



CONTRAT DE VILLE 2015-2020 RAPPORT À MI-PARCOURS

Communauté d'Agglomération Bergeracoise

Le rapport d'évaluation à mi-parcours du dispositif contrat de ville a pour vocation de faire le point sur :

- L'évolution du territoire,
- La politique de droit commun mise en place par l'intercommunalité et la ville de Bergerac (seule concernée par la présence de QPV),
- L'évaluation du dispositif contrat de ville,
- La gouvernance et les partenariats inhérents à cet outil

Service politique de la ville de la CAB

Octobre 2018

SOMMAIRE

PARTIE I : ÉVOLUTION DE LA SITUATION DES QUARTIERS PRIORITAIRES ET POLITIQUE DE DROIT COMMUN DE L'INTERCOMMUNALITÉ.....	7
1- UNE POLITIQUE INTERCOMMUNALE DE L'HABITAT QUI SE TRADUIRA PAR L'ÉLABORATION D'UN PLAN LOCAL DE L'HABITAT ADOSSÉ AU PLUI.....	8
2- LE LOGEMENT LOCATIF SOCIAL (LLS) À L'ÉCHELLE DE L'AGGLOMÉRATION BERGERACOISE.....	9
2-1. L'offre quantitative	9
2.1.1- <i>La présence de logements sociaux sur le territoire de l'agglomération Bergeracoise.....</i>	<i>10</i>
2.1.2- <i>Les communes de l'agglomération soumises à l'article 55 de la Loi SRU.....</i>	<i>10</i>
2.1.3- <i>Carte géographique définissant les 3 pôles du territoire de la CAB.....</i>	<i>13</i>
2-2. Vacance et rotation dans le parc social	13
2-3. L'offre qualitative.....	14
2.3.1- <i>Analyse des Logements Locatifs Sociaux sur le territoire</i>	<i>14</i>
2.3.2- <i>Un hébergement présent dans toute sa diversité</i>	<i>15</i>
2-4. L'occupation du parc.....	16
2.4.1- <i>La composition familiale</i>	<i>16</i>
2.4.2- <i>L'âge des locataires.....</i>	<i>17</i>
2.4.3- <i>Le % des ménages, par communes (toutes résidences confondues) dont les ressources sont situées dans le 1er quartile soit en dessous du seuil de plafond HLM</i>	<i>17</i>
2.4.4- <i>L'Indice de Vigilance Sociale (IVS)</i>	<i>18</i>
2.4.5- <i>L'évolution sociale</i>	<i>20</i>
2-5. La demande locative sociale	22
2.5.1- <i>Typologies de logements recherchés.....</i>	<i>22</i>
2.5.2- <i>Tranche d'âge du demandeur</i>	<i>23</i>
2.5.3- <i>Composition familiale du demandeur</i>	<i>23</i>
2-6. Zoom sur les quartiers prioritaires et le programme ANRU	24
2-7. Synthèse relative aux logements sociaux qui concerne aujourd'hui les quartiers prioritaires	27
3- LES OBJECTIFS STRATÉGIQUES EN MATIÈRE D'ATTRIBUTION	27
3-1. Les orientations en matière d'attribution de Logements Sociaux dans les Quartiers Prioritaires Politique de la Ville.....	27
3-2. Les attributions sur les deux communes impactées par l'article 55 de la loi SRU et l'équilibre territorial des 3 pôles (Urbain, Équilibre, Rural)	28
4- LES MODALITÉS DE COOPÉRATION ENTRE LES BAILLEURS SOCIAUX ET LES TITULAIRES DE DROITS DE RÉSERVATION.....	28
5- AUTRE LEVIERS EN LIEN AVEC L'HABITAT ET L'URBANISME	32
5-1. EPF (Établissement Public Foncier)	32
5-2. Étude sur les ilots dégradés	33
5-3. OPAH-RU	38
5-4. Permis de louer	39
5-5. Action cœur de ville	41
6- DONNÉES RELATIVES AU CHÔMAGE, À L'EMPLOI ET À LA FORMATION PAR QPV	42
6-1. Données et travail effectué par Pôle Emploi Bergerac	44
6.1.1- <i>Les résultats en terme de reprise d'emploi.....</i>	<i>49</i>
6.1.2- <i>L'évolution du chômage de longue durée</i>	<i>49</i>

6-2. Les actions Pôle Emploi.....	50
6.2.1- Objectif du contrat de ville : 20% des demandeurs d'emploi en QPV en accompagnement renforcé	50
6.2.2- La formation, les contrats aidés et perspectives d'actions en QPV.....	50
7- PISTE DE DÉVELOPPEMENT EN QPV.....	55
7-1. Concernant le niveau de formation	57
7-2. Concernant la mobilité.....	64
8- ZOOM SUR LES AIDES EN LIEN AVEC L'ÉCONOMIE	66
8-1. Le Fonds d'Intervention pour les Services, l'Artisanat et le Commerce (FISAC)	66
8-2. Le Fonds d'Intervention économique	66
8-3. La CAB, un territoire CADET	67
8.3.1- Exemples significatifs d'actions conduites ou en cours à Bergerac	68
8.3.2- Résultats obtenus dans le cadre de la mission du CADET.....	69
8.3.3- Formation continue pour les demandeurs d'emploi.....	74
8.3.4- Orientation et découverte métiers avec l'Espace Métiers d'Aquitaine.....	76
9- LA SANTÉ, UNE PRÉOCCUPATION NATIONALE AUX RÉSONNANCES LOCALES	76
9-1. Axe 1 : Promouvoir une information fiable, accessible et harmonisée des offres de services et dispositifs de santé existants sur l'ensemble du territoire.....	77
9-2. Axe 2 : Soutenir la démographie médicale et paramédicale afin de promouvoir l'égalité sociale et territoriale devant la santé	77
9-3. Axe 3 : Promotion de la santé mentale dans le cadre de vie	77
9-4. Axe 4 : Prévention et actions Périnatalité, jeunesse et famille (1)	78
10- PROJET STRUCTURANTS MENÉS PAR L'INTERCOMMUNALITÉ.....	79
10-1. Rénovation de la voie ferroviaire.....	79
10-2. Bergerac : Pôle Petite Enfance (PPE) Françoise Dolto	80
10-3. Parc aqualudique	81
10-4. De nouveaux centres sociaux.....	82
10.4.1- Nouveau centre social Germaine Tillon.....	82
10.4.2- Centre social La Brunetière	83
10-5. Maison du tourisme et du vin	83
10-6. La Véloroute Voie Verte.....	86
PARTIE II – SUIVI DE LA MISE EN ŒUVRE DES ACTIONS ET DES DISPOSITIFS PREVUS AU CONTRAT DE VILLE	88
1-LE SUIVI DE LA MISE EN ŒUVRE DU CONTRAT DE VILLE.....	89
1-1.Rappel de l'objectif stratégique du Contrat de Ville de l'Agglomération Bergeracoise 2015-2020	89
1-2.Crédits de droit commun : Exemples de projets structurants s'intégrant dans les objectifs du Contrat de Ville	90
1-3. Crédits spécifiques « Politique de la Ville » (2015-2016-2017) : Une démarche partenariale et concertée répondant aux objectifs opérationnels du Contrat de Ville	93
1.3.1- Bilan triennal par axe du contrat de ville	94
1.3.2- Bilan triennal du soutien apporté les structures publiques	96
1.3.3- Evolution en terme de bénéficiaires après 3 ans d'appel à projets	96
1.3.4- L'appel à projets 2018 en quelques chiffres	97
2. ÉVALUATION DE L'EFFICACITÉ ET DU MODE DE FONCTIONNEMENT DE L'OUTIL « CONTRAT DE VILLE »	98
2-1. La cohérence/pertinence entre les actions réalisées et les enjeux du Contrat de Ville	98

2.1.1- Les projets prévus en 2016 par le Contrat de Ville	98
2.1.2- Analyse multicritères de l'efficacité de l'outil « Contrat de Ville	99
2-2. Avis des bénéficiaires sur l'outil.....	104
2.2.1- Être une association aujourd'hui : pourquoi ? quelles difficultés ? comment se faire connaître ? est-ce différent d'agir en QPV ?	104
2.2.2- Aide aux porteurs de projets : l'appel à projets est-il un outil adapté ? y a-t-il nécessité de créer un réseau de porteurs de projets ? Comment favoriser l'implication des habitants des QPV dans les projets ?	108
2.2.3- Point de vue du Contrat de Ville par ses bénéficiaires : comment définir cet outil ? comment en développer l'efficacité ? cet outil répond-il à un besoin ? le contrat de ville est-il porteur de dynamique en QPV ?	109
2.2.4- Image des quartiers : Mesure de l'implication des porteurs de projets ? Les quartiers bénéficiaires ont-ils évolués ? Quel est l'impact de l'ANRU sur l'ouverture de ces quartiers ? Les 3 QPV sont-ils différents ? Comment apporter un soutien aux habitants des QPV ?	113
2-3. Avis des habitants des QPV	117
3- ÉVALUATION DU SYSTÈME DE SOUTIEN FINANCIER.....	117
4- LES PLANS DE LUTTES ET LE CISP/D /CLSPD.....	118
4-1. Le CISP/D (Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance)	118
4.1.1- Objectifs fixés dans l'axe 1 : délinquance des jeunes	121
4.1.2- Objectifs fixé dans l'axe 2 : Prévention des violences faites aux femmes, des violences intrafamiliales et aides aux victimes	122
4.1.3- Objectifs fixé dans l'axe 3 : Amélioration de la tranquillité publique	123
4-2. Situation en matière de délinquance.....	124
4.2.1- Vols par effraction.....	124
4.2.2- Vols liés aux automobiles.....	125
4.2.3- Destruction et dégradation.....	126
4.2.4- Évolution annuelle des Indicateurs de Pilotage des Services (I.P.S).....	127
4.2.5- Interventions de la Police Municipale.....	128
4-3. Déclinaison des axes d'actions de la stratégie territoriale de sécurité et de prévention de la délinquance.....	129
4.3.1- Axe 1 : La sécurisation de l'espace public.....	129
4.3.2- Axe 2 : La prévention des addictions	130
4.3.3- Axe 3 : La prévention générale de la délinquance.....	130
4-4. Perspectives d'actions pour l'année 2018	132
4.4.1- Axe 1 : La sécurisation de l'espace public.....	132
4.4.2- Axe 2 : La prévention des addictions	132
4.4.3- Axe 3 : La prévention générale de la délinquance.....	132
4-5. Plan spécifique de la Ville de Bergerac en matière de radicalisation	132
4.5.1- Le cadre de référence	133
4.5.2- Un dispositif référent à la Ville de Bergerac : Le Conseil local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CLSPD) ..	134
4.5.3- Le plan de prévention de la radicalisation.....	136
4.5.4- La cellule de veille de prévention de la radicalisation, un observatoire local qui se structure.....	136
4.5.5- Les actions dans le cadre du FIPDR (Le fonds interministériel de prévention de la délinquance et de la radicalisation) ..	141
4.5.6- Les cinq axes prioritaires à développer	143
4-6. Actions de la Police nationale s'inscrivant dans le cadre de la Politique de la Ville	145
4.6.1- Installation de 2 délégués à la cohésion police-population (D.C.P.P.).....	145
4.6.2- Commission de vigilance sociale habitat.....	145
4.6.3- Un concept novateur : les « tables à idées »	145
4.6.4- Relation permanente avec les mairies	146
4.6.5- Conseil technique aux mairies – réunion thématiques.....	146
4.6.6- La mise en oeuvre de la police de sécurité du quotidien (p.s.q.)	146
4.6.7- Les autres formes d'implication de la DDCSPP.....	146
4-7. Concernant les violences faites aux femmes... ..	147

4-8. Résultats de l'enquête menées auprès des maires des communes de l'intercommunalité sur la discrimination, les violences faites aux femmes et le cyber-harcèlement.....	148
4.8.1- Les discriminations.....	148
4.8.2- Les violences faites aux femmes.....	149
4.8.3- Le cyber-harcèlement.....	150
4-9. Le Bureau Information Jeunesse (BIJ), acteur du quotidien et outil de proximité en QPV	151
ARMÉE DE L'AIR.....	154
ARMÉE DE TERRE	154
GENDARMERIE NATIONALE	154
MARINE NATIONALE	154
LÉGION ÉTRANGÈRE.....	154
4.9.1- Les jeunes et l'emploi.....	155
4.9.2- Lutte contre le harcèlement et les dérives liées à internet.....	157
4.9.3- Prévention de la délinquance.....	160
4-10. Les discriminations.....	160
4.10.1- Égalité hommes/femmes	160
4.10.2- Les femmes dans le secteur économique	160
4.10.3- Les femmes et l'activité sportive	161
4.10.4- Analyse par les services de l'État de la lutte contre toutes les formes de discriminations	161

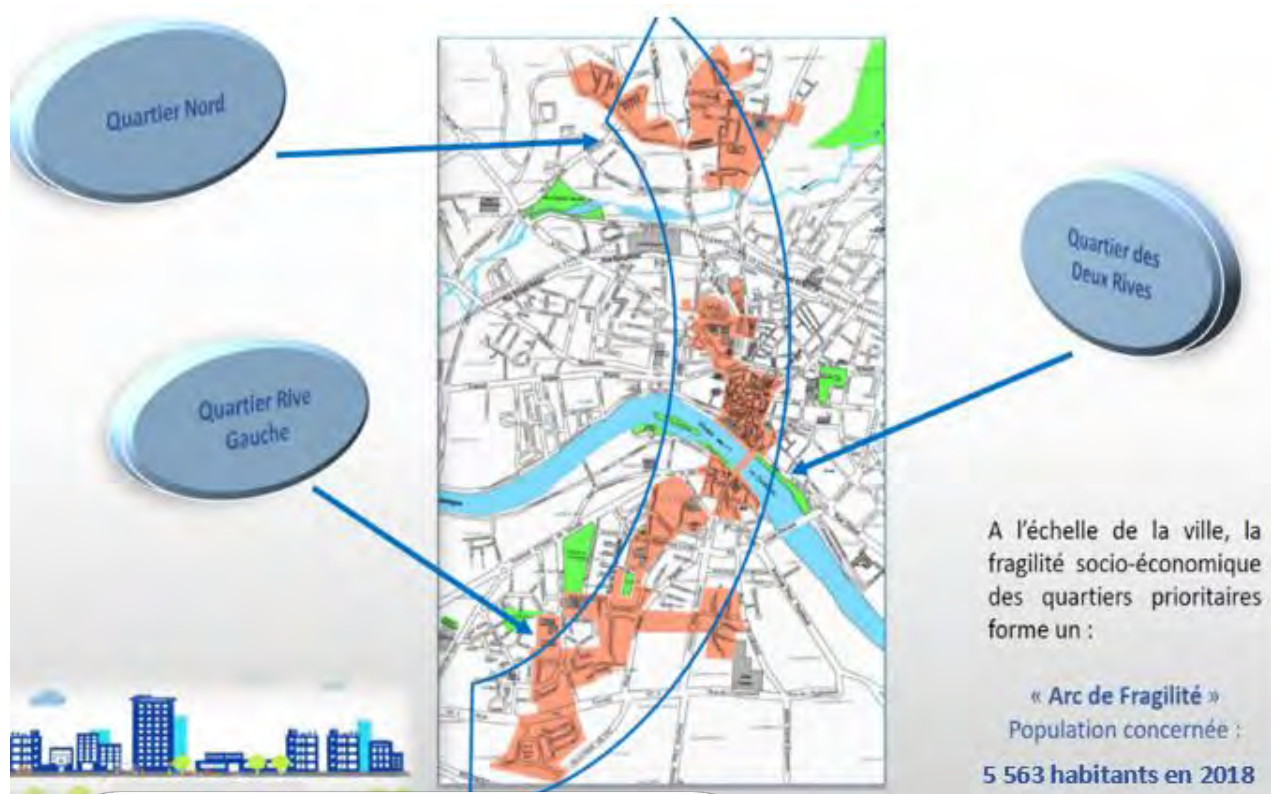
PARTIE III – PLUS-VALUE DE LA POLITIQUE DE LA VILLE ET DU CONTRAT DE VILLE, OUTIL PARTAGÉ DE MOBILISATION DES POLITIQUES PUBLIQUES..... 163

1- LA GOUVERNANCE DU CONTRAT DE VILLE : « L'IMPLICATION DE TOUS, CLÉ DE LA RÉUSSITE ! »	164
1-1. Un pilotage structuré et équilibré.....	164
1-2. L'ingénierie mobilisée par les collectivités locales.....	165
1-3. Le schéma de présentation du pilotage du Contrat de Ville.....	170
1-4. La concertation avec les acteurs des quartiers (associations, Conseils Citoyens.....)	171
1-5. La production de bilans annuels partagés	171
2- UNE INNOVATION MAJEURE : LA CRÉATION DES CONSEILS CITOYENS	171
2-1. Le cadre réglementaire de création des Conseils Citoyens	171
2-2. L'émergence et l'affirmation des Conseils Citoyens à Bergerac.....	172
2-3. Les missions des Conseils Citoyens	172
2-4. Suivi-évaluation des Conseils Citoyens	176
3- LA CONTRIBUTION DES SERVICES DE L'ÉTAT DEPUIS LA SIGNATURE DU CONTRAT	178
3-1. Le soutien aux associations.....	178
3-2. Bergerac-Citoyenneté-Valeurs de la République	178
4- LA CONTRIBUTION DE LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES	179
4-1. Pilier cohésion sociale.....	179
4.1.1- Orientation stratégique : donner aux enfants et aux jeunes les meilleures chances de réussite	179
4.1.2- Orientation stratégique : développer le lien social et lutter contre les discriminations	181
4.1.3- Orientation stratégique : permettre l'accès à la santé, aux droits, aux services et activités.....	181
4-2. Pilier cadre de vie et renouvellement urbain	182
4-3. Une politique de droit commun particulièrement visible sur les QPV	183
4.3.1- Définitions des prestations et aides de la CAF.....	183
4.3.2- Analyse des données CAF sur les QPV de la Dordogne.....	186
5- LA CONTRIBUTION DE LA DIRECTION DES AFFAIRES CULTURELLES (DRAC)	187

6- LA CONTRIBUTION DE LA DIRECCTE	189
6-1. Orientation Stratégique 1 : promouvoir l'offre d'emploi par le soutien aux acteurs économiques et à l'offre de formation.....	189
6-2. Orientation stratégique 2 : lever les freins d'accès à l'emploi.....	190
7- LA CONTRIBUTION DE L'ÉDUCATION NATIONALE	192
7-1. Orientation stratégique 1 - <i>Donner une meilleure chance de réussite aux enfants et aux jeunes</i>	192
7-2. Orientation stratégique 2 - <i>Développer le lien social et lutter contre les discriminations</i>	192
7-3. Orientation stratégique 3 : <i>Favoriser l'accès aux droits, à la santé, aux services et aux activités</i>	193
8- LA PRISE EN COMPTE DES ENJEUX DES QUARTIERS PRIORITAIRES... ..	193
8-1. en matière financière et fiscale	193
8.1.1- <i>Le Pacte financier et fiscal de solidarité</i>	193
8.1.2- <i>Les dispositifs fiscaux</i>	194

PARTIE I : Évolution de la situation des quartiers prioritaires et politique de droit commun de l'intercommunalité

La Communauté d'Agglomération Bergeracoise, signataire du contrat de ville en 2015 était alors composée de 27 communes ; depuis le 1er janvier 2017, ce nombre est passé à 38 communes par l'intégration de la Communauté de Communes des Côteaux de Sigoulès. Pour autant, seule la commune de Bergerac possède des quartiers prioritaires que sont :



Chiffres clés :

- Bergerac c'est **29 000 habitants**,
- Une ville qui s'inscrit sur un **bassin de vie de 100 000 habitants**,
- **40%** des ménages qui vivent **sous le seuil de pauvreté** dans le Vieux Bergerac,
- Un **revenu médian** par habitant en centre-ville de **1 124€**,
- **37%** de **chômeurs** en centre-ville,
- **21%** des **17-24 ans** **déscolarisés, sans diplôme et sans qualification**,
- **34%** de la population qui a **plus de 60 ans**,
- Un **territoire** très fragile bénéficiant du dispositif **CADET** de la Région depuis 2015.

De par le nombre de personnes concernées ainsi que la situation sociale, économique et démographique des habitants de ces quartiers une attention particulière est portée en matière de logement et plus largement d'urbanisme.

En effet entre 2015, date de signature du contrat de ville, et 2018, le nombre d'habitants en QPV a augmenté de 323 personnes.

1- Une politique intercommunale de l'habitat qui se traduira par l'élaboration d'un Plan Local de l'Habitat adossé au PLUi

Un Plan Local d'Urbanisme intercommunal est en cours d'élaboration sur le territoire de la CAB. Il devrait être approuvé au cours de l'année 2019. A ce PLUi seront adossés un Plan de Déplacement Urbain et Plan Local de l'Habitat.

Le diagnostic territorial réalisé en 2016 par le bureau d'études MERC/AT fait ressortir des éléments d'analyse concernant la politique de l'habitat en matière de logement social :

Organiser le territoire multipolaire pour bien vivre ensemble

4. S'engager vers une nouvelle politique de l'habitat (Stratégie spécifique / habitat > élaboration du PLH) :

4.2 : Privilégier la mixité sociale dans des quartiers à vivre (présence d'équipements, services, commerces, offre en transport ...)

- Insérer au mieux le logement social dans le tissu urbain proche des emplois, équipements et services.
- Permettre une mixité sociale et inter-générationnelle au sein des nouvelles résidences locatives sociales.

4.4 : Développer et renforcer l'offre en logements locatif notamment social, pour contrarier les logiques de spécialisations socio-démographiques

- Poursuivre l'effort engagé dans les communes de Prigonieux et Bergerac pour s'inscrire dans les objectifs fixés par l'art. 55 de la Loi SRU
- Diversifier l'offre de logements dans les pôles d'équilibre
- Répondre aux situations de précarité dans le parc privé sur l'ensemble du territoire intercommunal

Actions, projets :

- Favoriser une diversité des typologies (surface de logement) et des financements (PLUS, PLAI, PLS) au sein des opérations neuves.
- **Mettre en place des outils réglementaires dans le PLUi favorisant la création de logements locatifs sociaux :**
 - secteurs de mixité sociale,
 - emplacements réservés à destination de logements sociaux.
 - Majoration des volumes constructibles dans les secteurs comportant des logements locatifs sociaux (jusqu'à 50 % de bonification).
- S'appuyer sur la mobilisation du parc existant pour la création de logements sociaux et limiter ainsi la hausse du nombre de résidences principales
 - Conventionnement Anah avec ou sans travaux (y compris une réflexion à mener sur le conventionnement des logements locatifs De Robien arrivant en fin de conventionnement)
 - Opérations d'acquisition-amélioration par des bailleurs sociaux
 - Conventionnement des logements communaux par des bailleurs sociaux

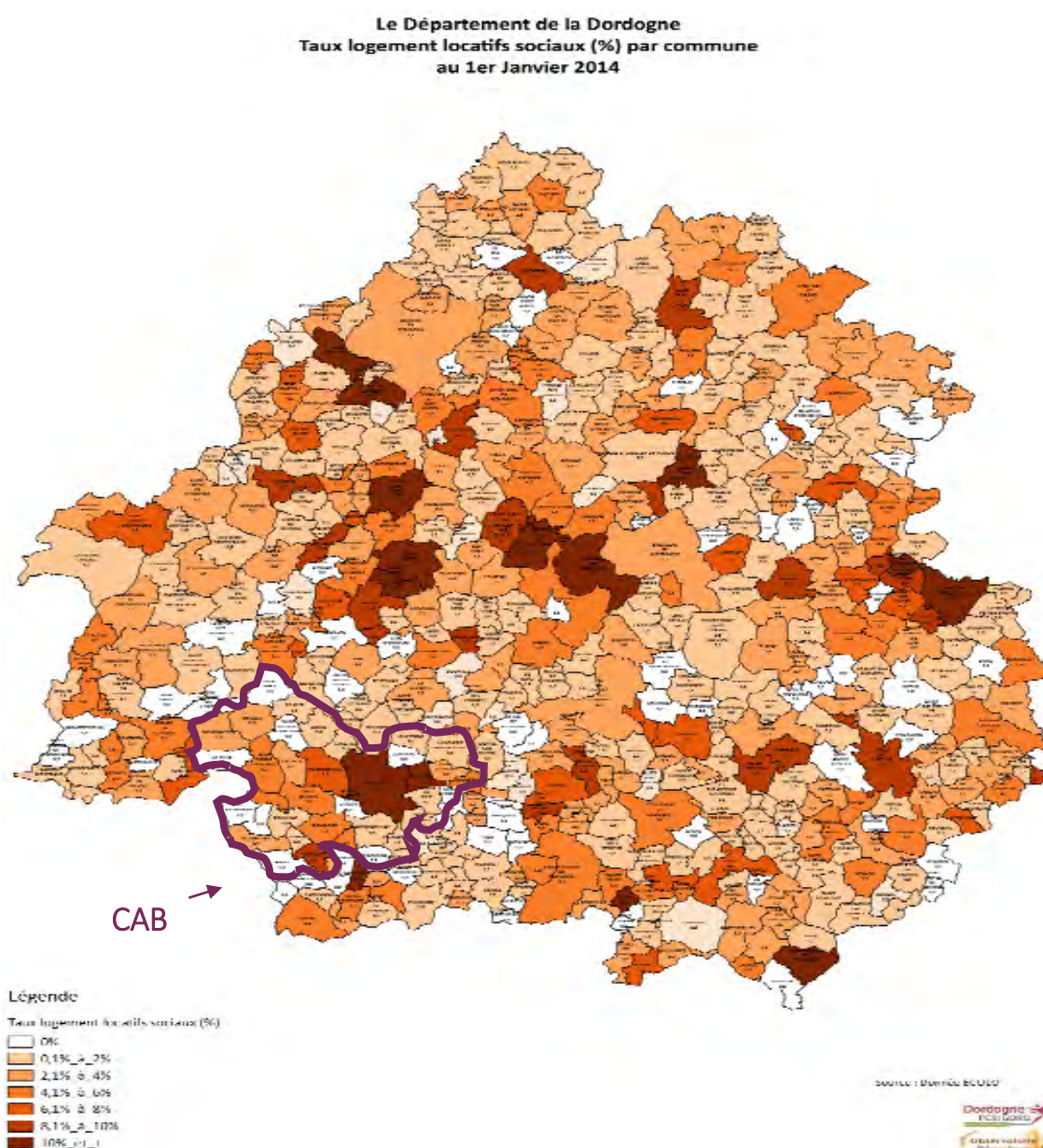
La déclinaison des objectifs identifiés se fera sous forme de fiches actions développées dans le cadre de la Conférence Intercommunale d'Attribution et par les deux premiers documents qui en émanent à savoir le Document Cadre des Orientations Stratégiques en Matière d'Attribution de Logements Sociaux et la CIA (Commission Intercommunale d'Attribution).

2- Le Logement Locatif Social (LLS) à l'échelle de l'Agglomération Bergeracoise

Dans certains secteurs de la Nouvelle-Aquitaine où les dispositifs d'investissement locatif ont été mobilisés, les loyers de sortie des logements sociaux étaient proches de ceux du parc privé ce qui a contribué à déstabiliser le marché notamment sur des communes telles que Bergerac.

76% des logements sociaux sont situés dans les communautés urbaines et communautés d'agglomération de la Nouvelle-Aquitaine. Pour Bergerac, près de 58% de ces logements se situent en QPV. La difficulté ici identifiée est l'objectif de répartir 25% des locataires du 1^{er} quartile hors QPV c'est-à-dire sur les 46% du parc restant.

2-1. L'offre quantitative



La Dordogne est dotée de 16 907 logements locatifs sociaux (soit 7% du parc départemental de logements contre 10% au niveau Régional et 17% au niveau national).

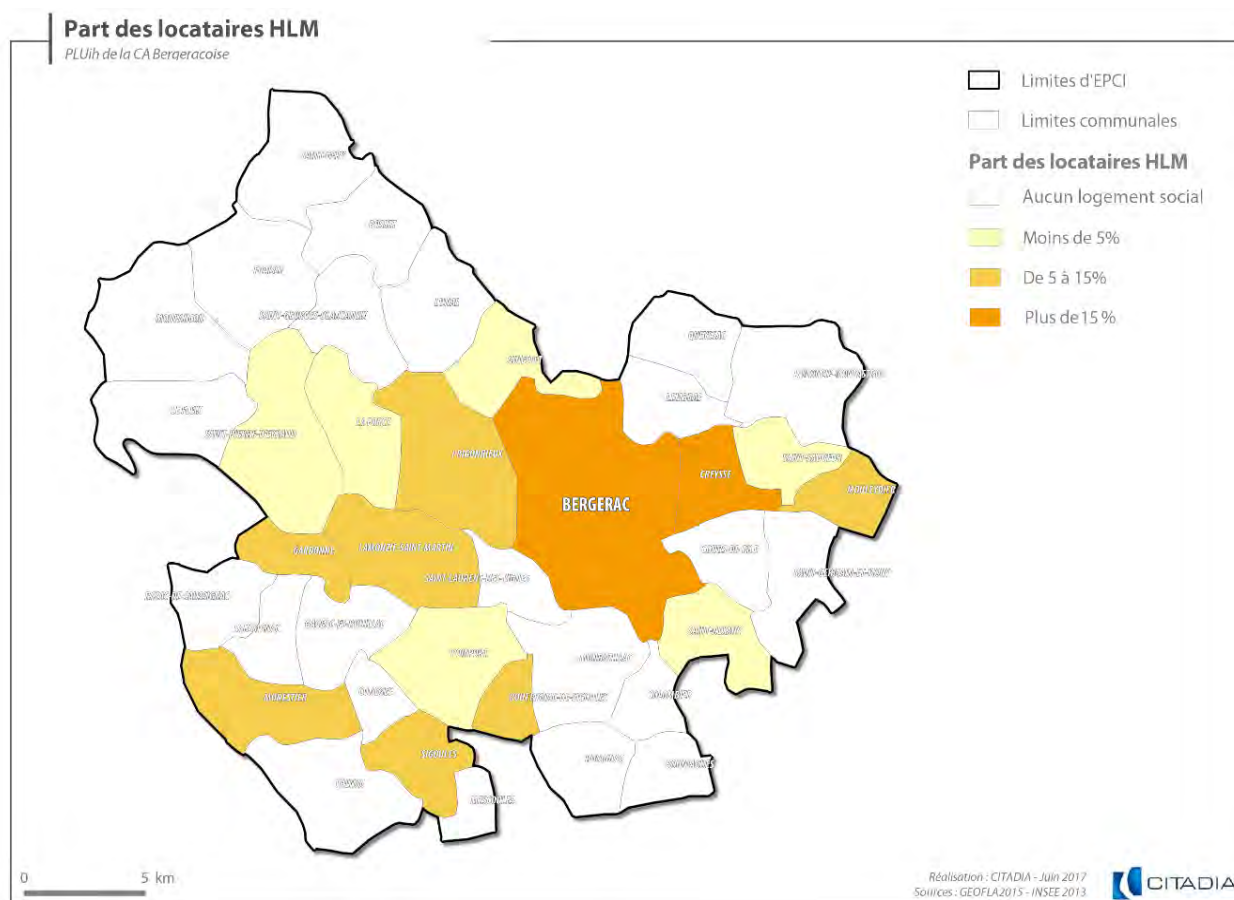
2.1.1- La présence de logements sociaux sur le territoire de l'agglomération Bergeracoise

L'agglomération de Bergerac est un territoire comportant 3 027 logements sociaux ou conventionnés en tant que tels, pour 28 151 résidences principales (INSEE 2013), soit un taux de 11% de logements sociaux. En 2015, le nombre de logements sociaux a augmenté pour atteindre 3 174 habitations de ce type.

2.1.2- Les communes de l'agglomération soumises à l'article 55 de la Loi SRU

- À l'échelle intercommunale, deux communes sont impactées par l'obligation liée à l'article 55 de la loi SRU. Il s'agit de Prigonrieux (3957 habitants) et de Bergerac (28060 habitants).

Depuis l'approbation de la Loi Égalité et Citoyenneté, elles doivent atteindre 25% de LLS puisque considérées comme territoires « tendus ».



Les chiffres ici présentés sont obtenus avec le mode de comptage relatif à la Loi SRU :

	Taux SRU 2014	Nombre de logements locatifs sociaux en 2015	Taux SRU 2015	Taux SRU 2016	Nombre de logements réalisés entre 2014 et 2016	Objectif de logements à réaliser entre 2014 et 2016	Taux de réalisation de l'objectif 2014-2016
Bergerac	17,7%	2616	18,2%	17,3%	-6	72	-8%
Prigonrieux	6,9%	120	6,8%	8,9%	4	56	7%

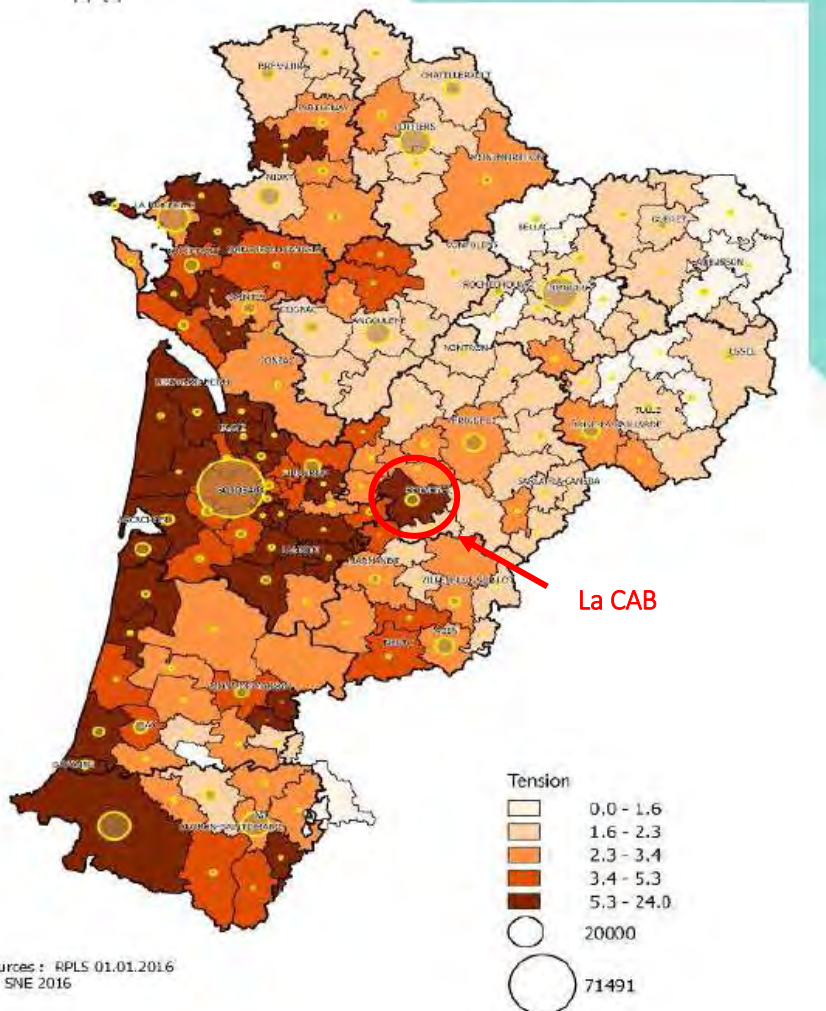
En effet, le décret 2017-835 du 5 mai 2017, en matière de réalisation de logements locatifs sociaux, en application de la loi n° 2017-86 du 27 janvier 2017 relative à l'Égalité et à la Citoyenneté, porte désormais les obligations de réalisation de Logements Locatifs Sociaux (LLS) de 20 à 25 % pour les territoires considérés

comme tendus en matière de logement social. Ce taux de tension est obtenu en confrontant le nombre de demandes (hors mutations) au nombre d'attributions.

Un territoire résolument engagé en faveur du logement social.

En Dordogne, comme en Nouvelle Aquitaine, les efforts accomplis en matière de logement social par Bergerac et Prigonrieux sont reconnus : servitudes de mixité sociale depuis 2011, garanties d'emprunts pour les bailleurs sociaux, exercice du droit de préemption, subventions pour surcharges foncières, cessions de terrains aux bailleurs, opération de Résorption de l'Habitat Insalubre depuis 2013, Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat...

Nombre de logements locatifs sociaux et indice de tension en 2015 par FPCI



Sources : RPLS 01.01.2016
SNE 2016

Entre 2002 et 2016, la seule commune de Bergerac a atteint 187% des objectifs de logements sociaux qui lui étaient assignés. En outre, des efforts considérables ont été accomplis pour respecter tous les engagements contractés auprès de l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine. Afin de ne pas créer de distorsions au sein du parc social restant, des opérations de rénovation et de démolition ont été engagées dans le cadre des plans de gestions patrimoniaux non concernés par l'ANRU. Au final, depuis 2008, sur un parc global de logements sociaux, la commune de Bergerac a accompagné la construction et la réhabilitation de 750 logements. Sur la même période, la commune de Prigonrieux a doublé son parc social.

De son côté, la Communauté d'Agglomération

Bergeracoise (la CAB), a anticipé le rôle de pilotage de la politique du logement social qui lui a été dévolu par les lois de Programmation pour la ville et la cohésion urbaine, ALUR et Égalité et Citoyenneté. Outre la mise en place de la Conférence Intercommunale du Logement, la CAB attribue, depuis 2013, une subvention de 3 000 € pour la construction ou la réhabilitation de tout nouveau logement social sur son territoire. Afin de responsabiliser la gestion locative au sein du parc privé, la CAB est le premier territoire du département de la Dordogne à s'être engagé dans une démarche de mise en place d'un régime de déclaration et d'autorisation

préalable de mise en location sur des secteurs géographiques définis.

Un taux de tension rendant insuffisamment compte de la réalité locale de la demande.

La Communauté d'Agglomération Bergeracoise est de taille modeste avec moins de 70 000 habitants, au cœur de l'arc de la fragilité de la Nouvelle Aquitaine. Seulement deux de ses 38 communes membres sont soumises aux obligations de l'article 55 de loi de Solidarité et de Renouvellement Urbain : Bergerac, ville centre de l'agglomération (28.755 habitants) et Prigonrieux (4 243 habitants). La commune centre concentre aujourd'hui les quartiles de population aux revenus les plus modestes. En 2016, 90% des attributions de logements sociaux en centre-ville étaient à destination des populations dont les revenus sont inférieurs à 60% du plafond d'éligibilité.

Aujourd'hui, l'aire urbaine qui est opposée à ces deux communes, dans le calcul du taux de tension, ne correspond pas au territoire de l'agglomération bergeracoise et à son bassin de vie. En outre, la solidarité territoriale des autres communes membres de l'agglomération bergeracoise n'est pas opposable alors même que certaines d'entre-elles dénombrent plus de 30% de logements sociaux et que de nombreux villages jouent la carte de ce même type de logement, pour revitaliser leurs centres-bourgs.

Cette attractivité du parc social est à confronter à l'état de vacance, très important, qui existe au sein du parc privé, dans un contexte où l'écart de loyer avec le public reste minime. Bergerac enregistre près de 12% de logements vacants et concentre 70% de la vacance sur le territoire de l'agglomération : près de 2.000 logements sont vides sur la seule commune centre.

Si 80% de la population intercommunale peut prétendre à l'accès aux logements sociaux, la différence entre loyers parc public-parc privé n'est pas suffisante pour que la demande de logements se concentre sur les seuls logements sociaux.

Aussi, le besoin réel de logements sociaux ne justifie pas la création de 1 400 logements sociaux supplémentaires.

De plus, les réalités foncières définies par le SCoT (zones agricoles et naturelles, quota de constructions pour maîtriser la consommation d'espace) ne permettent pas de répondre à cette obligation de réalisation.

Enfin, considérés à juste titre comme une zone détendue en matière de construction de logements, ces territoires ne sont pas en capacité d'attirer des opérateurs susceptibles de se lancer dans de telles opérations immobilières.

Aucun opérateur public n'est en mesure aujourd'hui de s'engager dans de telles livraisons. Les plans de gestion patrimoniale des différents bailleurs sociaux présents sur ce territoire ont déjà intégré les amortissements liés à l'achèvement du programme de rénovation urbaine. Par ailleurs, outre l'état de la vacance très important dans le parc privé (3 300 logements sur le territoire de l'agglomération), la livraison massive de nouveaux logements sociaux ne peut être justifiée d'un point de vue économique puisqu'elle conduirait à des mutations internes très importantes, entraînant le dépeuplement du parc social public plus ancien.

En conséquence, ces nouvelles obligations liées à la Loi précitée mettraient en péril l'équilibre financier de la plupart des opérations ce qui entraîneraient une impossibilité d'entretenir l'existant et annihileraient toute capacité future et réaliste d'investissements.

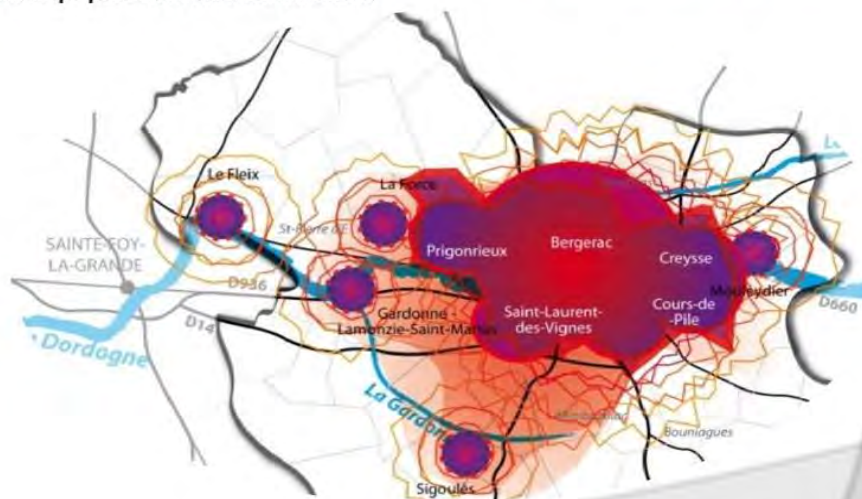
2.1.3- Carte géographique définissant les 3 pôles du territoire de la CAB

Le parc locatif se concentre essentiellement sur le pôle Urbain (Bergerac 2 616 logements, Prigonrieux 120 logements, Creysse 144 logements).

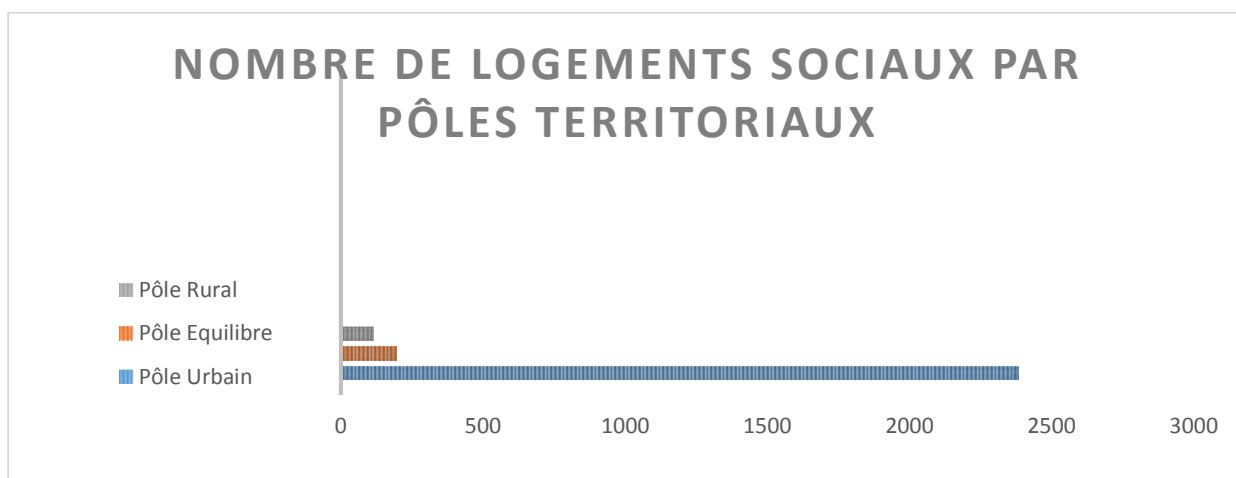
Un pôle urbain composé de 5 communes : Bergerac / Prigonrieux / Cours-de-Pile / Creysse / Saint-Laurent-des-Vignes : environ 36 500 habitants soit 60 % de la population intercommunale

Un Pôle d'équilibre : Le Fleix / La Force / Gardonne – Lamonzie-Saint-Martin / Mouleydier et Sigoulès : 10 150 habitants, soit 16 % de la population intercommunale

**Un pôle rural :
27 communes rurales :
environ 14 500 hts, soit
24 % de la population
intercommunale**



Données extraites de l'étude menée dans le cadre de l'élaboration du PLUi, par Mercat, avec des chiffres de 2013.



Données fournies par les bailleurs sociaux

La part de logements sociaux est inégalement répartie sur le territoire. La présence de Logements Sociaux est plus importante sur la ville centre Bergerac qui concentre 80% de ce type d'hébergement.

2-2. Vacance et rotation dans le parc social

À l'échelle de la Nouvelle-Aquitaine, le parc de logements sociaux représente 10,1% du parc, ce qui est nettement inférieur à la référence nationale (16,4%).

Le diagnostic de l'habitat en Nouvelle-Aquitaine indique que « le taux de rotation dans un parc social est faible dans les zones tendues » et que, relativement élevé, il « montre une mobilité possible dans le parc et donc une tension relative ». En tenant compte des données mises à notre disposition, le taux de rotation

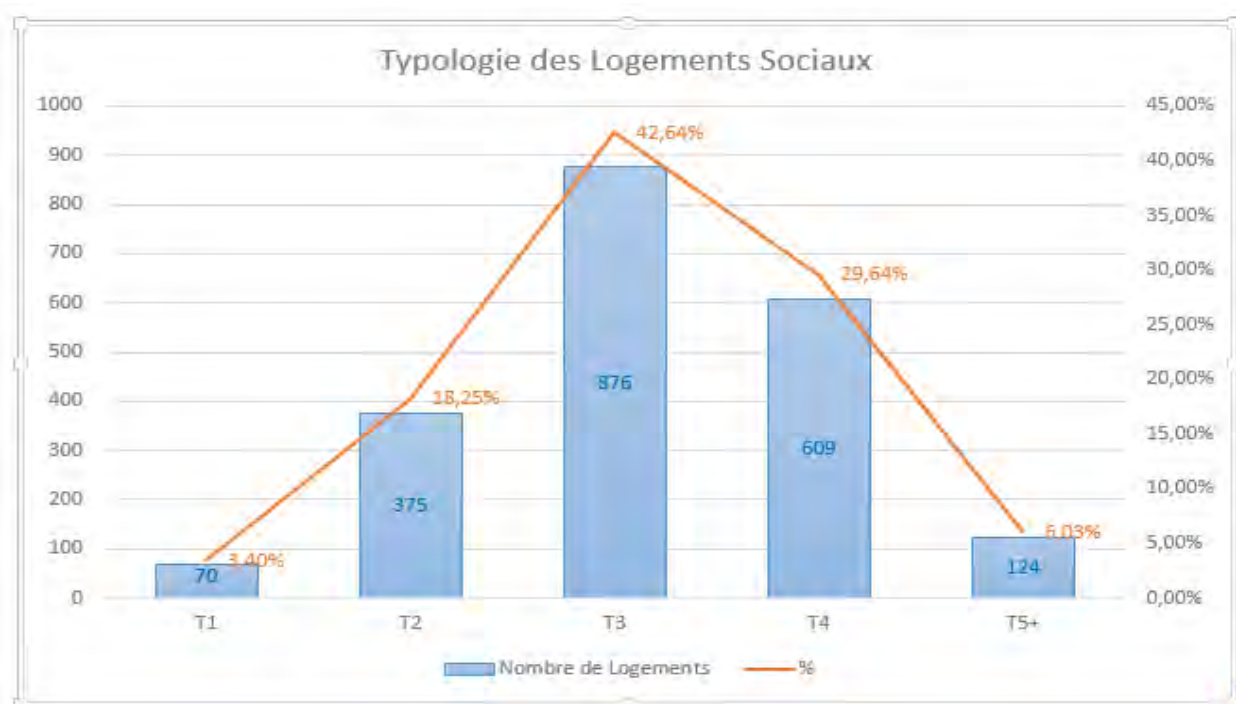
moyen sur le territoire est de 14.36% ce qui, contrairement aux indicateurs retenus dans le cadre de l'application de l'article 55, tend à démontrer que la tension est donc « relative » sur notre territoire.

En termes de vacance, la région a un taux de vacance structurelle de logements sociaux supérieur à 3 mois. L'importance de la vacance de longue durée est le signe d'une détente du marché locatif social. Sur le territoire, ce taux moyen de 6.36% varie entre 0 et 34.33% en fonction des communes. La vacance peut être due :

- à la vacance technique,
- à une nécessité pour ne pas augmenter certains problèmes déjà présents sur un immeuble (sécurité, dégradation, délinquance...),

2-3. L'offre qualitative

2.3.1- Analyse des Logements Locatifs Sociaux sur le territoire

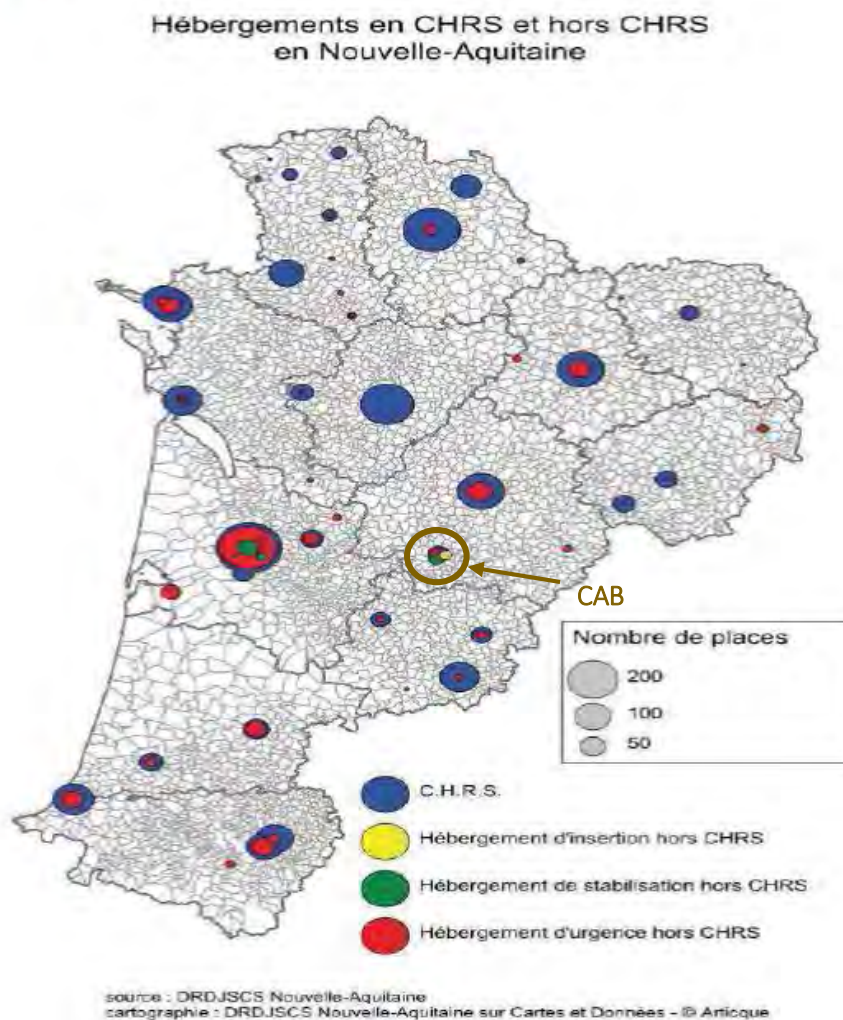


Données fournies par les bailleurs sociaux

Ce sont les logements T3 qui sont les plus représentés (42.64%) et essentiellement présents sur la commune centre de Bergerac. Cette répartition est donc inégale sur le territoire.

2.3.2- Un hébergement présent dans toute sa diversité

Les centres hors-CHRS: 854 places



Le diagnostic aquitain fait ressortir un territoire fragile mais avec une plus grande solidarité.

En effet, notre département concentre un nombre important de Centres d'Hébergements et de Réinsertion Sociale (CHRS) ainsi que des Centres d'Hébergements d'Urgence (CHU) hors CHRS.

Les CHRS accueillent des personnes isolées ou des familles qui connaissent des difficultés sociales ou économiques.

Les CHU assurent l'hébergement temporaire de personnes ou de familles sans-abri et les aident dans leurs

démarches d'accès aux droits et de recherche d'un logement.

L'offre Bergeracoise se répartit comme suit :

- 35 places en CHRS pour l'insertion et l'urgence (cité Bethanie),
- 15 places pour la stabilisation (MAT),
- 11 places d'urgence (association l'Atelier),
- 18 places pour l'insertion (association l'Atelier).

Bien que l'agglomération Bergeracoise possède une grande diversité d'offres le besoin y est fort et ces structures peinent à assurer la place nécessaire pour accueillir et accompagner ce type de public.

2-4. L'occupation du parc

La Région Nouvelle-Aquitaine est concernée par le vieillissement de la population et l'augmentation du nombre de séniors. Ce phénomène, plus important qu'au niveau national, se retrouve à l'échelle de la Dordogne comme du Bergeracois.

Le territoire de la CAB n'en reste pas moins attractif :

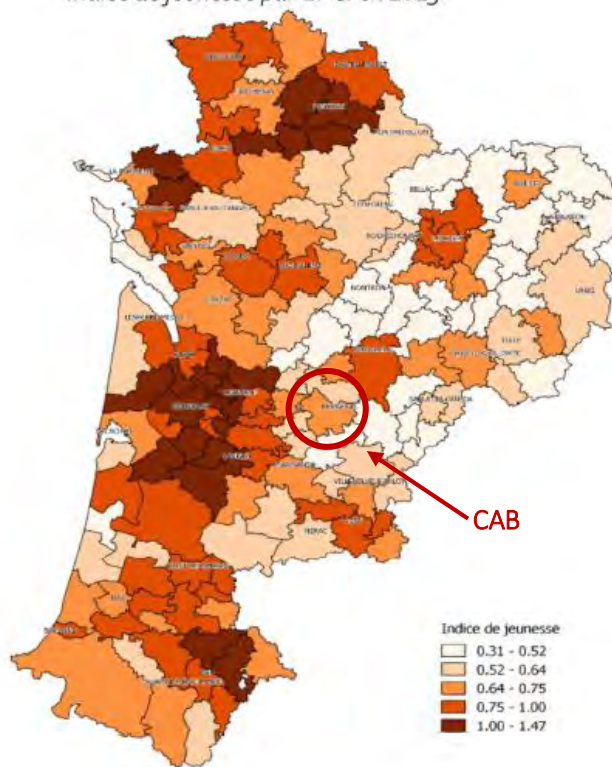
La croissance démographique y est dynamique mais uniquement portée par un solde migratoire soutenu.

Même si notre territoire est doté d'un certain nombre de structures d'accueil, pour personnes âgées, la question sur leur capacité à pouvoir s'y loger reste entière. Se pose alors la question du maintien à domicile ou l'accès à des logements sociaux adaptés.

À l'échelle de la Nouvelle-Aquitaine, la commune de Bergerac fait partie des communes en croissance démographique bien que sur le centre-ville, on constate une proportion importante de ménages d'une seule personne.

Cette tendance a été initiée dans les années 90 du fait de l'augmentation des familles monoparentales et du vieillissement de la population. Cette tendance se retrouve également au niveau national.

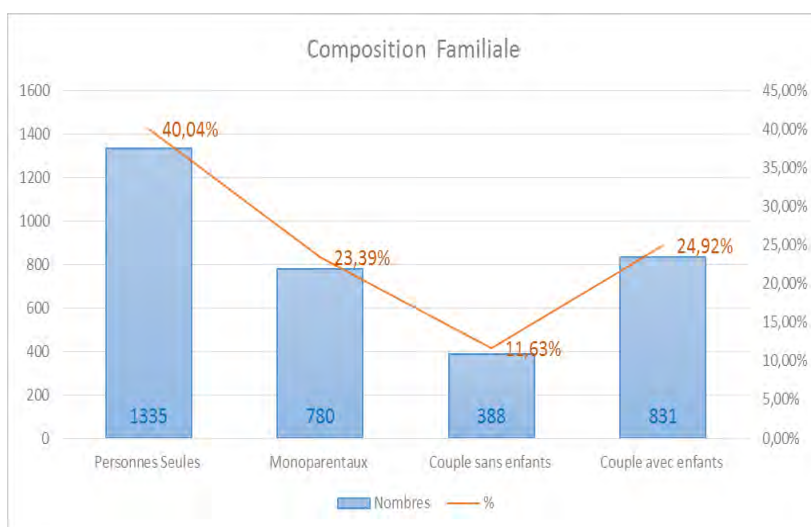
Indice de jeunesse par EPCI en 2013



Source : Insee RP 2013

Source : INSEE

2.4.1- La composition familiale



Données fournies par les bailleurs sociaux 2013.

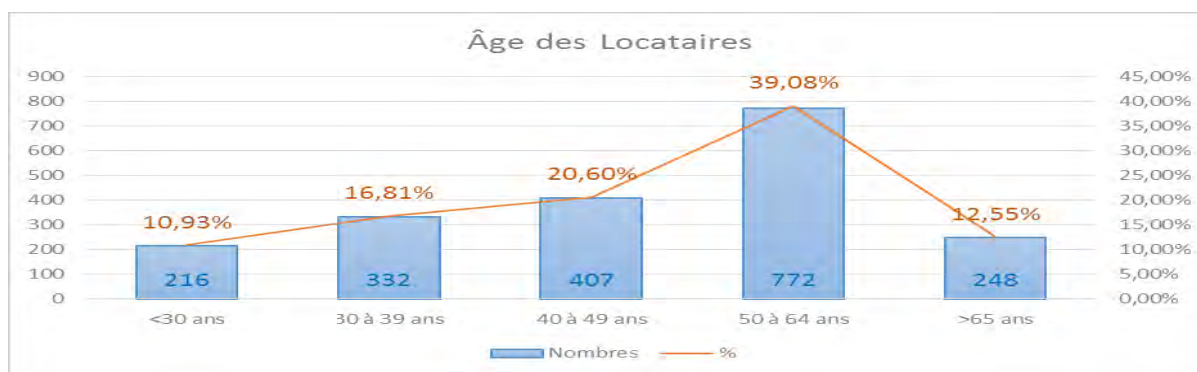
La CAB compte des ménages de plus en plus nombreux et plus petits. Le diagnostic territorial mené dans le cadre du PLUi met en évidence que « Le desserrement des ménages se traduit par une augmentation des ménages d'une personne : de 33% à 36% entre 2008 et 2013. La part des couples avec ou sans enfant est en baisse alors qu'en parallèle on note une stabilisation des autres compositions familiales (familles monoparentales et cohabitant).

Cette baisse peut traduire plusieurs mouvements, notamment le départ des enfants des familles installées depuis une vingtaine d'années. »

L'incidence de cette évolution est de plusieurs ordres : l'augmentation du nombre de demandes de logements sociaux de petite taille et la nécessité de proposer aux locataires sociaux des logements qui correspondent à la taille effective du ménage (départ des enfants, divorces, veuvage etc...).

2.4.2- L'âge des locataires

La CAB se caractérise par une forte proportion de personnes âgées : 34% ont plus de 60 ans dont 13% ont plus de 75 ans (respectivement 25% et 9% en France hexagonale). En 15 ans, la population de la CAB a augmenté de près de 5 000 habitants (proche de l'évolution nationale). Les projections INSEE estiment la population de la CAB en 2050 à 67 3313 habitants dont 40% auraient plus de 60 ans et 21% plus de 75 ans. Ces chiffres ne sont pas neutres quant à l'occupation des logements sociaux qui, rappelons-le, se situent actuellement pour 80 % dans les QPV.



Données fournies par les bailleurs sociaux 2017

40% des occupants du parc social sont des personnes seules, dont l'âge se situe dans la tranche des 50 à 64 ans. Viennent ensuite les couples avec enfants (25%) et les personnes seules avec enfants (23%).

De par ces différentes compositions familiales ainsi que l'évolution sociodémographique de notre territoire, le besoin de développement en petits logements de type 1 et 2 semble nécessaire.

2.4.3- Le % des ménages, par communes (toutes résidences confondues) dont les ressources sont situées dans le 1er quartile soit en dessous du seuil de plafond HLM

Indicateurs socio-économiques

	Bergerac	CAB	Dordogne
Taux de chômage	20,3%	16,3%	14,5%
Taux d'activité	47%	50,4%	50,8%
Taux de pauvreté	20,2%	16,2%	16,3%
Part des ménages fiscaux imposés	47%	50,4%	49,4%

Données extraites du dossier action cœur de ville

Pôle Urbain		46.90 %
Bergerac	46.75%	
Creysse	58.88%	
Prignonrieux	35.08%	
Pôle Équilibre		36.43 %
La Force	49.66%	
Gardonne	39.50%	
Lamonzie-St-Martin	27.75%	
Mouleydier	21.50%	
Sigoulès	43.75%	
Rural		37.94 %
Pomport	23.33%	
Monestier	44.33%	
Saint-Sauveur de Bergerac	35.50%	
Rouffignac de Sigoules	33 %	
Saint-Pierre d'Eyraud	41.50%	
Saint-Nexans	50%	

Données fournies par les bailleurs sociaux

Les "demandeurs du premier quartile" sont les demandeurs d'un logement social dont le niveau de ressources, par unité de consommation, est inférieur au montant correspondant au niveau de ressources le plus élevé des 25% de demandeurs aux ressources les plus faibles. Ce montant de 6 600€ est constaté chaque année par arrêté préfectoral (*recueil des actes administratifs n°24-2017-013 publié le 14 avril 2017*). *

Le Pôle Urbain concentre la plus importante part des ménages en dessous des 40% de ressources du 1^{er} quartile. Ceci tente à prouver que le logement social devient « très social ».

2.4.4- L'Indice de Vigilance Sociale (IVS)

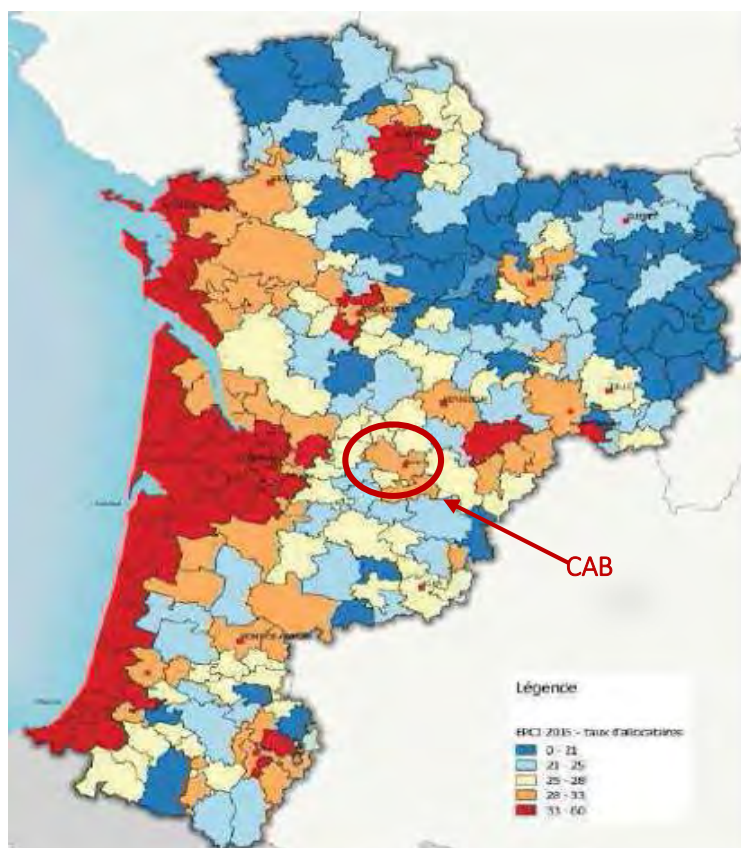
Les trois critères permettant d'analyser l'IVS sont les suivants :

- l'emploi (la part des ménages inactifs),
- la composition familiale (la part des monoparentaux avec le nombre d'enfants),
- les ressources financières (la part des familles dont les ressources sont <40% des plafonds HLM du 1^{er} quartile).

Au regard des données que nous avons, l'IVS ne semble pas être un critère pertinent : d'une part parce que les données fournies par les différents bailleurs n'intègrent pas forcément les ensembles de collectifs de moins de 20 logements et d'autre part 80% de la population de notre territoire peut prétendre au logement social sans avoir à considérer l'indice de vigilance.

L'IVS est donc un indicateur mais d'autres critères d'analyse en matière d'attribution semblent être à privilégier telle que l'étude du parc social, grâce à l'expertise des bailleurs.

* A noter qu'on y retrouve évidemment la plupart des personnes prioritaires dont celles au titre du DALO.



Allocataires CAF ayant un taux d'effort supérieur à 29 %
Source : CAF

Bergerac est identifiée comme une ville enregistrant l'un des plus importants taux de chômage en lien avec la faible offre d'emplois. Ces éléments se retrouvent dans les données au niveau de la Dordogne qui enregistre un taux de pauvreté de l'ordre de 16%. De façon générale, les personnes vivant en dessous du seuil de pauvreté sont dans les centres ville et les espaces hors influence urbaine.

Ces observations alertent sur l'importance de répartir ce public sur l'ensemble du parc social, hors QPV mais également dans des secteurs non isolés pourvus en services et moyens de desserte.

Le territoire de la CAB se situe dans un arc de fragilité induit par des indicateurs tels que la pauvreté, la précarité et le niveau de revenus.

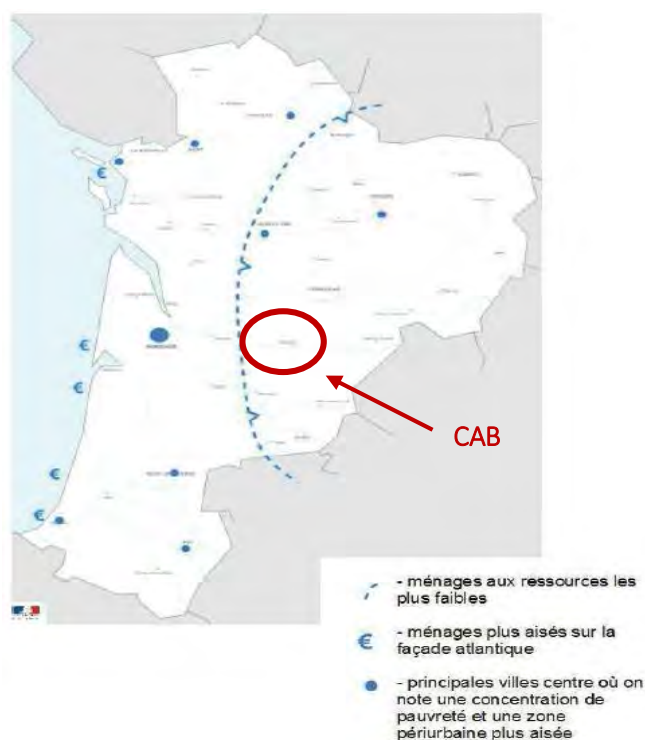
Le revenu médian de ce territoire, par unité de consommation, est en moyenne de 18 800€/an. Cette moyenne est à peine supérieure à la moyenne départementale (18 756€/an) et inférieure à la moyenne régionale de 19 809€/an.

Pour information, pour un ménage de 4 personnes, en 2016, le plafond de ressources PLAI s'élève à 21 562€, le plafond PLUS à 38 990€ et le plafond PLS à 50 687€.

De même, la Communauté d'Agglomération Bergeracoise enregistre un des plus grands taux d'allocataires RSA de la Nouvelle-Aquitaine.

Bergerac enregistre le revenu médian le plus faible. C'est également sur cette commune que l'on constate les écarts de revenus les plus importants. Ce phénomène explique la présence et la demande importante de logements sociaux sur cette commune centre.

Entre 2008 et 2016, le parc social a très peu augmenté, ce qui s'explique par la vente de logements sociaux qui viennent compenser les mises sur le marché ainsi que l'opération ANRU qui a privilégié la qualité à la quantité.



2.4.5- L'évolution sociale

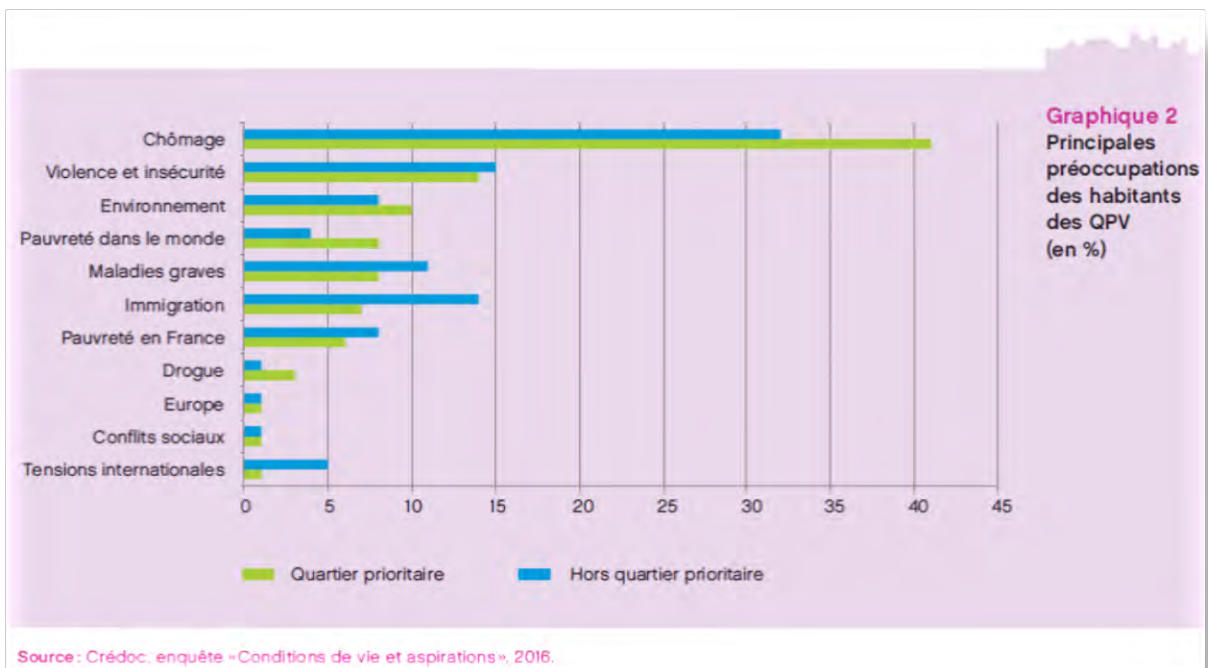
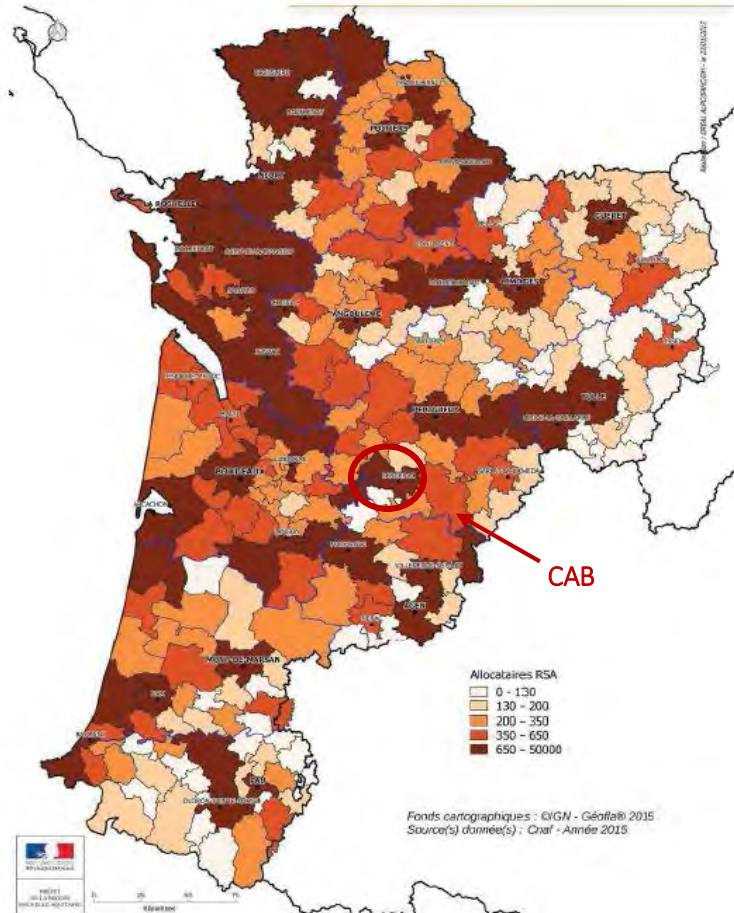
Des associations telles que « l'accueil de jour » font plusieurs constats :

Le nombre de repas servis par jour augmente d'années en années de l'ordre de 14%.

Répartition par type de bénéficiaires :

- 20 à 30% de SDF,
- 40 à 60% ne vivant que de revenus sociaux et dans des logements sociaux,
- 10 à 30% de personnes isolées, souvent retraitées,
- Si les bénéficiaires ont généralement entre 20 et 60 ans, il est constaté un rajeunissement des bénéficiaires avec de plus en plus de personnes addictes (alcool et produits stupéfiants, notamment pour les SDF).

Allocataires RSA par EPCI en 2015



La répartition des ménages en fonction des plafonds HLM

	Part des ménages dont le revenu est inférieur au plafond PLAI	Part des ménages dont le revenu est inférieur au plafond PLUS	Part des ménages dont le revenu est inférieur au plafond PLS
16 – Charente	31,12%	61,98%	78,61%
17 - Charente-Maritime	28,95%	59,47%	75,72%
19 – Corrèze	29,69%	60,69%	77,71%
23 – Creuse	37,89%	68,32%	82,81%
24 – Dordogne	33,02%	63,72%	79,65%
33 – Gironde	26,10%	54,50%	71,53%
40 - Landes	26,15%	57,87%	76,00%
47 – Lot-et-Garonne	33,92%	64,46%	79,84%
64 - Pyrénées-Atlantiques	26,57%	55,64%	72,67%
79 - Deux-Sèvres	29,33%	62,66%	79,53%
86 - Vienne	29,50%	60,36%	77,17%
87 – Haute-Vienne	30,00%	59,63%	76,43%
Nouvelle-Aquitaine	28,86%	58,96%	75,68%
France entière	27,99%	57,13%	73,87%

(Source : Filocom 2013)

Tableau de ressources des ménages demandeurs par rapport aux plafonds de ressources HLM (demande externe et interne) :

	inférieures aux plafonds PLAI	Inférieures aux plafonds PLUS	inférieures aux plafonds PLS	supérieures aux plafonds PLS	Demande totale
Charente (16)	76,7%	93,0%	95,2%	1,3%	4738
Charente Maritime (17)	67,2%	89,8%	94,3%	2,0%	14156
Corrèze (19)	66,6%	87,2%	89,6%	1,0%	2353
Creuse (23)	63,9%	81,3%	85,3%	1,2%	841
Dordogne (24)	69,4%	87,9%	90,3%	0,6%	4514
Gironde (33)	64,5%	84,5%	88,2%	1,7%	46417
CD 33 (hors BM)	60,2%	81,6%	85,3%	1,7%	12314
Bordeaux Métropole	66,0%	85,6%	89,3%	1,7%	34103
Landes (40)	60,6%	81,6%	84,5%	0,9%	6974
Lot-et-Garonne (47)	68,2%	85,8%	88,4%	1,9%	3474
Pyrénées Atlantique (64)	50,3%	70,4%	73,9%	1,2%	15184
CD 64 (hors CAPP, ACBA)	46,1%	65,5%	97,5%	1,1%	4441
CA Agglomération Côte Basque Adour	45,4%	65,7%	69,3%	1,2%	6864
CA Pau-Pyrénées	63,8%	84,4%	88,0%	1,2%	3879
Deux Sèvres (79)	71,7%	92,6%	95,5%	1,1%	5221
Vienne (86), dont :	72,7%	92,8%	95,7%	1,2%	7362
DDT Vienne	72,2%	94,2%	96,4%	0,5%	2861
CA Grand Poitiers	72,9%	92,0%	95,2%	1,7%	4501
Haute-Vienne (87)	69,7%	87,2%	89,8%	0,8%	6124

La somme des pourcentages n'est pas égale à 100 % car pour certaines demandes, la donnée n'est pas renseignée.

Le loyer moyen des logements sociaux au sein de la Nouvelle-Aquitaine est de 5.29€/m² de surface habitable, en hausse de 1.1% sur un an (contre une moyenne de 5.65€/m² en France métropolitaine, en hausse de 1.3% sur la même période).

Alors que les loyers moyens de la Dordogne sont un peu au-dessus des 5€/m², le territoire de la CAB s'inscrit au-delà de cette moyenne.

Les livraisons récentes de logements (pavillonnaire et/ou semi-collectif) ont entraîné une demande massive pour ces habitats considérés comme qualitatifs (moins énergivores, plus fonctionnels, contemporains, avec jardin, etc...). Les demandeurs n'ayant pas obtenu satisfaction renouvellent leur demande non pas parce qu'ils sont sans logement mais parce qu'ils souhaitent avoir accès à des biens spécifiques. Ces demandes ne s'inscrivent plus dans des situations d'urgence mais correspondent à des demandes de confort.

En conséquence de quoi, il est avéré que la livraison de nouveaux logements fait augmenter artificiellement la demande.

2-5. La demande locative sociale

2.5.1- Typologies de logements recherchés

Lorsque l'on considère l'offre de logement social, quel que soit le territoire, Nouvelle-Aquitaine comme Bergeracois, il est mis en évidence que la demande de logement social ne correspond plus à l'offre ; à l'échelle de la région 50% des demandes concernent des T1 et des T2 alors que le parc est composé essentiellement de T3. À Bergerac, 38.34% de la demande se concentre sur des logements de petite taille (avec ou sans chambre séparée).

Le tableau ci-dessous présente l'indice de tension* (à savoir le rapport entre le nombre de demandes et le nombre d'attributions) décliné selon la typologie de logements :

Departement	tensionT1	tensionT2	tensionT3	tensionT4	tensionT5	tensionT6	tension
Charente	4,9	4	1,9	1	1	0,6	2,1
Charente-Martime	4,1	7,5	3,1	2	2,1	2	3,8
Corrèze	2,3	2,9	1,8	1	0,6	0,1	1,7
Creuse	1,8	1,5	1	0,5	0,5		1
Deux-Sèvres	5,6	4	2	1,2	1,2	1	2,2
Dordogne	8,3	8,3	2,7	1,3	1	0,3	2,8
Gironde	7,3	5,7	3,1	2,6	1,8	1,1	4,1
Haute-Vienne	2,5	2,6	1,4	1,3	1,3	5	1,8
Landes	9,9	7,7	3,8	2,6	2	2	4,5
Lot-et-Garonne	6,4	4,2	2,7	1,8	1,1	0,5	2,8
Pyrénées-Atlantique	13,7	5,5	2,6	2,4	1,6	0,6	3,8
Vienne	2,8	2,5	1,6	1,2	1,2		1,9
Total :	5,7	5	2,6	1,9	1,4	0,9	3,2

Source : SNE 2015

Type de logements recherchés	Chambre	T1	T2	T3	T4	T5	T6+
Nombre	8	81	286	359	212	31	1

375 soit 38.34%

La plus forte demande se fait sur le pôle urbain avec 810 demandes (soit 82% des demandes) sur la commune de Bergerac et 11 demandes (6.13%) sur la commune de Prigonrieux pour 978 demandes au total. Cette demande se fait principalement sur des logements de type 2 et 3 avec une offre T2 qui semble insuffisante.

*taux de tension = nombre de demande enregistrées sur l'outil SNE par rapport au nombre d'attributions.

2.5.2- Tranche d'âge du demandeur

Tranche d'âge du demandeur	<30 ans	30 à 40 ans	40 à 50 ans	50 à 65 ans	>65 ans
Nombre	201	231	201	230	104

La plus forte demande concerne les personnes entre 30 et 40 ans suivis de près par les 40-50ans et <30ans. Ceci reflète le fait qu'une majorité de la population de ce territoire peut prétendre au logement social quel que soit l'âge du demandeur. Pour autant, le type de logement à proposer n'est pas le même et doit être adapté, que l'on parle des moins de 30 ans ou des besoins spécifiques des personnes âgées (plain-pied, douche à l'italienne...).

2.5.3- Composition familiale du demandeur

Au niveau de la Région, 53% des demandes sont effectuées par les ménages d'une seule personne. L'outil du SNE met en évidence au niveau départemental une taille réduite des ménages (1 ou 2 personnes) qui représente 77% de la demande. L'écart type est très faible selon les territoires autour de cette valeur.

	1 personne	2 personnes	3 personnes	4 personnes	5 personnes et plus
Charente (16)	49,1%	23,1%	13,0%	7,8%	7,0%
Charente Maritime (17)	50,0%	24,4%	13,2%	7,2%	5,1%
Corrèze (19)	45,8%	23,0%	14,7%	9,9%	6,6%
Creuse (23)	56,8%	22,4%	9,5%	5,9%	5,4%
Dordogne (24)	46,7%	26,5%	14,7%	7,3%	4,8%
Gironde (33)	47,6%	23,4%	14,4%	8,7%	6,0%
CD 33 (hors BM)	42,1%	26,0%	17,6%	8,9%	5,4%
Bordeaux Métropole	49,5%	22,5%	13,2%	8,6%	6,2%
Landes (40)	44,0%	24,6%	16,4%	9,2%	5,8%
Lot-et-Garonne (47)	41,8%	25,2%	16,6%	8,5%	8,0%
Pyrénées Atlantique (64)	48,7%	23,7%	14,3%	8,3%	5,0%
CD 64 (hors CAPP, ACBA)	46,1%	23,6%	16,2%	9,4%	4,7%
CA Agglomération Côte Basque Adour	51,9%	23,3%	13,3%	7,5%	3,9%
CA Pau-Pyrénées	45,8%	24,6%	13,9%	8,6%	7,0%
Deux Sèvres (79)	48,3%	24,4%	13,2%	7,2%	6,8%
Vienne (86), dont :	51,4%	22,0%	12,9%	7,6%	6,1%
DDT Vienne	49,5%	22,1%	15,1%	8,3%	5,0%
CA Grand Poitiers	52,6%	22,0%	11,6%	7,1%	6,8%
Haute-Vienne (87)	45,2%	23,6%	13,8%	8,7%	8,7%

Source : SNE 2015

Composition Familiale des demandeurs	Personnes Isolées	Familles Monoparentales	Couples sans enfant	Couples avec enfant
Nombre	441	129	95	46

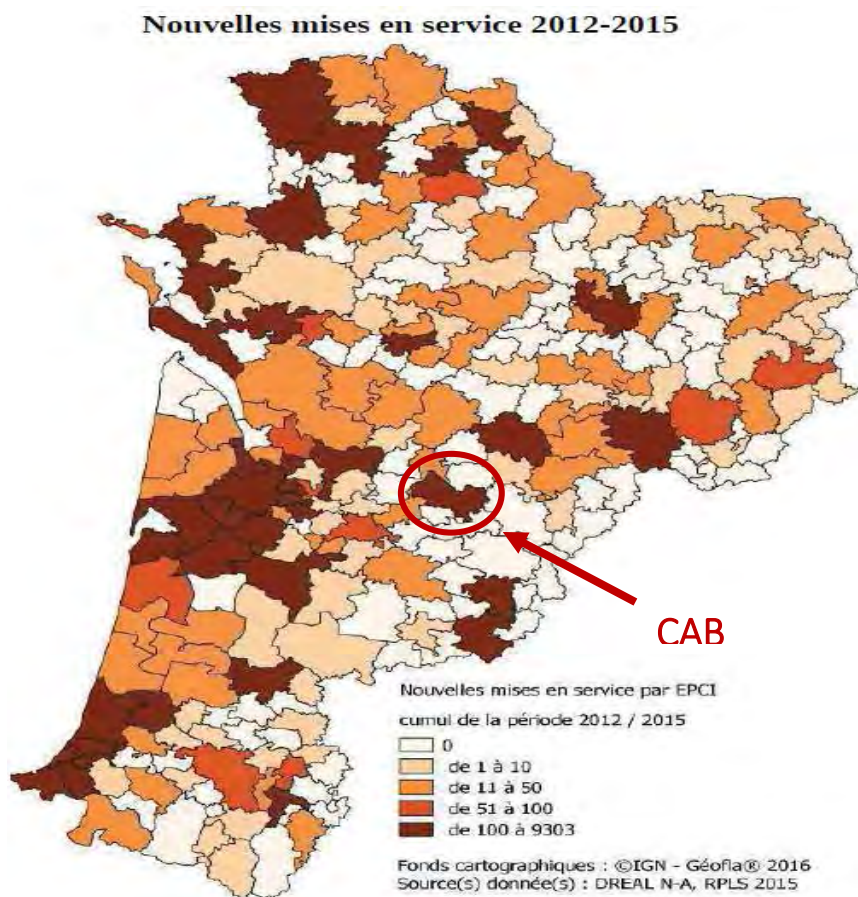
La demande concerne majoritairement les personnes isolées avec 441 demandes en 2016 soit 62% de la demande totale.

2-6. Zoom sur les quartiers prioritaires et le programme ANRU

L'Agglomération Bergeracoise accueille 3 quartiers prioritaires au titre de la Politique de la ville, tous les 3 concentrés sur la ville de Bergerac et sur lesquels une opération de démolition reconstruction a été menée dans le cadre du dispositif PNRU.

Des mises en service de logements sociaux liés à l'ANRU

L'offre nouvelle, de logements sociaux, depuis 2011, augmente en moyenne annuelle globale de 1.8% en Nouvelle-Aquitaine.



Entre 2014 et 2015, le nombre de logements sociaux de la région a augmenté de 5 700 logements, soit une croissance de 2.1% supérieure à la France Métropolitaine qui s'élève à 1.5%.

Si la CAB enregistre un nombre important de nouvelles mises en service sur cette période, c'est essentiellement par le biais de l'ANRU (749 logements construits ou réhabilités). L'enjeu était de proposer un logement moderne (moins énergivore), avec une approche architecturale de l'habitat social qui soit en rupture avec l'image des quartiers (habitat individuel ou semi-collectif au lieu d'immeubles « barre »), et d'avoir un habitat intégré au sein de la ville et ses

commodités :

- Quartier rive gauche :
 - o Création du pôle petite enfance regroupant le relais assistantes maternelles et la crèche Les Cabrioles,
 - o Centre culturel François Mitterrand,
 - o Reconstruction d'un centre social « Germaine Tillion »,
 - o Reconstruction d'une école de musique,
 - o École élémentaire Edmond Rostand,
 - o École du Taillis,
 - o Collège et gymnase Eugène Leroy,
 - o Présence de commerces de proximité,
 - o Lycée Jean Capelle,
 - o Délocalisation de Pôle Emploi sur ce secteur,
 - o ...

- Quartier des deux rives :
 - Mairie,
 - CCAS,
 - Musée du tabac,
 - Musée du vin et de la batellerie,
 - Musée Costi,
 - École élémentaire Romain Rolland,
 - Police municipale,
 - École maternelle Gambetta,
 - Centre social Jean-Moulin,
 - École élémentaire et gymnase Jean-Moulin,
 - Présence de commerces de proximité,
 - Présence d'un supermarché,
 - Deux tribunaux,
 - Un cinéma.

- Quartier Nord :
 - Nouveau centre social de la Brunetière,
 - Stade de la Catte,
 - Espace René Coicaud (escrime, Melkior théâtre, ...).

Ceci afin de décroiser les quartiers et de rendre ces secteurs attrayants au-delà du public à caractère social.

Sur le quartier Nord, si le changement d'un point de vue architectural (passer d'immeubles type « barre » à des logements individuels) est l'un des plus radical, le ressenti des habitants y est mitigé ; certains des anciens habitants regrettent la proximité liée à la configuration même des anciens logements qui était, pour eux, synonyme d'entraide et de non-isolement.

De plus, le fait que leurs enfants ne soient plus scolarisés sur le quartier peut être négatif, selon leur ressenti (ex : ne plus avoir la possibilité d'aller en groupe de mamans chercher les enfants à l'école à pied ce qui était, pour elles, un moment d'échange, etc...) et vécu comme un abandon par l'académie de ce secteur. Pourtant, le fait même de répartir les enfants issus des quartiers sur l'ensemble des établissements scolaires de la commune a forcé les habitants à sortir de leur quartier et les enfants à s'intégrer dans des lieux non marqués d'un point de vue social, identitaire, culturel ou religieux, contribuant ainsi à l'apprentissage de la mixité sociale et, de ce fait, à l'intégration.

En revanche, les nouveaux arrivants apprécient cet habitat et ce quartier car il n'est plus « visuellement » assimilable à un quartier prioritaire.

Autant les Bergeracois, de souche, gardent en mémoire une image négative du quartier de « la Catte » autant les habitants intégrant Bergerac et ce quartier rebaptisé « la Brunetière » n'associent pas leur lieu de vie à un lieu stigmatisé. Cette rupture d'image concourt à la mixité sociale.

Point négatif identifié sur ce même secteur, le manque de services de proximité et de commerces qui font de ce quartier plus un quartier « dortoir » qu'un lieu de vie à part entière. Malgré ce constat, à ce jour, il n'y a pas de demande ou de volonté locale pour créer des commerces. Là encore, l'absence de services force les habitants à sortir de leurs quartiers.

En conclusion, la présence de logements sociaux à 58% sur les quartiers prioritaires n'est pas neutre à la fois par :

- Le nombre de personnes vivant en QPV (5 240 habitants, chiffre le plus important pour la Dordogne),
- Le cadre légal qui fixe des attributions en et hors quartiers prioritaires,
- La nécessaire mixité sociale pour une intégration et éviter la ghettoïsation,
- ...

À l'avenir et au vu de la paupérisation, les PLAI risquent de représenter l'essentiel du besoin du territoire en termes de logements sociaux. Une attention particulière devra être portée sur les attributions hors QPV mais à proximité des services ou de moyens de transports pour ces publics.

La loi Égalité et Citoyenneté rappelle que les bailleurs sociaux doivent consacrer :

- au moins 25% des attributions en dehors des quartiers prioritaires au premier quartile des demandeurs les plus pauvres,
- au moins 50% en quartiers prioritaires aux demandeurs des trois autres quartiles,
- au moins 25% des attributions doivent être proposées à des ménages dits prioritaires et reconnus au titre du DALO.

Une première évaluation a été faite par le ministère quant aux obligations de la loi Égalité et Citoyenneté :

Nouvelle-Aquitaine						
24 Dordogne						
200070647 CA Bergeracoise						
Données SNE						
	Hors QPV	Total				
Nombre total d'attributions	95	158				
Nombre total d'attributions aux demandeurs du 1er quartile de ressources	20	28				
Pourcentage d'attributions au 1er quartile	21,05%	17,72%				
Nombre d'attributions manquantes aux demandeurs du 1er quartile de ressources pour atteindre un taux de 25 %	4					
Données RPLS						
Parc PLUS/PLAI ou assimilés total	2 408					
Parc PLUS/PLAI ou assimilés hors QPV	1 177					
Parc PLUS/PLAI inf. au loyer max. de zone PLAI hors QPV	790					
Parc PLUS/PLAI inf. à 75% loyer max. de zone PLAI hors QPV	452					
Taux de rotation Parc PLUS/PLAI ou assimilés hors QPV	12,49%					
Liste des organismes de logements sociaux						
SIREN	Libellé	Parc PLUS/PLAI ou assimilés	Total	Parc PLAI PLUS ou assimilés hors QPV		Rotation du parc
				Inf. au loyer max. de zone PLAI	Inf. à 75 % loyer max. de zone PLAI	
272400011	OFFICE PUBLIC D'HABITAT DE DORDOGNE	421	229	91	43	7,42%
458205382	CLAIRSIENNE	53	32	0	0	12,50%
556120053	PÉRIGORDIA HABITAT	1 476	908	699	409	13,88%
556720183	SEM URBALYS HABITAT	458	8	0	0	0,00%

Données SNE 2016

Ces données montrent qu'avec 21%, le taux de 25% est quasiment atteint quant aux attributions de LLS pour les ménages du 1^{er} quartile situés en dehors des QPV.

Concernant l'obligation de la loi Égalité et Citoyenneté sur l'attribution d'au moins 50% de LLS aux demandeurs des trois autres quartiles en QPV, sur les 63 attributions faites en QPV, 8 concernent le 1^{er} quartile (unité de consommation percevant moins de 6 600€/an) et 55 les 3 autres quartiles ce qui correspond à un taux de 87%. Ce taux est donc largement atteint.

2-7. Synthèse relative aux logements sociaux qui concerne aujourd'hui les quartiers prioritaires

- Une répartition inégale des logements sociaux sur notre territoire avec une présence de ceux-ci sur le pôle urbain dont la ville centre de Bergerac et certaines communes du pôle d'équilibre mais trop peu en pôle rural. Cela peut s'expliquer par les manques de services de proximité et de réseaux des transports peu développé.
- Un parc locatif social inadapté à la demande (typologie et nature du logement) ayant évolué en lien avec la modification sociodémographique de la composition des ménages.
- Une paupérisation concentrée en centre-ville avec une offre locative adaptée mais insuffisante.
- Une aggravation des troubles du comportement souvent liée à des problèmes mentaux nécessitant une prise en charge spécifique. Cette problématique devra être développée dans le cadre du Plan Partenarial de Gestion Partagé de la Demande.
- L'opération ANRU a modifié les demandes de mutation dans le parcours résidentiel.
- Les postulants au logement social, sur notre territoire, sont aujourd'hui sur une demande de confort plus qu'une demande d'urgence. Ce phénomène, en partie lié à la livraison des dernières opérations, est pénalisant puisqu'il gonfle artificiellement le nombre de demandes. En effet, le taux de tension en lien avec l'art.95 de la Loi Égalité Citoyenneté ne prend pas en compte les refus liés aux demandes de confort.

3- Les objectifs stratégiques en matière d'attribution

3-1. Les orientations en matière d'attribution de Logements Sociaux dans les Quartiers Prioritaires Politique de la Ville

L'application de la Loi Égalité Citoyenneté a pour but de concourir, par le biais de l'habitat, à ne plus identifier certains quartiers comme étant prioritaires, la mixité sociale étant sur ces secteurs une priorité afin d'atteindre cet objectif.

L'un des enjeux pour les quartiers prioritaires sera le respect des pourcentages d'attributions en QPV et hors QPV fixé par la Loi sachant que plus de 46%% du parc social de la CAB se trouve en QPV.

À ce jour, sur un objectif d'attribution de 25% hors QPV, 21.05% ont été atteints. Il manque en tout et pour tout 4 attributions hors QPV pour réaliser ce chiffre.

3-2. Les attributions sur les deux communes impactées par l'article 55 de la loi SRU et l'équilibre territorial des 3 pôles (Urbain, Équilibre, Rural)

Afin de :

- Ne pas ghettoïser les quartiers existants,
- Permettre à tous de vivre où ils le souhaitent sur notre territoire,
- Concourir à la revitalisation des centres-bourgs et de maintenir commerces et services existants dans les villages,
 - Se conformer à l'interdiction de construire davantage de logements sociaux sur les quartiers prioritaires identifiés à Bergerac. Pour autant, étudier les possibilités de dérogation lorsque seront menées des opérations sur les îlots dégradés, ayant le soutien de l'OPAH, afin de ne pas empêcher des opérations qui concourent à l'attractivité, à la revitalisation et à la mixité sociale des secteurs concernés.
 - Maintenir le sentiment de sécurité dans et à proximité immédiate des logements sociaux,
 - Ne pas se mettre dans l'illégalité en construisant davantage de logements là où les documents d'urbanisme (SCoT et PLUi) l'interdisent ou en allant au-delà du nombre de logements autorisés mais exigés par l'article 55,
 - ...

La CAB, compte tenu de ses spécificités, ayant fait l'objet d'une demande de dérogation auprès du ministère de la cohésion des territoires, quant à l'application de la Loi Égalité Citoyenneté pour la création de logement sociaux, souhaiterait que ces derniers puissent être répartis sur l'ensemble de l'intercommunalité au titre de la solidarité territoriale. Cette prise en compte permettrait aux communes de Bergerac et Prignonieux de trouver une solution à leurs obligations quantitatives liées à l'article 55.

Aussi, les futurs logements sociaux devront donc être pensés et répartis à l'échelle intercommunale et pas seulement sur les deux communes concernées par l'article 55. En attendant ces constructions ou de futurs conventionnements « logement social », les attributions devront se faire dans le respect de ces points « vigilance ».

4- Les modalités de coopération entre les bailleurs sociaux et les titulaires de droits de réservation

Pour un fonctionnement optimal du processus d'attributions de logements sociaux sur le territoire, il est nécessaire d'une part de redéfinir, affiner et chercher à atteindre des objectifs stratégiques en matière d'attributions et de peuplement et d'autre part de revoir le dispositif lui-même, avec le souci de renforcer son caractère intercommunal, inter-bailleurs et inter-réservataires.

La préparation et le fonctionnement des CAL sont régis par le code de la construction et de l'habitation. Les bailleurs respectent ces règles tout en veillant aux enjeux d'équilibre de peuplement. Pour autant, les acteurs et élus du territoire n'ont pas forcément une bonne vision et une bonne connaissance du travail des bailleurs sociaux pour l'attribution des logements :

- Comment sont sélectionnés les candidats présentés en commissions d'attribution de logements (CAL) ? La réponse à cette question est suspendue à la fois au choix que devront faire les bailleurs et la reprise de la réflexion sur les CUS.
- Pour quels types de logements tous les bailleurs s'engagent-ils à présenter systématiquement plusieurs candidats par logement, afin que la CAL puisse faire un véritable choix ?

- Quelles règles collectives les bailleurs et les réservataires se donnent-ils afin d'assurer une réelle équité de traitement pour chacun des demandeurs, quel que soit le propriétaire ou le réservataire du logement qui lui est proposé ?

- Comment faire en sorte que les bailleurs aient une vision globale des attributions réalisées sur chacune des communes de l'agglomération bergeracoise, tous bailleurs confondus, afin d'améliorer la cohérence du système en faveur de la mixité sociale ?

La réponse à ces questions se pose à plusieurs niveaux :

- Instruction des demandes et préparation des CAL,
- Fonctionnement des CAL, pratiques au sein des CAL.

Les principes généraux que le dispositif mis en place doit respecter sont les suivants :

- Renforcer l'échange et le partage d'informations entre tous les partenaires sur l'ensemble du processus. Pour cela, créer un groupe qui réunira autant que nécessaire les partenaires volontaires,

- Les objectifs sont de disposer d'une vision réaliste, réelle et territorialisée du parc social, de son occupation, de la demande et de sa satisfaction,

- Fiabiliser et partager la connaissance des différents contingents et des attributions réalisées par chaque réservataire,

- Suivre le niveau de satisfaction des différents contingents et des attributions réalisées par chaque réservataire,

- Suivre le niveau de satisfaction de la demande, par type de profils de demandeurs,

- Étudier la pertinence et la faisabilité de disposer, en temps réel, d'une vision sur l'offre disponible à la location, dans le parc social,

- Améliorer la connaissance et le partage de cette connaissance sur la qualification du parc social afin de pouvoir faire les désignations les plus pertinentes lors de la libération d'un logement.

Ce travail s'inscrit en étroite articulation avec les attendus de Plan Partenarial de Gestion de la Demande Locative Sociale et d'Information du Demandeur (PPGDLSID) en matière de qualification de l'offre et d'information du demandeur.

Outre ces éléments le futur PLH met en avant des actions spécifiques à mener :

Action 4 : DEVELOPPER UNE OFFRE LOCATIVE SOCIALE ADAPTÉE AUX BESOINS LOCAUX ET PERMETTANT D'ATTEINDRE LES OBJECTIFS FIXÉS PAR LA LOI SRU

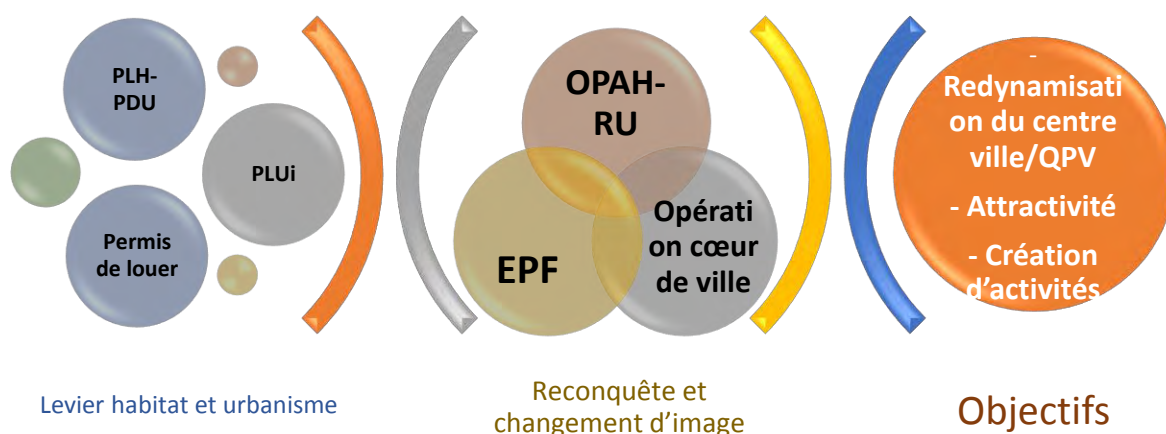
Nature de l'action
<ul style="list-style-type: none"> ■ Programmation ■ Conseil/Ingénierie ■ Financement d'études □ Communication/Animation
Orientations
<ul style="list-style-type: none"> ➤ Diversifier l'offre et proposer les logements locatifs sociaux abordables au plus près des besoins ➤ Intégrer/banaliser le logement social au sein du parcours résidentiel
Contenu de l'action
<p>Lutter contre la défiance vis à vis du logement social :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Lutter contre les a priori de la part de la population et des élus (action de communication sur des opérations qualitatives, sur la part de la population pouvant effectivement entrer dans le logement social), - Inscrire le logement social dans des formes bâties non différenciantes : petits collectifs, logements individuels, mobilisation de l'existant, - Réfléchir à des modes de production alternatifs, notamment par le conventionnement de bâti existant (bâti communal, conventionnement des logements défiscalisés, conventionnement Anah), et limitant la hausse du nombre de résidences principales. <p>Axer le développement de l'offre sociale vers les produits manquants actuellement :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les logements adaptés au vieillissement de la population, - Les petits logements (T1, T2) sur lesquels la pression est très forte, à destination des jeunes, des personnes en sortie d'hébergement. - Les grands logements individuels. <p>Réflexion sur la prise de délégation des aides à la pierre</p>

Déclinaison territoriale
<p>À l'échelle communale :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Avancement des discussions avec l'État sur l'objectif SRU à retenir : 20 ou 25% - Quels objectifs assignés à Bergerac et Prigonrieux pour la période 2017-2019 ? Quelles possibilités de mutualisation ? - Déclinaison territoriale à travailler en fonction <p>À l'échelle infra-communale :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Prioriser la construction de logements sociaux dans les quartiers aujourd'hui peu pourvus - Limiter la construction de logements sociaux dans les QPV
Pilotage – Partenariat
<p>Pilotage : CAB et communes Partenaires : opérateurs, État, EPF Nouvelle-Aquitaine</p>
Moyens Financiers et humains
<p>Financier : subvention sur des produits spécifiques (PLAi, acquisition-amélioration) Humains : communication/formation/pédagogie autour du logement social ; suivi de la construction sociale</p>
Incidences sur le PLUi
<p>Mettre en place des outils réglementaires dans le PLUi favorisant la création de logements locatifs sociaux :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Secteurs de mixité sociale, - Emplacements réservés à destination de logements sociaux, - Majoration des volumes constructibles dans les secteurs comportant des logements locatifs sociaux (jusqu'à 50% de bonification).
Lien avec le PADD
<p>3.2 Privilégier la mixité sociale dans des quartiers à vivre (Objectif 3) 3.4 Développer et renforcer l'offre en logements locatifs notamment social (Objectif.3)</p>

Action 8 : FLUIDIFER LES PARCOURS RESIDENTIELS DES MENAGES EN GRANDE FRAGILITE SOCIALE ET LIMITER LA CONCENTRATION DES POCHEs DE PAUVRETE DANS LES QPV

<p>Nature de l'action</p> <ul style="list-style-type: none">■ Programmation■ Conseil/Ingénierie■ Financement d'études□ Communication/Animation	<p>Déclinaison territoriale</p> <p>- Principalement au cœur de l'agglomération.</p>
<p>Orientations</p> <ul style="list-style-type: none">➤ Favoriser la mixité sociale à l'échelle de l'agglomération,➤ Limiter l'exclusion par le logement des ménages fragiles	<p>Pilotage – Partenariat</p> <p>Pilotage : CAB Partenaires : bailleurs sociaux, gestionnaires de structures d'hébergement, DDCSPP, Conseil Départemental</p>
<p>Contenu de l'action</p> <p>Apporter des réponses adéquates aux ménages ne relevant pas du logement autonome :</p> <ul style="list-style-type: none">- Poursuivre le développement de solutions d'hébergement/logement adaptés à des ménages en précarité socio-économique (intermédiation locative, logement d'insertion, PLAi adapté...),- Fluidifier les parcours résidentiels par des actions d'accompagnement, en orientant les ménages en situation de grande fragilité vers les logements/hébergements les mieux adaptés à leur situation (logement accompagné, surface plus réduite pour limiter, etc...). <p>Retranscrire les objectifs de la Loi Égalité et Citoyenneté au sein de la future CIA et définition d'objectifs par bailleur pour atteindre ces objectifs :</p> <ul style="list-style-type: none">- Attribution de 25% des logements hors QPV aux 25% des demandeurs les plus pauvres (1^{er} quartile de revenu) / en QPV, un objectif maximal de 50%- Les collectivités et Action Logement doivent consacrer 25% des attributions aux publics prioritaires. <p>Diversification de l'offre et amélioration de la qualité de l'habitat dans les quartiers de la politique de la ville.</p>	<p>Moyens Financiers et humains</p> <p>Financier : subvention à définir en fonction du mode de production, des types de financements ? Humains : suivi de la construction sociale, élaboration de la CIA et suivi des attributions des logements en vue du bilan de la stratégie de peuplement</p> <p>Incidences sur le PLUi</p> <p>- Aucune.</p> <p>Lien avec le PADD</p> <p>1.5 Poursuivre les actions sur les quartiers prioritaires de la politique de la ville (Obj. 2) 3.1 Garantir un habitat adapté dans le cadre d'un parcours résidentiel (Obj. 3).</p>

5- Autre leviers en lien avec l'habitat et l'urbanisme



La ville de Bergerac et plus largement le territoire intercommunal s'inscrit dans un arc de fragilité identifié à l'échelle régionale. Cette commune a connu un chômage massif suite à la fermeture de deux sites industriels majeurs que sont la Division d'Instruction des Gendarmes Auxiliaires (DIGA) et l'Établissement Spécialisé du Commissariat de l'Armée de Terre (ESCAT) mais également d'autres activités telles que la chambre de commerce, la Banque de France, l'Institut du Tabac... ces fermetures ont entraîné la perte d'emplois, qualifiés ou non, mais également le départ de cadres et, avec eux, leur pouvoir d'achat.

Outre ce fait, le centre-ville connaît des problématiques similaires à celles d'autres territoires de villes moyennes à savoir une perte d'activité en centre-ville (18% du CA de l'agglomération) au profit de zones commerciales périphériques (41% du CA de l'agglomération pour la seule route de Bordeaux), un vieillissement de la population, des problématiques liées à la désertification médicale, etc.

Pour lutter contre ces différents phénomènes négatifs qui concourent à la persistance et au développement de quartiers prioritaires, un ensemble d'outils est mis en place afin d'atteindre des objectifs de :

- Redynamisation du centre-ville,
- D'attractivité de la ville et plus largement du territoire de la CAB,
- De création d'activité et, de fait, de résorption du chômage.

L'idée est ici de ne pas avoir une approche unique et monothématique mais une approche globale, pluridisciplinaire et complémentaire en vue d'une plus grande efficacité.

5-1. EPF (Établissement Public Foncier)

La CAB et la ville de Bergerac ont signé le 1^{er} janvier dernier, une convention opérationnelle d'action foncière avec l'Établissement Public Foncier Nouvelle Aquitaine.

L'objectif est la requalification et la dynamisation de la ville de Bergerac avec la mise en place de moyens permettant à la commune de pouvoir maîtriser le foncier sur un certain nombre de lieux pour mener à bien des projets dans l'intérêt public.

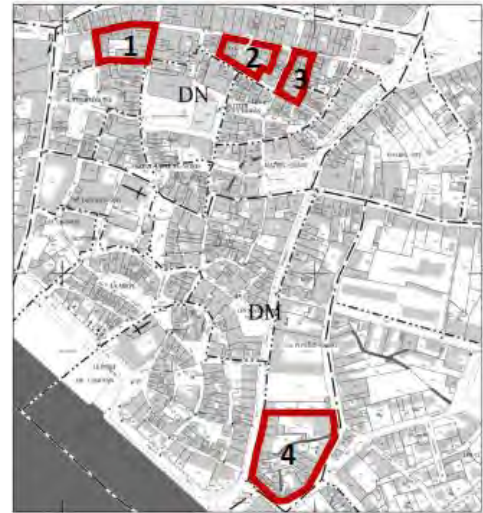
À Bergerac, des périmètres de veille, et de réalisation, sont d'ores et déjà mis en exergue sur un certain nombre d'ilots dégradés, le site du Moulin de Pile, le Quartier de la Gare, le site des Nouvelles Galeries... Le même processus sera utilisé sur l'ensemble du territoire de la CAB.

5-2. Étude sur les ilots dégradés

Au-delà des friches clairement identifiables, la ville de Bergerac a fait mener, en 2017, une étude sur les ilots dégradés. Cette dernière a permis d'identifier quatre ilots, tous en centre ancien :

Repérage des secteurs d'étude des 4 ilots :

1. Ilot Bourbarraud Ouest
2. Ilot BUSQUETS
3. Ilot Hallebarde
4. Ilot des Cordeliers



Bergerac – OPAH ET OPAH RU - volet Renouveau Urbain - Propositions

- Ilot Bourbarraud ouest

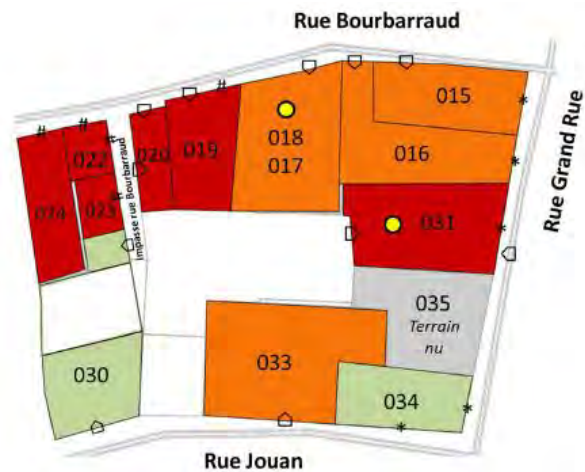


□ Périmètre d'étude

■ Occupé
■ vacant



■	Aspect extérieur en bon état*
■	Aspect extérieur en état moyen**
■	Bâti dégradé
*	Entrées commerciales
⏏	Entrées privées
#	Garages
	Visite effectuée



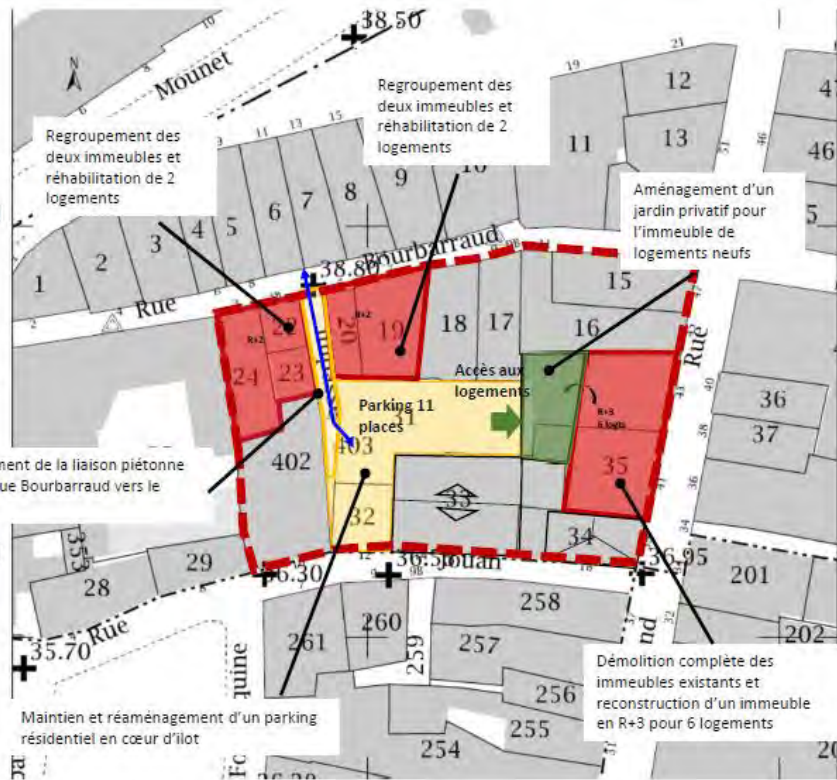
ILOT BOURBARRAUD OUEST – Proposition de périmètre opérationnel et recomposition

PROGRAMME :

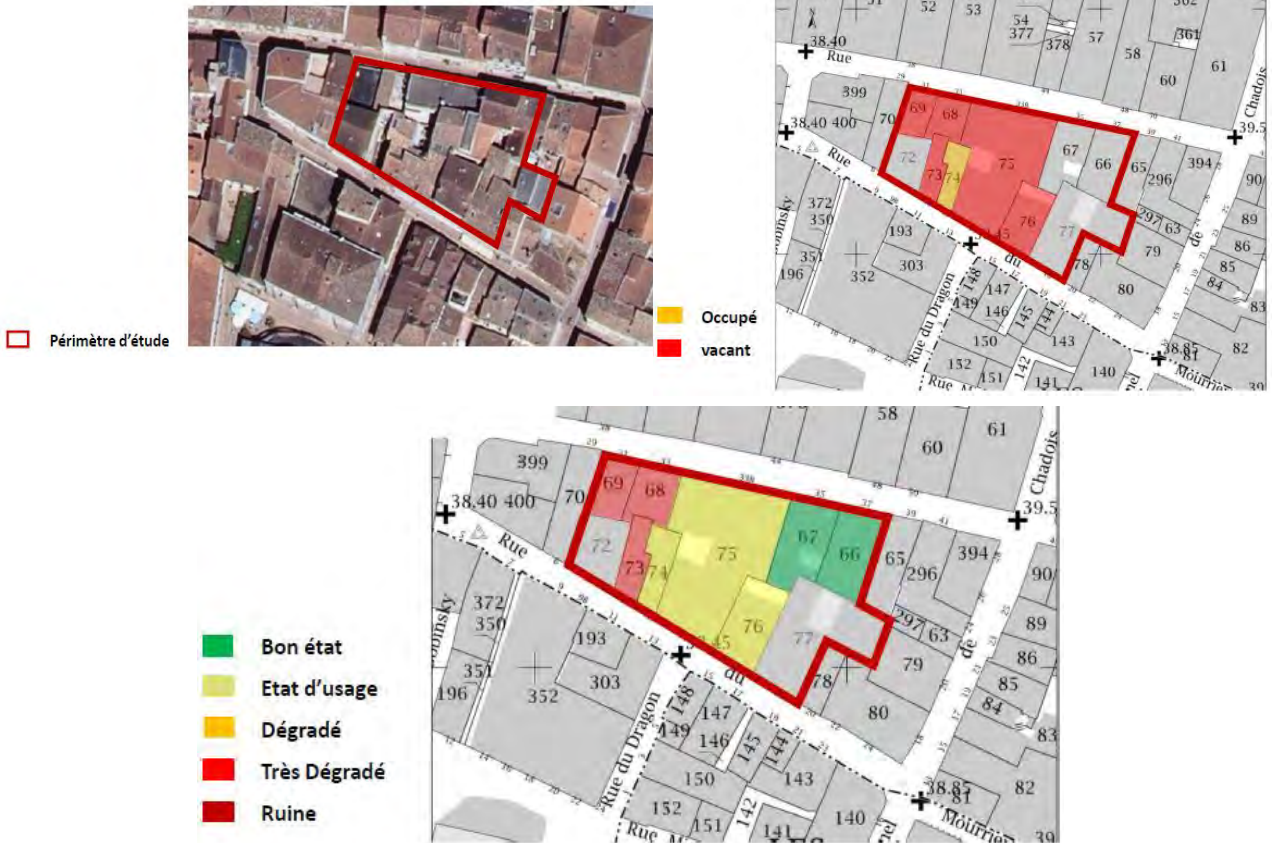
- 6 logements neufs
- 4 logements en restauration
- 11 places de stationnement
- 1 local d'activités ou commercial

MONTAGE :

- ORI et DUP Travaux sur les 5 immeubles rue Bourbarraud et si besoin THIR ORI ensuite
- Recherche d'un opérateur social pour l'opération grande rue et parking



- [Ilot Busquet](#)





ILOT BUSQUETS – Proposition de périmètre opérationnel et recomposition 2

Un projet d'investisseur à construire avec un local commercial de 250 m² en RDC et 3 logements avec terrasse privative dans les étages.

Un passage couvert à créer entre la rue du Dragon et la rue de la résistance en achetant les RDC commerciaux vacants et en les aménageant.

Ce passage n'a de pertinence que s'il traverse les deux îlots.

- ▬ Passage à créer
- ▬ Périmètre opérationnel

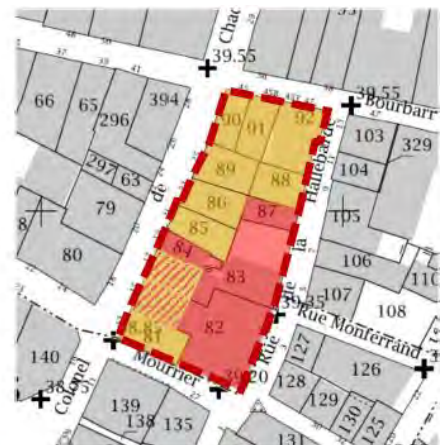


- Ilot hallebarde :


Périmètre d'étude



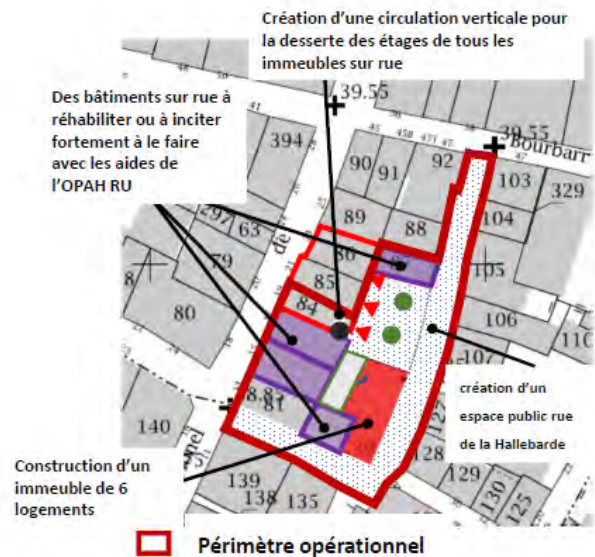
Occupé
 vacant



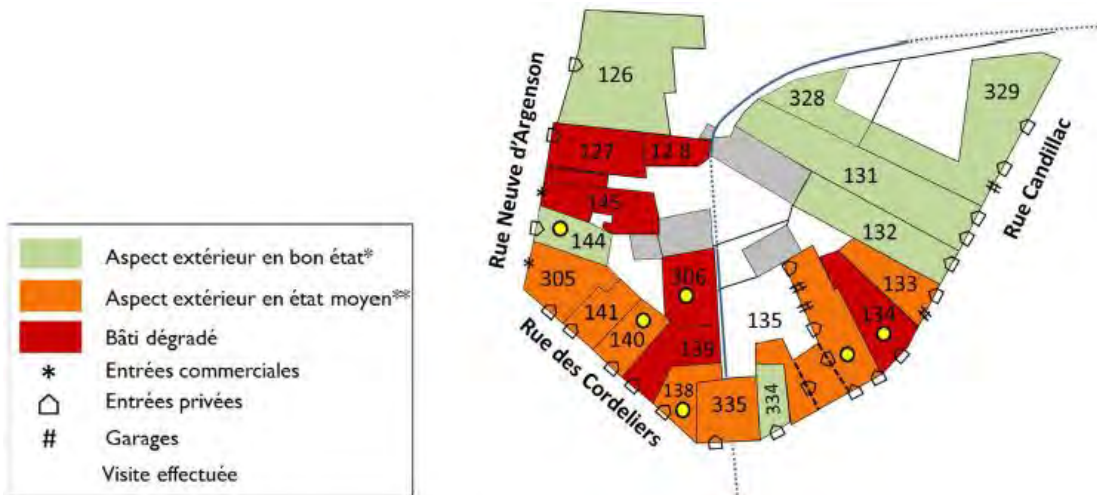
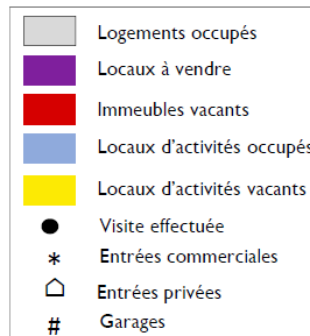
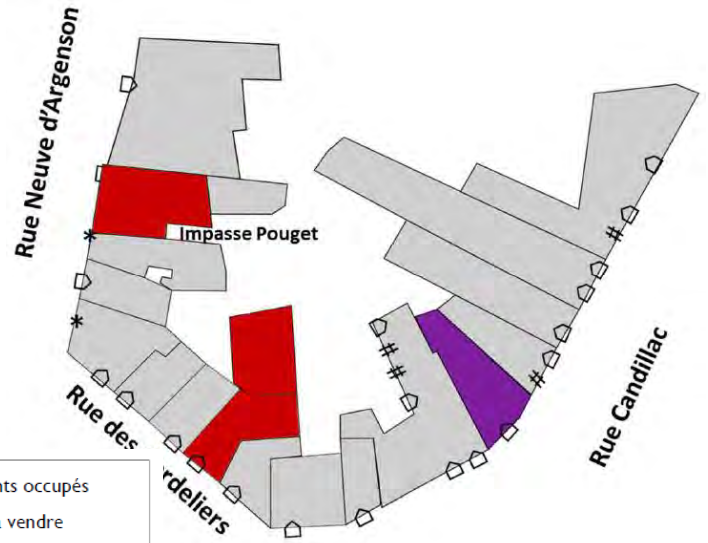


 ILOT HALLEBARDE – Proposition de périmètre opérationnel et recomposition

- Un seul propriétaire concerné
- création d'un espace public rue de la Hallebarde
- Possibilité de desservir les logements de la rue du colonel de Chadois depuis cet espace (parcelles DN 84, 85 et 86), faisabilité confirmée depuis la parcelle DN 84 (circulation verticale)
- Réhabilitation des logements rue du colonel de Chadois et Hallebarde : incitation forte à le faire avec les aides de l'OPAH RU (DN 82 et 87) ou ORI et DUP Travaux
- Construction d'un immeuble de 6 logements rue de la Hallebarde avec cour arrière et stationnement en RDC

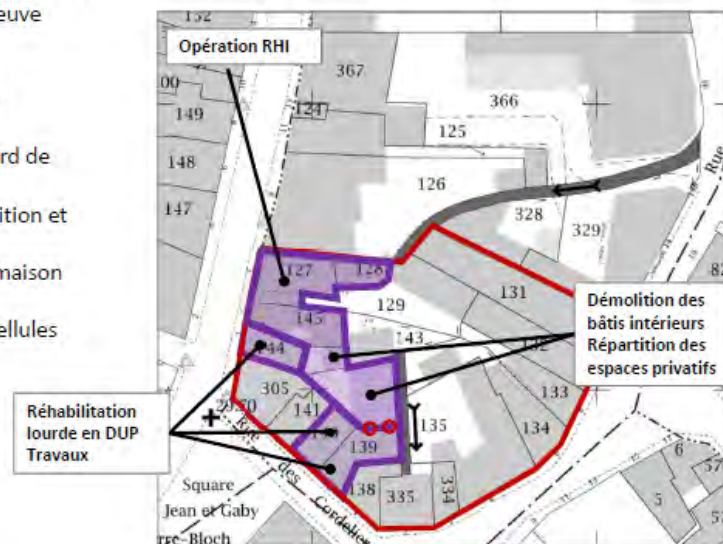


- Ilot Cordeliers



ILOT CORDELIERS – Proposition de périmètre opérationnel et recomposition

- **DUP Travaux** pour **réhabilitation lourde** de maisons de ville et immeubles rue des Cordeliers et rue neuve d'Argenson avec les aides de l'OPAH RU et la défiscalisation possible (DN 139, 140 et 144)
- Si la DUP n'a pas de succès, THIR ORI possible
- **Montage d'une opération RHI** sur la partie nord de l'ilot :
 - Acquisition du cœur d'ilot pour démolition et répartition d'espaces privés
 - Réhabilitation de logements et d'une maison de ville autour de la cour (DN 129)
 - Remise sur le marché d'une ou deux cellules commerciales ou bureaux en RDC



5-3. OPAH-RU

Objectifs PO	Objectifs 2012/2013	Objectifs 2014/2016	Objectifs OPAH RU	2012	2013	2014	2015	2016	Total	Atteinte des objectifs
PO Très Modestes Habiter Mieux		24	24	5	6	15	24	29	79	329%
PO Modestes Habiter Mieux		27	27	4	1	7	2	2	16	59%
PO Très Modestes Adaptation	4	6	10	7	6	9	12	16	50	500%
PO Modestes Adaptation	4	6	10	0	3	1	2	3	9	90%
PO Travaux lourds	6	9	15	0	1	1	0	2	4	27%
PO Petite LHI	6	6	12	0	0	0	0	0	0	0%
CR seule	0	0	0	7	13	9	12	19	60	
PO Modestes Travaux autres	8		8	2	3				5	63%
PO Très Modestes Travaux autres	8		8	5	4				9	113%
									0	
Nombre dossiers Habiter Mieux	8	60	68	9	8	23	26	33	99	146%
Total PO	36	78	114	24	24	33	40	52	172	151%

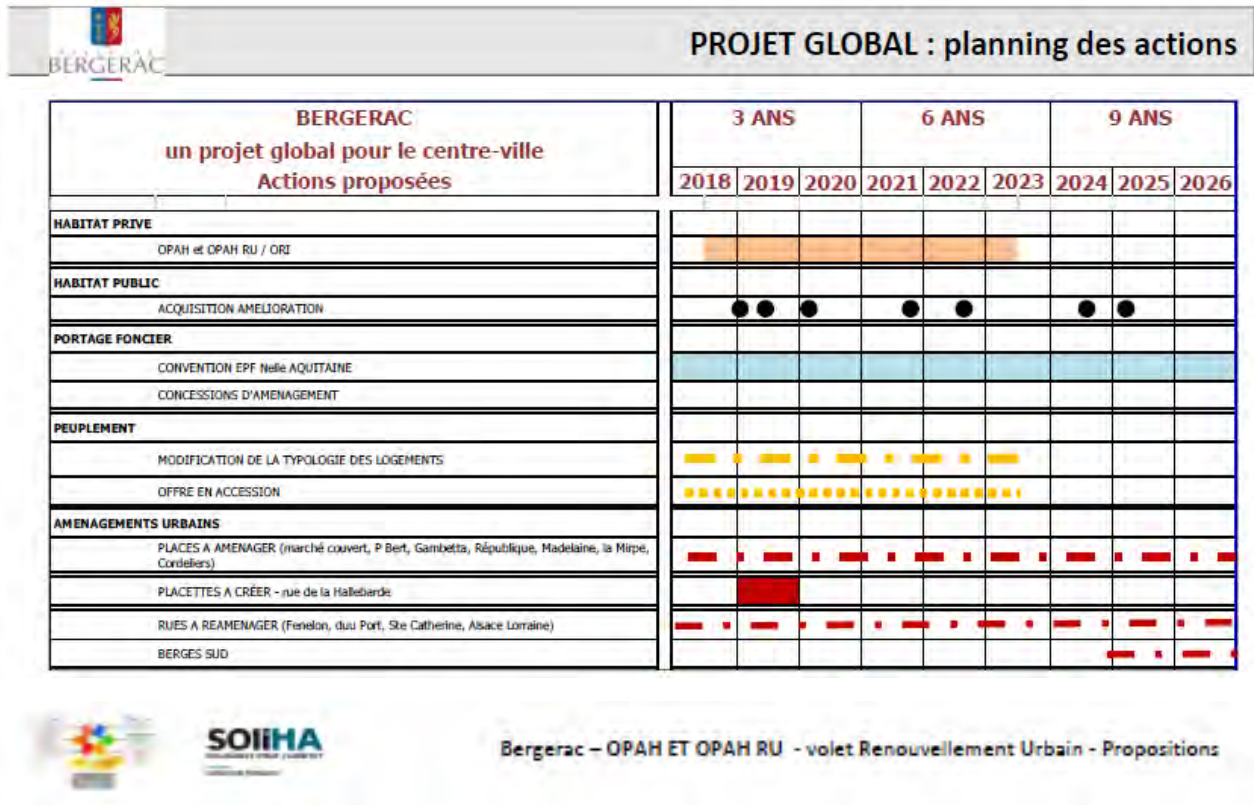
La dernière OPAH-RU a permis de réhabiliter environ 30 logements vacants en centre historique. De façon générale, ce sont 172 logements qui ont bénéficié de ce soutien en direction des propriétaires occupants aux revenus modestes voire très modestes afin de leur permettre :

- D'améliorer leur logement (doubles fenêtres, isolation ...),
- De l'adapter à leur situation physique en vue d'un maintien à domicile,
- De vivre dans un lieu décent...

Sur cette opération, ce sont les deux dernières années qui ont été les plus fructueuses entraînant une révision à la hausse des objectifs de départ.

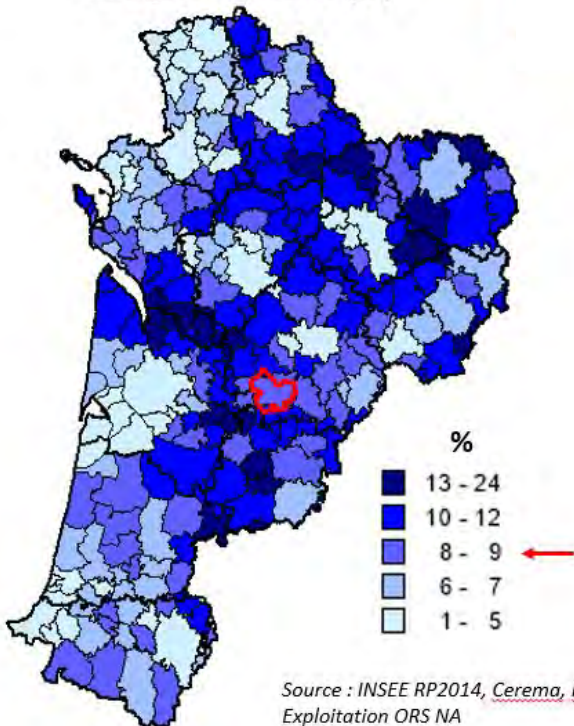
De fait, une nouvelle opération est en cours d'élaboration avec des objectifs beaucoup plus importants, ouverte à la fois aux propriétaires bailleurs et aux propriétaires occupants, sur des travaux similaires mais avec

l'éventualité de mise en place de primes en fonction des priorités qui seront données au travers de l'approche globale de la redynamisation-revitalisation du centre-ville.



5-4. Permis de louer

Part du parc privé potentiellement indigne en 2013 (%)



Instauré par la Loi Alur et défini par le décret du 19 Décembre 2016, le Permis de Louer est un outil supplémentaire au service des communes et EPCI leur permettant de lutter contre l'habitat indigne et les marchands de sommeil. Par délibération du 22 juin 2017, la Communauté d'Agglomération Bergeracoise, a approuvé l'engagement de démarches en vue de la mise en place du permis de louer.

Ce dernier permet aux autorités compétentes de refuser la mise en location d'un bien immobilier via un permis de louer ou une autorisation préalable.

Le décret précise que, dans les territoires présentant une proportion importante d'habitats dégradés, l'autorité compétente en matière d'habitat, ici la CAB, peut définir les secteurs géographiques, voire des catégories de logements ou ensembles immobiliers pour lesquels la mise en location d'un bien doit faire l'objet d'une déclaration ou d'une autorisation préalable.

Suite à l'étude sur les ilots dégradés menée par la ville de Bergerac en 2017, quatre ilots ont été clairement identifiés. Outre ces ilots, des immeubles ou logements insalubres sont repérés et signalés au service d'hygiène et de prévention de la ville suite à des sollicitations de la part de locataires.

Dans ces secteurs définis, il sera possible de réaliser des contrôles pour vérifier la bonne qualité des logements mis en location.

Dans un premier temps, le service habitat de la CAB souhaite mettre en place la procédure de « déclaration ». Si constat est fait que les propriétaires ne respectent pas ce régime, la CAB envisagera la mise en place du permis de louer assorti d'une autorisation préalable.

Conséquences :

- Le non-respect de ces régimes peut conduire à des amendes :
 - o Non-respect de déclaration ou d'autorisation préalable : amende pouvant aller jusqu'à 5 000€,
 - o Location d'un bien malgré un avis défavorable de l'EPCI ou du maire à l'autorisation préalable : 15 000€,

En cas de manquement à l'obligation de demande d'autorisation préalable dans un délai de 3 ans : 15 000€ maximum.

Le produit des amendes prévues est intégralement versé à l'ANAH.

Dans ce cadre, les biens jugés non conformes (arrêté d'insalubrité, de péril ou relatif aux équipements communs des immeubles collectifs à usage principal d'habitation) pourront se voir interdits de mise en location ou conditionnés à la réalisation de travaux.

Le décret instituant le permis de louer s'inscrit dans un ensemble d'outils créés pour lutter contre l'habitat indigne :

Le décret du 7 décembre 2015 permet aux pouvoirs publics d'imposer des travaux aux propriétaires qui loueraient des logements à risque pour la santé ou la sécurité de leurs occupants. Une circulaire du 26 octobre 2016 précise les modalités et les montants d'astreinte administrative journalière (de 20 à 50€/jour/logement si majoration avec progressivité obligatoire de 20% après le 1er mois sans pouvoir dépasser 1000€/jour/logement plafond de 50 000€ ou 100 000€ sans pouvoir dépasser le montant de l'amende pénale) imposée aux propriétaires ne réalisant pas ces travaux.

Le décret du 18 février 2015 prévoit qu'en cas de logement insalubre, les organismes payeurs peuvent suspendre les allocations de logement. Le locataire ne versera au propriétaire que le loyer diminué du montant de ces aides.

La loi ALUR empêche un marchand de sommeil condamné de racheter de nouveaux logements à des fins de location.

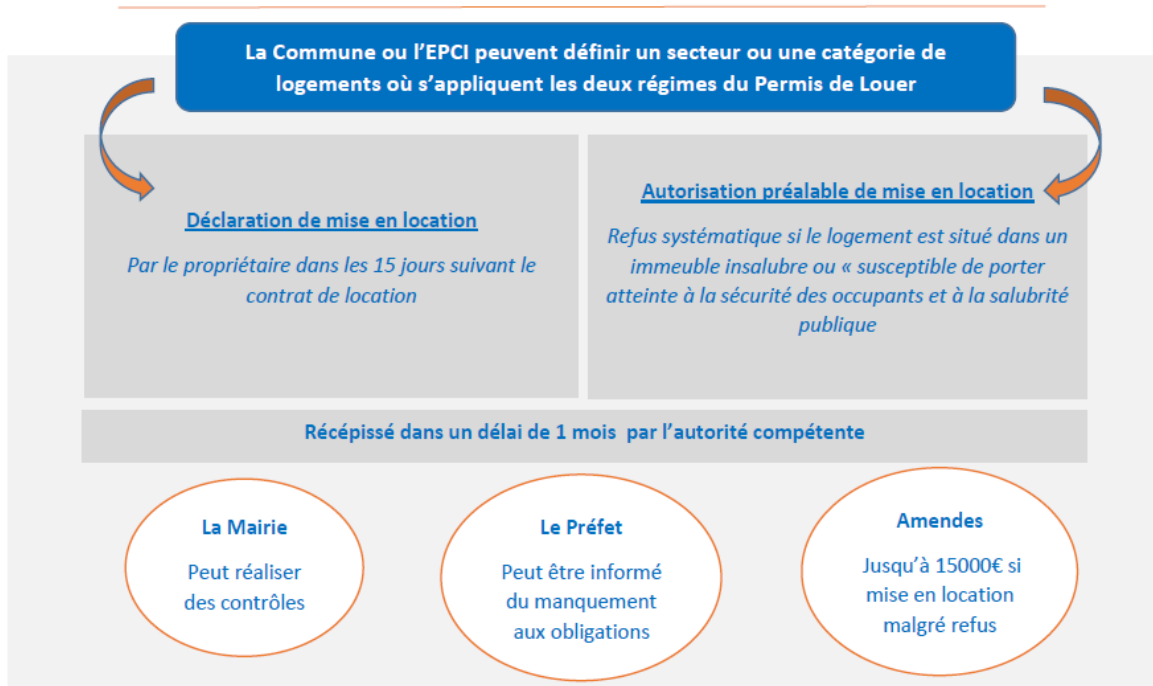
En conclusion...

Pour rendre applicable cette démarche, l'EPCI doit délibérer en conseil communautaire pour délimiter les zones concernées. Ces zones sont déterminées au regard de l'objectif de lutte contre l'habitat indigne et en cohérence avec le PLH et le Plan Départemental d'Action pour le Logement et l'Hébergement des Personnes Défavorisées (PDALHPD). Ces zones peuvent concerner un ou plusieurs ensembles immobiliers.

La DDT24 préconise de manier ce dispositif avec précaution même si elle le juge pertinent car il pourrait déséquilibrer le parc privé très social dont le département de la Dordogne a besoin. Par ailleurs, elle conseille de faire le lien avec l'ANAH afin de proposer aux propriétaires impactés par ce dispositif un système de financements en parallèle pour les travaux de remise aux normes.

Enfin, si l'EPCI souhaite amorcer cette démarche, il sera nécessaire de prévoir des moyens humains facilitant la réception et les contrôles de ce dispositif.

5-5. Action cœur de ville



Les deux principales villes de Dordogne, que sont Périgueux et Bergerac, choisissent de candidater ensemble dans la dynamique lancée par l'action « Cœur de ville » impulsée par l'État. Les deux agglomérations jouent un rôle structurant dans le maillage territorial de la plus grande partie de l'espace départemental en matière démographique et économique et ont à ce titre une responsabilité particulière.

La Loi Notre, en étendant les périmètres des agglomérations, a transformé leur vocation territoriale. Elles deviennent des microsystemes intégrés, rendant nécessaires de nouvelles solidarités et rapports entre urbain et rural.

C'est pourquoi les deux territoires ont répondu conjointement à cet appel à projets, en proposant des orientations et des actions similaires dans les champs thématiques suivants :

- Habitat-logement,
- Dynamique commerciale,
- Aménagement urbain,
- Mobilité,
- Attractivité culturelle et touristique,
- Villes intelligentes, connectées et durables.

Plan d'actions pluriannuel pour le commerce

<p>I - Dynamique économique et commerciale</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Affirmer une stratégie de développement commercial à la bonne échelle 2. Resserrer le cœur marchand 3. Intervenir sur l'immobilier de commerce 4. Anticiper les départs et identifier les cessions à venir 5. Favoriser l'installation 6. Capitaliser sur la halle et les marchés 	<p>II - Circuits marchands et aménagements urbains</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Scénariser des circuits marchands lisibles 2. Rendre l'espace public plus accueillant 3. Se réappropriier les placefftes et le fleuve au fil du projet urbain 	<p>III - Accessibilité et stationnement</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Tenter de simplifier et d'harmoniser les règles du centre-ville au fil du projet urbain 2. Mieux connecter le cœur de ville à la gare et à l'aéroport 3. Communiquer positif, tous ensemble : le centre-ville, c'est facile ! 	<p>IV - Services, animation et communication</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Créer et animer le lien entre commerce, tourisme et pouvoirs publics 2. Développer les services pour faciliter la ville et fidéliser 3. Professionnaliser et adapter les pratiques 4. Construire une promesse et communiquer
<p>V - Gouvernance</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Organiser les conditions partenariales à l'échelle du centre-ville pour déployer et faire vivre ce plan d'actions 2. Disposer d'un véritable tableau de bord dynamique du commerce 			

Au-delà de cette stratégie d'actions commerciales, pour atteindre ces objectifs, la ville Bergerac et la CAB vont multiplier les approches mais, l'un des leviers majeurs est l'approche habitat et urbanisme. Au travers de la diversité des outils qui sont mis à sa disposition (SCoT, PLUi, PLH, CIA, permis de louer, OPAH-RU, RHI, le droit de préemption sur les fonds de commerce, la taxe sur les friches commerciales et sur les logements vacants, etc...).

6- Données relatives au chômage, à l'emploi et à la formation par QPV

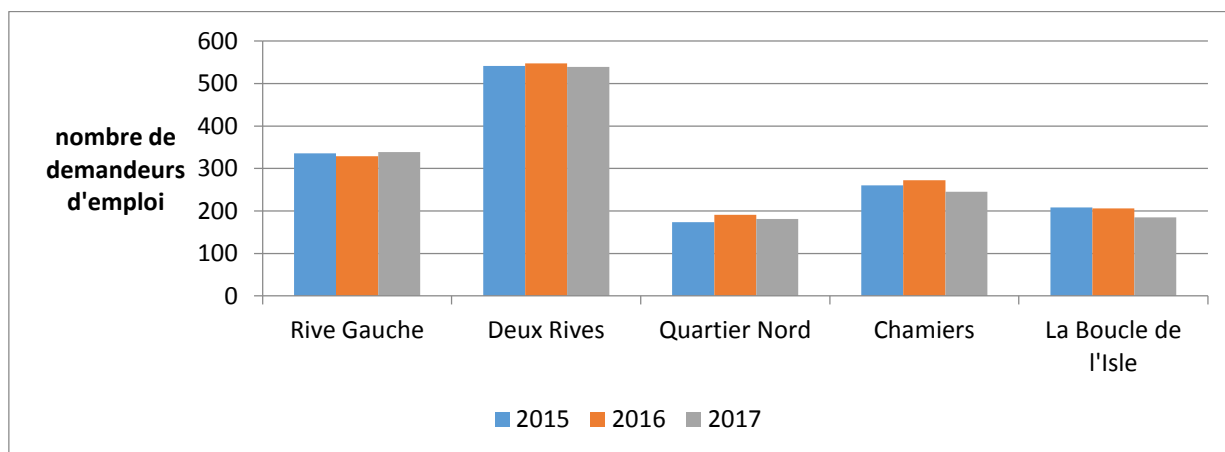


Figure 1 : Évolution du nombre de demandeurs d'emplois par quartiers prioritaires (2015-2017)

- Rive Gauche : +3
- Deux Rives : -2
- Quartier Nord : +7
- Chamiers : -29
- Le Boucle de l'Isle : -21

En un an, le nombre de demandeurs d'emplois a moins diminué sur les QPV de la CAB que sur ceux du

	Bergerac	CAB	Dordogne
Taux de chômage	20,3%	16,3%	14,5%

Grand Périgueux.

Selon le rapport annuel 2017 de l'observatoire national de la politique de la ville le chômage, qui est la principale préoccupation des Français l'est, à 41% pour la population des QPV contre 32% pour les personnes hors QPV.

Nombre de demandeurs d'emplois par CA	2015	2016	2017
Grand Périgueux	9266	9520	X
<i>Dont QPV</i>	468	478	430
CAB	6408	6372	6327
<i>Dont QPV</i>	1051	1067	1059

Bien que le nombre de demandeurs d'emplois, à l'échelle de la CAB, soit relativement important, il est tout de même inférieur à celui du Grand Périgueux. En revanche, le nombre de demandeurs d'emplois habitants en QPV est deux fois supérieur sur notre territoire ce qui représente une concentration de :

- 5% des demandeurs d'emplois du Grand Périgueux,
- 17% des demandeurs d'emplois de la CAB.

- Quartier des deux rives

Emploi		QP	Commune	EPCI 2015	EPCI 2017
Taux d'emploi des 15-64 ans (%) :	Ensemble	50,1	56,6	59,9	60,6
	Femmes	51,1	54,5	57,5	58,1
	Étrangers	nd	41,6	43,0	41,2
Part des emplois précaires parmi les emplois (%) :	Ensemble	32,0	16,4	14,3	14,3
	Femmes	36,1	18,4	16,9	17,0
	Étrangers	nd	35,8	29,0	28,0

Sources : Insee, Recensement de la Population 2010, Estimations Démographiques 2010

Sur le quartier des deux rives, le taux d'emploi des femmes est plus important, en QPV alors que, toute échelle territoriale confondue (commune, EPCI 2015 et 2017), ce constat est inversé. En tout état de cause, le pourcentage de personnes employées est plus faible en quartier prioritaire et les emplois occupés sont deux fois plus précaires que pour le reste des habitants de la commune.

- Quartier Rive gauche

Emploi		QP	Commune	EPCI 2015	EPCI 2017
Taux d'emploi des 15-64 ans (%) :	Ensemble	49,9	56,6	59,9	60,6
	Femmes	44,5	54,5	57,5	58,1
	Étrangers	nd	41,6	43,0	41,2
Part des emplois précaires parmi les emplois (%) :	Ensemble	16,6	16,4	14,3	14,3
	Femmes	nd	18,4	16,9	17,0
	Étrangers	nd	35,8	29,0	28,0

Sources : Insee, Recensement de la Population 2010, Estimations Démographiques 2010

Sur le quartier rive gauche, le taux d'emploi est en dessous des chiffres enregistrés au niveau communal et intercommunal avec une précarité de poste sensiblement égale.

- Quartier Nord

Emploi		QP	Commune	EPCI 2015	EPCI 2017
Taux d'emploi des 15-64 ans (%) :	Ensemble	56,4	56,6	59,9	60,6
	Femmes	53,6	54,5	57,5	58,1
	Étrangers	nd	41,6	43,0	41,2
Part des emplois précaires parmi les emplois (%) :	Ensemble	28,0	16,4	14,3	14,3
	Femmes	nd	18,4	16,9	17,0
	Étrangers	nd	35,8	29,0	28,0

Sources : Insee, Recensement de la Population 2010, Estimations Démographiques 2010

Le quartier nord est, comparativement aux autres quartiers prioritaires, le QPV qui enregistre le plus fort taux d'emploi des 15-64 ans. Pour autant, ce taux s'inscrit là encore en deçà du taux intercommunal mais est relativement proche de ceux de la commune si ce n'est que la part d'emploi précaire y est plus importante.

6-1. Données et travail effectué par Pôle Emploi Bergerac

Contexte DEFM (Demandeurs en Fin de Mois)

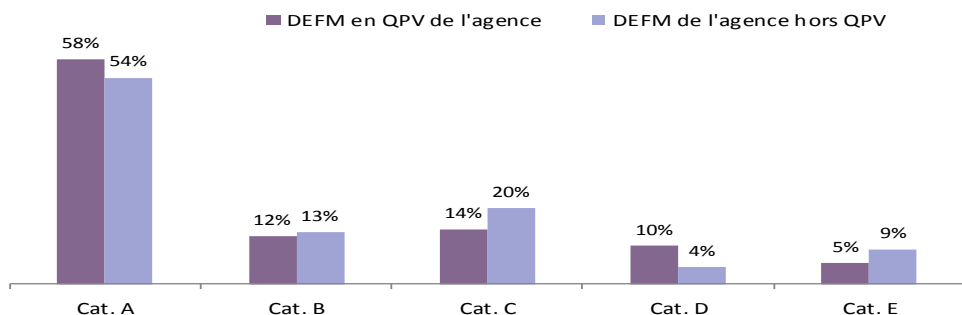
Bergerac	Nombre	Évolution sur un an	Répartition
DEFM ABC	740	-2%	
Age			
Moins de 26 ans			14%
26 à 49 ans			60%
50 ans et plus			26%
Sexe			
Femmes			51%
Hommes			49%
Ancienneté d'inscription			
12 mois et plus			47%
dont 24 mois et plus			28%
Qualification			
Non qualifiés			44%
Qualifiés			54%
AMT/Cadres			2%
Formation			
Aucune formation			18%
CAP/BEP			50%
BAC et +			32%
RSA			
Bénéficiaires du RSA			30%
Obligation d'emploi			
Bénéficiaires de l'Obligation d'Emploi			14%
Mobilité			
Aucune			3%
Moins de 15 km ou 30 mn ou moins			42%
15 à 39 km ou 31 à 59 mn			44%
Plus de 39 km ou au moins 1 heure			11%

Chiffres clés de la DEFM en QPV

	Bergerac	Bergerac
déc-17		
DEFM ABC en QPV	740	740
Part dans l'agence		100%
évol sur un an	-2%	-2%
évol sur un an (hors QPV)	3%	-
DEFM A en QPV	510	510
Part dans l'agence		100%

14 % des DEFM en QPV de l'agence sont âgés de moins de 26 ans.

Répartition de la DEFM par catégorie



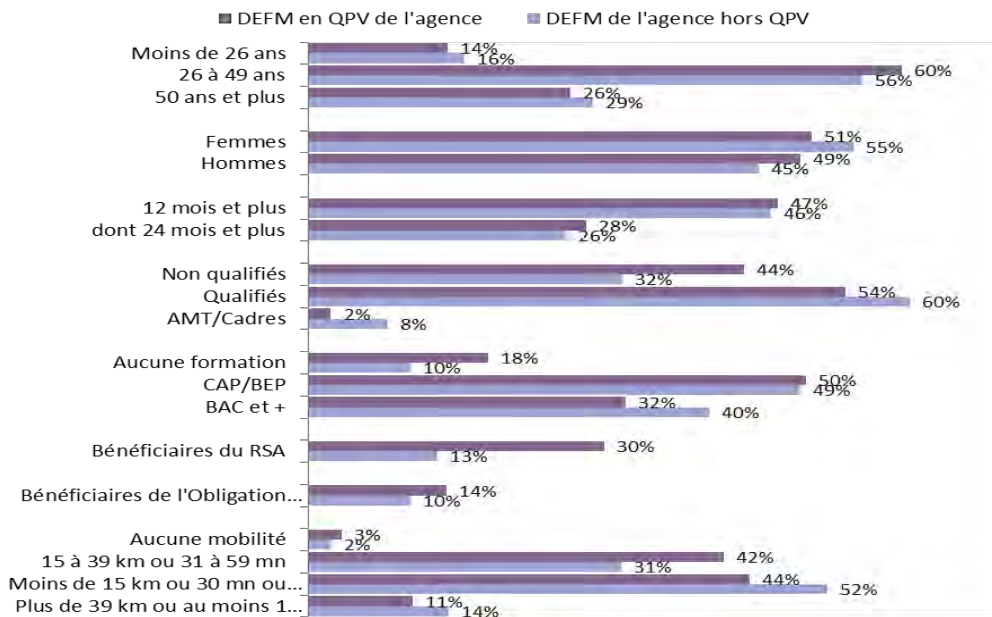
M en QPV ont inscrits contre 54 DEFM de QPV.

Les métiers les plus recherchés dans la DEFM ABC en QPV

Métiers les plus recherchés (classement par ordre décroissant sur le nombre de DEFM en QPV)	Part dans la DEFM en QPV
Services domestiques	6,4%
Nettoyage de locaux	5,5%
Aide agricole de production fruitière ou viticole	4,1%
Mise en rayon libre-service	3,6%
Vente en habillement et accessoires de la personne	3,2%
Magasinage et préparation de commandes	3,2%
Personnel polyvalent des services hospitaliers	2,6%
Assistance auprès d'adultes	2,6%
Secrétariat	2,4%
Opérations manuelles d'assemblage, tri ou emballage	2,3%

6,4% des DEFM en QPV de l'agence recherchent un emploi de Services domestiques.

Comparaison de la répartition par public de la DEFM en QPV et de l'ensemble de la DEFM



14 % des DEFM en QPV de l'agence sont âgés de moins de 26 ans contre 16 % pour les DEFM de l'agence hors QPV.

Quartier des deux rives

Demands d'emploi

	QP			Commune			EPCI 2015			EPCI 2017		
	Total	F	H	Total	F	H	Total	F	H	Total	F	H
Toutes catégories	532	264	268	3 646	1 857	1 789	6 372	3 311	3 061	6 837	3 557	3 280
Catégorie ABC	464	221	243	3 096	1 575	1 521	5 354	2 792	2 562	5 730	2 993	2 737
dont bénéficiaires du RSA (%)	37,3	39,4	35,4	26,2	24,9	27,6	20,4	19,4	21,5	19,7	18,8	20,7
Catégorie A	336	151	185	2 132	1 002	1 130	3 473	1 680	1 793	3 708	1 791	1 917
Évolution annuelle du nombre d'inscrits en catégorie A (%)	-3,1	nd	nd	-3,8	nd	nd	-5,5	nd	nd	-5,3	nd	nd

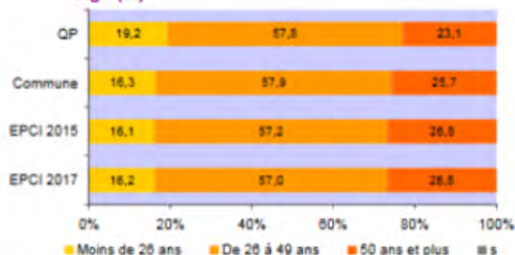
Source : Pôle Emploi-Dares, STMT - Demands d'emploi en fin de mois au 31/12/2016

Nationalité⁵ (%)

	QP	Commune	EPCI 2015	EPCI 2017
Français	79,3	86,0	89,9	90,1
Étrangers	20,7	13,9	10,1	9,8

Source : Pôle Emploi-Dares, STMT - Demands d'emploi en fin de mois au 31/12/2016

Âge (%)



Source : Pôle Emploi-Dares, STMT - Demands d'emploi en fin de mois au 31/12/2016

Niveau de formation⁵ (%)

	QP			Commune			EPCI 2015			EPCI 2017		
	Total	F	H	Total	F	H	Total	F	H	Total	F	H
Inférieur au CAP-BEP	21,8	23,5	20,2	20,5	19,4	21,7	18,6	18,4	18,9	18,1	18,0	18,3
CAP-BEP	48,5	40,7	55,6	42,7	37,3	48,2	43,8	39,2	48,9	43,6	39,3	48,2
Bac	18,5	20,8	16,5	20,5	22,9	18,0	20,7	22,2	19,0	21,0	22,5	19,5
Supérieur au Bac	11,0	14,5	7,8	16,0	20,1	11,6	16,5	19,9	12,8	17,0	20,0	13,7

Source : Pôle Emploi-Dares, STMT - Demands d'emploi en fin de mois au 31/12/2016

Qualification⁵ (%)

	QP	Commune	EPCI 2015	EPCI 2017
Manœuvres, ouvriers spécialisés	14,2	12,3	11,9	11,7
Ouvriers qualifiés	10,8	12,1	12,1	12,1
Employés non qualifiés	26,9	23,2	23,5	23,2
Employés qualifiés	45,0	45,8	45,4	45,8
Techniciens, agents de maîtrise, cadres	2,8	6,9	6,7	6,9

Source : Pôle Emploi-Dares, STMT - Demands d'emploi en fin de mois au 31/12/2016

La part la plus importante des demandeurs d'emploi se situe dans la tranche des 26-49 ans, quel que soit

⁵ Les pourcentages sont calculés sur la totalité des demandeurs d'emploi inscrits en catégorie ABC (y compris non précisé et non renseigné)

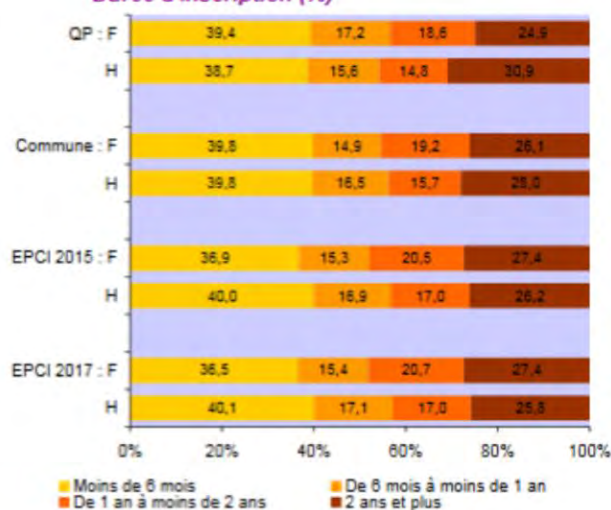
Signes conventionnels utilisés

- s : secret statistique (y compris entre indicateurs et entre zones géographiques)
- nd : données non disponibles ou non diffusables (ex. mauvaise qualité de géolocalisation)
- /// : absence de résultat due à la nature des choses (ex. commune ne faisant pas partie d'un EPCI 2015)

l'endroit où l'on habite sur le territoire de la CAB. De même, le constat est fait d'un niveau général d'étude relativement faible : 60% des demandeurs d'emploi ont un niveau égal ou inférieur au BEP. Ce taux monte jusqu'à 70% pour le quartier des deux rives.

Les hommes du quartier des deux rives sont peu qualifiés (75.8% ont un niveau inférieur au BEP).

Durée d'inscription (%)



Source : Pôle Emploi-Dares, STMT - Demands d'emploi en fin de mois au 31/12/2016

Quartier Rive gauche

Demandeurs d'emploi

	QP			Commune			EPCI 2015			EPCI 2017		
	Total	F	H	Total	F	H	Total	F	H	Total	F	H
Toutes catégories	320	141	179	3 646	1 657	1 789	6 372	3 311	3 061	6 837	3 557	3 280
Catégorie ABC	240	121	119	3 096	1 575	1 521	5 354	2 792	2 562	5 730	2 993	2 737
<i>dont bénéficiaires du RSA (%)</i>	33,3	36,4	30,3	26,2	24,9	27,6	20,4	19,4	21,5	19,7	18,8	20,7
Catégorie A	164	86	78	2 132	1 002	1 130	3 473	1 680	1 793	3 708	1 791	1 917
Évolution annuelle du nombre d'inscrits en catégorie A (%)	-18,6	nd	nd	-3,8	nd	nd	-5,5	nd	nd	-5,3	nd	nd

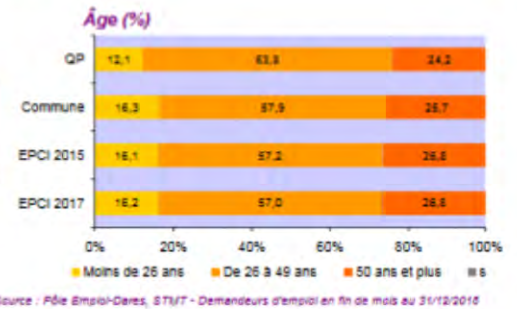
Source : Pôle Emploi-Dares, STMT - Demandeurs d'emploi en fin de mois au 31/12/2016

Demandeurs d'emploi (catégorie ABC)

Nationalité⁵ (%)

	QP	Commune	EPCI 2015	EPCI 2017
Français	76,3	86,0	89,9	90,1
Étrangers	23,3	13,9	10,1	9,8

Source : Pôle Emploi-Dares, STMT - Demandeurs d'emploi en fin de mois au 31/12/2016



Niveau de formation⁶ (%)

	QP			Commune			EPCI 2015			EPCI 2017		
	Total	F	H	Total	F	H	Total	F	H	Total	F	H
Inférieur au CAP-BEP	28,3	29,8	26,9	20,5	19,4	21,7	18,6	18,4	18,9	18,1	18,0	18,3
CAP-BEP	47,1	38,0	56,3	42,7	37,3	48,2	43,8	39,2	48,9	43,6	39,3	48,2
Bac	17,9	25,6	10,1	20,5	22,9	18,0	20,7	22,2	19,0	21,0	22,5	19,5
Supérieur au Bac	6,7	6,6	6,7	16,0	20,1	11,6	16,5	19,9	12,8	17,0	20,0	13,7

Source : Pôle Emploi-Dares, STMT - Demandeurs d'emploi en fin de mois au 31/12/2016

Qualification⁷ (%)

	QP	Commune	EPCI 2015	EPCI 2017
Manœuvres, ouvriers spécialisés	17,9	12,3	11,9	11,7
Ouvriers qualifiés	14,6	12,1	12,1	12,1
Employés non qualifiés	30,4	23,2	23,5	23,2
Employés qualifiés	35,0	45,8	45,4	45,8
Techniciens, agents de maîtrise, cadres	2,1	6,9	6,7	6,9

Source : Pôle Emploi-Dares, STMT - Demandeurs d'emploi en fin de mois au 31/12/2016

Le niveau général d'étude relativement est relativement faible : 75.4% des

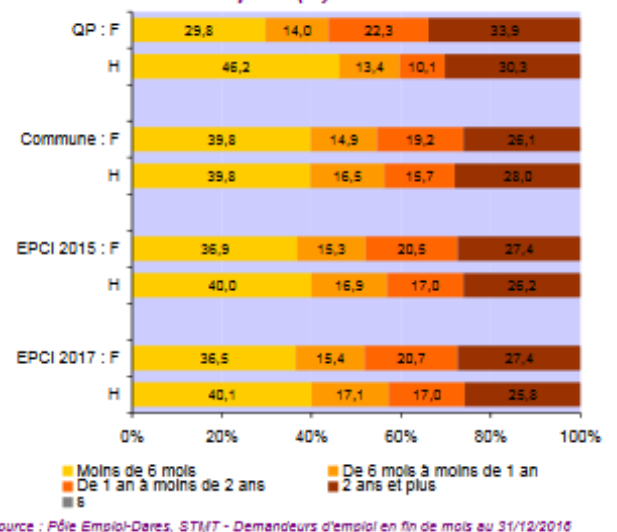
⁵ Les pourcentages sont calculés sur la totalité des demandeurs d'emploi inscrits en catégorie ABC (y compris non précisé et non renseigné)

Signes conventionnels utilisés
 s : secret statistique (y compris entre indicateurs et entre zones géographiques)
 nd : données non disponibles ou non diffusables (ex. mauvaise qualité de géolocalisation)
 // : absence de résultat due à la nature des choses (ex. commune ne faisant pas partie d'un EPCI 2015)

demandeurs d'emplois du quartier rive gauche ont un niveau égal ou inférieur au BEP. C'est sur ce quartier que ce taux est le plus important.

Ce sont les hommes du quartier rive gauche qui, toutes échelles territoriales confondues, sont les moins qualifiés (83.2% ont un niveau inférieur au BEP) de presque 20% par rapport aux autres hommes en recherche d'emploi à l'échelle de la CAB.

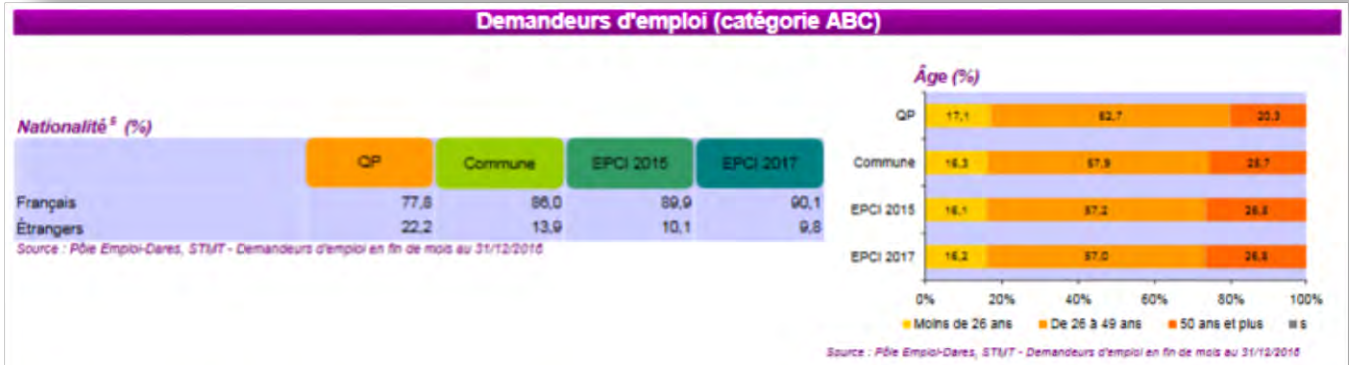
Durée d'inscription⁸ (%)



- Quartier Nord

Demandeurs d'emploi												
Demandeurs d'emploi	QP			Commune			EPCI 2015			EPCI 2017		
	Total	F	H	Total	F	H	Total	F	H	Total	F	H
Toutes catégories	183	99	84	3 646	1 857	1 789	6 372	3 311	3 061	6 837	3 557	3 280
Catégorie ABC	158	83	75	3 096	1 575	1 521	5 354	2 792	2 562	5 730	2 993	2 737
dont bénéficiaires du RSA (%)	29,1	30,1	28,0	26,2	24,9	27,6	20,4	19,4	21,5	19,7	18,8	20,7
Catégorie A	101	51	50	2 132	1 002	1 130	3 473	1 680	1 793	3 708	1 791	1 917
Évolution annuelle du nombre d'inscrits en catégorie A (%)	0,0	nd	nd	-3,8	nd	nd	-5,5	nd	nd	-5,3	nd	nd

Source : Pôle Emploi-Dares, STMT - Demandeurs d'emploi en fin de mois au 31/12/2016



Niveau de formation ⁵ (%)												
	QP			Commune			EPCI 2015			EPCI 2017		
	Total	F	H	Total	F	H	Total	F	H	Total	F	H
Inférieur au CAP-BEP	27,8	s	s	20,5	19,4	21,7	18,6	18,4	18,9	18,1	18,0	18,3
CAP-BEP	38,0	28,9	48,0	42,7	37,3	48,2	43,8	39,2	48,9	43,6	39,3	48,2
Bac	25,3	s	s	20,5	22,9	18,0	20,7	22,2	19,0	21,0	22,5	19,5
Supérieur au Bac	8,9	s	s	16,0	20,1	11,6	16,5	19,9	12,8	17,0	20,0	13,7

Source : Pôle Emploi-Dares, STMT - Demandeurs d'emploi en fin de mois au 31/12/2016

Qualification ⁵ (%)				
	QP	Commune	EPCI 2015	EPCI 2017
Manœuvres, ouvriers spécialisés	18,4	12,3	11,9	11,7
Ouvriers qualifiés	s	12,1	12,1	12,1
Employés non qualifiés	25,9	23,2	23,5	23,2
Employés qualifiés	42,4	45,8	45,4	45,8
Techniciens, agents de maîtrise, cadres	s	6,9	6,7	6,9

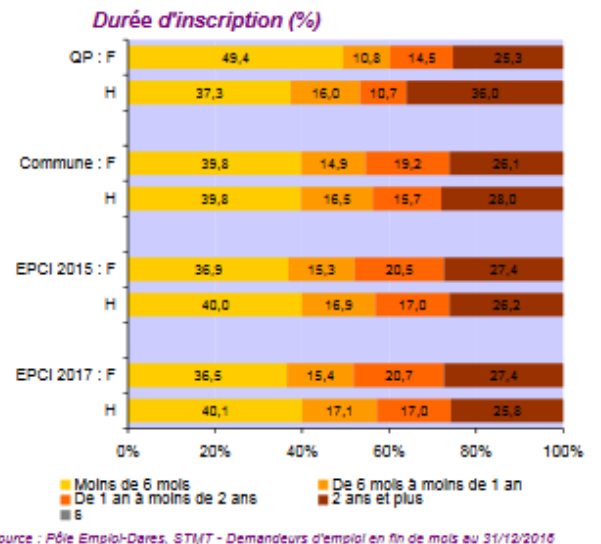
65.8% des demandeurs d'emploi du quartier Nord ont un niveau égal ou infé-

Source : Pôle Emploi-Dares, STMT - Demandeurs d'emploi en fin de mois au 31/12/2016

⁵ Les pourcentages sont calculés sur la totalité des demandeurs d'emploi inscrits en catégorie ABC (y compris non précisé et non renseigné)

Signes conventionnels utilisés
 s : secret statistique (y compris entre indicateurs et entre zones géographiques)
 nd : données non disponibles ou non diffusables (ex. mauvaise qualité de géolocalisation)
 // : absence de résultat due à la nature des choses (ex. commune ne faisant pas partie d'un EPCI 2015)

rieur au BEP. Ce sont les hommes de ce quartier qui, tous quartiers confondus, sont le plus grand nombre (36%) à être inscrits comme demandeurs d'emplois depuis plus de 2 ans.



ICT 1 : Les reprises d'emploi

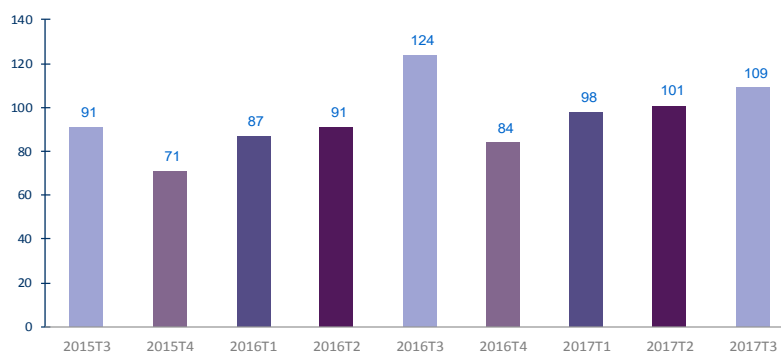
concernent des demandeurs

6 des demandeurs d'emploi

Reprises d'emploi DE en QPV	109	108
Part dans l'agence		99%
évol sur un an	-12,1%	-11,5%
DEFIAR en QPV 3ème trimestre 2017	617	617
Part dans l'agence		100%



Évolution du nombres de reprises d'emploi sur les 9 derniers trimestres pour les demandeurs d'emploi en QPV

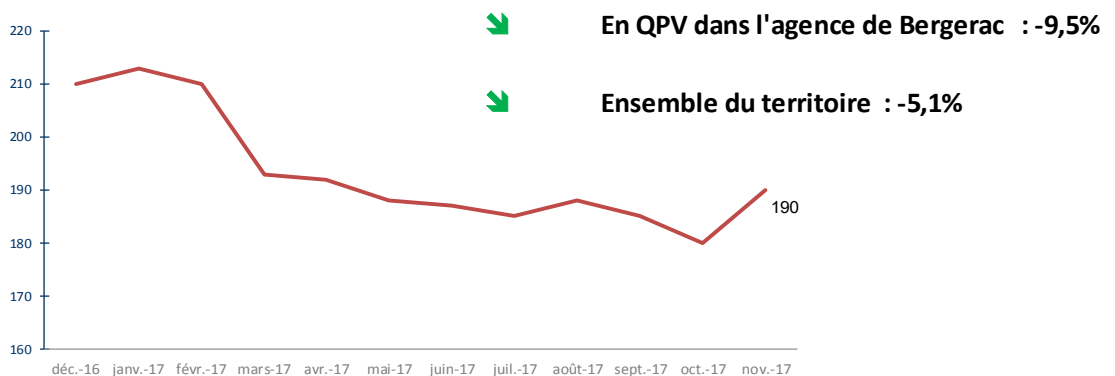


2017, on a une évolution positive des reprises d'emploi par trimestre. passant au T1 2017 de 98 au T3 2017 à 109.

6.1.2- L'évolution du chômage de longue durée



Évolution du nombre de demandeurs d'emploi dans l'ICT03 sur 12 mois pour les demandeurs d'emploi en QPV



Évolution annuelle

Pistes :

- Proposer à des personnes en demande d'emploi de faire du bénévolat au sein des collectivités afin de leur faire découvrir certains métiers (peintre, espaces verts, propreté des espaces publics, plaquistes, mécanique etc...) et dans ce cadre voir s'il est possible par le biais de l'ANPE, d'une association d'insertion ou autre de créer une attestation de capacité ou un certificat de niveaux sur les acquis obtenus lors de ces périodes de bénévolat.
- Aider à l'obtention de compétence pour enrichir les CV citoyens.

6-2. Les actions Pôle Emploi

6.2.1- Objectif du contrat de ville : 20% des demandeurs d'emploi en QPV en accompagnement renforcé

Dans la modalité « accompagnement global » en partenariat entre Pôle emploi et le Conseil Départemental, les 2 conseillères accompagnent **30** demandeurs d'emploi issus des QPV.

Modalité d'accompagnement renforcé

- Un plan d'action a été conduit en 2017 proposant aux demandeurs QPV qui en avaient besoin d'être accompagnés de façon renforcée
- **333** demandeurs d'emploi sont suivis

6.2.2- La formation, les contrats aidés et perspectives d'actions en QPV

Formations

		Encumul depuis janvier 2017	Bergerac	Rive Gauche (Bergerac)	Quartier des deux Rives (Bergerac)	Quartier Nord (Bergerac)
Ensemble des DE de l'agence ou du QPV	AFC		71	4	2	3
	AIF		249	5	12	6
	AFPR		101	2	3	2
	POEI		25	-	2	-
	POEC		29	1	1	1
zoom QPV de l'agence	AFC		9	4	2	3
	AIF		22	5	10	6
	AFPR		7	2	3	2
	POEI		2	-	2	-
	POEC		3	1	1	1

9% des formations de Bergerac sont pour des demandeurs d'emploi en QPV.

		En cumul depuis janvier 2017	Bergerac	Rive Gauche (Bergerac)	Quartier des deux Rives (Bergerac)	Quartier Nord (Bergerac)
Ensemble des DE de l'agence ou du QPV	Activ'Emploi		498	14	19	9
	Activ'Projet		257	2	12	3
	Activ'Créa		130	1	3	1
Zoom QPV de l'agence	Activ'Emploi		42	14	19	9
	Activ'Projet		17	2	12	3
	Activ'Créa		5	1	3	1

Mises en relation, mises en contact (cumul annuel)

		Encumul depuis janvier 2017	Bergerac	Rive Gauche (Bergerac)	Quartier des deux Rives (Bergerac)	Quartier Nord (Bergerac)
Ensemble des DE de l'agence ou du QPV	MEC		22 149	833	1 328	541
	MER		10 419	351	493	149
	MER+		877	23	57	16
	promotion de profils		772	53	1	62
Zoom QPV de l'agence	MEC		1 844	488	648	235
	MER		900	301	394	125
	MER+		85	19	45	14
	promotion de profils		104	43	1	60

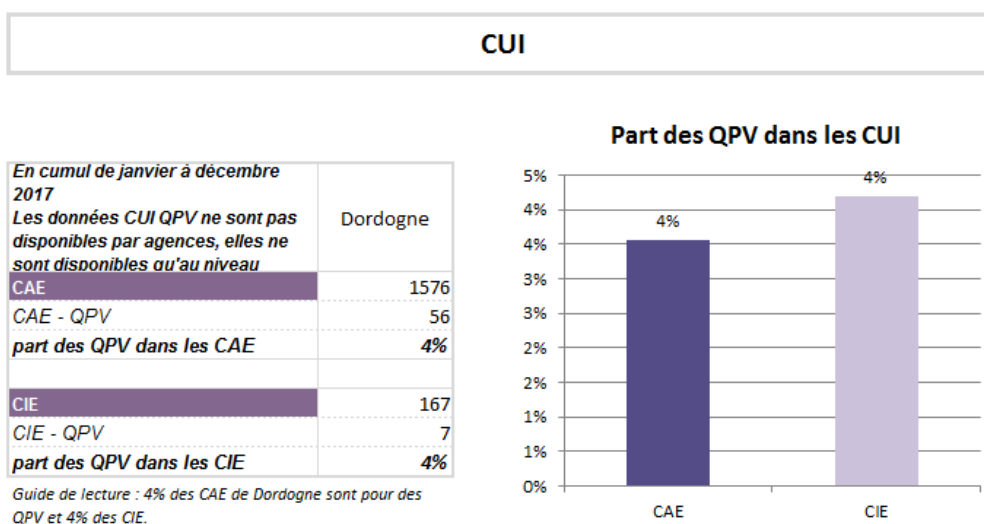
8% des prestations de Bergerac sont pour des demandeurs d'emploi en QPV, 7% des prestations Activ'Projet et 4% des prestations Activ'Créa.

CV en ligne				
déc-17	Bergerac	Rive Gauche (Bergerac)	Quartier des deux Rives (Bergerac)	Quartier Nord (Bergerac)
ensemble des DE de l'agence ou du QPV	55%	55%	54%	61%
zoom QPV de l'agence	55%	55%	53%	61%

Parmi les demandeurs d'emploi en QPV, 55% ont un CV en ligne.

Les Contrats Uniques d'Insertion (CUI)

Les Contrats Uniques d'Insertion et Contrats d'Accompagnement dans l'Emploi (CUI-CAE), pour le secteur non marchand : l'objectif national en matière de CAE en QPV est de 13%. La réalisation en 2017 n'est que de 4% en Dordogne (3% en 2016), résultat qui s'explique par la géographie des QPV, peu représentés dans notre département.



	CUI-CAE et EAv non marchand		
	Commune	EPCI 2015	EPCI 2017
Communes, EPCI et autres collectivités territoriales	s	17,8	s
Associations et autres personnes morales	s	50,9	s
Établissements publics	s	31,3	s

Source : ASP traitements Dares - Insee 2016

Les contrats aidés sont majoritairement utilisés par les associations qui, sans ce type de contrat, de par leurs ressources, rencontrent des difficultés pour financer des postes.

- Quartier des deux rives

Entrants en contrats aidés¹

	QP	Commune	EPCI 2015	EPCI 2017
CUI-CIE ² (%)	12,5	11,2	14,6	s
dont : CUI-CIE starter (%)	s	4,3	5,0	s
CUI-CAE ³ (%)	42,5	63,8	68,6	s
EAv ⁴ (%)	45,0	25,0	16,8	s
Nombre d'entrants en 2016	40	276	519	562

¹Les pourcentages sont calculés sur la totalité des entrants en contrats aidés en 2016
²Contrat Unique d'Insertion - Contrat Initiative Emploi (marchand)
³Contrat Unique d'Insertion - Contrat d'Accompagnement dans l'Emploi (non marchand)
⁴Emploi d'Avenir (marchand et non marchand)
Source : ASP, traitements Dares - Insee 2016

Le nombre de contrats aidés est de 26% inférieur pour les habitants du quartier des deux rives par rapport au territoire intercommunal.

Profil des entrants en CUI, niveau de formation initiale (%)

	CUI			
	QP	Commune	EPCI 2015	EPCI 2017
Inférieur au CAP-BEP	s	13,0	9,5	s
CAP-BEP	27,3	35,3	39,6	s
Bac	31,8	28,5	30,3	s
Supérieur au Bac	s	23,2	20,6	s

Source : ASP, traitements Dares - Insee 2016

En 2015, 69.6% des bénéficiaires de la CAB entrant en CUI ont un niveau scolaire allant du CAP au Baccalauréat contre 59.1% pour le quartier des deux rives.

Profil des entrants en CUI, âge (%)

	CUI			
	QP	Commune	EPCI 2015	EPCI 2017
Moins de 26 ans	27,3	24,2	23,4	s
De 26 à 49 ans	45,5	43,5	42,1	s
50 ans et plus	27,3	32,4	34,5	s

Source : ASP, traitements Dares - Insee 2016

Les entrants en CUI sont, quelle que soit l'échelle de comparaison, à plus de 40%, des 26-49 ans.

Profil des entrants en EAv, niveau de formation initiale (%)

	EAv			
	QP	Commune	EPCI 2015	EPCI 2017
Inférieur au CAP-BEP	33,3 s		29,9 s	
CAP-BEP	38,9	42,0	50,6 s	
Bac et supérieur au Bac	27,8 s		19,5 s	

Source : ASP, traitements Dares - Insee 2016

Le pourcentage de personnes rentrant en dispositif EAV d'un niveau CAP-BEP est de 50.6% au niveau intercommunal et seulement de 38.9% sur le QPV des deux rives.

- Quartier Rive gauche

Entrants en contrats aidés¹

	QP	Commune	EPCI 2015	EPCI 2017
CUI-CIE ² (%)	s	11,2	14,6	s
dont : CUI-CIE starter (%)	s	4,3	5,0	s
CUI-CAE ³ (%)	s	63,8	68,6	s
EAV ⁴ (%)	31,6	25,0	16,8	s
Nombre d'entrants en 2016	19	276	519	562

¹ Les pourcentages sont calculés sur la totalité des entrants en contrats aidés en 2016
² Contrat Unique d'insertion - Contrat Initiative Emploi (marchand)
³ Contrat Unique d'insertion - Contrat d'Accompagnement dans l'Emploi (non marchand)
⁴ Emploi d'Avenir (marchand et non marchand)
Source : ASP, traitements Dares - Insee 2016

Profil des entrants en CUI, niveau de formation initiale (%)

	CUI			
	QP	Commune	EPCI 2015	EPCI 2017
Inférieur au CAP-BEP	s	13,0	9,5	s
CAP-BEP	s	35,3	39,6	s
Bac	s	28,5	30,3	s
Supérieur au Bac	s	23,2	20,6	s

Source : ASP, traitements Dares - Insee 2016

Profil des entrants en CUI, âge (%)

	CUI			
	QP	Commune	EPCI 2015	EPCI 2017
Moins de 26 ans	s	24,2	23,4	s
De 26 à 49 ans	53,8	43,5	42,1	s
50 ans et plus	s	32,4	34,5	s

Source : ASP, traitements Dares - Insee 2016

Profil des entrants en EAv, niveau de formation initiale (%)

	EAv			
	QP	Commune	EPCI 2015	EPCI 2017
Inférieur au CAP-BEP	s	s	29,9	s
CAP-BEP	s	42,0	50,6	s
Bac et supérieur au Bac	s	s	19,5	s

Source : ASP, traitements Dares - Insee 2016

Le nombre de contrats EAV est supérieur sur le quartier rive gauche au reste du territoire intercommunal.

Les entrants en CUI sont, quelle que soit l'échelle de comparaison, à plus de 40%, des 26-49 ans.

Globalement, les données concernant le QPV rive gauche ne sont pas suffisantes pour permettre un comparatif pertinent entre le QPV, la commune et l'intercommunalité.

- Quartier Nord

Entrants en contrats aidés¹

	QP	Commune	EPCI 2015	EPCI 2017
CUI-CIE ² (%)	§	11,2	14,6	§
dont : CUI-CIE starter (%)	§	4,3	5,0	§
CUI-CAE ³ (%)	§	63,8	68,6	§
EAv ⁴ (%)	40,0	25,0	16,8	§
Nombre d'entrants en 2016	20	276	519	562

¹ Les pourcentages sont calculés sur la totalité des entrants en contrats aidés en 2016

² Contrat Unique d'insertion - Contrat Initiative Emploi (marchand)

³ Contrat Unique d'insertion - Contrat d'Accompagnement dans l'Emploi (non marchand)

⁴ Emploi d'Avenir (marchand et non marchand)

Source : ASP, traitements Dares - Insee 2016

Le nombre de contrats EAV est supérieur dans le quartier Nord au reste du territoire intercommunal.

Profil des entrants en CUI, niveau de formation initiale (%)

	CUI			
	QP	Commune	EPCI 2015	EPCI 2017
Inférieur au CAP-BEP	§	13,0	9,5	§
CAP-BEP	50,0	35,3	39,6	§
Bac	§	28,5	30,3	§
Supérieur au Bac	§	23,2	20,6	§

Source : ASP, traitements Dares - Insee 2016

En 2015, 69.9% des bénéficiaires de la CAB entrants en CUI ont un niveau scolaire allant du CAP au Baccalauréat contre 50% pour le quartier Nord.

Profil des entrants en CUI, âge (%)

	CUI			
	QP	Commune	EPCI 2015	EPCI 2017
Moins de 26 ans	§	24,2	23,4	§
De 26 à 49 ans	50,0	43,5	42,1	§
50 ans et plus	§	32,4	34,5	§

Source : ASP, traitements Dares - Insee 2016

Les entrants en CUI sont, quelle que soit l'échelle de comparaison, à plus de 40%, des 26-49 ans.

Profil des entrants en EAv, niveau de formation initiale (%)

	EAv			
	QP	Commune	EPCI 2015	EPCI 2017
Inférieur au CAP-BEP	§	§	29,9	§
CAP-BEP	§	42,0	50,6	§
Bac et supérieur au Bac	§	§	19,5	§

Source : ASP, traitements Dares - Insee 2016

Globalement, les données concernant le QPV Nord ne sont pas suffisantes pour permettre un comparatif pertinent entre le QPV, la commune et l'intercommunalité.

Actions spécifiques de Pôle Emploi auprès des demandeurs issus des QPV :

Projet d'actions pour 2018

- Action réalisée en janvier 2018 : job dating sur l'insertion par l'activité économique
- Participation aux petits déjeuners organisés par la mairie de Bergerac, dans les 3 centres sociaux situés, dans les quartiers politique de la ville, le vendredi matin à 09h30.
Public : les habitants du quartier.
- Atelier sectoriel ou MRS : métier de l'aide à la personne dans les centres sociaux.
- Job dating dans un quartier politique de la ville sur le 2nd semestre sur les métiers en tension.

7- Piste de développement en QPV

QUI SONT LES FINANCEURS DES PORTEURS DE PROJET ?

- Pôle emploi est la 1^{ère} source d'aide à la création d'entreprise en dehors de l'Adie (15%),
- Chambre de commerces et chambres des métiers (11%).

(Source : 1^{ère} étude de l'ADIE- octobre 2017)

Selon le rapport 2016 de l'Observatoire National de la Politique de la ville, en 2015 le taux de chômage dans les QPV est de 26.4% chez les 15-64 ans et de 35.9% chez les 15-29 ans. Dans ces quartiers, le taux de chômage est d'au moins 10 points supérieur à celui des unités urbaines englobantes.

Cependant, toujours selon le même observatoire en 2016, 1 personne sur 4 issue des quartiers souhaite créer son entreprise. L'envie d'entreprendre est de plus en plus forte et apparait comme une solution dans ces quartiers dont l'image peut parfois freiner l'implantation d'activités pour les investisseurs extérieurs.

Autre enjeu : si le taux de création d'entreprises est 2 fois supérieur en QPV par rapport à la moyenne nationale, on constate dans les mêmes proportions davantage de difficultés pour ces entreprises à pérenniser leur activité. Les causes de cette fragilité sont, en premier lieu, liée à l'accès au financement.

- 75% des entreprises se créent sans salarié,
- + de 50% se créent avec un financement < à 8 000€,
- -40% des porteurs de projets sont des chômeurs.
- 53% des porteurs de projets avouent avoir rencontré des difficultés qu'ils n'avaient pas anticipées.

(Source : 1^{ère} étude de l'ADIE- octobre 2017)

Pistes :

- Créer un document unique rassemblant l'ensemble des aides existantes,
- Créer un fond de soutien à l'investissement,
- Faire un prêt à taux 0 plafonné et suffisamment échelonné dans le temps,
- Apporter une garantie d'emprunt sur un montant plafonné

Un rapport thématique de la cour des comptes constatait que + de 70% des créations d'entreprises se font sans accompagnement, ce qui a également des conséquences sur la pérennité.

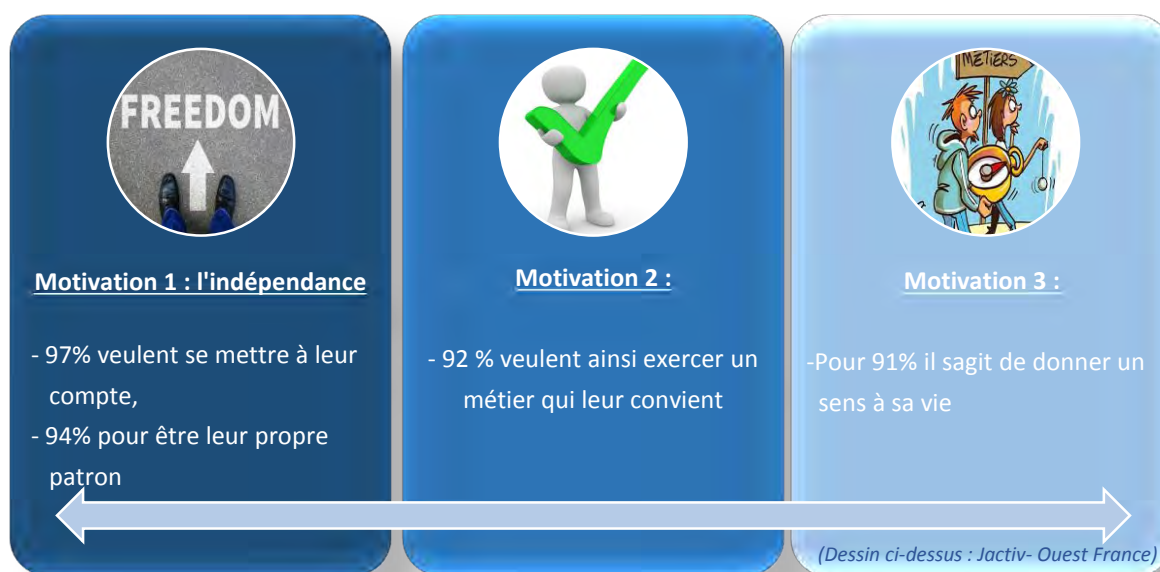
De même, le niveau d'études des habitants des quartiers est disparate mais pour une majorité faible voir très faible.

Ces éléments tendent à montrer la nécessité d'un accompagnement avant-pendant- après la création.

Étude IFOP 2016 :

- 26% des personnes interrogées ont déclaré avoir l'intention de créer une entreprise,
- 54% chez les jeunes de – de 25 ans,
- 44% pour les chômeurs de moins d'1 an.

Motivation à la création d'entreprise pour les entrepreneurs des QPV



(Source : 1^{ère} étude de l'ADIE- octobre 2017)

L'ENTREPRENARIAT DANS LES QPV :

- 79% des entrepreneurs des quartiers sont des entrepreneurs à plein temps,
- 79% des entrepreneurs des QPV sont fiers d'y avoir créé leur entreprise,
- 75% des entreprises créées en QPV le sont par leurs habitants,
- 50% des entrepreneurs en QPV ont communiqué l'envie d'entreprendre à des personnes de leur entourage.

(Source : 1^{ère} étude de l'ADIE- octobre 2017)

Pistes :

- Accompagnement individuel et personnalisé des porteurs de projet avant-pendant-après création d'activité.
- Améliorer la communication sur l'accompagnement aux porteurs de projets,
- Proposer un guichet unique de l'entrepreneuriat (partenaires potentiels : l'ADIE, initiative Périgord, BGE, COOP ALPHA, CCI, CMARA, pôle emploi, CIDFF, pôle emploi «Activ'créa»),
- Proposer des formations en fonction du niveau et des besoins de chaque entrepreneur suivi,
- Aide à la communication et au marketing.

Le niveau de chômage dans les QPV a plusieurs sources :

- Le niveau de formation,
- La mobilité de leurs habitants.

7-1. Concernant le niveau de formation

Le territoire de la CAB se distingue également par une proportion importante de jeunes :

- « peu ou pas diplômés » : 17% (contre 14% au niveau régional et national),
- « non insérés » : 22% des 15-24 ans (versus 17% au niveau nouvelle aquitaine et France).

Le niveau de formation dans les quartiers prioritaires est peu élevé. Le niveau de chômage dans ces mêmes quartiers est, quant à lui, plus élevé que sur le reste du territoire.

Chiffres du chômage dans les QPV à Bergerac en 2017 :

- 859 chômeurs (cat. ABC) dont 134 de < à 26 ans,
 - Évolution de ces deux chiffres est de +1.9% et de + 13.9% depuis le 1er trimestre 2016.
- (Source : 1^{ère} étude de l'ADIE- octobre 2017)

À contrario, on constate un besoin de main d'œuvre de la part des entreprises qui reste insatisfait.

De la même façon, les viticulteurs Bergeracois ont des difficultés pour recruter localement : 55% de la main d'œuvre de ces exploitations est extérieure au territoire (soit 3 500 salariés).

Une action telle que « vigne et insertion » portée par l'association BASE a permis à 60% des salariés en insertion une sortie du dispositif avec un CDD, un CDI ou une formation.

- Quartier des deux rives

Premier degré											
Écoles					Écoliers (lieu où est située l'école)						
		QP	Commune	EPCI 2015	EPCI 2017		QP	Commune	EPCI 2015	EPCI 2017	
Nombre d'écoles maternelles ¹		1	9	13	14	Nombre d'écoliers	594	2627	5085	5447	
	dont en Rep	0	0	0	0		dont en école maternelle ²	100	770	1017	1043
	dont en Rep+	0	0	0	0		dont moins de 3 ans	21	89	110	s
	dont privées	0	0	0	0						
Nombre d'écoles élémentaires ¹		4	12	34	39						
	dont Rep	0	0	0	0						
	dont Rep+	0	0	0	0						
	dont privées	2	3	4	4						

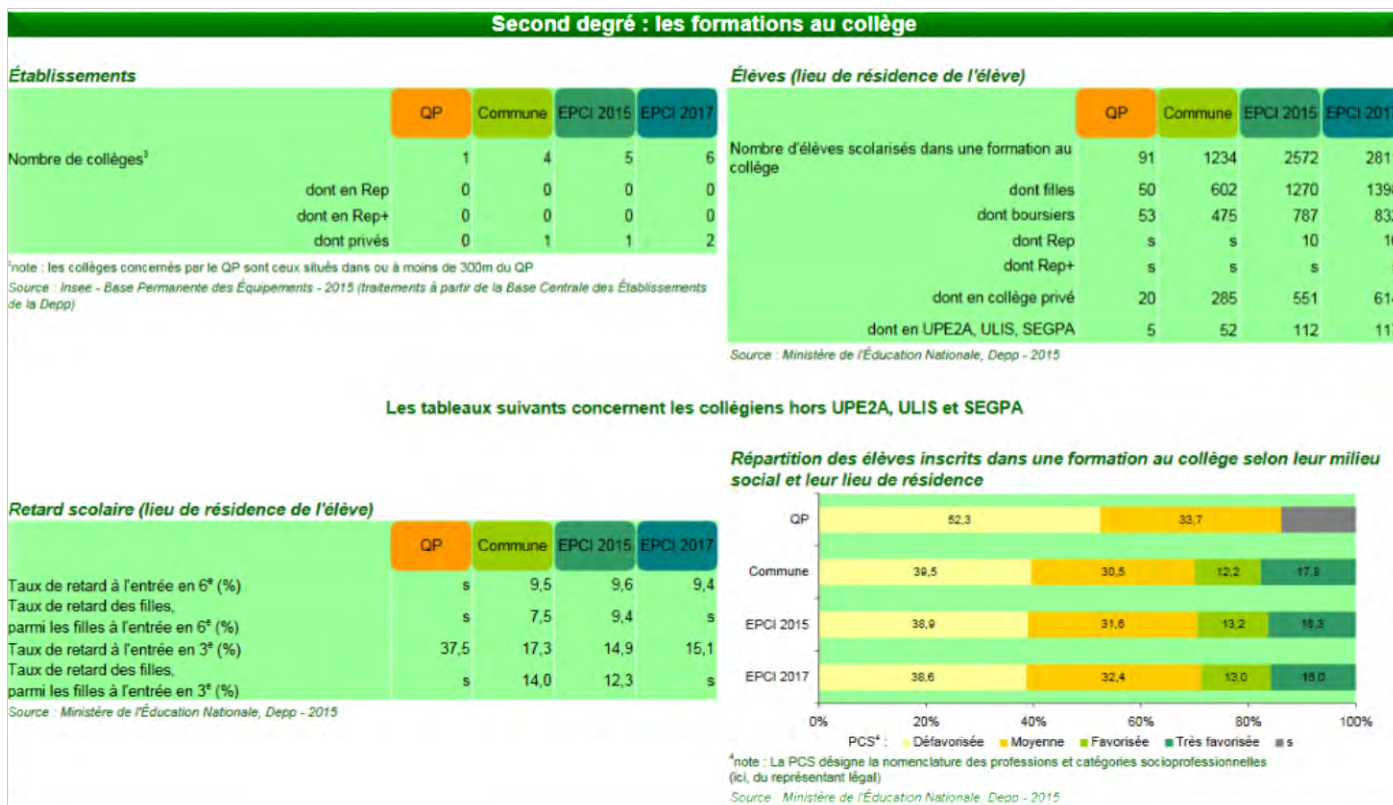
note : les écoles maternelles n'ont que des élèves de niveau maternelle, les écoles élémentaires ont des élèves de niveau élémentaire mais peuvent aussi avoir des élèves de niveau maternelle. Les effectifs maternelle ne sont donc pas complètement exhaustifs (il s'agit uniquement des élèves scolarisés dans une école « strictement » maternelle)

Source : Ministère de l'Éducation Nationale, Depp - 2015

note : les écoles concernées par le QP sont celles situées dans ou à moins de 100m du QP

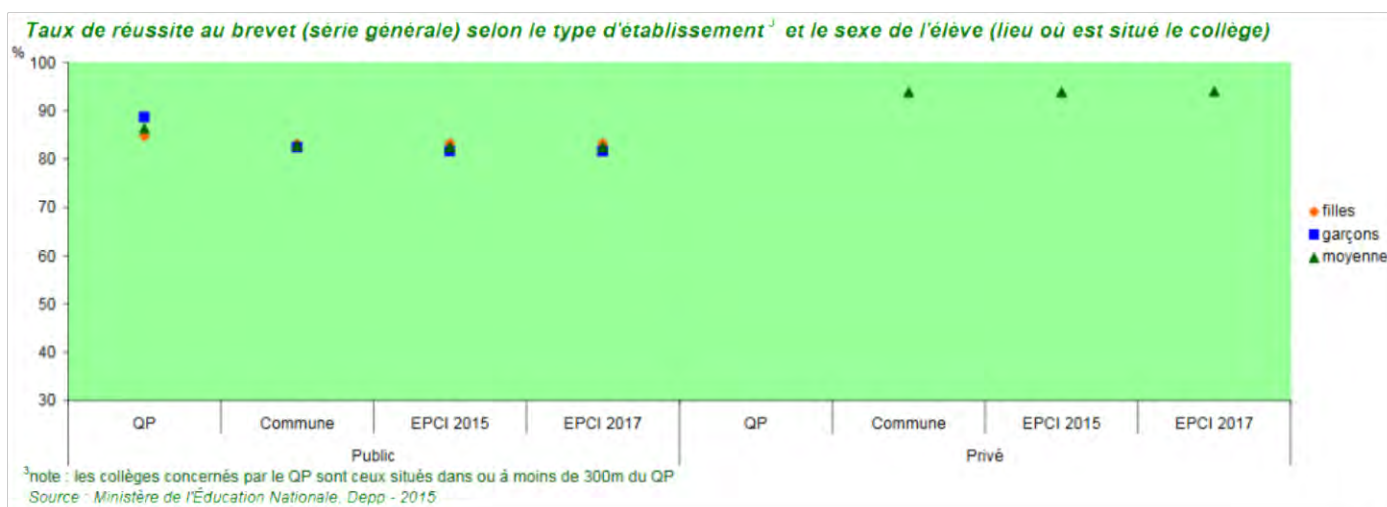
Source : Insee - Base Permanente des Équipements - 2015 (traitements à partir de la Base Centrale des Établissements de la Depp)

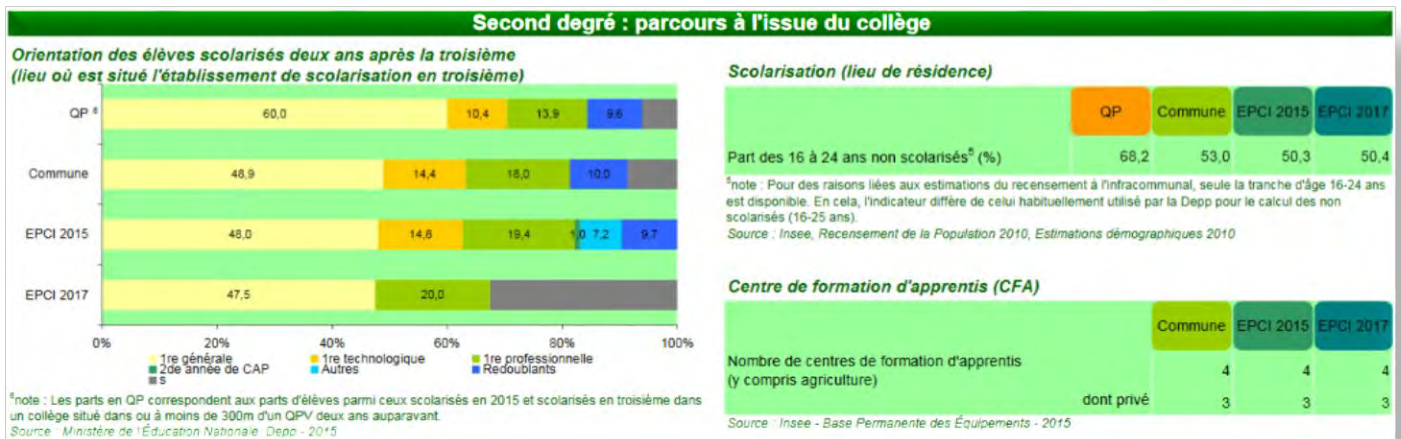
22.6% des élèves de maternelle et d'élémentaire sont scolarisés dans le quartier des deux rives 13% d'entre eux sont en maternelle (23.6% ont moins de 3 ans). Ce QPV a la particularité de compter la moitié des écoles élémentaires comme établissements privés soit 2/3 des écoles élémentaires privées à l'échelle communale et 50% des établissements élémentaires privés à l'échelle intercommunale.



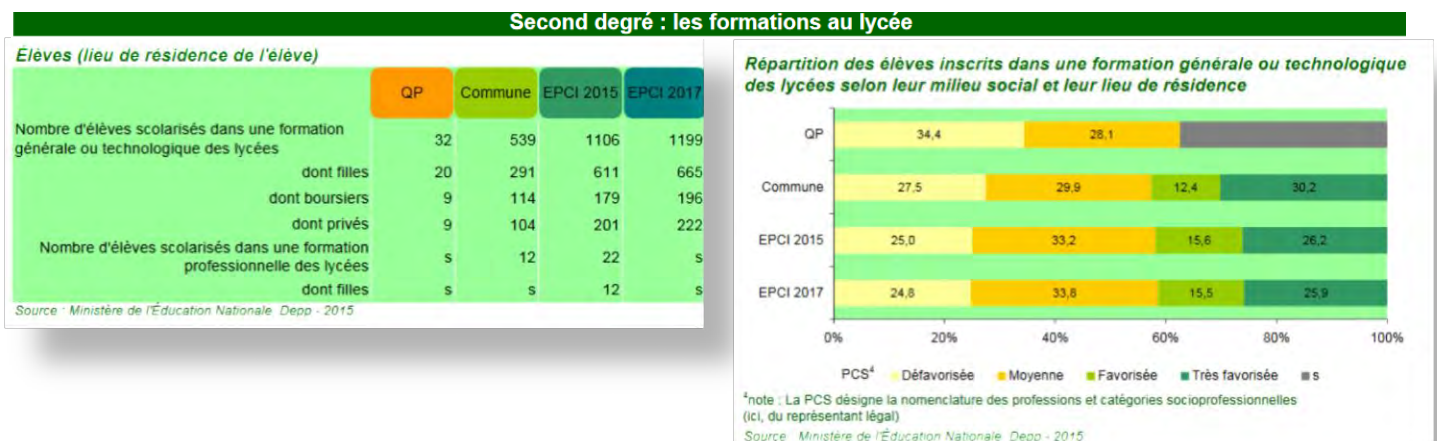
Sur le quartier des deux rives, plus de la moitié des effectifs du collège sont des filles et dans la même proportion, des élèves bénéficiant de bourses. Contrairement à l'école primaire, ce quartier ne compte pas d'établissement privé de second degré ; seuls 7% des collégiens issus de ce quartier ont intégré un établissement privé en dehors de leur QPV d'origine.

Bien que le taux de retard à l'entrée en 3^{ème} soit deux fois plus important que sur le reste de la commune, pour autant, le taux de réussite au brevet y est à légèrement supérieur à celui de la commune et de l'intercommunalité.



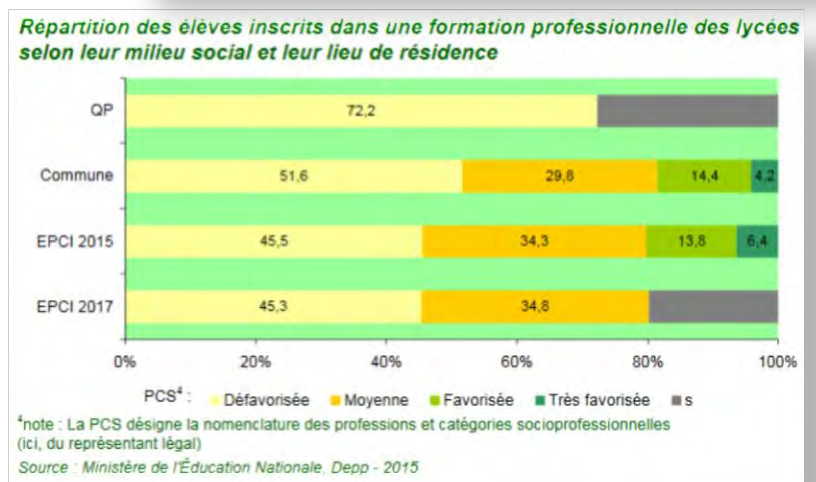


Les élèves issus du quartier des deux rives poursuivent, dans 60% des cas, leurs études après le collège, dans un lycée général. Cette proportion est plus importante que pour le reste du territoire. Pourtant, la part des 16-24 ans non scolarisés y est plus importante (68.2%). Ces chiffres indiqueraient donc que le décrochage se fait au niveau du Bac ou après et que le faible nombre de lycéens étant orientés vers une formation technique ou professionnalisante pourrait concourir au taux de non-emploi des jeunes de ce quartier.



62.5% des élèves issus du quartier Des Deux Rives inscrits en formation générale ou technique sont des filles. La proportion d'élèves boursiers diminue comparativement à celle des collégiens.

Les lycéens de ce quartier sont issus de classe moyenne voire de milieu défavorisés et intègrent, dans 72.2%, des cas une formation professionnelle



- Rive gauche

Premier degré									
Écoles					Écoliers (lieu où est située l'école)				
	QP	Commune	EPCI 2015	EPCI 2017		QP	Commune	EPCI 2015	EPCI 2017
Nombre d'écoles maternelles ¹	2	9	13	14	Nombre d'écoliers	464	2627	5085	5447
dont en Rep	0	0	0	0	dont en école maternelle ²	197	770	1017	1043
dont en Rep+	0	0	0	0	dont moins de 3 ans	18	89	110	s
dont privées	0	0	0	0					
Nombre d'écoles élémentaires ¹	2	12	34	39					
dont Rep	0	0	0	0					
dont Rep+	0	0	0	0					
dont privées	0	3	4	4					

¹note : les écoles concernées par le QP sont celles situées dans ou à moins de 100m du QP
 Source : Insee - Base Permanente des Équipements - 2015 (traitements à partir de la Base Centrale des Établissements de la Depp)

²note : les écoles maternelles n'ont que des élèves de niveau maternelle, les écoles élémentaires ont des élèves de niveau élémentaire mais peuvent aussi avoir des élèves de niveau maternelle. Les effectifs maternelle ne sont donc pas complètement exhaustifs (il s'agit uniquement des élèves scolarisés dans une école « strictement » maternelle)
 Source : Ministère de l'Éducation Nationale, Depp - 2015

Le quartier rive gauche comprend 18% des écoliers de la commune : 43 % sont en maternelle avec seulement 4% de moins de 3 ans. Ce chiffre indique soit un vieillissement de la population sur ce QPV, soit une baisse du nombre de jeunes couples sur le territoire communal, soit une répartition non homogène des jeunes couples sur le reste du territoire mais, en tout état de cause, en dehors de ce QPV.

Le quartier rive gauche ne compte aucune école maternelle ou élémentaire privée.

Second degré : les formations au collège

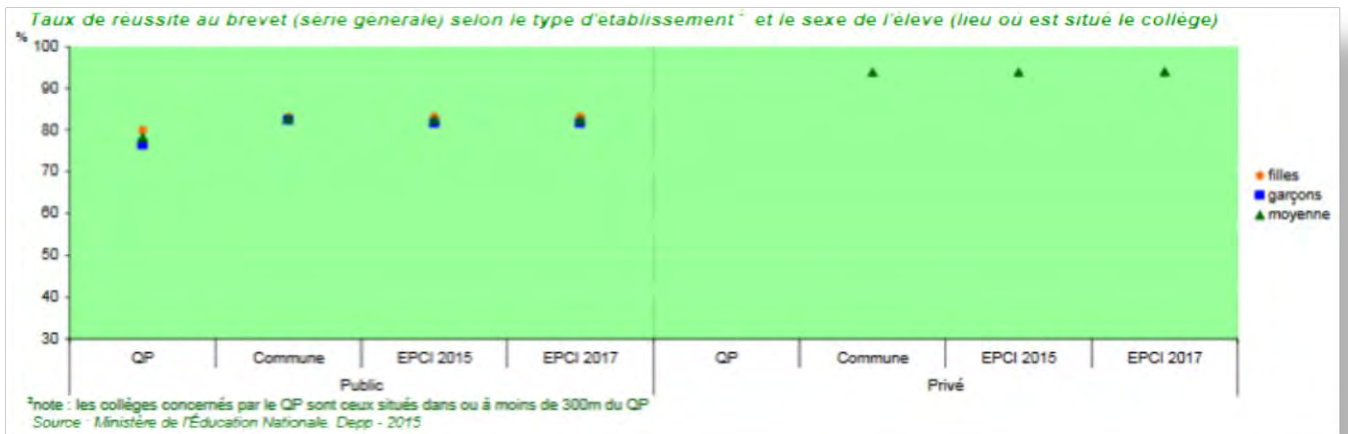
Établissements					Élèves (lieu de résidence de l'élève)				
	QP	Commune	EPCI 2015	EPCI 2017		QP	Commune	EPCI 2015	EPCI 2017
Nombre de collèges ³	1	4	5	6	Nombre d'élèves scolarisés dans une formation au collège	92	1234	2572	2811
dont en Rep	0	0	0	0	dont filles	44	602	1270	1398
dont en Rep+	0	0	0	0	dont boursiers	57	475	787	832
dont privés	0	1	1	2	dont Rep	s	s	10	16
					dont Rep+	s	s	s	s
					dont en collège privé	18	285	551	614
					dont en UPE2A, ULIS, SEGPA	s	52	112	117

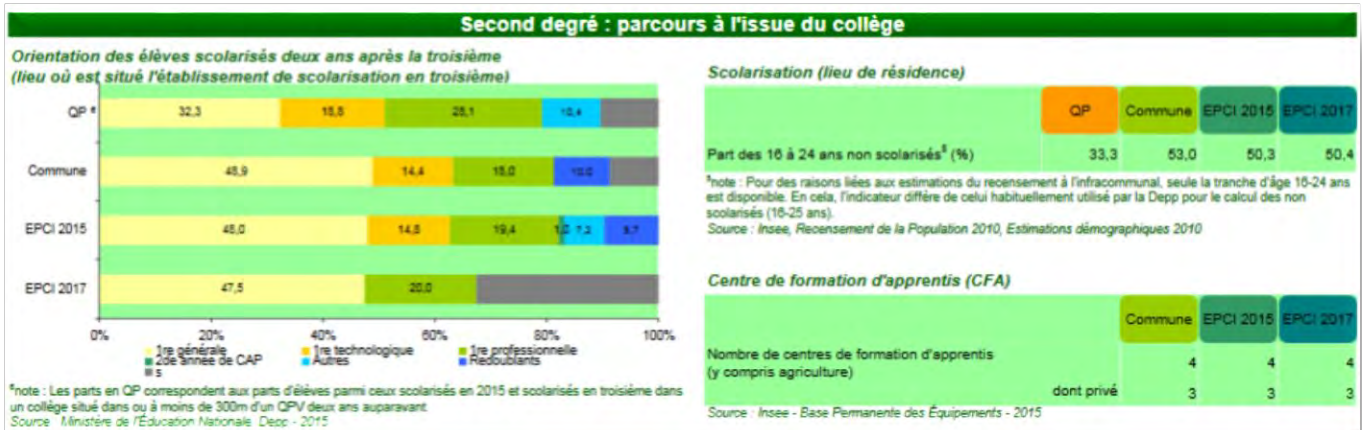
³note : les collèges concernés par le QP sont ceux situés dans ou à moins de 300m du QP
 Source : Insee - Base Permanente des Équipements - 2015 (traitements à partir de la Base Centrale des Établissements de la Depp)

Source : Ministère de l'Éducation Nationale, Depp - 2015

Moins de la moitié des collégiens de ce quartier sont des filles et la proportion d'élève boursiers y reste très importante (+1/2). 20% des élèves de ce quartier sont scolarisés en dehors de leur lieu de résidence dans un établissement privé.

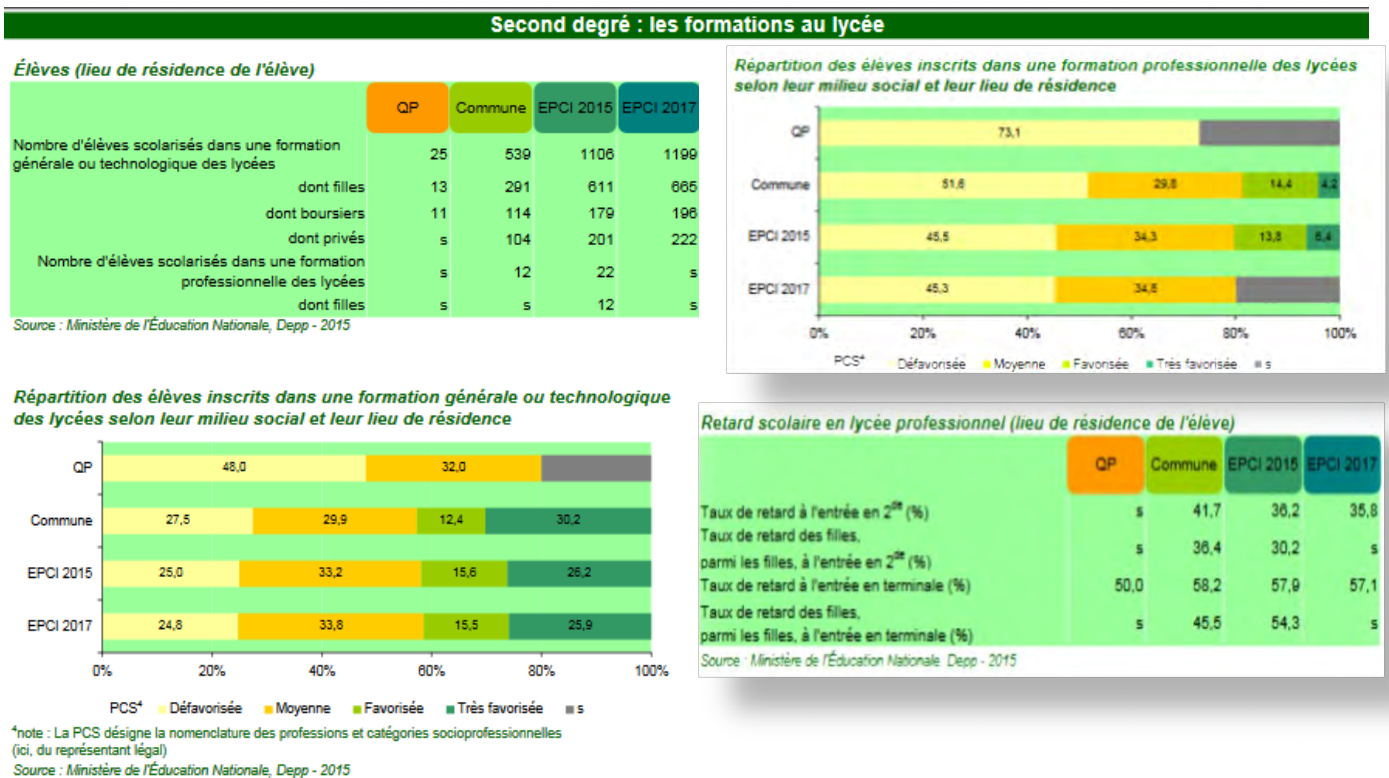
Le niveau de réussite au brevet y est inférieur, au reste du territoire, à fortiori pour les garçons





Après le collège, les élèves de la rive gauche s'orientent, dans pratiquement la moitié des cas, vers une formation technique ou professionnalisante. Le pourcentage d'élèves qui se dirigent vers une formation générale est inférieur à celui de la commune et de l'EPCI.

En revanche, le pourcentage des 16-24 ans non scolarisés est largement inférieur au reste de la commune et de l'intercommunalité.



73.1% des jeunes des QPV issus de milieux défavorisés s'orientent vers une formation professionnelle, ce qui est de l'ordre de 20% de plus qu'au niveau intercommunal et 30% de plus qu'au niveau intercommunal.

En revanche, le pourcentage d'élèves accusant un retard scolaire à l'entrée en Terminale (50%), en lycée professionnel, est inférieur à l'ensemble des autres échelles territoriales de comparaison (58.2% pour la commune, 57% pour l'intercommunalité).

- Quartier Nord

Premier degré					
Écoles			Écoliers (lieu où est située l'école)		
	QP	Commune	EPCI 2015	EPCI 2017	
Nombre d'écoles maternelles ¹		1	9	13	14
	dont en Rep	0	0	0	0
	dont en Rep+	0	0	0	0
	dont privées	0	0	0	0
Nombre d'écoles élémentaires ¹		0	12	34	39
	dont Rep	0	0	0	0
	dont Rep+	0	0	0	0
	dont privées	0	3	4	4

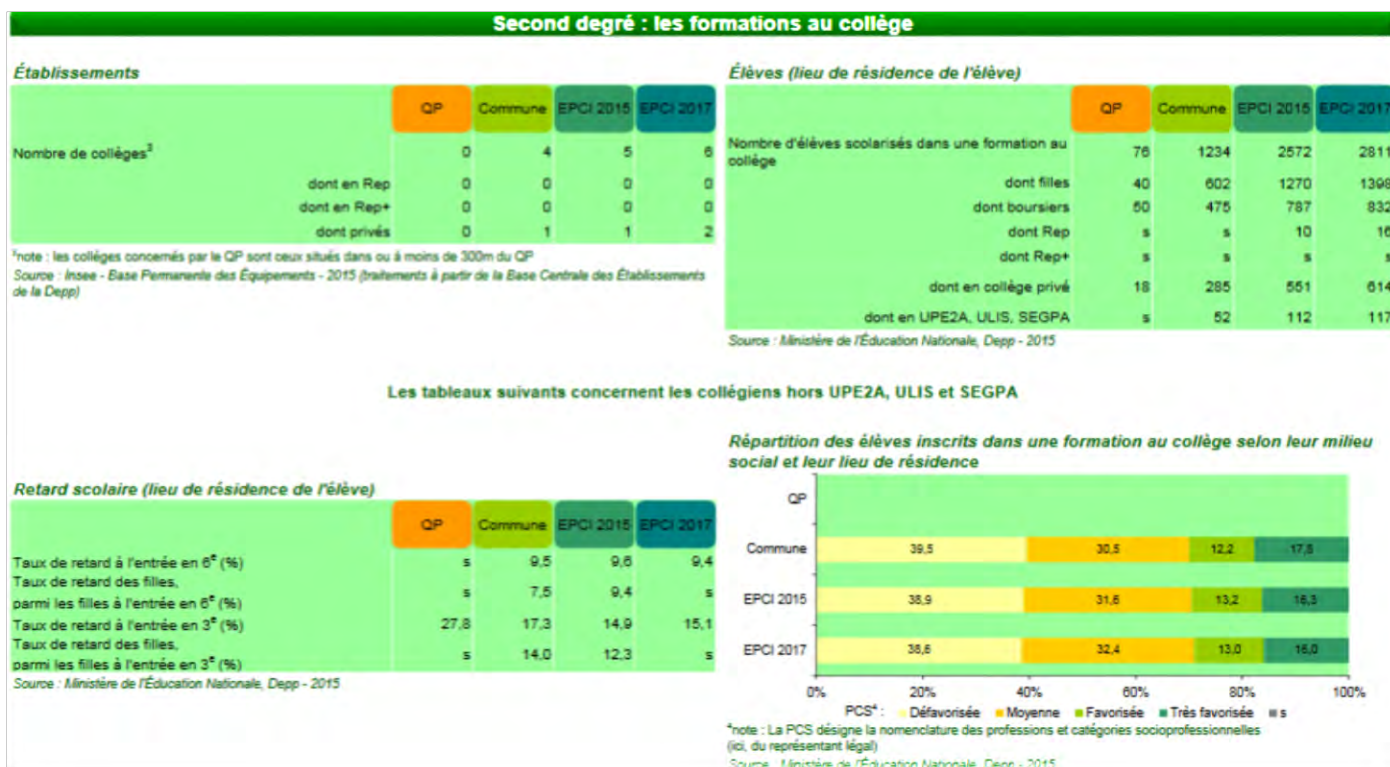
	QP	Commune	EPCI 2015	EPCI 2017
Nombre d'écoliers	72	2627	5085	5447
dont en école maternelle ²	72	770	1017	1043
dont moins de 3 ans	13	89	110	s

¹note : les écoles concernées par le QP sont celles situées dans ou à moins de 100m du QP
 Source : Insee - Base Permanente des Équipements - 2015 (traitements à partir de la Base Centrale des Établissements de la Depp)

²note : les écoles maternelles n'ont que des élèves de niveau maternelle, les écoles élémentaires ont des élèves de niveau élémentaire mais peuvent aussi avoir des élèves de niveau maternelle. Les effectifs maternelle ne sont donc pas complètement exhaustifs (il s'agit uniquement des élèves scolarisés dans une école « strictement » maternelle)
 Source : Ministère de l'Éducation Nationale, Depp - 2015

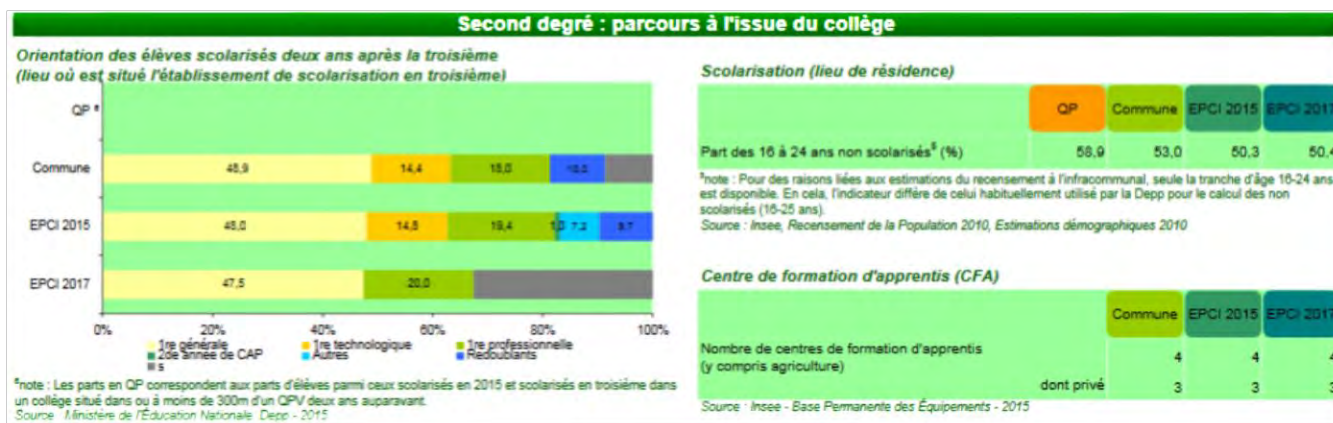
Le quartier Nord ne compte pas d'école élémentaire : seule une école maternelle se situe dans ce secteur.

Le quartier Nord comprend moins de 3% des écoliers de la commune en maternelle avec seulement dont 18% de moins de 3 ans soit 0.5% des enfants de moins de 3 ans scolarisés sur la commune. Ce chiffre indique soit un vieillissement de la population sur ce QPV, soit une baisse du nombre de jeunes couples sur le territoire communal, soit une répartition non homogène des jeunes couples sur le reste du territoire mais en dehors de ce QPV.



La proportion de filles scolarisées au collège sur le quartier nord est inférieure à celle des autres QPV. Le nombre d'élèves boursiers y est sensiblement similaire. 23.7% des collégiens issus de ce quartier sont dans un établissement privé. Pour rappel : le quartier Nord n'a pas de collège.

Le taux d'élèves en retard en entrée en 3^{ème} y est supérieur de 10% par rapport au reste de la commune et 12% comparativement à l'intercommunalité. Nous ne disposons pas de données relatives à la réussite au brevet des élèves de ce quartier.



Nous ne disposons pas de données relatives au milieu social dont sont issus les jeunes du quartier Nord scolarisés après la 3ème. La part des 16-24 ans non scolarisés est supérieure au niveau communal (53%) et intercommunal (50.4%) sans pour autant atteindre le niveau du Quartier des Deux Rives (68%).

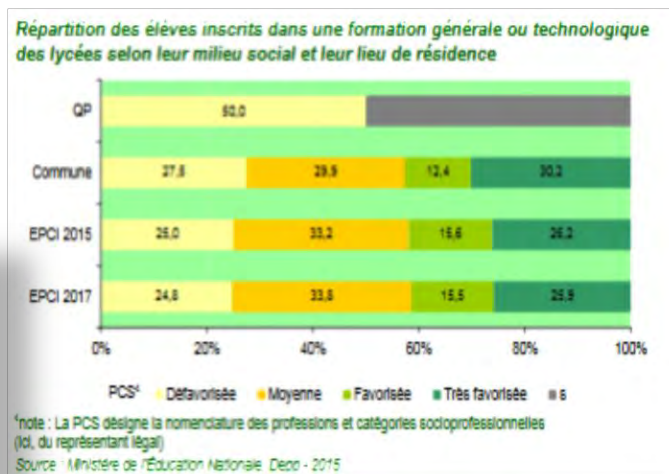
Second degré : les formations au lycée

Comme pour les écoles primaires et le collège, ce quartier n'a pas de lycée. Seuls 16 élèves issus du quartier Nord sont scolarisés dans une formation générale ou technique et la moitié d'entre eux est issue de milieux défavorisés.

Élèves (lieu de résidence de l'élève)

	QP	Commune	EPCI 2015	EPCI 2017
Nombre d'élèves scolarisés dans une formation générale ou technologique des lycées	16	539	1106	1199
dont filles	7	291	611	665
dont boursiers	7	114	179	198
dont privés	5	104	201	222
Nombre d'élèves scolarisés dans une formation professionnelle des lycées	5	12	22	5
dont filles	5	5	12	5

Source : Ministère de l'Éducation Nationale - Depp - 2015



Pistes :

- Développer localement des formations qui correspondent aux besoins recensés,
- Diffuser des annonces de proposition de stage auprès des établissements en France en lien avec le manque de main d'œuvre identifié,
- Développer l'apprentissage sur les secteurs demandeurs afin de permettre aux demandeurs d'emploi non qualifiés de se former, de percevoir un minimum de rémunération, d'avoir un tremplin vers le monde du travail,
- Communiquer au sein des centres sociaux sur les besoins en main d'œuvre,
- Lever certains clichés sur le monde de l'industrie en faisant des journées portes ouvertes (collèges et lycées),
- Lever certains clichés pour montrer que certains métiers sont autant ouverts aux hommes qu'aux femmes,
- Organiser des journées portes ouvertes aux demandeurs d'emploi afin qu'ils découvrent la réalité de certains métiers.

7-2. Concernant la mobilité

Les habitants des QPV sont moins mobiles que le reste de la population avec une part « d’immobiles » (personne ne réalisant pas de déplacements) plus importante et de trajets en moyenne plus courts (<4km à <11km) que les distances parcourues par les habitants hors QPV, pour un temps de transport sensiblement identique. Ce constat est encore plus important lorsque l’on observe la répartition homme-femme, avec des femmes, en QPV, 7% moins mobiles que les hommes de ces mêmes quartiers.

Dans son rapport annuel de 2017, l’Observatoire National de la Politique de la Ville indique que « cette faible mobilité est fortement liée à une utilisation plus limitée de la voiture. La part des ménages non-motorisés est plus importante en quartier prioritaire (+12 à + 17 points) et la possession du permis moins répandue (-22 à - 25 points). »

Pour compenser ce manque de véhicule, le premier recours est la marche, suivie du transport urbain ; Sur la Communauté d’Agglomération Bergeracoise, l’utilisation des bus était insuffisante pour maintenir de nombreuses lignes régulières. Aussi, l’intercommunalité a mis en place, dès 2013, le Transport A la Demande (TAD), minibus qui, sur demande, se déplacent sur des points de ramassage à jour et heure demandés (aller-retour) afin de répondre aux besoins ponctuellement exprimés par un tiers. Au-delà de ce mode de déplacement, des lignes régulières ont été mises en place sur le quartier Nord et le quartier rive gauche en 2017 afin de pallier ce manque de moyens de locomotion des habitants. Le quartier des deux rives, qui correspond au centre-ville de Bergerac, possédait déjà une desserte.

En 2017, le service des transports urbains de la CAB enregistrait 92 000 voyages dont environ 20 000 TAD.



La répartition des points de ramassage sur les QPV se fait comme suit :

	TAD (points de ramassage)	Ligne(s) de bus régulière(s) en QPV (nombre points de ramassage)
Quartier Nord	2 points	Ligne B avec 10 points de ramassage + 9 points en territoire de veille active
Quartier des deux rives	2 points	Lignes A, B et C (8 points de ramassage dont 7 points de changements de lignes possibles + 2 points en territoire fragilisé)
Quartier rive gauche		Ligne C (9 points de ramassage) <i>ligne pratiquement entièrement dédiée à ce QPV ou les quartiers de veille active attenants</i> (21 points de ramassage au total sur 26)

Ligne A cadencée toutes heures, de 8h30 à 19h00, du lundi au samedi.

Ligne B et C cadencées au rythme d'un aller-retour matin et après-midi du lundi au samedi.

TAD du lundi au samedi de 7h00 à 19h00 essentiellement sur des points éloignés de la desserte de lignes régulières.

À l'échelle de l'agglomération plusieurs fonctionnement :

- 1^{ère} couronne (à savoir les communes situées à moins de 10km du centre de Bergerac) : fonctionnement journalier avec une amplitude entre 7h et 8h pour se rendre sur la commune centre pour raison professionnelle avec retour entre 18h15 et 19h15.
- 2^{ème} couronne (le reste de l'intercommunalité) desservie deux fois par semaine les mercredis et samedis (jour de marché) matin, avec retour à partir de 12h00.

Cette volonté en matière d'équité sur la mise en place de transports pour les moins mobiles va trouver une traduction dans le PLUi-HD -Plan Local d'Urbanisme-Habitat et Déplacement- (actuellement en cours d'élaboration) car si la volonté est de répartir, d'un point de vu de l'habitat social, le premier quartile sur l'ensemble du territoire afin de ne pas ghettoïser les QPV, cette action doit être pensée de façon globale (proximité de commerces, écoles,... et transports urbain) pour rejoindre la ville centre et ses services (hôpital, pôle emploi, sécurité sociale...).

Pistes :

- Développer des projets permettant l'accès au permis de conduire pour les habitants des QPV, notamment pour les personnes en recherche d'emploi,
- Promouvoir dans les QPV le TAD (Transport à la Demande),
- Mettre en place des aires de covoiturage dans les QPV,
- Développer des projets autour de l'acquisition d'un véhicule motorisé (mobylette, voiture etc...),
- Associer le développement de logements sociaux à la présence de transport urbain et la présence de services minimums.

8- Zoom sur les aides en lien avec l'économie

la CAB

Missions de la Direction du Développement Economique

- L'accueil d'entreprises (gestion, commercialisation des ZAE, fichier immobilier...).
- L'accompagnement des entreprises dans leurs projets d'installation ou de développement (aides aux investissements avec le Règlement d'Intervention économique...).
- La gestion des dossiers structurants :
 - Projet alimentaire de territoire (structuration de la filière légumes bio : projet des Nebouts...)
 - Desserte numérique du territoire
 - Développement et reconversion de sites stratégiques (Aéroport, ESCAT...)
 - Politique de l'Emploi (formation, employabilité, ESS...)
- Suivi de la politique de développement commercial de la CAB (CDAC, charte commerciale, opération cœur de ville, revitalisation commerciale centre-ville, commerce des bourgs...).

	Bergerac	CAB	Dordogne
Taux d'activité	47%	50.4%	50.8%

Différents leviers ont été mis en place afin de redynamiser le commerce du centre-ville, qui concerne les QPV des deux rives :

8-1. Le Fonds d'Intervention pour les Services, l'Artisanat et le Commerce (FISAC)

Le dernier FISAC a été initié en 2014. Il a permis la réalisation de bilans conseils pour optimiser les points de ventes professionnels et les moderniser (rénovation des devantures, accessibilité PMR, ...) de 17 commerçants, une campagne de communication sur le commerce de centre-ville (« J'aime Bergerac, je fais vivre mon cœur de ville ») ... Le bilan du FISAC est reconnu et la CAB souhaite postuler au nouveau fonds en 2019.

8-2. Le Fonds d'Intervention économique

Ce fond, versé par la CAB depuis 2016, dans le cadre de son règlement d'intervention économique, afin de dynamiser les activités de centre-ville et ainsi accroître l'attractivité du territoire.

Il consiste à aider à l'installation et à la modernisation du commerce en centre-ville (acquisition de locaux professionnels, aménagement, achat de mobilier, accessibilité, transformation numérique...).

Les bénéficiaires de cette aide sont les commerces indépendants sous forme d'entreprises individuelles ou de sociétés (activités commerciales et/ou artisanales). Ce fonds permet en outre de prendre le relais du FISAC lorsque celui-ci est en suspens. Il est construit sur le même modèle avec un taux maximum de subvention de 25%, plafonnée à 6 000€ avec un plancher d'investissement de 4 000€.

Depuis sa création en 2016, ce fonds a aidé 42 commerces dont 57% situé à Bergerac. Sur ces 24 commerces bergeracois 29% sont situés en quartiers prioritaires.

L'enveloppe totale des fonds attribués est de 749 511€ dont 52% pour la seule ville de Bergerac et 164 500€ (soit 42% des subventions allouées à Bergerac) sur les quartiers prioritaires.

Total	En nombre	% par rapport au total des projets aidés	En montant en €	% par rapport au montant total attribué
Des projets aidés	42	100	749 511	100
Des projets aidés à Bergerac	24	57	391 584	52
Des projets aidés en QPV	7	16.66	164 500	21

8-3. La CAB, un territoire CADET



Le CAD a permis de donner corps à cette volonté régionale de traiter prioritairement les situations de territoires marqués par des accidents industriels destructeurs d'emplois, ou encore de démontrer que sur des territoires rendus vulnérables par une trop forte spécialisation et concentration de l'économie, et un faible renouvellement du tissu économique, l'anticipation pouvait améliorer leur capacité de résilience (résistance et adaptation).

Après 1 an et demi de mise en œuvre, il était difficile, et en même temps utile, d'essayer de tirer les premiers enseignements de cette nouvelle politique afin de proposer éventuellement les inflexions nécessaires.

- Affichage de la volonté de la Région de « concentrer le tir » (mobilisation d'une task-force et des dispositifs d'intervention) sur les territoires en mutation économique les plus

sensibles,

- Mobilisation des acteurs locaux (acteurs économiques : entreprises, formation, chambres consulaires...et collectivités) autour d'un plan de redynamisation et/ou développement de l'économie locale,
- Mobilisation transversale des Services concernés de la Région en mode projet,
- Possibilité de lancer, au-delà du seul droit commun, des actions collectives qui répondent à une préoccupation du territoire :
 - Création de clubs d'entreprises industrielles sur le périmètre du CADET,

- Schémas d'accueil des activités économiques et marketing territorial (Haut-Béarn, en cours sur le Bergeracois),
- Diagnostics d'entreprises (Bergerac) et exploitation des données recueillies,
- Cartographie de l'offre de Formation,
- Diagnostic GPEC et accompagnement RH.

8.3.1- Exemples significatifs d'actions conduites ou en cours à Bergerac

87 entreprises visitées : augmentation significative du soutien de la Région (X 2 entre 2014 et 2016) - beaucoup d'entre elles n'étaient pas identifiées par la Région. Remontée des données sur ces entreprises dans la base de la Région (Dev.éco) - suivi régulier des besoins et projets, Usine du Futur (relais auprès des entreprises de l'AMI), exploitation continue des données recueillies lors du diagnostic « 100 entreprises » réalisé en 2013.

Création d'un club d'entreprises du Bergeracois autour d'entreprises leaders du territoire (Eurencor, Blason d'Or, Mojac technologies, Drone Geomodeling, HMS Vilgo, SOTECH industrie, BMI, CTIFL, MUNHSJO, La Truffe Périgourdine, etc.). Thématiques prioritaires : emploi, formation, recrutement, collaboration inter-entreprises, partage de compétences, mutualisation de moyens...

E-santé et télémédecine : programme de R&D avec la Fondation John Bost et le Département Sciences de la Vie de Bordeaux 2 : détection des troubles épileptiques, liens à créer avec les entreprises locales (HMS VILGO).

Création d'un living lab sur le Bergeracois en matière d'E-Santé : objectif : pour limiter les échecs commerciaux, les entreprises et start-up doivent prendre en compte, dans la phase R&D des produits, une phase test « grandeur nature ». Une convention de partenariat entre ADI et le Pôle Santé de Bergerac (60 professionnels libéraux) est en cours de signature et les premières expérimentations devraient pouvoir débuter dans les prochaines semaines.

Développement de liens entre Aérocampus et le Lycée des Métiers (formation en chaudronnerie assurée par le Lycée) – visite des installations d'Aérocampus par les entreprises de la filière, collaboration en cours de réflexion.



/Rappel des périmètres d'intervention

- ▶ Portage politique du CADET : territoire de la CAB
- ▶ Ouverture sur certains axes : le Pays du Grand Bergeracois



Bilan d'activité 2016 : Axe 1 Accompagnement des entreprises industrielles du territoire

- ▶ 7 entreprises sont identifiées « Usines du futur »
 - ▶ Blason d'or / JLFD Production (Van Fautras) / SAS Berkem / SAS Sotech industrie / SAS DSD Image / Goubie / SARL Calvet
- ▶ D'importants projets d'investissement en cours:
 - ▶ Eurencos / Manuco / Blason d'or / Palmigord / Bergerac Métallurgie Industrielle / Mojac Technologie / Trait'Alu

8.3.2- Résultats obtenus dans le cadre de la mission du CADET

Actions 1.1 et 1.2 : Renforcer le potentiel d'innovation et de croissance des entreprises industrielles du territoire.

- Nouvelles aides accordées à des entreprises du Bergeracois depuis le 1^{er} janvier 2017

Raison sociale	Aides financières Nouvelle-Aquitaine en €
Pépinières Desmartis	20 000
Palmigord	89 423
Blason d'Or	363 000
Fruits rouge du Périgord	189 373
MW Auto	3 185
Courjaret Pascal	2 000
Favier SARL	15 881
BLD Auto	9 947
SAS Le Fleix auto	1 808
Compagnon Benoît	5 000
VSB Industrie	11 840
BMI	54 786
EARL Marty	233 000
Ateliers Latisse Azélan	67 000
Vinaigrerie générale	126 240
BSP Laval	40 000
Somaref	54 800
Panneaux concept	20 280
Apex Dentaire	25 320
Fedd	133 897
EPAHD Madeleine	100 000
CTIFL	215 102
IVBD	60 000
Agrobio	20 000
QDC	20 387
La WAB	46 000
Autres structures ESS	15 362
TOTAL	1 944 081 €

- Mise en réseau des entreprises du Bergeracois : création de Cluster B

Cette action s'inscrit dans le cadre du CADET (Contrat Aquitain de Développement de l'Emploi Territorial) et est pilotée par la Région Nouvelle-Aquitaine et plus particulièrement l'axe 1 dédié à l'accompagnement collectif et individuel des entreprises industrielles du territoire.

En effet, la CAB et la Région ont souhaité pouvoir constituer un club à l'échelle du territoire. Les objectifs sont, d'une part, d'avoir un interlocuteur « entreprise » privilégié pour discuter des problématiques et opportunités économiques du territoire et, d'autre part, de permettre aux entreprises de développer des relations collaboratives et commerciales.

La mise en place

Dès janvier 2016, le chef de projet CADET a sensibilisé les dirigeants sur cette question à chacun de ses rendez-vous individuels en entreprise. Cette démarche a permis de constituer, en juin 2016, un premier échantillon de dirigeants prêts à s'engager dans une démarche constructive et innovante de mise en réseau des entreprises bergeracoises.

Deux réunions ont été organisées en juin et septembre 2016 avec la CAB afin de recenser les problématiques rencontrées par les entreprises. Trois grandes familles de thèmes ont été repérées :

- L'emploi, la formation et le recrutement,
- La mutualisation et la coopération inter-entreprises,
- L'accès au numérique et la méconnaissance de entreprises du territoire.

Dès lors, trois groupes de travail thématiques (communication, mutualisation/collaboration et emploi/formation) ont été constitués avec une dizaine d'entreprises participantes dans chacun des groupes. L'objectif était de définir les futures actions du club.

En décembre 2016, une réunion avec une quinzaine d'entreprises sur la thématique de l'emploi a eu lieu en collaboration avec le Lycée des Métiers, Pôle Emploi, la Région et la CAB permettant ainsi de mieux appréhender les difficultés en matière de formation et de recrutement.

Les groupes de travail ont organisé deux réunions supplémentaires en février et mars 2017 pour définir une première liste d'actions à mettre en place par les entreprises et valider le principe de la création d'une association de type « loi 1901 » afin de structurer la démarche engagée.

Une dernière réunion de préparation à la création du club s'est déroulée le 4 avril afin de définir un nom, un visuel et la date de l'assemblée constituante.

Création de cluster B, club des entreprises bergeracoises

L'assemblée constituante du 5 mai 2017 a permis d'adopter les statuts, le règlement intérieur et d'élire le Bureau qui se compose ainsi :

- Président : Stéphane BINVENU, Sotech Industrie,
- Vice-Président, en charge de l'emploi et la formation : Emmanuel de TAFFIN, Blason d'Or,
- Vice-Président en charge de la mutualisation et de la coopération inter-entreprises : Daniel GARDEUX, Groupe Valette,
- Vice-Présidente en charge de la communication et de la vie du réseau : Audrey TRONDLE, agence Understud,
- Trésorière : Céline VILLATTE, Drone Géomodeling,
- Trésorier adjoint : David CHAMBEAUD, Alimentation Fine de France,
- Secrétaire : Jean BOURY, Manuco,
- Secrétaire adjoint : Didier-André HUBERT, Accion Aquiten.

L'association compte aujourd'hui **31 membres représentant 1 750 salariés**.

Extrait statuts : les objectifs de l'association

L'association a pour objet de :

- Contribuer au développement économique du territoire et à son attractivité :
 - En développant les liens avec les collectivités territoriales afin d'améliorer l'environnement immédiat des entreprises ;

- En représentant les intérêts des membres dans les diverses instances représentatives du tissu économique local ;
- Fédérer les entreprises du club autour de projets communs permettant une meilleure mutualisation et coopération inter-entreprises ;
- Développer la connaissance des savoir-faire locaux, le partage d'expériences, les relations d'affaires et d'entraide ;
- Faciliter l'échange, l'information, la réflexion entre et pour les dirigeants d'entreprises ;
- Mettre en œuvre toute action ou initiative concourant à la valorisation économique du territoire.

Outre les actions déclinées dans son objet social, le club d'entreprises Cluster B est étroitement associé au dispositif CADET duquel il est issu :

- Membre de droit du COPIIL du CADET,
- Partenaire à égalité de droits avec les collectivités locales dans la réalisation en cours d'un « schéma de développement économique et d'implantation d'entreprises du Pays du Grand Bergeracois ».

Les manifestations organisées par Cluster B

- 30 mai 2017 : lancement du club au cloître des Ricollets à Bergerac. Une centaine de personnes présentes.
- 6 septembre 2017 : 1^{ère} plénière du réseau consacrée aux aides régionales à destination des entreprises avec l'intervention des référents régionaux pour la Dordogne.
- 23 novembre 2017 : 2^{ème} plénière du réseau consacrée à l'emploi avec les interventions de Pôle Emploi, le groupement d'employeur inter-emploi et un avocat en droit du travail.

Les actions du cluster

Trois groupes de travail ont été mis en place afin de définir et réaliser des actions en lien avec les objectifs de l'association. Les groupes sont :

- GT Emploi / formation, GT Communication et GT mutualisation.

- Accélérer l'innovation en lien avec les pôles de compétitivité et clusters

- **Construction en cours d'un partenariat entre A.D.I Nouvelle Aquitaine et les partenaires de la santé du bergeracois** afin de faciliter la diffusion de nouvelles solutions de E-santé.

L'objectif est de mettre en place un « living lab » sur le Bergeracois et permettre à ces professionnels de pouvoir tester « grandeur nature » des nouvelles solutions développées par des start-ups et des entreprises du cluster régional TIC Santé.

Après une présentation au Contrat Local de Santé (C.L.S) en février 2017, ADI et le pôle santé ont lancé l'organisation d'un premier test. Il s'agit de l'entreprise « mesoigner.fr » qui développe un système d'ordonnance électronique.

Il s'agit de tester et d'évaluer l'adéquation du produit E-Ordonnance aux attentes et besoins des médecins/pharmaciens, en prenant en compte le triptyque constitué par le médecin/le patient/le pharmacien (enjeu de santé global).

Il s'agit, à ce titre, non seulement d'identifier à l'occasion de cette expérimentation d'éventuels problèmes liés à l'interface technique et au workflow associé, mais aussi d'autres types de freins, liés à l'appropriation du numérique, tant au niveau social que professionnel.

8 pharmacies bergeracoises et 11 médecins généralistes ont intégré l'expérimentation qui a débuté au mois de novembre 2017.

- **Construction d'un partenariat entre la fondation John Bost, l'École Nationale Supérieure de Cognitique et le département Psychologie et Sciences Cognitives de l'université de Bordeaux.**

Deux réunions ont été organisées. Une troisième consacrée aux installations de la fondation à La Force permettra de mieux appréhender les besoins des médecins de John BOST.

- **Mission d'accompagnement de l'entreprise Sotech Industrie dans le cadre de son repositionnement « Marché ».** L'entreprise est accompagnée par A.D.I Nouvelle Aquitaine pour réfléchir à sa stratégie commerciale. La mission a démarré mi-septembre et s'est terminée fin décembre 2017.
- **Organisation d'un symposium mondial sur la nitrocellulose :** le comité scientifique mondial de la nitrocellulose a confié à l'entreprise Manuco l'organisation d'une manifestation concernant l'état de l'art en matière de recherche scientifique et technique sur la nitrocellulose. Entre 150 et 200 participants sont attendus à Bergerac provenant de tous les continents. Dans ce contexte, la CAB et le chargé de mission CADET travaillent, en partenariat avec Manuco, à la valorisation touristique et économique du bergeracois au cours de cette manifestation.

- AXE 2 : Promouvoir l'entrepreneuriat

Action 2.1 Accompagner la transmission des entreprises

- Comité technique sur la mise en place d'actions de sensibilisation sur la question de la transmission/reprise en septembre 2016.
Une réunion, organisée au cours du premier trimestre 2017, a permis d'arrêter les critères définitifs. À ce jour, deux entreprises sont suivies par un accompagnement resserré des différents partenaires : JSB Laval Métallerie et Sotech Industrie.
- Un autre projet de reprise d'une entreprise industrielle n'a pas abouti.

Action 2.2 Stimuler la création des entreprises

Trois projets de création identifiés et suivis : 10 rendez-vous assurés.

- Création d'une métallerie suite à la liquidation d'une entreprise, Laval industrie,
- Un site touristique multi-service (hôtel + jardin botanique + scénographie autour de l'univers de Cyrano + restaurant + vente de produits du terroir),
- Suivi du rachat de Sotech industrie.

Action 2.4 Soutenir le développement de l'ESS

- **Programme de formation sur les différentes formes de structures de l'ESS.**
Cette formation était destinée aux partenaires publics et parapublics susceptibles de suivre des projets de création de structure ESS. La formation sur une journée avait pour objectif de :
 - o Connaître les modèles économiques de l'ESS, les spécificités juridiques et organisationnelles de l'ESS, les types d'activités.
 - o Avoir des réflexes de relais d'acteurs d'accompagnement et de financement pour des porteurs de projet ESS et des entreprises existantes.Elle s'est déroulée en mars dernier et a réuni une vingtaine de personnes. Le contenu de la formation a été préparé en lien avec ADI Nouvelle Aquitaine et la CRESS Nouvel-Aquitaine.
- **Suivi de l'implantation d'une ressourcerie-recyclerie** avec la structure « Question de culture » : ouverture effective au public le 23 novembre.
19 créations d'emplois dont 15 en CDI.
Question culture est, par ailleurs, adhérent du cluster B et participe au groupe de travail « Emploi/formation ».
- **Accompagnement au développement de la SCIC « Accion aquiten »** qui propose une offre d'organisation de séminaires. Projet de transition numérique avec le développement d'une

offre de service numérique à destination des parcs d'attractions et la version 2 de l'offre numérique existante shake-up.

Aides directes 2017 :

- SCIC WAB : 24 000 € (création SCIC) (22 000 € pour formation),
- AIDE24 : 6 775 € (coordination accord-cadre formation IAE),
- Question de Culture : 20 837 € (investissements matériels toutes activités),
- Melkior Théâtre : 20 000 € (coopération économique avec 2 autres ents ESS de Bergerac),
- Agrobio Périgord : 20 000 € (plate-forme distribution bio),
- C3I insertion : 13 522 €

Pour la période 2015 – 2017, les aides régionales aux entreprises ESS bergeracoises représentent environ 28% des aides régionales ESS attribuées sur le département de la Dordogne (contre 18% pour la période précédente 2012-2014).

- AXE 3 : Accueil des activités économiques

Rappel des objectifs de l'étude

- Affiner la réflexion engagée dans les différentes collectivités du Pays du Grand Bergeracois,
- Mettre en exergue les potentialités économiques du territoire,
- Avoir une vision prospective du développement économique local et de ses filières,
- Établir un schéma d'accueil des entreprises cohérent en analysant l'offre actuelle en matière de foncier et d'immobilier à vocation économique,
- Renforcer l'animation économique du territoire,
- Construire une démarche de marketing territorial.

Rappel du plan de financement

Financeurs	Taux d'intervention bonifié Cadet	Recettes
Région	50%	30 000 €
Pays (Leader)	30%	18 000 €
Communauté de communes du pays	10%	6 000 €
Communauté d'agglomération Bergerac	10%	6 000 €

Deux réunions de travail ont été organisées afin de partager le diagnostic réalisé par le cabinet d'études Élan développement :

- La première avec les membres de chaque bureau des structures intercommunales participantes et les membres du COPIL de l'étude,
- La deuxième avec les entreprises du bergeracois qui étaient environ 50 à s'être déplacées.

- AXE 4 : Accroître le potentiel économique en matière de tourisme

- **Coordination et suivi d'un projet d'aménagement** regroupant un hôtel, un jardin botanique (en partenariat avec Agrocampus ouest), une scénographie autour de l'univers de Cyrano, un restaurant et une vente de produits du terroir. Une réunion de présentation du projet a eu lieu le 21 novembre 2017. Étaient conviés les acteurs locaux et départementaux du tourisme, la Région Nouvelle-Aquitaine ainsi qu'A.D.I Nouvelle-Aquitaine.
- **Identification des projets d'investissements en matière d'œnotourisme** afin d'engager une démarche de professionnalisation des acteurs et un réseau en partenariat avec le Pays du Grand Bergeracois et la CAB. Pas d'avancées significatives pour le moment.

- **Création de la Maison du tourisme et des vins de Bergerac** : l'office de tourisme intercommunautaire Bergerac souhaite développer de nouvelles missions et accroître son autofinancement. L'IVBD (Interprofession des Vins de Bergerac et Duras) souhaite améliorer l'attractivité de la Maison des vins. Dès lors, les deux structures proposent de fusionner et de s'installer au cloître des Récollets pour mutualiser et accroître les services. Le coût de ce projet est de 840 K€. Un bail emphytéotique a été signé fin 2017 avec l'IVBD.
- **Tourisme d'affaire** : voir symposium dans Axe 1. D'autres pistes sont à creuser en lien avec les résultats du schéma de développement économique.

- AXE 5 : *Orienter et former pour l'emploi*

- **Participation des entreprises de cluster B à la semaine de l'industrie 2018** afin de sensibiliser les collégiens et lycéens aux métiers de l'industrie. Cette opération se fait en partenariat avec la Maison de l'Emploi de Bergerac et Cap Métier (voir chapitre consacré à l'Espace Métier emploi ci-dessous). Cette manifestation s'est déroulée du 23 au 27 avril 2018. Quatre entreprises du réseau ont ouvert leurs portes pour des visites et une présentation de leur activité : Azélan, Blason d'or, B.M.I, Sotech industrie.
- **Plénière de Cluster B en novembre sur la problématique du recrutement** avec des interventions de Pôle Emploi, d'un groupement d'employeur et la CCI Dordogne.
- **Partenariat entre « Aérocampus » et le lycée des métiers de Bergerac**. À partir d'une proposition du directeur d'Aérocampus le 6 octobre 2016 dernier lors d'une conférence territoriale organisée à Bergerac, une visite du site a été organisée avec le lycée des métiers, des élus de la CAB et le responsable pédagogique d'Aérocampus. Il a été convenu de programmer une visite à Bergerac incluant l'aéroport et le lycée des métiers. Cette dernière s'est effectuée début décembre 2017. Les deux établissements se sont mis d'accord pour proposer à leurs élèves des échanges, des stages découvertes et des projets mutualisés de fin d'études. L'objectif étant de faire découvrir aux étudiants, les divers débouchés, techniques liées à la chaudronnerie.

8.3.3- *Formation continue pour les demandeurs d'emploi*

- **Actions structurelles**

Programmation PRF 2017 (arrêtée au 15 Novembre) :

- 839 Parcours PRF ont été programmés depuis janvier 2017 dont 80 au titre du plan 165k.
- 547 parcours professionnalisant (préqualif/qualif),
- 157 parcours d'orientation découverte métiers,
- 135 parcours de compétences clés.

On observe une légère baisse du nombre de parcours depuis 2016 en lien avec la fin du plan 500k et probablement un effet retard des achats de formation première campagne 2017.

Cependant, hors plan 500k, l'offre se stabilise en Bergeracois autour de 800 parcours (à comparer aux 2 800 parcours hors plan 500K sur le département et aux 1300 parcours de l'agglomération de Périgueux). 28, 5% des parcours PRF du département sont localisés sur l'agglomération de Bergerac (à comparer au poids de la DEFM ABC de la zone SPEP du Sud Périgord qui est de 27,1% dans le département).

Trois secteurs pèsent à eux seuls 2/3 de l'offre de formation professionnalisante du PRF local : Transport logistique, BTP et agriculture. Ces trois secteurs sont parmi les 4 premiers pour l'offre PRF Départementale.

La troisième place dans l'offre départementale est occupée par les métiers de l'industrie avec des localisations sur l'agglomération de Périgueux et le pôle cuir de Thiviers. Il reste des marges de progression sur le Bergeracois afin d'optimiser l'appareil de formation lycée des Métiers Hélène Duc sous réserve de la capacité du lycée à intégrer la formation continue. En 2018, de nouvelles sessions PRF sur les métiers de

l'usage seront réalisées sur les sites de Périgueux et Sarlat mais aucune session n'a été programmée à Bergerac par le GRETA malgré une commande ouverte.

Préparations Opérationnelles à l'Emploi Collectives (POEC).

Répondant à des besoins précis de main d'œuvre exprimés par des entreprises du bâtiment deux formations sont mises en œuvre cette année sur Bergerac en partenariat avec Constructys l'OPCA du BTP et IDC Pro (opérateur de formation) :

- 15 parcours en Gros Œuvre (maçonnerie, VRD) de 4000h,
- 10 parcours en Second Œuvre (Plâtrerie, peinture, plomberie chauffage, électricité) de 4000h.

- Actions subventionnées

85 parcours subventionnés au titre des politiques nouvelles chances :

- Sécurisation des parcours par le DAEU A avec Talis Itinéraire Emploi, Accompagnement renforcé de publics jeunes décrocheurs, demandeurs d'emploi longue durée, bénéficiaires de minima sociaux vers le diplôme d'accès aux études universitaires. Partenariat avec l'Université de Bordeaux. Travail sur le projet professionnel, immersions en entreprise. Depuis 4 ans : entre 65 et 80% de réussite à l'examen. 20 parcours ouverts en 2017.
- École de la deuxième chance - Site de l'Alba - Bergerac
Association seconde chance 24 – ouverture décembre 2016 – 50 parcours par an – accompagnement de jeunes décrocheurs – travail sur le projet professionnel – immersions en entreprise – compétences clés – durée moyenne 6 mois. On peut noter des difficultés dans la mise en œuvre car la cible publics est difficile à trouver. Des changements de personnels pédagogiques sont intervenus courant 2017 et l'école semble avoir du mal à trouver son rythme de fonctionnement.
- Sésame Numérique – La WAB – Grande école du numérique
Action ciblant des jeunes décrocheurs, en priorité issus des quartiers politiques de la ville, qui souhaitent travailler dans les métiers du numérique. A l'issue de la formation le stagiaire valide un carnet de compétences « sésame numérique » qui lui permet de poursuivre son parcours vers une qualification choisie. La durée du parcours maximum est de 700 heures en centre et de 175 heures en entreprise. 15 parcours programmés en 2017, cette action a bien fonctionné dans sa première année d'exécution (2016/2018).
- Pas de chantier formation qualification en 2017.

- Apprentissage

En Bergeracois 463 apprentis ont été formés dans 7 CFA sur 11 sites de formation en 2016/2017 (2353 apprentis formés dans les 16 CFA et 33 sites de formation du département de la Dordogne). Deux CFA concentrent 73% des effectifs : le CDFAA (Agriculture) avec 165 apprentis et le CFA Grand Bergeracois (173 apprentis).

CFA	Effectifs
CDFAA 24	165
CFA ADAPSSA	26
CFA GRAND BERGERACOIS	173
CFA LYCEES PERIGORDS	24
CFA TRANSPORT LOGISTIQUE VOYAGEURS	12
CIFA PME	51
CFA DES MFR AQUITAINE	12
Total général	463

NB : effectifs des sites de formation par apprentissage localisés dans l'arrondissement de Bergerac

Appui à la formation des salariés

En 2017 (bilan partiel à fin octobre), la Région a contribué au financement des formations de 82 salariés dans 13 entreprises de l'agglomération bergeracoise dans le cadre des accords collectifs par filières (ADEC). Les secteurs ayant mobilisé ces aides via leurs OPCA sont le BTP, la Chimie, le tourisme, la Métallurgie et l'Aide à domicile. NB : Nous n'avons pas à ce jour de bilan consolidé pour les ADEC Agriculture, Culture, hôtellerie restauration et industries du papier carton. Il n'y a pas eu d'aide directe sollicitée par les entreprises du territoire en 2017.

8.3.4- Orientation et découverte métiers avec l'Espace Métiers d'Aquitaine

En 2016 (derniers chiffres consolidés), 3044 personnes ont bénéficié du plan d'actions de l'Espace métiers de Bergerac.

En 2017, l'EMA Bergerac Lalinde, avec ses partenaires établissements scolaires ou collectivités locales a programmé 8 coups de projecteurs Aquitaine Cap Métiers sur le territoire (métiers de l'industrie, métiers du tertiaire, métiers du sanitaire et social, métiers du sport et de l'animation, métiers de la propreté, métiers du bois, métiers de l'efficacité énergétique dans le bâtiment, métiers du transport et de la logistique). L'exposition interactive « métiers de l'agroalimentaire » a été installée au collège d'Eymet en mai 2017 et des visites d'entreprises bergeracoises ont été programmées à cette occasion.

Un forum de l'orientation, des métiers et de la formation a été organisé fin mars 2017. 800 visiteurs ont été recensés.

Un rapprochement avec le groupe de travail RH Emplois Compétences du club d'entreprises Cluster B a été amorcé fin 2017 pour établir des liens opérationnels dans le cadre de la programmation EMA 2018 avec les entreprises qui souhaitent ouvrir leurs portes, venir parler de leurs métiers dans le cadre des semaines thématiques. Une première action sera menée en avril 2018 à l'occasion de la venue à Bergerac du coup de projecteur « métiers de l'industrie ».

9- La santé, une préoccupation nationale aux résonnances locales

Le territoire de la CAB est confronté au même problème de désertification médicale que celui constaté au niveau national.

De fait, en 2017, un centre de santé municipal a été créé en centre-ville associé au recrutement de 4 médecins.

Le pôle de santé de Bergerac comprend, quant à lui, 90 professionnels dont des :

- Chirugiens-dentistes,
- Infirmiers,
- Masseurs-kinésithérapeutes,
- Médecins généralistes,
- Médecins spécialistes,
- Pharmaciens.

La CAB a mis en place un outil : le contrat local de santé. Il existe des ponts entre ce champ de compétence « la santé » et la « politique de la ville » de par la diversité des domaines d'intervention qui parfois se recoupent où se complètent.

Le 1^{er} contrat a été signé en juin 2013 pour une durée de 3 ans, puis prolongé jusque fin 2017.

Pour le deuxième contrat local de santé, l'objectif affiché est d'améliorer l'état de santé de la population de l'ensemble du territoire. Pour cela 4 axes :

- Information et communication,
- Égalité sociale et territoriale devant la santé,
- Promotion de la santé mentale dans le cadre de vie,
- Prévention et actions.

Axes développés dans le CLS 2 signé au printemps 2018 :

9-1. Axe 1 : Promouvoir une information fiable, accessible et harmonisée des offres de services et dispositifs de santé existants sur l'ensemble du territoire

- 2 objectifs :
 - Coordonner une observation locale,
 - Organiser la mutualisation et la diffusion de l'information,
- 3 fiches actions retenues, toutes réalisées :
 - 1-1 : Créer un répertoire des acteurs (*réalisé, MAJ*)
 - 1-2 : Créer un portail internet (*réalisé, géré en interne*)
 - 1-3 : Réaliser un tableau de bord du suivi des enjeux de santé (*dossier porté par l'ARS*)

9-2. Axe 2 : Soutenir la démographie médicale et paramédicale afin de promouvoir l'égalité sociale et territoriale devant la santé

- 2 objectifs :
 - Anticiper les évolutions démographiques médicales et paramédicales
 - Améliorer la fluidité des parcours de soins du Bergeracois
- 4 fiches actions retenues, toutes réalisées :
 - 2-1 : Aide au logement (*réalisé*)
 - 2-2 : Faciliter l'accès au logement (*réalisé/en cours*)
 - 2-3 : Labelliser des cabinets pluridisciplinaires de santé (*réalisé/en cours*)
 - 2-4 : Attirer les professionnels de santé et faciliter leur installation (*réalisé/en cours*)

9-3. Axe 3 : Promotion de la santé mentale dans le cadre de vie

- 2 objectifs :
 - Développer des enjeux de santé au sein des projets de développement social des quartiers,
 - Aller au-devant et de la grande précarité et de la marginalisation.
- 4 fiches actions retenues, toutes réalisées :

- 3-1 : Animer des ateliers hebdomadaires à caractère artistique d'expression en mixité sociale (*réalisé*),
- 3-2 : Journée colloque santé mentale précarité 23-09-2014 (*réalisé*),
- 3-3 : Améliorer l'habitat indigne et/ou indécents (*réalisé/en cours avec équipe mobile de santé mentale*),
- 3-4 : Formaliser les liens avec la psychiatrie (*réalisé*).

9-4. Axe 4 : Prévention et actions Périnatalité, jeunesse et famille (1)

- 2 objectifs :
 - *Impulser des projets intégrés et participatifs visant à promouvoir la santé des jeunes et plus globalement des familles,*
 - *Renforcer la coordination des acteurs du médical et médico-social concernant la grossesse et la périnatalité.*
- 6 fiches actions initialement retenues, les 3 premières réalisées :
 - 4-1.1 : *Généraliser l'entretien prénatal précoce et renforcer la coordination des soins (réalisé, pas de retour des médecins),*
 - 4-1.2 : *Favoriser l'accès à la contraception (réalisé, sera repris dans CLS2),*
 - 4-1.3 : *Coordonner les acteurs autour de la petite enfance ordinaire et handicapée (réalisé, fonctionne bien),*
 - 4-1.4 : *Sensibiliser aux risques liés à des ressources en eau privée (non réalisé),*
 - 4-1.5 : *Informersur la qualité de l'eau (action réalisée a minima),*
 - 4-1.6 : *Participer au Programme de Réussite Éducative (PRE) (non réalisée).*
- 6 fiches actions ajoutées aux 6 premières, toutes réalisées :
 - 4-1.7 et 4-1.7 bis : *Sensibilisation à la qualité de l'air (1^{ère} et 2^{ème} campagne) (réalisée),*
 - 4-1.8 : *Étude sur la qualité de l'air dans les EAJE (réalisée),*
 - 4-1.9 : *Prévention et nutrition / 4-1.12 : Programme Nutri-crèche (réalisée et étendue),*
 - 4-1.10 : *Promotion de la santé et du bien-être de la femme enceinte, du nouveau-né et des enfants et des adultes (réalisée mais faible ampleur),*
 - 4-1.11 : *Information et prévention en matière de grossesse et périnatalité chez les gens du voyage (action arrêtée à ce jour).*

Vieillesse et dépendance

- 2 objectifs :
 - Promouvoir un bon vieillissement,
 - Prendre en charge les situations de dépendance.
- 6 fiches actions retenues, les 4 premières réalisées :
 - 4-2.1 : Améliorer la lisibilité des acteurs du vieillissement et favoriser l'harmonisation des pratiques en matière d'information (*réalisé*),
 - 4-2.2 : Communiquer, sensibiliser, informer, former les acteurs du parcours de la personne âgée (*réalisé*),
 - 4-2.3 : Repérer et identifier les personnes à risque ou dont l'état de santé s'est déjà détérioré (*fait par des professionnels qui réalisaient déjà ces actions*),
 - 4-2.4 : Amener et inciter les personnes repérées à participer à des actions de prévention adaptées (*réalisée*),
 - 4-2.5 : Procéder à l'évaluation multidimensionnelle des personnes repérées afin de définir un plan d'action individualisé (*non réalisée*),
 - 4-2.6 : Assurer le suivi des personnes âgées repérées et/ou évaluées (*non réalisée*).

Exemple de liens entre santé et QPV :

Les services de la CAB « santé » et « politique de la ville » ont fait candidature commune pour l'appel à projet « préjugix 400mg ».

L'open Space association, créée en décembre 2015 à Villeneuve sur Lot, a imaginé créer et distribuer le premier médicament anti-préjugés baptisé « Préjugix 200 ».

De nombreuses thématiques sont abordées : handicap physique ou mental, dépression, familles de malades psychiques, séniors, jeunes, violences conjugales, homosexualité, reconversion professionnelle... Pour traiter de ces sujets et réaliser les textes des thèmes, de nombreux partenaires directement concernés sont sollicités (structures et association référentes, lycées, CCAS, ...).

Le rendu de ce travail se fait sous la forme d'une distribution du médicament anti-préjugés dans les pharmacies, sur les marchés auprès des collégiens, lycéens, étudiants...

Cette boîte de médicaments accompagnée d'une notice fait écho des préjugés et de la réponse des concernés à ces idées reçues.

En 2015, ce sont 20 000 exemplaires qui ont été assemblés et distribués puis 25 000 en 2017.

En 2018, la CAB a proposé la thématique de la « stigmatisation des habitants des quartiers prioritaires ». L'idée est ici de travailler sur les préjugés inhérents aux habitants des quartiers (adresse pour une recherche d'emploi, délinquance, origine raciale, trafics en tous genres, etc.). Cette thématique a fait l'objet d'une sélection au même titre que 7 autres.

Autre exemple : dans le cadre des commissions santé inhérentes aux cas complexes, des cas peuvent être abordés sur la problématique des logements sociaux adaptés à des pathologies nécessitant un logement d'urgence, un relogement, des travaux d'adaptation etc... 80% des logements sociaux se situant en QPV, un lien direct se fait entre les services « santé », « politique de la ville » et « habitat ».

10- Projet structurants menés par l'intercommunalité

10-1. Rénovation de la voie ferroviaire



La ligne de Libourne au Buisson est une ligne de chemin de fer d'environ 97 kilomètres, voie unique, qui relie les gares de Libourne (Gironde) à celle du Buisson (Dordogne). C'est la sixième ligne la plus fréquentée sur les 32 lignes TER régionales et sa fréquentation a augmenté de 15 % en 2017.

Alors que Bordeaux, métropole régionale, est en pleine expansion depuis que le projet et la réalisation d'une ligne à grande vitesse Bordeaux-Paris a vu le jour ; un réel enjeu se joue pour les communes moyennes situées à moins d'une heure de la préfecture girondine.

En 5 ans, l'immobilier Bordelais a connu une telle inflation qu'il devient maintenant difficile pour nombre de

ménages de s'y loger.

Outre les 900.000 voyageurs par an, avec plus de la moitié des déplacements pour des motifs professionnels et scolaires (56 %), les premiers signes d'une demande immobilière accrue fait leur apparition dans le Bergeracois après avoir gagné le territoire Libournais.

Au-delà du simple fait de relier Bordeaux à Bergerac, la question de la rénovation ferroviaire revenait à se poser la question même du maintien de la ligne du fait de son état de dégradation.



Le maintien de cette ligne signifie que :

- Les touristes pourront venir sur notre territoire par ce moyen,
- Des personnes peuvent utiliser ce moyen de transport pour raison professionnelle,
- Les étudiants peuvent aller à Bordeaux,
- La possibilité de faire des centres de télétravail est envisageable,
- Des entreprises peuvent envisager notre territoire comme lieu d'implantation de par la desserte ferroviaire mais également la proximité de l'autoroute et la présence de l'aéroport international (300 000 passagers/an pour 18 destinations)
-

Les enjeux stratégiques sont nombreux. Le maintien de cette ligne représente un virage important à prendre pour ce territoire en crise, une opportunité qui justifie les investissements conséquents envisagés :

• SNCF Réseau vient d'annoncer qu'il augmentait sa contribution pour ce projet le faisant passer à 14,66 millions d'euros.

- Le coût de la rénovation de cette ligne est passé de 45 millions d'euros à plus de 80 millions d'euros.

- La Nouvelle-Aquitaine avait déjà annoncé pour sa part qu'elle faisait passer sa contribution de 15,75 millions d'euros à 35,18 millions d'euros, et avance l'essentiel de la part de l'État (27,27 millions d'euros). Le reste, soit 6,75 millions, sera apporté par les collectivités.

- L'objectif est de permettre aux TER de pouvoir rouler à 120 km/h (pour 40km en moyenne aujourd'hui) sur ce tronçon de 63 km dont la fréquentation a augmenté de 15 % en 2017.

10-2. Bergerac : Pôle Petite Enfance (PPE) Françoise Dolto

Situé sur la Rive Gauche de Bergerac dans le quartier de Naillac, le Pôle Petite Enfance est un bâtiment éco-conçu et pensé pour les enfants.

Il est ouvert depuis le 2 janvier 2017.

Cette structure regroupe :

- Le Relais Assistantes Maternelles (RAM)
- La Crèche "Les Cabrioles" (30 places)

C'est aussi un **projet éducatif et pédagogique** visant à optimiser la qualité de l'accueil des enfants et de leurs familles.

Le dispositif des crèches bénéficie du soutien financier de la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) et de la Mutualité Sociale et Agricole (MSA).



Le RAM : Espace d'accueil et d'informations

POUR LES PARENTS ET FUTURS PARENTS

- Accompagnement dans la recherche d'un mode d'accueil,
- Soutien technique dans les demandes administratives relatives à l'embauche des assistantes agréées,
- Écoute et soutien à la parentalité,
- Participation à la vie du RAM.

POUR LES ASSISTANTES MATERNELLES ET LES CANDIDATES À L'AGRÈMENT

- Information sur les conditions d'accès et d'exercice du métier,
- Soutien à la professionnalisation,
- Rencontres et échanges avec d'autres professionnels sur l'accueil du jeune enfant et le statut d'assistante maternelle.

Le RAM : Espace d'animations et de socialisation

Grâce à des animations régulières, le RAM participe à un accueil sécurisant pour les enfants de 0 à 3 ans confiés aux assistantes maternelles.

- Il est proposé aux tout-petits, accompagnés de leurs assistantes maternelles, un espace d'éveil et de socialisation.
- Ces moments permettent aussi aux professionnels de rompre leur isolement et de trouver écoute et soutien auprès des animatrices, éducatrices de jeunes enfants.
- Organisation de temps festifs à partager autour de l'enfant entre parents et assistantes maternelles.

10-3. Parc aquatique



Le Parc Aqualudique

(photo non contractuelle)



Un Parc aqualudique, équipé de quatre bassins, d'un espace bien-être et de plages extérieures naturelles ouvrira ses portes pour l'été 2019.

La première pierre de cet immense vaisseau sera posée dans le courant de l'année 2018.

Un concept inédit sur le territoire, une véritable source d'attractivité.

Le parc aqualudique, situé dans la zone des Sardines, à 3 km de Bergerac et à 500m à vol d'oiseau des premières maisons du quartier prioritaire « Rive gauche », s'étendra sur une surface d'un hectare à proximité de l'aéroport de Bergerac. Il disposera de quatre espaces aquatiques aux différentes possibilités.

Dès l'arrivée, un parking gratuit accueillera les voitures, bus et vélos. À l'entrée, un bassin d'agrément ressemblant à un miroir d'eau accueillera les visiteurs.

La CAB répond à une nouvelle pratique de la piscine. Les amateurs de loisirs aquatiques sont en recherche d'usages nouveaux : aqua-gym, aqua-bike, aqua-training, bébés nageurs et espaces de bien-être.

10-4. De nouveaux centres sociaux

Un centre social, c'est un équipement de quartier à vocation sociale ouvert à l'ensemble de la population, offrant accueil, animation, activités et services à finalité sociale.

Lieu d'échanges et de rencontres entre les générations, il favorise le développement des liens sociaux et familiaux.

Lieu d'animation de la vie sociale, il prend en compte l'expression des demandes et des initiatives des usagers et des habitants et incite au développement de la vie associative.

10.4.1- Nouveau centre social Germaine Tillon



Parc aqualudique en chiffres :

À l'intérieur se déclinent :

- Un grand bassin de 25 mètres sur 15 et sa plage minérale et végétalisée.
- Un bassin d'apprentissage de 130m² avec des éléments ludiques assorti d'un espace ludo-enfant (pataugeoire) de 19m²
- Un bassin d'activité de 70m² à fond mobile qui, en quelques minutes peut passer de 0 à 4 mètres.
- Un espace bien-être doté de deux saunas, un puits d'eau froide, un jacuzzi, un hammam, quatre douches hydromassantes, et une plage extérieure privée dédiée à cet espace.

Nouvel équipement de 400 m² sur la rive gauche de la ville, le centre social Germaine Tillon accueille les publics dans un espace moderne et spacieux. Lieu propice au lien social, à la solidarité, à l'exercice de la citoyenneté, il développe l'ouverture culturelle par les rencontres, le développement d'actions partenariales sur son territoire et le renforcement de la vie associative au sein des locaux. L'accueil des familles, des jeunes, des enfants, la construction des projets sportifs, culturels et de loisirs offrent une réponse aux besoins, élaborées par et pour les habitants.

10.4.2- Centre social La Brunetière



Implanté au cœur du quartier Nord, le centre social de la Brunetière est un équipement ouvert à tous dans lequel chacun peut y trouver des activités et des services dans des domaines très divers : culture, loisirs, insertion, prévention, animation, social... À la fois « usagers » et « citoyens concernés » les habitants sont les acteurs du centre social : ils élaborent des projets, participent activement à la vie sociale, à l'animation collective et contribuent au fonctionnement des instances de concertation, de négociation, de décision.

10-5. Maison du tourisme et du vin

CAB **La Maison des Vins, du Tourisme et de Cyrano**

Pourquoi ce projet?

- une situation géographique avantageuse
- une thématique en plein essor : l'œnotourisme
- une opportunité : la VRVV
- un personnage baroque, Cyrano, obligatoirement associé à la ville

Lieu à Bergerac? Le Cloître des Récollets, l'emblème de la ville

Enjeu

- réaffirmer la position centrale du territoire entre deux pôles touristiques régionaux : Lascaux IV et la cité mondiale du vin
- créer un produit d'appel autour de Cyrano et décliner des produits correspondants
- redorer l'image d'un territoire aux multiples atouts mais sans véritable fortune

Objectif Créer un pavillon d'accueil œnotouristique et l'espace scénographique de Cyrano

IVBD (Interprofession des Vins de Bergerac et Duras) est un organisme rassemblant les filières viticoles (production et négoce) en Dordogne et en Lot-et-Garonne.

Sa vocation est de promouvoir l'ensemble des produits de ses filières sur le marché national et international. La stratégie qui se met en place en 2016 passe notamment par le développement du Tourisme viticole, la structuration de l'offre, la mise en réseau des acteurs sous la forme d'une route des Vins revisitée, la volonté de donner à ses deux Maisons des Vins, véritables bases avancées, à Bergerac et à Duras, une

attractivité touristique qui repose sur des prestations nouvelles et des espaces mieux animés et mieux adaptés aux attentes des visiteurs.

Aujourd'hui, la Maison des Vins de Bergerac dispose d'une faible notoriété hormis localement et c'est au travers de la notoriété du Cloître des Récollets (largement répertorié) que se fait l'essentiel de la fréquentation touristique de la Maison des Vins. Aujourd'hui, les moyens humains de l'IVBD ne permettent pas d'assurer une ouverture à l'année, 7 jours sur 7, alors même que c'est une nécessité pour développer l'attractivité des lieux (le dimanche et en basse saison) et pour revitaliser le quartier du port, situé en quartier prioritaire.

Le Cloître est identifié comme un lieu public et non pas comme la propriété privée de l'IVBD ; c'est la conséquence de nombreuses années d'ouverture gratuite au public, que ce soit pour la simple visite ou encore pour assister à des spectacles. Il présente un cadre remarquable et particulièrement bien adapté au montage d'événementiels (avec ou sans restauration).

Le reste du bâtiment de la Maison des Vins reste sous-occupé et sous-exploité par rapport à son potentiel. Il dispose de 200 m² aménageables facilement en bureaux au 1^{er} étage, voire plus si l'on inclut le deuxième étage. La terrasse, accessible depuis le Cloître, est également un lieu qui, une fois aménagé et protégé du soleil, présente une vue exceptionnelle sur le port depuis son balcon. La configuration actuelle de la Maison des Vins (espace dégustation et vente, meuble sensoriel, salle de projection dans le caveau) permet difficilement de développer davantage l'attractivité de la Maison des Vins (développer la gamme des produits en vente en s'ouvrant aux autres productions du terroir, création d'un bar à Vins-tapas, développement des séances de dégustations payants dans le cadre d'un programme régulier.

Ce développement passe nécessairement par un accroissement de l'effectif et un élargissement des compétences requises parmi le personnel existant.

La maison des vins de Duras est une entité bien adaptée à la réception du public pour la valorisation des produits, la dégustation et la vente de vins. Toutefois sa fréquentation touristique reste faible car elle souffre d'un réseau de prescripteurs limité du fait d'une faible densité de l'offre touristique en Pays de Duras. Il faut donc rechercher la mise en réseau avec l'offre touristique du Pays de Bergerac ; cela passe par une collaboration entre les deux structures ou encore l'élaboration de circuits séjours packagés faisant intervenir des prestataires des deux territoires.

L'Office de Tourisme Bergerac – Sud Dordogne est une association regroupant des EPCI, des organismes institutionnels et près de 400 membres professionnels ou socioprofessionnels répartis sur un très large périmètre identifié comme le Pays de Bergerac. Il dispose de 9 salariés, tous de droit privé dont 3 (2 + 1 responsable) dédiés à l'accueil du public. L'OT est le bras armé de 2 EPCI pour la mise en œuvre de leur politique de développement touristique (la CAB et la Communauté de Communes Montaigne Montravel et Gurson).

Depuis plusieurs années, l'OT est confronté à la nécessité de diversifier ses missions auprès du public comme auprès des prestataires locaux ; l'avènement d'Internet a en grande partie amené ces mutations qui ont elles-mêmes généré beaucoup de journées de formation pour assurer la professionnalisation des personnels. L'Office de Tourisme, en plus de missions traditionnelles d'accueil et de promotion, est devenu agent de voyages réceptif, centre d'animation numérique du territoire, boutique de souvenirs, centrale de réservation pour l'hébergement locatif, régie publicitaire, webmaster, community manager, etc.

Malgré ces évolutions, il est confronté à de sérieuses difficultés financières résultant de la baisse des subventions publiques. Il lui est donc indispensable de poursuivre son évolution en particulier dans le sens d'un autofinancement toujours plus fort.

La diversification des activités pour un office de tourisme est aujourd'hui une réalité largement partagée dans la profession ; ne serait-ce qu'au niveau régional, un tour d'horizon permet d'observer un large éventail d'exemples : gestion d'un restaurant, d'un camping ou d'un espace de congrès, la billetterie de spectacles ou de sites, la location de vélos ou encore un service de consigne à bagages.

Compte tenu de l'espace déjà exigü qu'il occupe aujourd'hui, l'Office de Tourisme à Bergerac doit nécessairement déménager pour mettre en œuvre les missions complémentaires indispensables à son existence.

Depuis 18 ans, l'Office de Tourisme ouvre une antenne estivale dans le cadre prestigieux du Cloître des Récollets dans la Maison des Vins à Bergerac. Il a pu, à ce titre, mesurer l'impact d'une telle implantation, même restreinte, aux seuls mois de juillet et août. Durant la même période l'Office de Tourisme et l'IVBD ont tissé d'innombrables liens partenariaux en matière de communication, d'accueil de presse, d'animation des réseaux de tourisme viticole. Cette relation étroite a toujours parfaitement fonctionné tant les objectifs poursuivis sont proches : développement de la fréquentation du territoire, valorisation du patrimoine sous toutes ses formes, levier de développement économique, amélioration de l'image de marque et de la notoriété.

C'est ainsi qu'est apparu l'évidence qui consiste à envisager un regroupement de l'Office de Tourisme et de la Maison des Vins de Bergerac.

Le Projet

A la veille de l'été 2019, l'office de tourisme déménagera pour intégrer l'édifice de la maison des vins. Entre temps, le bâtiment aura fait l'objet de travaux d'agrandissement, d'aménagement et d'équipement.

Une fois sur place l'OT poursuivra ses missions traditionnelles mais une partie de celles-ci seront mutualisées voire fusionnées avec IVBD.



La plus importante est l'Accueil et l'Information touristique et viticole. L'addition des personnels de IVBD et de l'OT permettra d'aligner 5 personnes minimum ; dans le prolongement de cette mutualisation, la dégustation gratuite et la vente de vins, la billetterie pour les spectacles et les activités ainsi que la boutique de l'office de tourisme, pourront être assurées par la même

équipe.

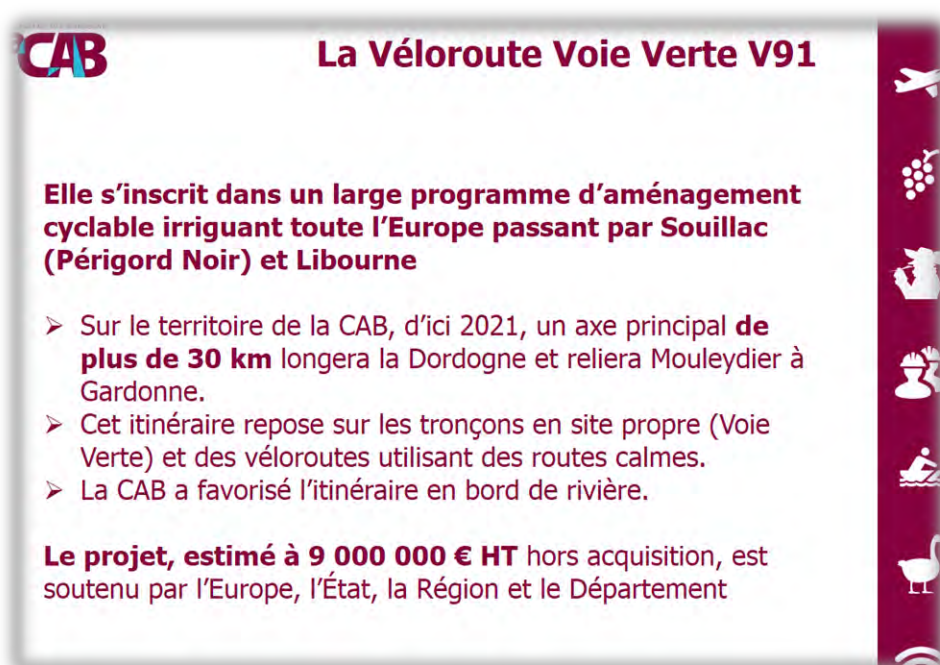
Le fait de présenter un effectif plus important permettra, en outre, de mieux gérer les groupes pour la visite de la maison des vins, les visites guidées de la ville, les séances de dégustation pour groupes, l'École de Cœnophiles, ...

D'autres activités, saisonnières ou non, pourront se rajouter : gestion d'un bar à vin, location de vélos, excursions en minibus dans le vignoble, ...

Les autres services de l'Office de Tourisme (communication, Réceptif, centrale de réservations, animation numérique, appui-conseil aux professionnels, administration et direction) seront déployés dans les locaux vacants du 1^{er} étage.

Au-delà de l'aspect touristique, fonctionnel et du caractère nécessaire, le déménagement de l'Office de Tourisme amène un lieu d'activités et de services supplémentaires en quartier prioritaire... C'est un moyen de développer la fréquentation de cette zone à la fois par les touristes mais également par l'ensemble des habitants du territoire... C'est concourir au maintien d'activités et enfin, c'est un moyen de dynamiser et diversifier les activités du centre historique et plus largement le centre-ville par le développement de nouvelles prestations par ces structures fusionnées dans leur fonctionnement.

10-6. La Véloroute Voie Verte



CAB **La Véloroute Voie Verte V91**

Elle s'inscrit dans un large programme d'aménagement cyclable irriguant toute l'Europe passant par Souillac (Périgord Noir) et Libourne

- Sur le territoire de la CAB, d'ici 2021, un axe principal **de plus de 30 km** longera la Dordogne et reliera Mouleydier à Gardonne.
- Cet itinéraire repose sur les tronçons en site propre (Voie Verte) et des véloroutes utilisant des routes calmes.
- La CAB a favorisé l'itinéraire en bord de rivière.

Le projet, estimé à 9 000 000 € HT hors acquisition, est soutenu par l'Europe, l'État, la Région et le Département

Vélo tourisme en Chiffre données de 2014 :

- 22 millions de pratiquants en France,
- 8 millions de séjours touristiques,
- 3.7% des séjours touristiques sont liés au vélo,
- 2 milliards de chiffre d'affaires annuels,
- 75€ par jour sont dépensés en moyenne par les touristes à vélo,
- 1 million d'€ d'investissement en véloroute génère au moins 1 M d'€ de recettes touristiques annuelles pour le territoire,
- 90 km parcourus en vélo par habitants en France contre 300 km pour la moyenne des Européens,
- 3 millions de vélos vendus chaque année.

Le projet de véloroute voie verte de 30km, actuellement en cours, sur ce territoire, permettra de longer la rivière Dordogne des volcans d'Auvergne à l'estuaire de la Gironde.

Ce projet s'inscrit également dans un plan d'itinérance douce qui va quadriller la commune de Bergerac.



La Véloroute Voie Verte traverse le quartier prioritaire des deux rives permettant le développement de voies adjacentes, de type véloroute (tel qu'indiqué sur la carte jointe) permettant le déplacement à vélo pour joindre, dans ce cas précis, le cœur de ville à la gare.



La vélo route voie verte,
informations clés :

- 3 départements traversés : Lot, Dordogne, Gironde
- 1 Eurovéloroute + 1 Véloroute nationale connectées : le EV3 et la V87
- 30 km d'itinéraire sur le territoire de la CAB sur les 150 kilomètres prévus en Dordogne
- 1 trajet de Mouleydier jusqu'à Gardonne en passant par le port de Bergerac,
- 7 communes de la CAB traversées,
- Travaux : 2020-2021 fin des travaux,
- 9 millions d'euros (HT) de travaux,
- 2 premières tranches en 2017 et 2018 aidées à 80% par l'Europe/FEDER, l'État, la Région Nouvelle Aquitaine, le Département de la Dordogne,
- Colonne vertébrale de l'itinérance douce, elle sera connectée aux gares, aux chemins de randonnée du PDIPR et à un réseau de vélo routes irriguant le territoire pour connecter les lieux d'hébergement à grande capacité d'accueil et les lieux touristiques emblématiques.

Tracé de la Véloroute Voie Verte (V91) sur la commune de Bergerac :

-  : axe principal en site propre (voie verte)
-  : raccordement voie verte-gare en site partagé (véloroute)

PARTIE II – SUIVI DE LA MISE EN ŒUVRE DES ACTIONS ET DES DISPOSITIFS PREVUS AU CONTRAT DE VILLE

La politique de la ville menée sur le territoire intercommunal :

Au-delà des politiques transversales (cf. partie 1 de l'évaluation) qui concourent à diminuer les inégalités sur le territoire, notamment vis-à-vis des QPV, des actions spécifiques sont menées dans le cadre de l'action de la politique de la ville et de son outil qu'est le Contrat de Ville. Ce dernier, outil financier, ayant pour but de servir de levier à ces quartiers fragiles, contient des axes spécifiques déterminés dans le cadre du document contractuel élaboré en 2015. Après 3 ans d'existence, le but de cette partie de l'évaluation est de faire le point sur cette politique au sens large et sur cet outil afin d'en mesurer l'efficacité.

1-Le suivi de la mise en œuvre du Contrat de Ville

1-1. Rappel de l'objectif stratégique du Contrat de Ville de l'Agglomération Bergeracoise 2015-2020

Construire des quartiers prioritaires attractifs, solidaires et compétitifs pour réussir leur parfaite intégration au sein de la CAB

→ **Des quartiers prioritaires solidaires :**

« Favoriser la solidarité » selon une triple dimension :



territoriale

Vers un **développement équilibré des territoires** (mobilité, éducation, accès aux services à tous les âges de la vie, transport collectif et alternatifs, déplacements doux...)



Cette dimension implique un développement équilibré du territoire (ville durable) en favorisant cohérence et complémentarité entre l'organisation spatiale des quartiers prioritaires et l'ensemble de la ville et de l'agglomération (mobilité, éducation, accès aux services à tous les âges de la vie, transports collectifs et alternatifs,



sociale

Pour une **meilleure intégration et donc une plus grande homogénéité de la population** des quartiers prioritaires avec celle de la ville et de l'agglomération (pauvreté, minima sociaux, revenus, santé et accès aux soins...).



Cette prise en compte vise une meilleure intégration et donc une plus grande homogénéité de la population des quartiers prioritaires avec celle de la ville et de l'agglomération (pauvreté, minima sociaux, revenus, santé et accès aux soins...).



Publics cibles

Aller vers l'**amélioration des niveaux et des conditions de vie des jeunes, des personnes à mobilité réduite et des femmes** dans les quartiers prioritaires.



Cette approche vise à porter une attention particulière sur l'amélioration des niveaux et des conditions de vie des jeunes, des personnes à mobilité réduite et des femmes dans les quartiers prioritaires, conformément aux priorités exprimées par les différents partenaires institutionnels (Région, État, Europe).

→ **Des quartiers prioritaires attractifs :**

« Renforcer l'attractivité » selon un triple objectif :



Economie

● Préserver et renforcer le tissu économique et commercial des QPV



Communication positive

● Changer l'image des quartiers prioritaires par une stratégie de communication adaptée qui valorise les atouts et les potentialités, promeut leur environnement social et culturel et favorise l'animation sportive et culturelle.



Amélioration du cadre de vie

● Améliorer le cadre de vie par de nouveaux équipements, commerces et services, par la rénovation et la valorisation du parc locatif social et de l'habitat privé (efficacité énergétique), par une tranquillité publique assurée.

→ **Des quartiers prioritaires compétitifs :**

« Impulser et soutenir la compétitivité » selon une double orientation :

● Promouvoir la **création d'activités économiques** ... accompagner la création et le développement des entreprises, générer de l'emploi local, initier et améliorer les écosystèmes de soutien à l'économie, accompagner la pérennisation économique des acteurs culturels et sportifs...

● **Développer l'emploi**, en particulier des jeunes et des femmes : améliorer la prospection en emplois dans les quartiers, favoriser l'insertion professionnelle et la formation en alternance, soutenir les actions de remobilisation...

Contrat de Ville de l'agglomération Bergeracoise: 3 orientations stratégiques et synthèse de la démarche



Réussir cette intégration des quartiers prioritaires au sein de l'Agglomération Bergeracoise d'ici 2020, requiert :

- Une déclinaison claire et cohérente des orientations stratégiques en objectifs opérationnels et en actions,
- L'inscription de cette stratégie dans une démarche de territoire multi-partenaire et intégrée.

1-2. Crédits de droit commun : Exemples de projets structurants s'intégrant dans les objectifs du Contrat de Ville

→ Des quartiers prioritaires compétitifs :

**EX: Ecole numérique et Pôle de l'économie numérique Bergeracois (WAB)
et projet de création d'un espace incubateur de projets (Partenariat FNAC)**

→ Des quartiers prioritaires attractifs :

**Ex: Pôle Petite Enfance F. Dolto, Maison de Quartier G. Tillion
Projet de création d'une salle multi fonctions à l'école Cyrano (Quartier Rive Gauche)**

→ Des quartiers prioritaires solidaires :

**Ex: Ecole de la Seconde Chance (Espace J. Lagabriele),
Café associatif Enfants/Parents (quartier Jean Moulin/Deux rives)**

Web Association Bergerac (WAB): Une école numérique à Bergerac

Structure porteuse :

Société coopérative d'intérêt collectif (SCIC) de forme Société Anonyme

Date de création : Août 2016

Adresse du siège social :

35, rue de la Fonbalquaine à Bergerac
(Quartier prioritaire des Deux Rives)

Emplois actuels :

Administratif : 9 ETP (+ 5 ETP en 1 an)
Formation : 11 vacataires



Projet actuel : deux missions principales

- Une école numérique
- Un centre de formation à destination des professionnels
- Groupement d'employeurs

2018 : Création d'un espace « Incubateur de projets »
(en partenariat avec la FNAC)

Construction d'un **Pôle Petite Enfance** au cœur du quartier Rive Gauche/Naillac



Un projet qui s'inscrit dans la **Stratégie Urbaine Intégrée**

Septembre 2015 : Validation de la Stratégie Urbaine Intégrée par le Conseil régional d'Aquitaine, une enveloppe prévisionnelle de 1,3 millions d'euros est fléchée pour les projets structurants sur l'Agglomération Bergeracoise.

24 juin 2015 : Premier comité de sélection des projets. Projet PPE sélectionné.

Montant prévisionnel FEDER : 657 000 €, soit 30 % du coût total des travaux HT.

Un équipement structurant pour le quartier prioritaire de Naillac

- Le Pôle Petite Enfance regroupe 3 structures de la Petite Enfance : une crèche, un Relais d'Assistants Maternelles (RAM) et une crèche familiale (capacité totale d'accueil de 67 enfants, 20 emplois).
- Ce bâtiment s'inscrit dans une démarche de développement durable basée sur les exigences de Haute Qualité Environnementale.
- Une parfaite intégration dans le projet ANRU
- Impact sur un public cible : la population du quartier prioritaire de Naillac.
- Ouverture de l'établissement : septembre 2016

Construction de la Maison de Quartier Germaine TILLION :

Structure porteuse : *Ville de Bergerac*

Date d'ouverture de la structure :

16 janvier 2017

Adresse de la Maison de Quartier :

Rue Rudolf Noureev à Bergerac
(Quartier prioritaire Rive Gauche)

Personnel sur site : 8 agents territoriaux

382 adhérents (113 adultes et 188 enfants)

539 m² de surface bâtie dont :

- Pôle administratif
- Bureau PMI (12 m²)
- Salles de réunion et d'activités (210 m²)
- Cuisine pédagogique (53 m²)
- Espace culturel (26 m²)
- Salle Arts plastiques (30 m²)

➔ Projet qui s'inscrit dans le **programme ANRU** signé en 2007.



ZOOM : La Dotation de Solidarité Urbaine
à Bergerac 602 316 € en 2016

Création d'une école de la Seconde Chance à Bergerac

Structure porteuse :

Association Seconde Chance 24

Date de création : Mai 2015

Date d'ouverture de la structure : 1^{er} janvier 2017

Adresse du siège social :

Espace Jacques Lagabrielle

Rue F. Landry à Bergerac (Locaux mis à disposition par la Ville)

Personnels sur le site :

4 salariés dont 3 formateurs (2 ETP) et 1 directeur

6 bénévoles (5 formateurs et une secrétaire)

Missions :

- ➔ Accueillir des jeunes de 18 à 24 ans sortis du système scolaire,
- ➔ Evaluer leur niveau de compétence,
- ➔ Assurer une remise à niveau, dans les matières fondamentales, par un parcours personnalisé.



Objectif final :

- ➔ Faciliter l'insertion économique et sociale des jeunes accueillis ou leur réorientation par l'éducation et la formation (initiale, qualifiante, diplômante), toujours en complémentarité avec les partenaires qui interviennent sur le territoire.

Création d'un Café associatif Enfants/Parents au cœur du quartier prioritaire Jean Moulin

Structure porteuse : Association Pitchouns et Grands

Date d'ouverture de la structure : 8 avril 2017

Adresse du siège social : « Petite Maison de Jean Moulin »

26, rue des Frères Prêcheurs à Bergerac

Personnel sur site : 11 bénévoles

70 familles adhérentes (1 €/semaine, 2 €/mois, 10 €/an)

Ouverture 5 jours/semaine

Missions :

- ➔ Accueil d'enfants et parents selon les principes et valeurs de la Charte Nationale des Cafés pour Enfants.
- ➔ Offre d'un espace ludique et sécurisé pour les enfants, d'un lieu d'écoute et d'échanges pour les parents, en grande majorité des femmes élevant leurs enfants seules.
- ➔ Diffusion de l'information sociale, juridique et culturelle en lien avec les différents acteurs du réseau de l'enfance et de la parentalité.



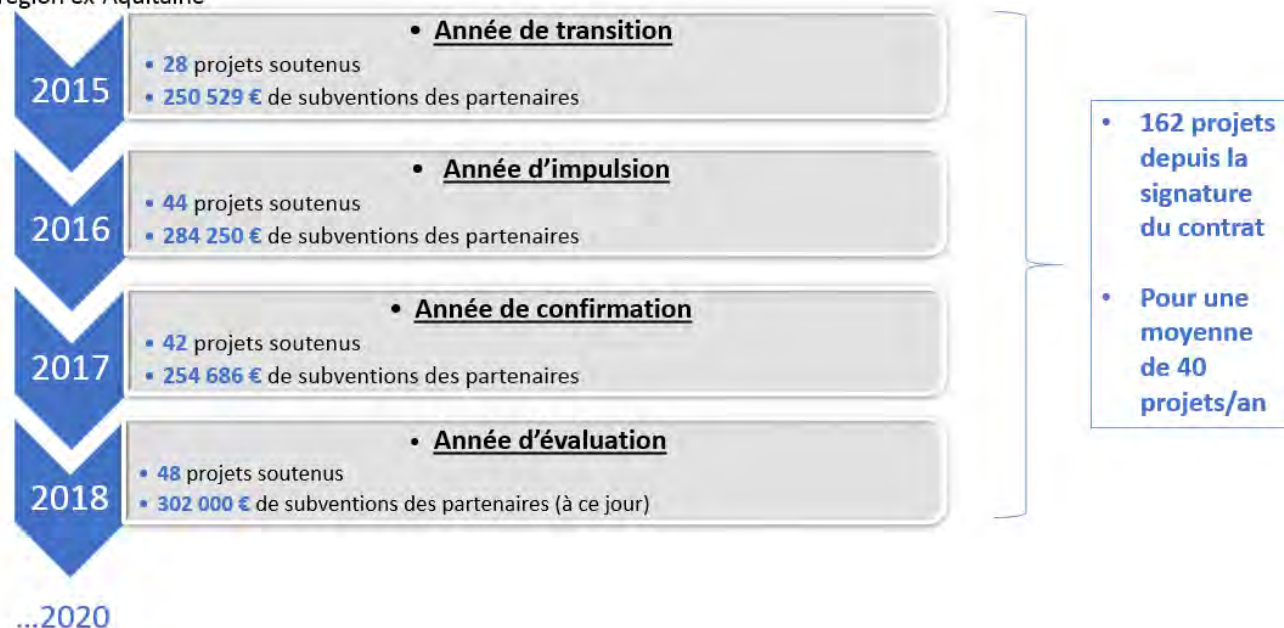
Objectifs généraux :

- ➔ Favoriser un lieu d'écoute, d'échanges et de soutien à la fonction parentale.
- ➔ Construire au quotidien des projets éducatifs innovants (ateliers, animations...) avec les parents.
- ➔ Lutter contre la violence éducative et les situations conflictuelles.
- ➔ Lutter contre l'isolement parental et favoriser la participation citoyenne.

1-3. Crédits spécifiques « Politique de la Ville » (2015-2016-2017) : Une démarche partenariale et concertée répondant aux objectifs opérationnels du Contrat de Ville

26 juin 2015 :

1^{er} contrat de ville signé
en région ex-Aquitaine



1.3.1- Bilan triennal par axe du contrat de ville

Total contrat de ville Actions 2015-2016-2017



Total 805 465 €

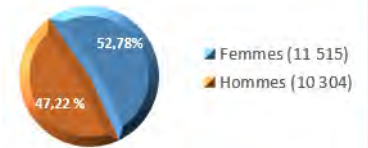
21 819
bénéficiaires

Coût/bénéficiaire : 37 €

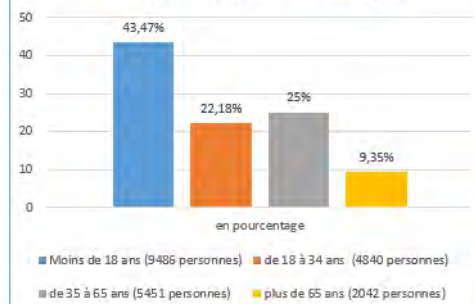
La cohésion sociale
(Axe 2) est l'axe ayant
reçu le soutien
financier le plus
important (72% des
crédits alloués)

Répartition des bénéficiaires

Répartition Hommes/Femmes



Répartition en fonction des âges



AXE 1 : Développement économique et emploi Analyse détaillée des bilans d'actions 2015-2016-2017



Total 166 000 €
Soit 20,6 % du total

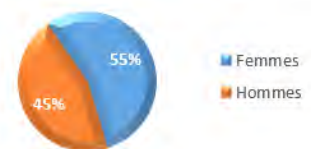
1 589
bénéficiaires

Coût/bénéficiaire : 106,35€

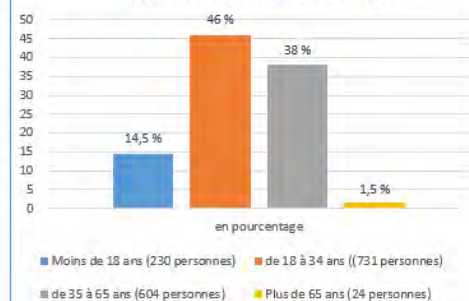
Soutien financier plus
élevé pour:
Insertion
Cyberespace emploi
Création d'entreprises

Répartition des bénéficiaires

Répartition Hommes/Femmes



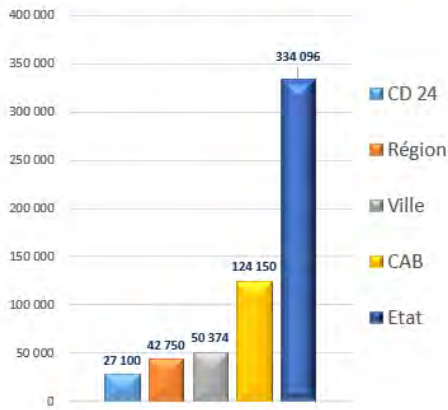
Répartition en fonction des âges



AXE 2 : Cohésion sociale

Analyse détaillée des bilans d'actions 2015-2016-2017

Total des subventions par partenaires au titre de cet axe



Total 578 470 €
Soit 71,8 % du total

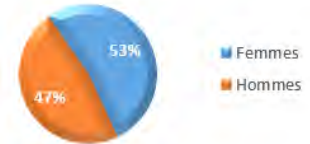
18 778
bénéficiaires

Coût/bénéficiaire : 30,85 €

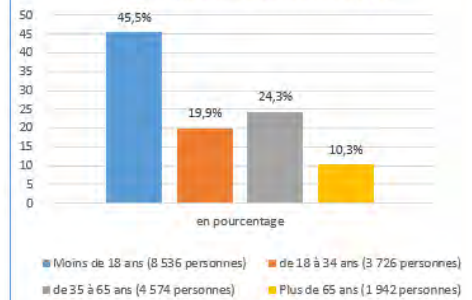
Soutien financier plus élevé pour:
Cohésion sociale
Réussite Educative
Culture, Santé

Répartition des bénéficiaires

Répartition Hommes/Femmes



Répartition en fonction des âges



AXE 3 : Cadre de vie et renouvellement urbain

Analyse détaillée des bilans d'actions 2015-2016-2017

Total des subventions par partenaires au titre de cet axe



Total 60 995 €
Soit 7,8 % du total

1 452
bénéficiaires

Coût/bénéficiaire : 42 €

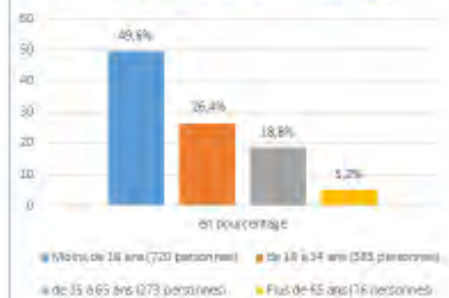
Soutien financier plus élevé pour:
Mobilités
Développement durable
Patrimoine

Répartition des bénéficiaires

Répartition Hommes/Femmes



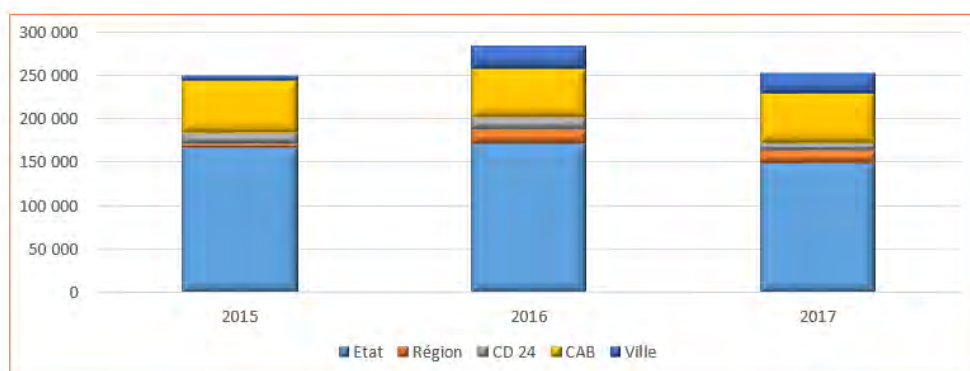
Répartition en fonction des âges



1.3.2- Bilan triennal du soutien apporté les structures publiques

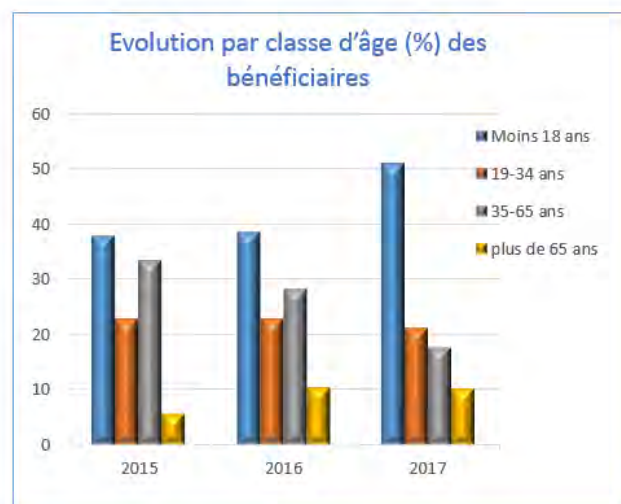
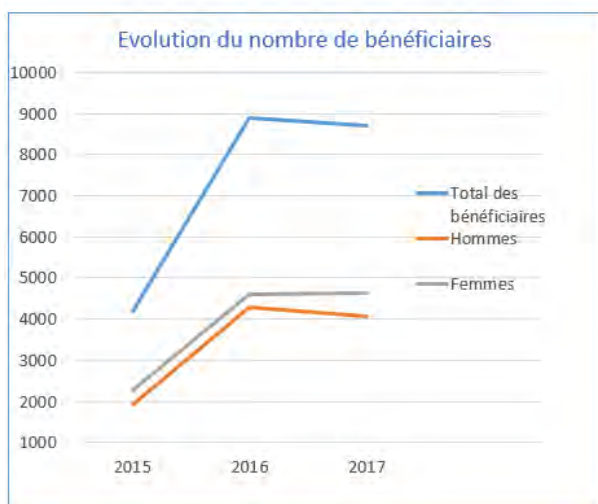
2015-2016-2017 : Evolution des financements publics

Année	Ville	CAB	Département	Région	Etat	Total
2015	5 700	60 000	13 000	20 374	167 455	266 529
2016	25 500	56 000	15 500	15 000	172 250	284 250
2017	23 550	57 000	5 400	19 000	149 736	254 686
Total	54 750	173 000	36 900	54 374	489 441	805 465



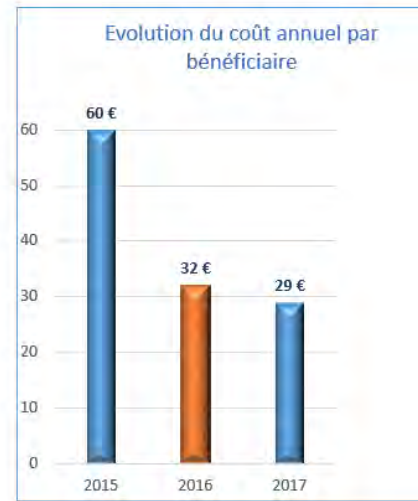
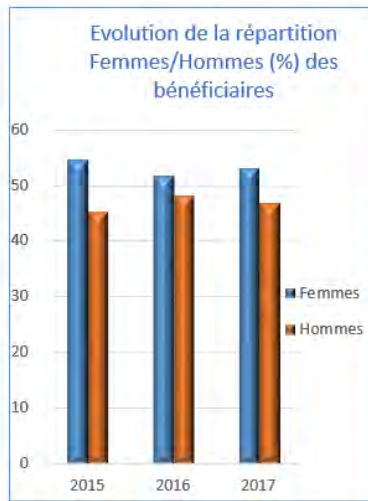
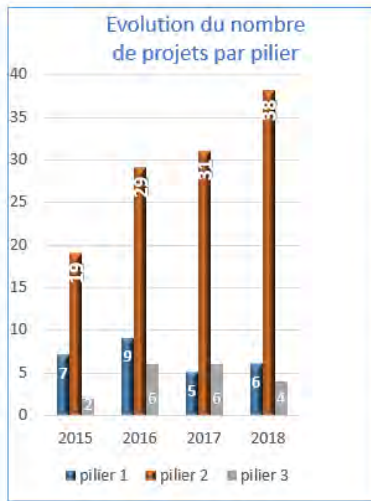
1.3.3- Evolution en terme de bénéficiaires après 3 ans d'appel à projets

2015-2017 : Evolutions relatives aux bénéficiaires



Au total, **21 819 bénéficiaires** sur trois ans
11 515 femmes, 10 304 hommes

2015-2017 : D'une année à l'autre...

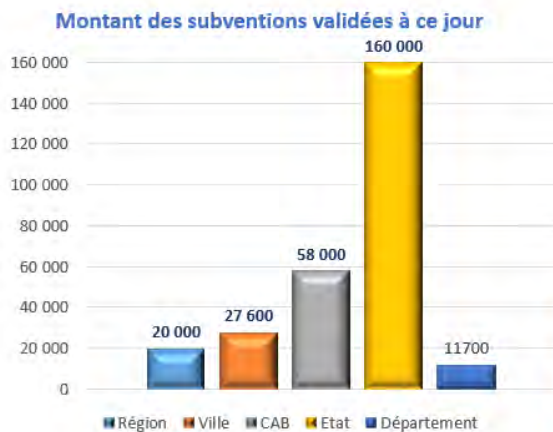


Total des financements du Contrat de Ville sur trois années : **805 465€**

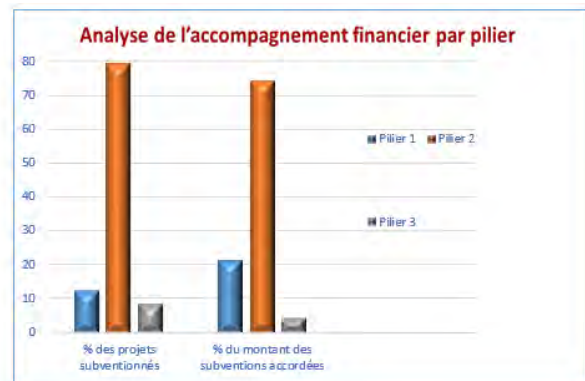
Coût global par bénéficiaire : **36,13 €**

1.3.4- L'appel à projets 2018 en quelques chiffres

Perspectives 2018 : Résultats de l'appel à projets



Total 302 300€
 + 18,6 % par rapport à 2017
 2015-2016-2017-2018 : 1 107 765€
 Etat : 60,9% du total



Pilier 1
 Développement
 Economique et emploi

- 6 projets, soit 12,5 % du nombre total de projets
- 60 950€, soit 20,2 % des subventions

Pilier 2
 Cohésion Sociale

- 38 projets, soit 79,1 % du nombre total de projets
- 229 250€, soit 75,9 % des subventions

Pilier 3
 Cadre de Vie et
 renouvellement urbain

- 4 projets, soit 8,4 % du nombre total de projets
- 11 800 €, soit 3,9 % des subventions

2. Évaluation de l'efficacité et du mode de fonctionnement de l'outil « Contrat de Ville »

2-1. La cohérence/pertinence entre les actions réalisées et les enjeux du Contrat de Ville

2.1.1- Les projets prévus en 2016 par le Contrat de Ville

N° de la fiche action	TITRE	PILOTE	Action réalisée
1	Entreprendre et se former	CCI	Oui
2	De l'idée au projet de création d'activités économiques	COOP'ALPHA	Non
3	Appui financier à la création, à la reprise et au développement d'activités économiques	Initiative Périgord	Non
4	Revitalisation économique des quartiers prioritaires	Ville de Bergerac	Non
5	Opération citoyenne d'insertion « Travaux sur équipements sportifs »	Ville de Bergerac	Oui
6	Les métiers de la gastronomie en Périgord	Melkior Théâtre	Non
7	Créations recyclées	Question de Culture	Oui
8	Renforcer l'accès et le retour à l'emploi des habitants des quartiers prioritaires	Espace Économie Emploi	Oui
9	Emploi, insertion et Cohésion sociale au sein des QP	CDIFF	Oui
10	Cyber espace emploi	CAB	Oui
11	Bourse au permis de conduire	CAB	Oui
12	Les Champs des Bleuets	Poussières d'Etoiles	Non
13	Théâtre aux Quartiers	FSE E. Le Roy	Oui
14	Orchestre à l'école	UMB	Oui
15	Jardins du Cœur	Les Restos du Cœur	Oui
16	Mai des Arts ouvert aux QP	Ville de Bergerac	Oui
17	Les journées du Patrimoine des QP	Ville de Bergerac	Oui
18	Maison des Familles	Ville de Bergerac	Non
19	Cultures Urbaines	CAB	Oui
20	Actions jeunes	CAB	Oui
21	Comité consultatif de la jeunesse	Ville de Bergerac	Oui
22	Forum de la citoyenneté	Ville de Bergerac	Oui
23	Accueil personnes marginalisées	L'Atelier	Oui
24	Permanences d'informations	Infodroits	Oui
25	Accès aux soins bucco-dentaires	Ville de Bergerac	Oui
26	Apprentissage de la langue	Ville de Bergerac/REVA	Non
27	Ateliers d'expression artistique	Les Arts à souhait	Oui
28	Les couleurs d'aujourd'hui	Ville de Bergerac	Oui
29	Favoriser l'accès aux sports pour tous	Ville de Bergerac	Oui
30	Les clés de la pratique artistique	Ville de Bergerac	Oui
31	Jardin solidaire	Vivre mieux à Bergerac	Oui
32	Création d'un commerce de proximité à La Catte	Ville de Bergerac	Non
33	Ilôt Bourbarraud	Ville de Bergerac	Non
34	Réaménagement de l'espace G. Charpak	Ville de Bergerac	Non
35	Lutte contre la précarité énergétique	ADIL 24	Oui
36	Jardin solidaire à Jean Moulin	Urbalys Habitat	Oui

Le Contrat de Ville, signé en juin 2015, présentait 36 fiches action susceptibles de répondre à l'appel à projets annuel lancé par les partenaires. En 2016, 75 % de ces mêmes projets ont été retenus et 73% d'entre eux ont été réalisés.

2.1.2- Analyse multicritères de l'efficacité de l'outil « Contrat de Ville

Préambule :

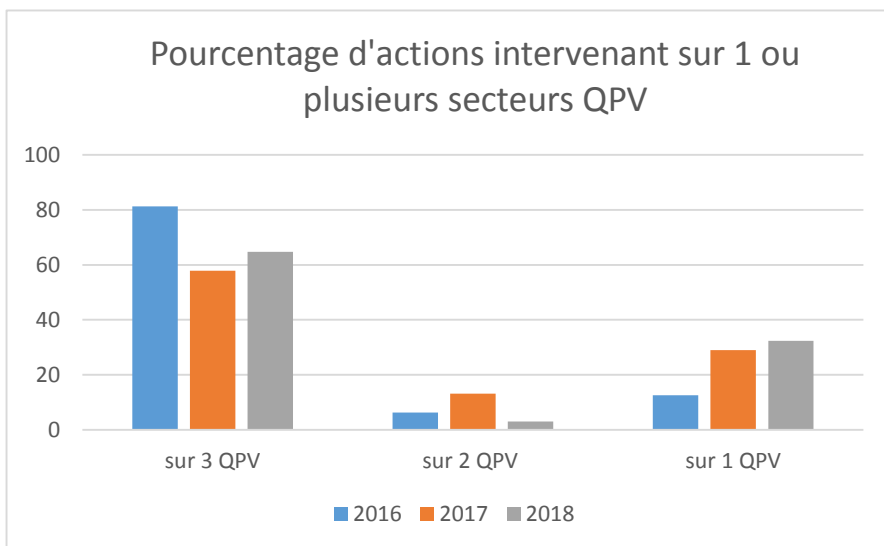
Les données suivantes sont extraites des bilans fournis par les porteurs de projets mais seules les données suffisamment renseignées sont ici exploitées.

De plus, l'évolution des critères d'évaluation en cours d'appel à projet est une difficulté supplémentaire en termes de comparaison et d'exploitation des données.

Il est donc important, lors de la mise en place d'un nouvel outil, d'élaborer des critères d'évaluation, suffisamment pertinents et fins afin de répondre aux objectifs suivants :

- Les informations attendues,
- La facilité d'appréhension des critères par les porteurs de projets,
- La capacité d'exploitation des données recueillies.

Depuis 2015, 162 projets, financés par le contrat de ville, ont été portés par 80 structures (dont 47 associations). Environ 42% des structures qui font émerger des projets sont, elles-mêmes, implantées dans les quartiers prioritaires et ce pourcentage augmente encore lorsque l'on regarde leur provenance à l'échelle communale (56% en 2017, 77% en 2018).



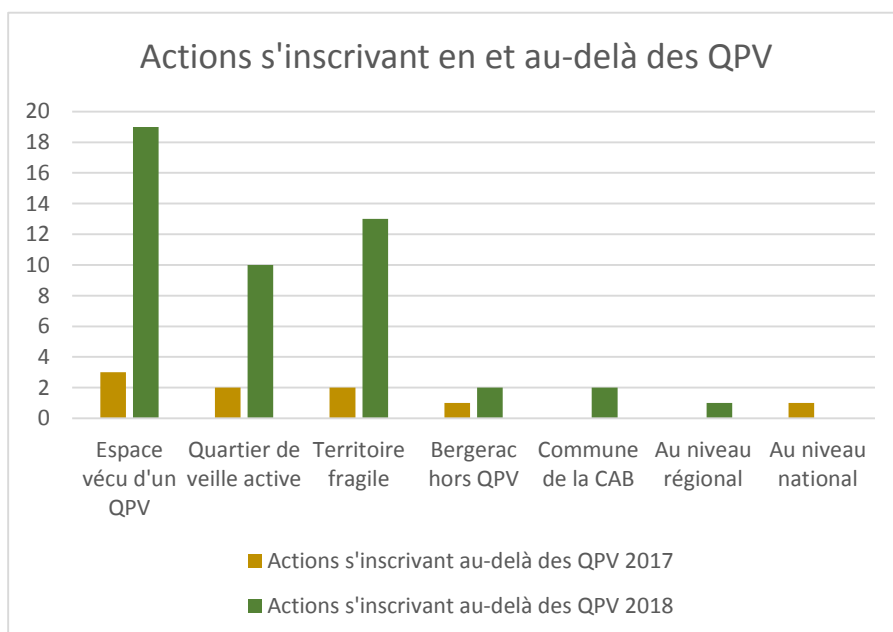
Lorsqu'un projet est présenté dans le cadre de l'appel à projets, il est intéressant de s'intéresser à son rayonnement et/ou à sa reproductibilité sur d'autres territoires.

Ainsi, on se rend compte que, sur les trois dernières années, les actions proposées ont été réalisées, pour une grande majorité, sur les trois quartiers prioritaires de l'agglomération et, nouveau phénomène observé depuis ces deux dernières années, ces

mêmes actions rayonnent et impactent d'autres secteurs communaux, voire au-delà. Entre 2017 et 2018, le

nombre d'actions s'inscrivant au-delà des seuls quartiers prioritaires a été multiplié par six, ce qui signifie soit que ces actions sont :

- De plus en plus importantes par leurs retombées géographiques, soit du fait du public qui est touché, soit du fait que différentes structures peuvent porter une même action pour lui donner plus de consistance et d'impact, soit par le(s) lieu(x) de réalisation de(s) l'action(s),



- Une réponse, sur de nouveaux secteurs, à des problématiques identiques à celles des QPV,
- Conçues pour être reproductibles,
- En adéquation avec les attentes des habitants des quartiers,
- Efficaces, connues et reconnues,
- Exportées par les associations des quartiers et que leurs membres vont au-delà des QPV. Ceci correspondrait à l'objectif de casser les phénomènes de communautarisme sur les quartiers et à la volonté de mixité sociale.

De moins en moins...

- Spécifiques aux QPV parce que ces derniers se hissent au niveau du reste du territoire,
- Liées à un domaine spécifique et, de fait, touchent un public de plus en plus large.

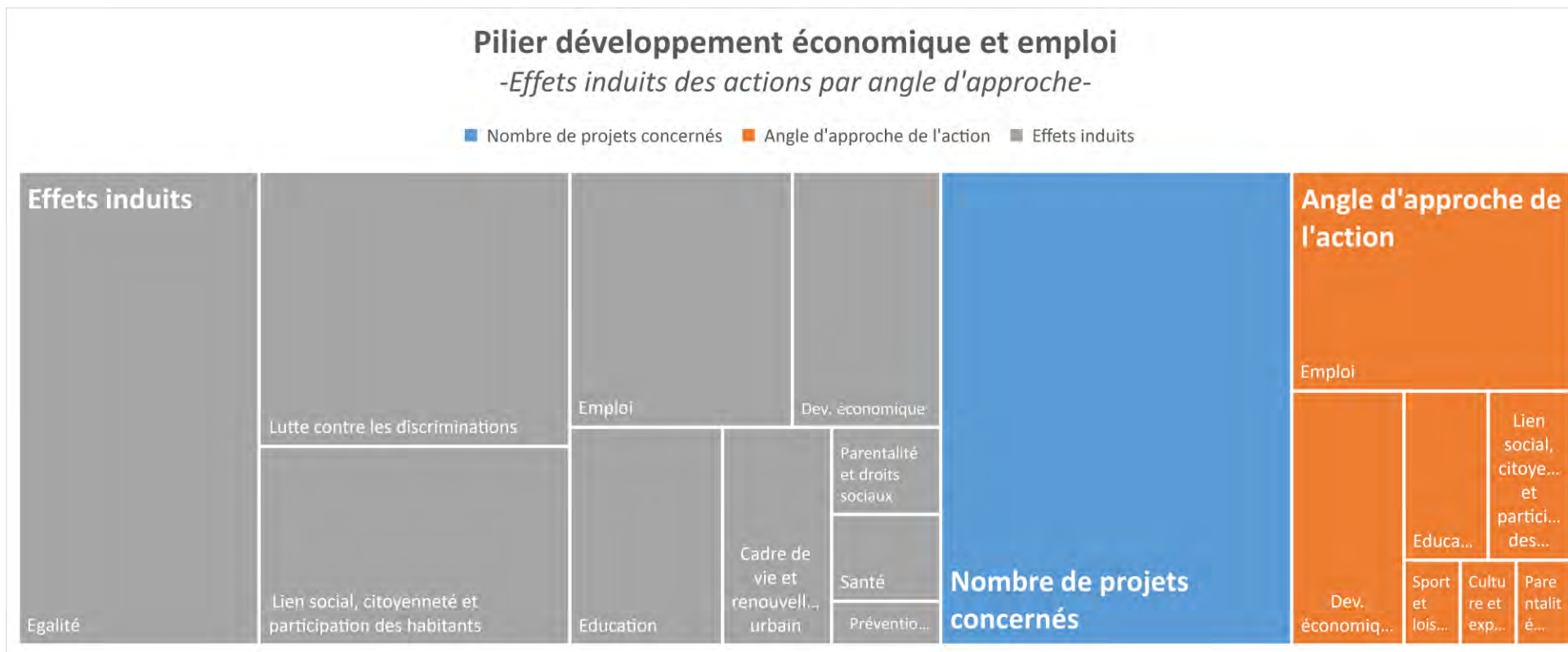
Une approche par piliers aux impacts d'actions multiples et croisés

Dans cette analyse, l'approche est faite par le biais des critères suivants :

- Sport et loisirs Culture et expression artistique,
- Parentalité et droits sociaux,
- Santé,
- Éducation,
- Lien social,
- Citoyenneté et participation des habitants,
- Égalité,
- Lutte contre les discriminations,
- Prévention de la délinquance,
- Cyber harcèlement,
- Dev. Économique,
- Emploi ,
- Cadre de vie et renouvellement urbain.

Ces critères seront à la fois utilisés pour voir l'angle d'approche d'une action (le domaine sur lequel elle s'appuie) ainsi que les effets induits par cette approche.

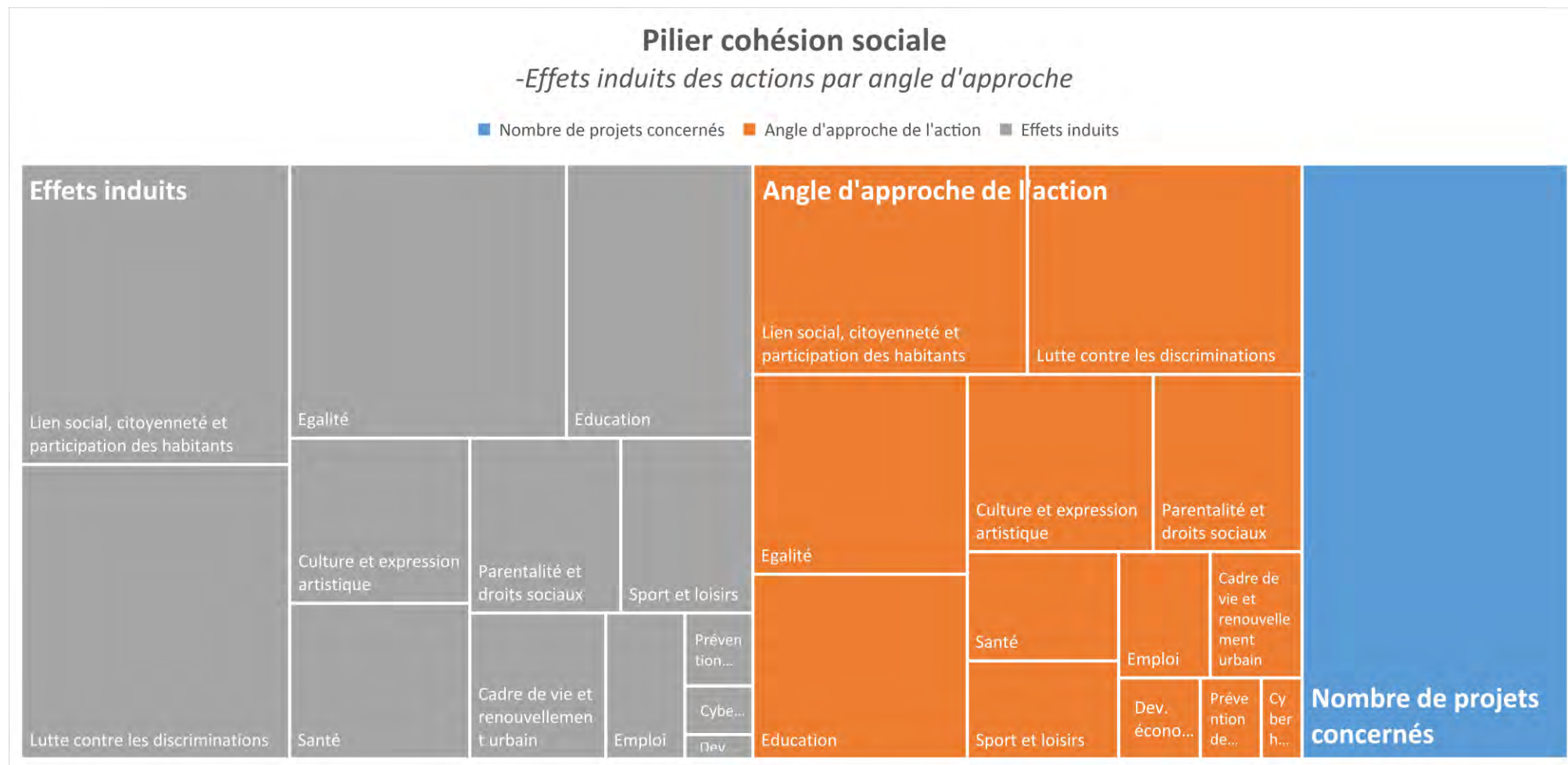
Effets croisés des actions qui concourent au développement économique et à l'emploi



Les effets induits sont plus nombreux que le biais par lequel une action est mise en place. Ainsi, si le nombre de projets concernés par le pilier développement économique est sensiblement le même que le nombre de secteurs sur lequel ils prennent appui en revanche, les effets induits sont supérieurs par la diversité des domaines sur lesquels il ont un impact. Ainsi, partant du « développement économique et emploi », les effets vont au-delà de ces domaines avec par ordre d'importance une véritable résonance en termes :

- D'égalité,
- De lutte contre les discriminations,
- De lien social et la participation des habitants.

Effets croisés des actions qui concourent à la cohésion sociale

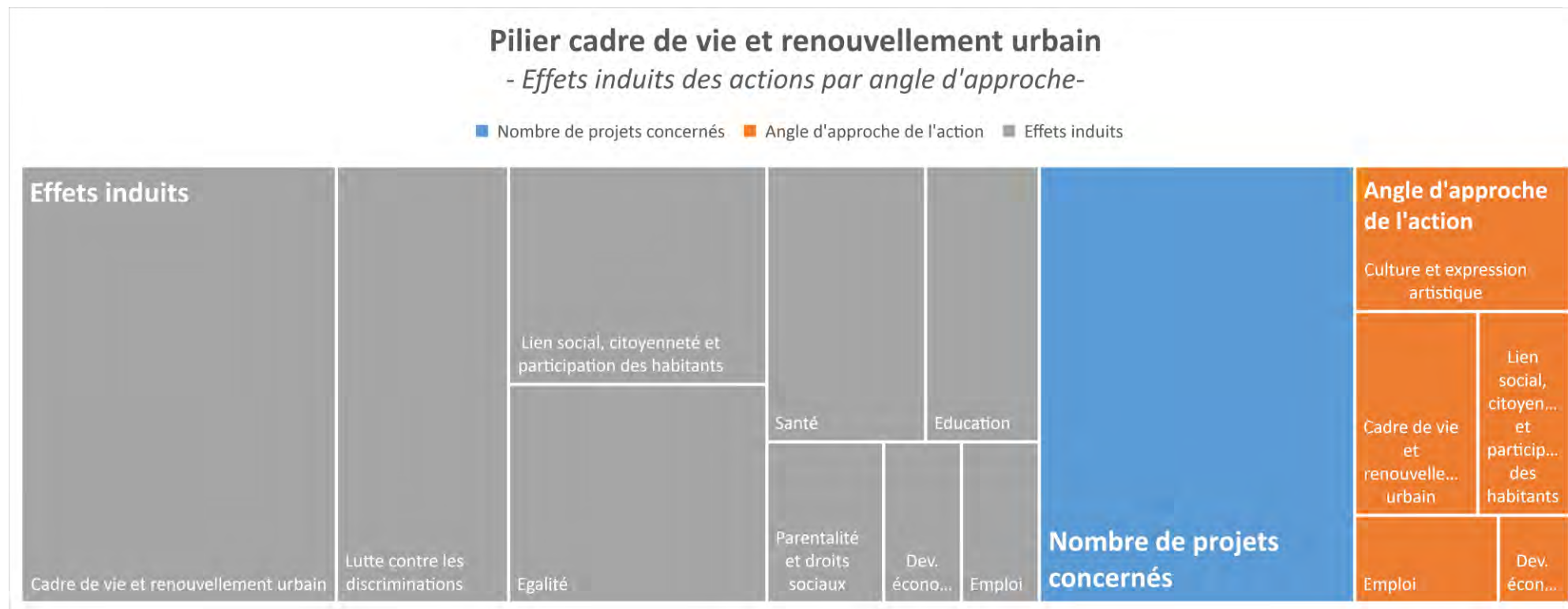


Le pilier « cohésion sociale », comparativement à celui du « développement économique et de l'emploi », a des actions dont l'approche est multiple. Ici, les effets induits sont également nombreux mais l'écart entre angle d'approche et effets induits n'est pas aussi important. De même, les effets induits sont comparativement les plus nombreux dans des domaines similaires à l'angle d'approche des actions à savoir :

- Lien social, citoyenneté et participation des habitants,
- Lutte contre les discriminations,
- Égalité,
- Éducation.

Les effets sont, de fait, moins diversifiés et ne rentrent pas forcément de façon marquée dans les domaines d'intervention d'autres piliers.

Effets croisés des actions qui concourent à l'amélioration du cadre de vie



Concernant le pilier « cadre de vie », les actions s'appuient sur des domaines similaires, récurrents, mais qui débordent du domaine du pilier initial pour des actions en faveur du développement économique et de l'emploi. Pour autant, dans les effets induits n'ayant pas de lien direct avec l'action initiée on compte :

- La lutte contre les discriminations,
- L'égalité,
- Le lien social, la citoyenneté et la participation des habitants,
- La santé.

Pour chacun des piliers, outre le domaine initial d'intervention, il est intéressant de noter que les effets induits sont multiples, diversifiés, parfois en dehors du champ initial du pilier mais surtout bien plus nombreux que l'angle par lequel l'action a été initiée.

De fait, le soutien apporté aux projets, par le contrat de ville, entraîne toute une dynamique sur ces quartiers et les secteurs adjacents. À défaut de pouvoir déterminer si le contrat de ville, tel qu'existant est l'outil le plus à même des régler les problématiques spécifiques aux QPV, il n'en demeure pas moins que lorsque les actions soutenues s'inscrivent dans le temps, elles connaissent un succès grandissant tant par leur rayonnement d'action que le nombre de public touché.

Si pour certaines associations le soutien financier perçu par l'appel à projet annuel est anecdotique au vue des sommes allouées pour d'autre, il en va de leur existence même.

2-2. Avis des bénéficiaires sur l'outil



Le Contrat de Ville est un dispositif qui apporte un soutien financier aux porteurs de projets dont l'action ou les bénéficiaires sont des quartiers prioritaires.

Le 11 juillet 2018, l'ensemble des structures soutenues depuis la mise en place de ce contrat en 2015, ont été réunies afin de connaître leur sentiment sur un certain nombre de sujets, par le biais de tables rondes avec des animateurs tournant afin d'interroger chaque table sur chaque thématique :

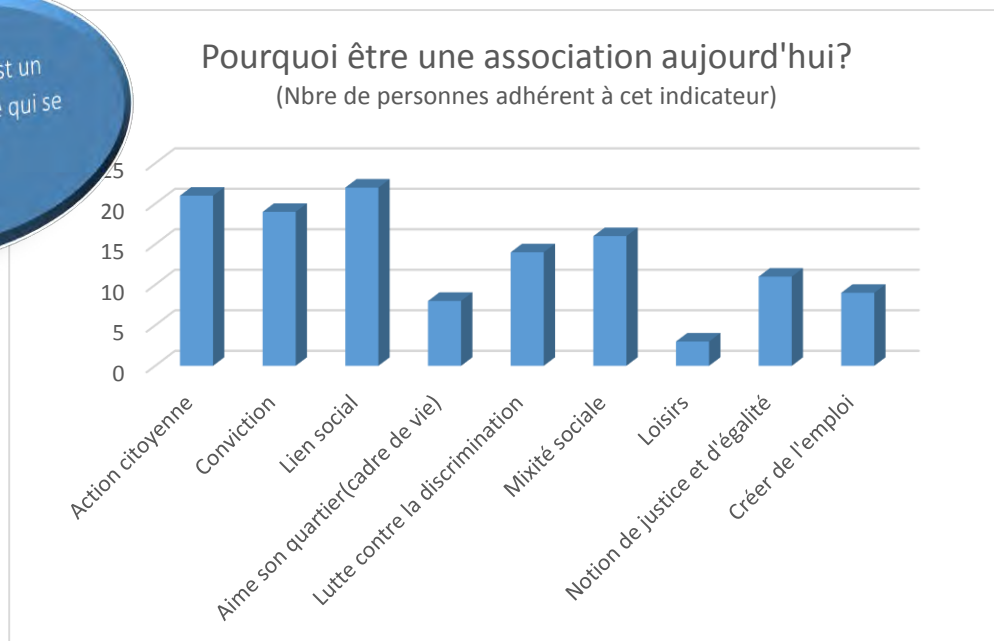
Sur les 70 structures conviées à cette matinée, 49 présents ont participé à ces échanges :

Le signe « + » dans la restitution qui suit correspond à la récurrence de la réponse émise par les participants. Autant ce signe apparaît, autant cette réponse aura été émise par

différents porteurs de projets.

2.2.1- Être une association aujourd'hui : pourquoi ? quelles difficultés ? comment se faire connaître ? est-ce différent d'agir en QPV ?

Pourquoi être une association aujourd'hui ?



Pourquoi être une association aujourd'hui ?

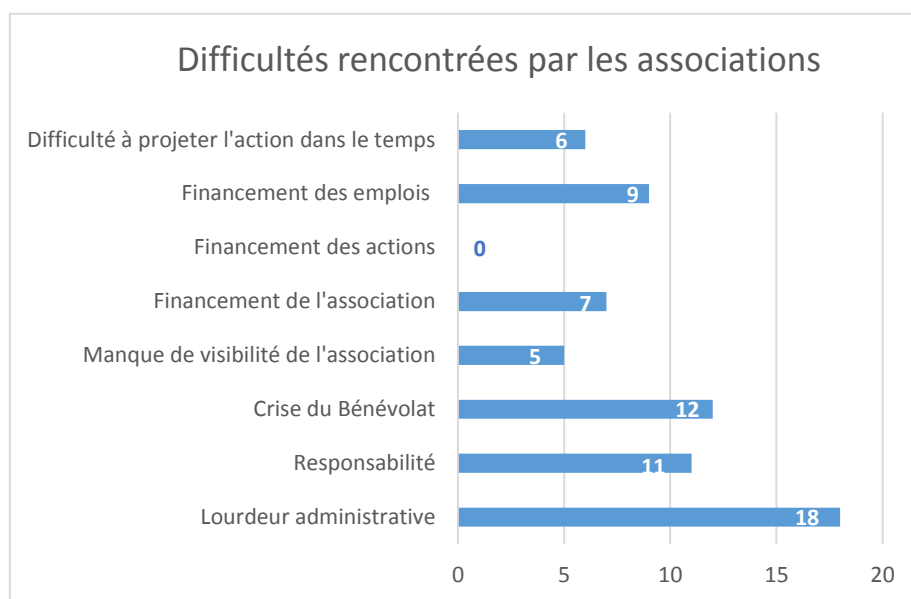
Points positifs	Points négatifs
<ul style="list-style-type: none"> • Le plus souvent les structures choisissent le mode associatif pour avoir un statut juridique allégé mais également pour pouvoir prétendre à des soutiens financiers, +++ • Par militantisme, pour défendre une cause, un intérêt général. Faire vivre un projet, donner un cadre, porter une idée, avoir une déontologie, une éthique. +++++ • S'occuper, avoir une vie active, échanger, trouver une place dans la société, lutter contre la solitude, avoir un lien social, partager son savoir ++ • Partager un même projet, regrouper les forces vives, échanger +++ • Se structurer en association pour fonctionner mieux, avoir une visibilité et une crédibilité, • On peut vivre sans être une association mais pas mener des actions. • Être complémentaire aux politiques publiques lorsqu'il y a un écueil, ou mettre en œuvre les politiques publiques++ 	<ul style="list-style-type: none"> • Le manque de temps : tant pour les bénévoles que les bénéficiaires, • De plus en plus de dossiers à remplir, de plus en plus de contraintes. Le côté administratif est chronophage et on s'éloigne de la mission 1^{ère} de la structure, +++ • Manque de bénévoles, • Pour réussir à maintenir un même niveau de soutien à une association, il faut désormais démultiplier le nombre de financeurs et, dans un même temps, on démultiplie le nombre de contraintes administratives, ++ • La survie des associations est dépendante des adhérents et des finances publiques, • Problème du renouvellement du bureau (personne ne veut s'engager autant), ++ • Plus de choses à faire avec moins de moyens ++ • Beaucoup d'associations ont perdu des salariés avec la fin des contrats aidés, • Plus une association est grande plus elle est lourde à porter ++. Il y a un seuil critique où la lourdeur administrative ++ est difficilement assimilable par les bénévoles (il faut être polyvalent) ++. Passé ce seuil, lorsque l'association fait une certaine taille, elle est souvent dotée de salariés dont les compétences diverses et variées permettent de répondre aux contraintes administratives (comptabilité, bilans, budgets etc.), • Beaucoup de temps passé en réunion, ++ • Le cadre associatif peut être entravant, de moins en moins de libertés, • Les gens travaillent de plus en plus vieux et ne sont donc plus disponibles pour s'investir dans les associations lorsqu'ils sont encore jeunes (55 ans maintenant 62 ou 65 ans), ++ • Les bénéficiaires sont des consommateurs, ils ne s'impliquent pas, ils sont exigeants et dans l'immédiateté +++. • De quelque chose de non mercantile, on passe à une structure qui doit être performante et en capacité de le prouver pour justifier des fonds publics.

Formations à mettre en place : (voir avec la maya)

- Besoin de formation comptable,
- Besoin d'aide à la rédaction des bilans,
- Comment partager la charge et les responsabilités d'un président.

Difficultés rencontrées par les associations

Difficultés rencontrées par les associations	
• Manque de matériel,	• Évolution du rôle des associations,
• Soumises à des problématiques individuelles (absence de solutions),	• Dépendance aux financements publics +++ , avoir une trésorerie suffisante ,
• Besoin d'aide administrative pour tout ce qui relève du numérique. Problème des compétences en interne. Pas d'interlocuteur, ++++	• Pas de financements privés, les entreprises font la sourde oreille. Comment se faire connaître des entreprises du Bergeracois ?
• Problème de délais des financements octroyés et incertitude sur le soutien et les montants alloués +++ ,	• Problème de reconnaissance du bénévolat. Valoriser les bénévoles ne pas les cantonner à des tâches ingrates.



Observations

• **Mutualiser :**

- Un comptable,
- Une personne pour faire les bilans et les budgets,
- Une personne pour remplir les dossiers de demande de subvention etc...

• Aider les associations à se faire connaître des entreprises. Leur adresser la lettre des quartiers.

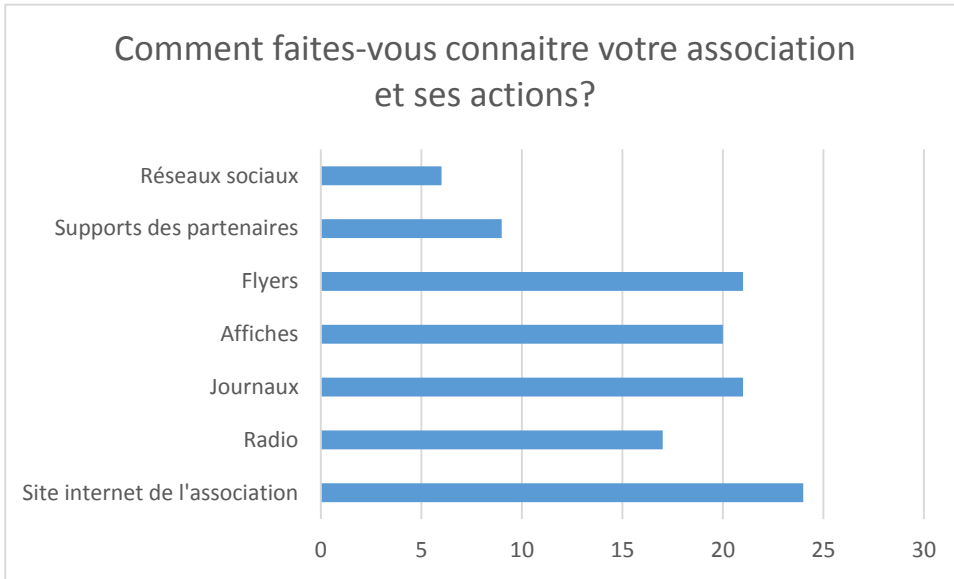
Les associations ont des difficultés à projeter leur action dans le temps pour les raisons suivantes :

- Les conventions pluriannuelles ne garantissent pas le même niveau de financement et malgré tous des budgets et bilans annuels sont demandés,
- Pas de visibilité financière pour assurer la pérennité de l'action,
- La baisse des financements publics pose la question du financement et de la pérennité des emplois.

Formations à mettre en place :

- Aide à la saisie des demandes de fonds sur la plateforme partagée,
- Association et autonomie financière,
- Comment trouver du financement privé, mécénat (défiscalisation ?),
- Reconnaissance du bénévolat par le CV citoyen.

Comment faites-vous connaitre votre association ou ses actions ?



Les associations indiquent rencontrer des difficultés à faire connaitre leur action.

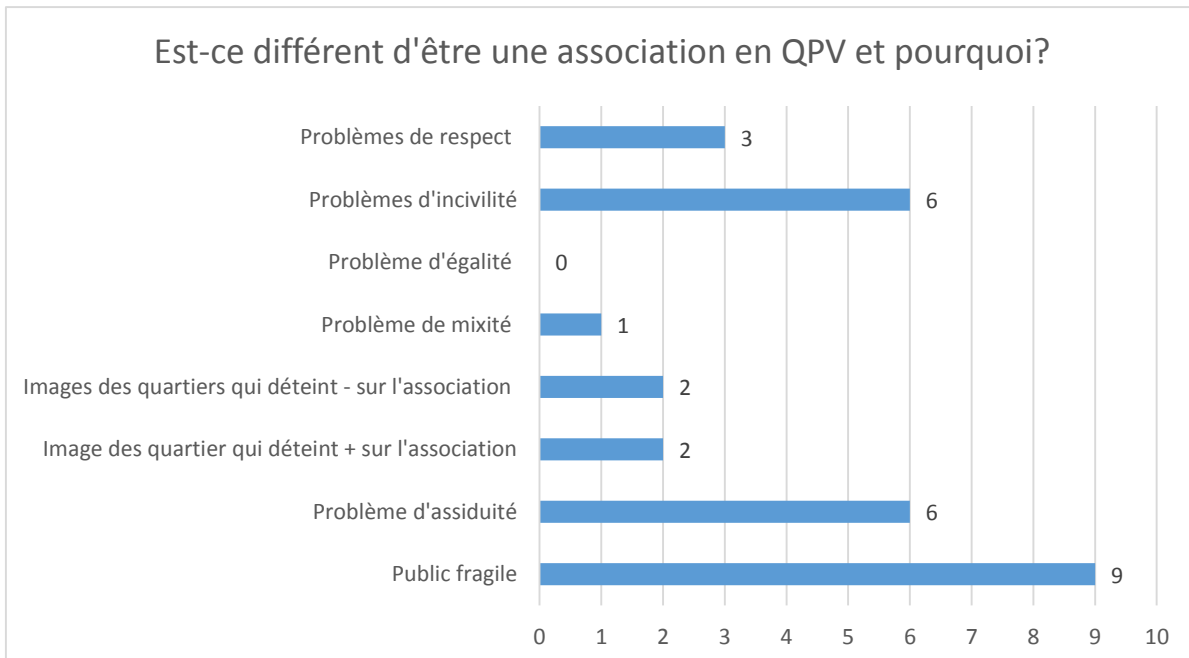
Elles ne savent pas quel est le dispositif adapté en fonction de leur public cible.

Aujourd'hui, Les multi-médias sont considérés comme un moyen incontournable de communiquer mais, ces outils sont chronophages (mise à jour etc.) et parfois

éloignés des préoccupations premières des associations voire difficilement utilisables pour des bénévoles qui ne sont pas nés à l'ère du numérique.

Formations à mettre en place :
 - Cours de communication pour savoir quel support utiliser, pour quel type d'information.

Est-ce différent d'être une association qui agit en QPV et pourquoi ?



Est-ce différent d'être une association qui agit en QPV et pourquoi ?

Points positifs	Points négatifs
<ul style="list-style-type: none"> • Il faut développer une attention particulière pour ce public avec des problèmes spécifiques. Les enjeux sont empilés. • Prise de conscience de ce qu'est la pauvreté, • Intellectuellement stimulant car il faut se réinventer et réinventer son approche aux autres, • Les résultats obtenus sont spectaculaires, • Pour être efficace il faut que l'action s'inscrive dans la durée car les gens des QPV doivent apprendre à connaître et faire confiance. Une fois ce cap franchi, ce sont les gens des QPV qui sont en demande et en attente, ++ • Les projets sont fédérateurs et garants de mixité, • C'est un travail sur la citoyenneté, • Les projets gommant les différences, • Les projets permettent de faire sortir les gens des QPV et d'aller dans des lieux publics où ils ne seraient jamais allés (ex : centre culturel, église, etc...), • Passionnant dans l'échange, valorisant et enrichissant pour tous, • Les associations sont bien identifiées, sur les quartiers mais il est parfois difficile de créer du lien, • Le lien se fait par le biais des enfants (avant 16 ans). Ce sont eux qui passent les messages, ce sont eux qui déverrouillent les points de blocage. 	<ul style="list-style-type: none"> • Public différent, plus difficilement mobilisable, ce qui demande plus d'énergie, • Il faut s'inscrire dans le temps, • Travailler avec d'autres structures devient parfois une nécessité pour être accepté, • Sentiment de repli sur les quartiers, • Ils ont besoin de présence quotidienne sur les quartiers pour faire confiance et faire le lien, comme par exemple un adulte référent et cadre.

2.2.2- Aide aux porteurs de projets : l'appel à projets est-il un outil adapté ? y a-t-il nécessité de créer un réseau de porteurs de projets ? Comment favoriser l'implication des habitants des QPV dans les projets ?

Pour vous, le dispositif « Appel à projets » est-il adapté ?

Pour vous, le dispositif « Appel à projets » est-il adapté ?

Points positifs	Points négatifs
<ul style="list-style-type: none"> • La disponibilité et la réactivité des techniciens qui suivent le Contrat de Ville est mise en avant par les porteurs de projets. 	<ul style="list-style-type: none"> • Le coté administratif du dispositif est trop lourd, redondant, compliqué et peu clair sur le contenu demandé. De plus, le délai pour constituer le dossier est trop court (à peine un mois) pour une réponse qui arrive tardivement. • Il est reproché qu'aucun justificatif ne sont fourni comme un courrier ou autre (accusé de réception du dossier, versement effectif de la subvention).

Observations

Souhait de mise en place d'un dossier pluriannuel qui permettrait de ne pas refaire les démarches tous les ans pour les actions qui se déroulent sur plusieurs années.

Demande d'une adresse mail unique ; peu de personnes sont au courant que cet outil existe déjà.

Serait-il opportun de constituer un réseau des acteurs de la Politique de la Ville ?

Serait-il opportun de constituer un réseau des acteurs de la Politique de la Ville

Opportunités	Freins
<ul style="list-style-type: none">• Le réseau est fortement souhaité pour apprendre à se connaître, créer du lien, s'identifier en tant que porteurs de projets et être informé (savoir qui fait quoi pour éviter les doublons et se réunir afin d'optimiser l'impact et l'efficacité des actions). Cela permettrait aussi de connaître les dates des évènements et, potentiellement, d'accroître la participation.• Il pourrait aussi permettre la mutualisation qui est une richesse bien que les porteurs de projets aient insisté sur le fait de garder leur autonomie, leurs valeurs et missions.	<ul style="list-style-type: none">• Créer un réseau est une action qui s'inscrit dans le temps (contacts individuels réguliers et de nombreuses réunions) pour construire des projets communs alors même que certaines associations regrettent d'être d'ores et déjà beaucoup sollicitées.

Observations

- Créer une plateforme qui centralise l'information (évènements, contacts, etc.) de chaque structure.
- La lettre des quartiers devrait permettre de répondre à ces attentes.

Comment favoriser l'implication des habitants dans la construction et l'élaboration des projets ?

Pour favoriser l'implication des habitants il faut :

- Développer la communication entre ces derniers et les associations.
- Démarcher et innover sensibiliser de nouveaux publics.

Pour ce faire, des partenariats avec les centres sociaux pourraient être bénéfiques.

De plus, les Conseils Citoyens ont un rôle important à jouer bien qu'il ne soit pas clair pour tout le monde, leur communication est donc également à parfaire.

Observations

- Un médiateur, support de lien, est primordial pour créer de l'échange entre le public et les associations (ex : le sport ou le jeu).
- Il est également nécessaire que les associations agissent ensemble pour s'adapter aux problématiques des publics (mobilisation différente des personnes selon les quartiers) car il est plus simple de mobiliser à plusieurs.

2.2.3- Point de vue du Contrat de Ville par ses bénéficiaires : comment définir cet outil ? comment en développer l'efficacité ? cet outil répond-il à un besoin ? le contrat de ville est-il porteur de dynamique en QPV ?

Pour vous, qu'est-ce que le Contrat de Ville ?

Les participants ont parfaitement décliné l'enjeu du Contrat de Ville en affirmant son rôle de soutien à la cohésion sociale et au développement économique. La dimension de partenariat, de faire des projets avec et pour les habitants, est reconnue comme une évidence par les participants.

La relation tripartite entre l'État, la CAB – Ville de Bergerac et les associations devient plus lisible grâce aux différentes rencontres organisées lors des points d'information ou d'évaluation. Une bonne reconnaissance se crée entre les porteurs de projets et les acteurs institutionnels qui animent le Contrat de Ville.

Pour vous, qu'est-ce que le Contrat de Ville ?

Points positifs	Points négatifs
<ul style="list-style-type: none"> Le Contrat de Ville met en valeur les associations en les intégrant dans un projet de territoire. Elles se sentent davantage reconnues et plus légitimes dans leur projet. Leur impact sur le terrain devient plus visible et permet de créer du lien entre des porteurs de projets qui n'ont pas l'opportunité de travailler ensemble sur une même thématique. Les associations n'attendent pas du Contrat de Ville une manière unique de fonctionner mais certaines sont très tributaires des financements publics. Le Contrat de Ville opère comme un observatoire local des problématiques sociales nourri par les réponses qui sont construites, ou bien à construire, dans un maillage multi-partenarial, associatif et/ou institutionnel. Il devient le projet de son propre enjeu. Le Contrat de Ville est, pour certains participants, un des moyens pour « construire la paix sociale ». Le Contrat de Ville permet de créer des orientations nouvelles pour certaines activités, ce qui amène à être au contact de nouveaux publics. Il permet de faire appel aux acteurs de tous horizons pour construire des projets en concertation croissante avec les habitants. Le Contrat de Ville a permis d'agir dans les quartiers prioritaires de manière plus dynamique, ce qui a permis l'émergence de projets structurants. 	<ul style="list-style-type: none"> Le fait d'intervenir dans un territoire circonscrit peut donner une image inversée au Contrat de Ville. En effet, le focus sur un territoire peut renforcer la stigmatisation des problématiques sociales alors que ces problématiques sont largement étendues sur l'ensemble de la ville, voire identifiées dans des zones bien plus éloignées comme les zones rurales. Certains porteurs de projets présents souhaiteraient une optique similaire dans les contrats de ruralité. Le cadre du Contrat de Ville pose la limite de son champ d'intervention avec sa volonté de réduire les inégalités de traitement dans les quartiers prioritaires. Le décrochage social se joue de cette limite, ce qui amène à réfléchir sur sa véritable efficacité. Pour exemple, le nombre de personnes bénéficiaires des actions portées au titre du Contrat de Ville s'avèrent être un point de vigilance pour mesurer son réel impact (cas de la classe-relais). L'ANRU n'a pas résolu le problème de la mixité sociale, le « vivre ensemble » reste fragile. Améliorer la gouvernance par un rythme des rencontres entre partenaires et porteurs de projets plus régulier. Améliorer la visibilité du planning des actions (communication). Le Contrat de Ville se base sur les revenus des habitants, est-ce la bonne stratégie ?

Comment développer son efficacité ?

Comment développer l'efficacité du contrat de ville ?

Points positifs	Points négatifs
<ul style="list-style-type: none"> La relation partenariale s'inscrit dans la continuité malgré la lourdeur du dossier administratif. Cette situation s'améliore grâce aux bons contacts avec les interlocuteurs du Contrat de Ville. 	<ul style="list-style-type: none"> Demandes des associations au vu des problèmes rencontrés : <ul style="list-style-type: none"> Densifier et favoriser les synergies entre acteurs existants plus qu'en attirer de nouveaux. Avoir un interlocuteur pour régler les problèmes de mise en place de projet. Il est également souhaité un accompagnement technique pour les différentes procédures de montage de

Comment développer l'efficacité du contrat de ville ?

Points positifs

Points négatifs

projet, de logistique : en somme, un facilitateur qui canalise les besoins et les demandes ; les techniciens du Contrat de Ville sont des points d'appui pour aider à résoudre les difficultés rencontrées.

- La temporalité du projet et de la décision pour l'accord de subvention sont trop éloignées, ce qui réduit le temps de réalisation de l'action. Il serait intéressant d'étudier la faisabilité des projets, leur validation et le versement avant la fin décembre. De la même manière, des porteurs de projets ont évoqué les délais ou problématiques d'instructions-paiements comme préjudiciable à l'efficacité voire même à la mise en place des actions. Il s'agit donc sur ce point, concrètement, d'améliorer l'efficacité financière du Contrat de Ville.
- Les membres de conseils citoyen demandent à voir les projets bien en amont pour en mesurer leur efficacité. Le fait de les associer à la mise en place de projet réduit de plus en plus cette distorsion.
- L'efficacité de l'action est par ailleurs signalée par de nombreux participants comme liée à la capacité de financement. Les subventions ne répondent pas forcément à la volonté de l'engagement des porteurs de projets.
- Les thématiques du Contrat de Ville sont très spécifiques et il n'est pas aisé d'y répondre. Il serait plus facile de favoriser la convergence autour de thématiques communes comme par exemple : l'égalité Hommes/Femmes.
- Les conventions pluriannuelles d'objectifs (CPO) permettent d'assurer une stabilité au porteur de projet dans le temps mais cela n'induit pas de bénéficier d'un financement identique chaque année. Or, si l'action se développe, le financement n'est pas garanti d'une part ni même évolutif positivement d'autre part.
- La communication est un enjeu fort pour mettre en valeur les engagements des

Comment développer l'efficacité du contrat de ville ?

Points positifs	Points négatifs
	<p>porteurs de projets. Elle est à développer, dans les mois à venir, pour rendre plus visible aux habitants ce qui se fait avec eux et pour eux.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Le partage d'informations est important pour une meilleure connaissance des acteurs et pour mettre en valeur la qualité des actions menées. • Veiller à faire le distinguo entre les jeunes issus des quartiers prioritaires et ceux qui n'y habitent pas (ce qui peut fausser la perception de l'efficacité). • Il est important de discuter sur le fond des problèmes que rencontrent les habitants. Pour cela, le dialogue de proximité est à favoriser.

Observations

- Les petites associations sont en difficultés pour assurer leur comptabilité et sont en recherche de bénévoles comptables. Le journal du Contrat de Ville pourrait être un support d'information pour ce type de demande.

Pistes :

- Lorsque des porteurs de projet obtiennent le soutien de l'Europe, les paiements interviennent au mieux dans le 2 ans, voir dans les 3 ans après l'obtention de l'accord de soutien ; créer un fond qui permette l'avance du montant (ou partie ? plafond d'avance d'aide ?) qui sera remboursé par le porteur du projet dès versement par l'Europe. De ces sommes à venir dépendent parfois l'avenir des porteurs de projet.

En quoi le Contrat de Ville (CDV) apporte des réponses concrètes dans la vie quotidienne. Ce dispositif fait-il la différence et pourquoi ?

En quoi le Contrat de Ville apporte des réponses concrètes dans la vie quotidienne. Ce dispositif fait-il la différence et pourquoi ?

Points positifs	Points négatifs
<ul style="list-style-type: none"> • Apport du Contrat de Ville : <ul style="list-style-type: none"> - L'engagement citoyen, - Fait émerger des formes de solidarités, - Permet la défense de valeur éducative, - Fait émerger la création de réseaux, - Donne de la légitimité des porteurs de projets, - Induit des contacts plus forts avec les familles, - Favorise la co-construction avec les habitants, • Les associations ont appris à travailler davantage ensemble. Il est important de faire 	<ul style="list-style-type: none"> • Les centres sociaux sont souvent sollicités à la dernière minute pour être partenaires avec des associations porteuses de projet. Ils demandent à être consultés en amont de l'action pour mesurer leur capacité d'intervention. • Une réponse concrète aux problématiques des QPV ne peut être qu'à hauteur du financement et du temps consacré aujourd'hui parfois limité.

En quoi le Contrat de Ville apporte des réponses concrètes dans la vie quotidienne. Ce dispositif fait-il la différence et pourquoi ?

Points positifs	Points négatifs
perdurer ce lien.	

Observations

- Si les habitants ne sont pas assez informés des actions du Contrat de Ville, ils ne peuvent véritablement s’impliquer. Consolider les actions avec les habitants demande une relation de confiance qui ne se fait que par la présence quotidienne et une action durable dans le temps.

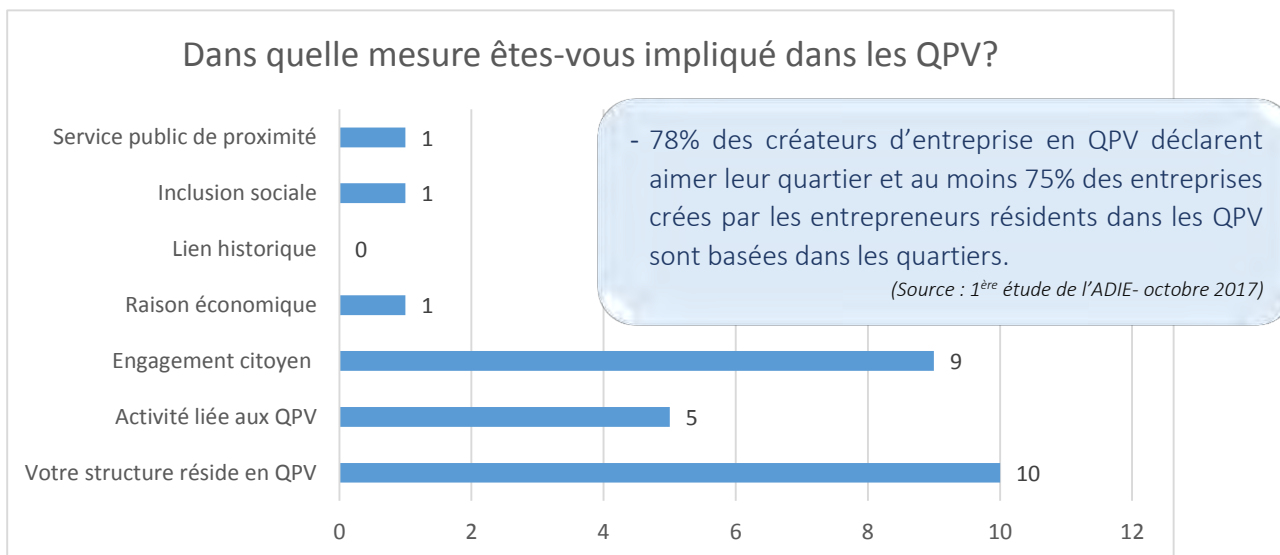
En quoi le Contrat de Ville fait émerger des projets ?

En quoi le Contrat de Ville fait émerger des projets ?

Points positifs	Points négatifs
<ul style="list-style-type: none"> • Les actions menées permettent de lutter contre les discriminations et favorisent la mixité des publics • C’est le contenu des actions qui caractérisent la dimension innovante des projets, • Le Contrat de Ville permet un focus sur des problématiques moins prégnantes dans d’autres politiques et sur d’autres territoires. 	<ul style="list-style-type: none"> • Les actions innovantes créent un appel d’air permettant l’émergence de nouveaux projets mais, il est difficile de maintenir cette dynamique dans le temps. • Le manque de communication écarte, de fait, des partenaires qui pourraient être potentiellement acteurs du Contrat de Ville.

2.2.4- Image des quartiers : Mesure de l’implication des porteurs de projets ? Les quartiers bénéficiaires ont-ils évolués ? Quel est l’impact de l’ANRU sur l’ouverture de ces quartiers ? Les 3 QPV sont-ils différents ? Comment apporter un soutien aux habitants des QPV ?

Dans quelle mesure êtes-vous impliqué dans le QPV ?



Pour compléter les réponses ci-dessus qui mettent en avant les critères idéologiques et géographiques de l’action associative en QPV, certains participants ont ajouté qu’un des objectifs des clubs sportifs est d’avoir un rayonnement plus large. Pour cela, ils s’appuient sur l’envie de réalisation et de dépassement des jeunes. L’intérêt pour le sport touche des jeunes de tous milieux, de tous quartiers et de tous territoires, entraînant naturellement une mixité.

Pour d’autres participants, l’implication est liée à la lutte contre la marginalisation, le décrochage scolaire et certains définissent leur action auprès des personnes des QPV comme favorisant la construction de l’être

humain et la construction du Citoyen dans sa globalité.

Dans quelle mesure êtes-vous impliqué dans les QPV ?

Points positifs	Points négatifs
<ul style="list-style-type: none"> Les associations pensent avoir un rôle mobilisateur et peuvent aider au repérage des publics. La thématique de l'emploi est probablement une entrée privilégiée et une source de mobilisation des publics. 	<ul style="list-style-type: none"> La communication autour des projets est difficile. Malgré le porte à porte, le fait de passer par les écoles ou encore la distribution d'information dans les boîtes aux lettres, certains habitants disent ne pas avoir d'informations. Il est parfois difficile de savoir ce que font les associations du Contrat de Ville. Un retour serait toutefois primordial afin de mutualiser les potentialités.

Observations

- Avoir une liste des associations émergeant au Contrat de Ville serait un plus.

D'après vous, est-ce que les QPV ont évolué et en quoi ?

Si les participants soulignent l'effort de rénovation architecturale, ils sont assez unanimes pour dire que les transformations urbaines n'ont pas changé les choses sur le fond et n'ont pas agi sur l'appropriation des « valeurs de la République ».

Début 2018 ont eu lieu les 40 ans de la politique de la ville. « Le comparatif Avant/après 40 de politique de la ville n'est pas significatif d'un changement positif ».

D'après vous, est-ce que les QPV ont évolué et en quoi ?

Points positifs	Points négatifs
<ul style="list-style-type: none"> L'Union Musicale Bergeracoise ne se sent pas légitime pour parler de l'évolution du quartier mais plutôt de l'évolution de l'action menée, qui a induit, pour l'association, une image plus positive de l'école Edmond Rostand. Malgré les points négatifs évoqués, les participants ont plutôt une image positive des transformations urbaines. 	<ul style="list-style-type: none"> Il est mis en avant une ambiance, somme toute, dégradée avec une augmentation des incivilités et peu de présence policière avec un sentiment de « laisser faire tant que cela ne déborde pas ». Les participants pointent des effets constatés et contradictoires : <ul style="list-style-type: none"> - Fréquentation des centres sociaux plus importante mais pas optimale, - Le fait d'avoir relogé des habitants dans d'autres quartiers ou dans des logements moins concentrés a généré une précarité « diluée » avec un isolement plus important des familles et des jeunes. Ils sont, de fait, moins facilement identifiables, - Amélioration de l'habitat mais constat de plus d'errances, de marginalisations, - Prise en charge de la santé dans les divers dispositifs mais constat d'une plus « grande précarité » avec des problèmes importants d'addictions, d'accès aux soins qui perdurent, - La difficile mixité (sociale) reste un problème pointé par une majorité de personnes, - Certains acteurs évoquent une perte des valeurs éducatives, une perte de l'emprise éducative des parents sur les enfants et un appauvrissement social.

Est-ce que vous pensez que l'ANRU a favorisé l'ouverture / le lien des QPV avec son territoire ?

Est-ce que vous pensez que l'ANRU a favorisé l'ouverture / le lien des QPV avec son territoire ?

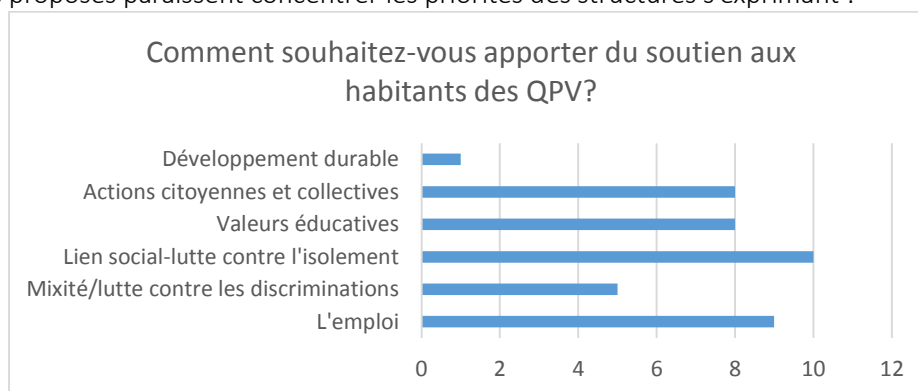
Points positifs	Points négatifs
<ul style="list-style-type: none"> • Une volonté des acteurs de proximité de s'ouvrir vers les QPV et d'ouvrir les QPV vers la ville mais un travail de longue haleine. 	<ul style="list-style-type: none"> • L'ANRU n'a pas permis une ouverture vers le reste du territoire. Si une amélioration de l'habitat était nécessaire, elle n'a pas permis de développer, véritablement, une vie de quartier (ex : développement d'activités). En revanche, il est constaté une dégradation des liens sociaux préexistants notamment pour l'entraide entre voisins. • Constat d'un sentiment d'appartenance au quartier plus marqué. Il est difficile de sortir de la logique clivante des quartiers prioritaires souvent vécus comme des quartiers en concurrence. De fait, le sentiment d'appartenance à la Ville de Bergerac (j'habite une belle ville, c'est agréable d'aller à tel endroit de la Ville, je « vis » ma ville, je participe aux diverses animations de la ville, etc.) n'est pas vécu comme une évidence. Encore moins l'appartenance à un périmètre plus large comme le département ou la région, • Les résultats des transformations urbaines n'ont, semble-t-il, pas eu d'effets sur l'inclusion sociale, • Le désenclavement psychologique n'a pas eu lieu, les participants pointent plutôt un repli communautariste, • La question du manque de transports revient à maintes reprises et si elle n'est pas mise en avant comme le frein principal, elle est néanmoins remarquée comme étant essentielle et ne permettant pas de lutter contre le repli. • Absence de liaison douce et d'aménagement urbain entre le quartier nord et le quartier rive gauche.

Percevez-vous des différences entre les trois QPV?

- D'un quartier à l'autre, les infrastructures sont différentes, les services également.
- Constat de déséquilibre entre le quartier nord et Jean Moulin / la rive gauche, ces deux derniers étant perçu comme plus avantageés :
 - Rive gauche : présence de services de proximité, centre social neuf, écoles et collèges à proximité, école de musique, barre commerciale.
 - Jean Moulin : proche des services et de la vie du centre-ville,
 - La Brunetière : sentiment d'isolement, quartier vide à part le centre social qui ne peut pas répondre à toutes les problématiques, pas de commerce ni de lieu de vie.

Comment souhaitez-vous apporter du soutien aux habitants des QPV?

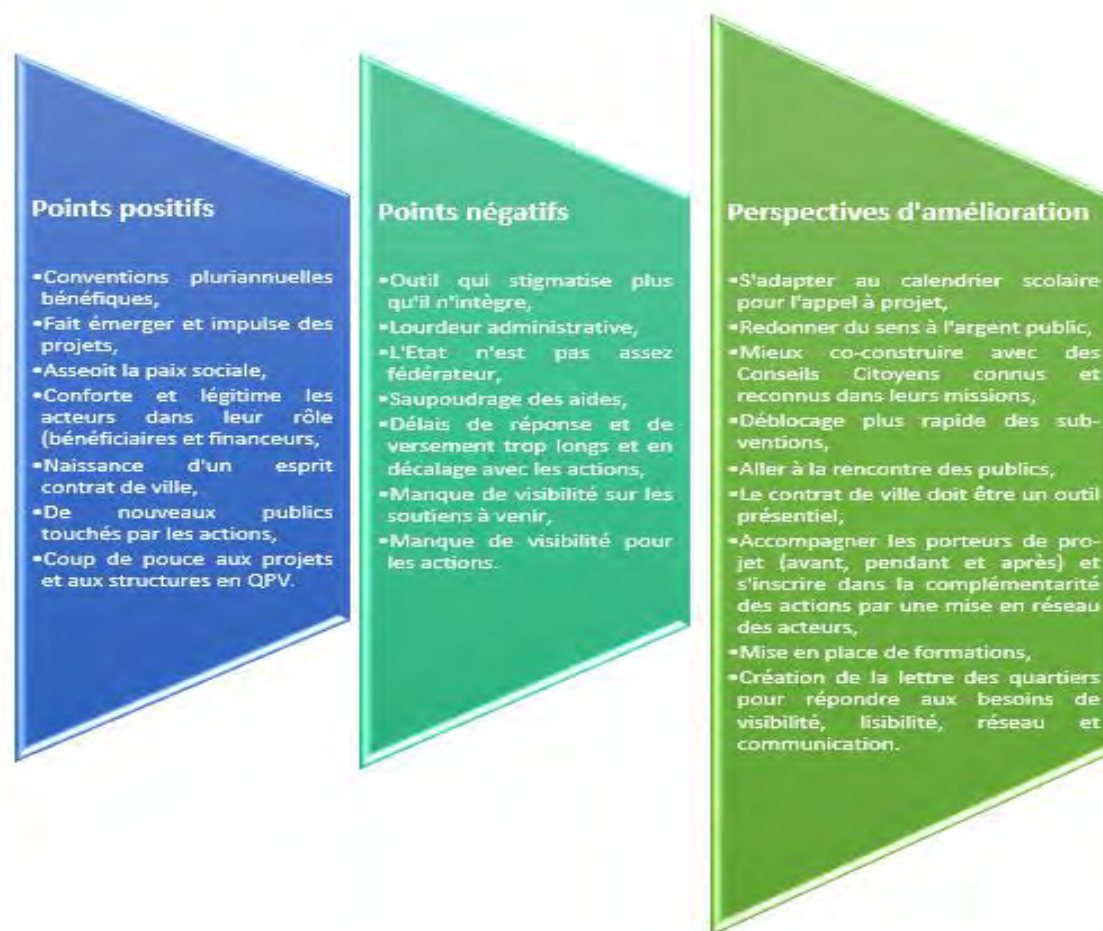
Les indicateurs proposés paraissent concentrer les priorités des structures s'exprimant :



Comment souhaitez-vous apporter du soutien aux habitants des QPV?

Points positifs	Points négatifs
<ul style="list-style-type: none"> Le CV citoyen est mis en avant comme un levier intéressant. 	<ul style="list-style-type: none"> Il est parfois compliqué de proposer des permanences en direction des publics les plus fragiles si celles-ci ne sont pas situées dans les QPV.

- Synthèse du regard posé sur l'outil « Contrat de Ville » par ses bénéficiaires



Nécessité de formation à mettre en place au rythme d'une formation à deux formation par an sur une des problématiques évoquées lors des tables rondes. Ce temps de formation-information-échange se fera en présence d'un formateur professionnel et/ou d'une structure référente sur la thématique abordée.

2-3. Avis des habitants des QPV

Le 3 février 2018, a eu lieu une consultation des acteurs de la politique de la ville à la communauté d'agglomérations Bergeracoise intitulée « regards croisés sur les quartiers ». Suite à ces échanges, plusieurs tendances ont été constatées, accompagnées de demandes et propositions pour continuer et améliorer la politique de la ville dans le département de la Dordogne.

Constat

De nombreux travaux ont été effectués dans le cadre de l'ANRU (500 démolitions...), ce qui contribue à améliorer l'image des quartiers. Cependant, la pauvreté persiste avec notamment, selon les anciens habitants, une baisse de la convivialité liée au désenclavement des quartiers et d'une plus grande mixité. De plus, il existe encore trop de dégradations des équipements mis à disposition par la ville, ce qui nuit aux efforts effectués par tous les acteurs. En outre, les situations sont parfois assez hétérogènes selon les quartiers, ce qui implique de prendre en compte dans la conduite de la politique de la ville les spécificités propres à chaque quartier. L'un des problèmes récurrents est le manque de transports en commun, ce qui freine la mobilité des habitants des quartiers prioritaires et surtout des jeunes. Il est nécessaire de souligner l'importance des conseils citoyens qui ont un véritable poids dans la prise de décision.

Propositions

- Lier les projets sur le logement à ceux sur le développement économique-emploi et la cohésion sociale,
- Réintroduire du lien social entre les acteurs dans les quartiers,
- Améliorer l'offre de transports publics,
- Sécuriser les infrastructures pour éviter les dégradations,
- Innover pour faire émerger de nouveaux projets,
- Continuer le travail effectué par les conseils citoyens.

3- Évaluation du système de soutien financier

Rappel du contexte dans lequel s'inscrit le Contrat de Ville :

Les principales structures portant cet outil se trouvent dans un contexte budgétaire contraint qui ne laisse pas la possibilité d'envisager d'augmentation des enveloppes allouées à cette thématique. Se pose la nécessaire question du mode de soutien aux porteurs de projets sur les années à venir...

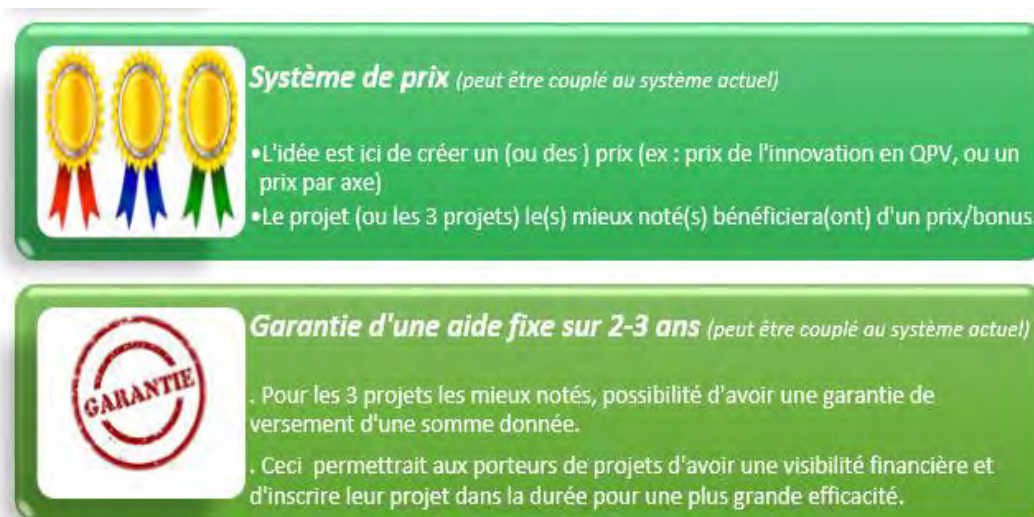
Différentes possibilités :

Même fonctionnement

- La somme globale doit être divisée au profit d'un grand nombre de bénéficiaires.
- Le système de "saupoudrage" des aides du contrat de ville, bien que pondéré par le scoring, ne permet pas une aide substantielle et de fait une réelle impulsion pour donner de l'amplitude à certains projets. Le rôle de levier de cet outil est minimisé.

Privilégier 3 à 5 projets par axe (soit 9 à 15 projets soutenus)

- Suite à un classement, seuls les projets ayant les meilleurs scoring se voient aidés ce qui, certes, pénalise les autres porteurs de projets mais à le mérite de soutenir de façon significative les projets structurants pour les QPV.



Système de prix (peut être couplé au système actuel)

- L'idée est ici de créer un (ou des) prix (ex : prix de l'innovation en QPV, ou un prix par axe)
- Le projet (ou les 3 projets) le(s) mieux noté(s) bénéficiera(ont) d'un prix/bonus.

Garantie d'une aide fixe sur 2-3 ans (peut être couplé au système actuel)

- Pour les 3 projets les mieux notés, possibilité d'avoir une garantie de versement d'une somme donnée.
- Ceci permettrait aux porteurs de projets d'avoir une visibilité financière et d'inscrire leur projet dans la durée pour une plus grande efficacité.

4- Les plans de luttés et le CISPD (Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance)/CLSPD (Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance)

4-1. Le CISPD (Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance)

La Loi n°99-586 du 12 juillet 1999, relative au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale, stipule que les communautés d'agglomération se doivent d'exercer, pleinement et obligatoirement, la compétence « dispositifs locaux de prévention de la délinquance ».

Lorsqu'un EPCI à fiscalité propre exerce cette compétence relative aux dispositifs locaux de prévention de la délinquance, son président anime et coordonne, sous réserve du pouvoir de police des maires des communes membres, les actions qui concourent à l'exercice de cette dernière.

Le CISPD constitue ainsi un cadre de concertation sur les priorités de la lutte contre l'insécurité et la prévention de la délinquance dans les communes. Sa création vise à mieux coordonner les actions de prévention et de sécurité tout en apportant des solutions concrètes et partenariales à des problèmes identifiés.

Il a pour mission, à partir d'un diagnostic, d'élaborer une stratégie territoriale cohérente et dynamique et de suivre son exécution et son évaluation.

Ce dispositif de réflexion, de concertation et de proposition d'actions se veut aussi un lieu privilégié d'amélioration de la proximité et du mieux-vivre ensemble.

Présidé par le Président de la CAB, le CISPD comprend le Préfet et le Procureur de la République, les maires des communes membres, le Président du Conseil Départemental, des représentants des services de l'État, des représentants d'associations, établissements ou organismes œuvrant dans les domaines de la prévention, de la sécurité, de l'aide aux victimes, du logement, des transports collectifs, de l'action sociale ou des activités économiques, etc.

Le CISPD peut constituer en son sein un ou plusieurs groupes de travail et d'échange d'information à vocation territoriale ou thématique. Il peut ainsi être mis en place un processus d'élaboration de plans d'actions s'appuyant sur des diagnostics actualisés, précis et partagés par l'ensemble des acteurs de la prévention, relatif aux problématiques les plus prégnantes en matière de prévention de la délinquance, aux publics et aux territoires les plus concernés, aux carences ou difficultés repérées dans des dispositifs déjà existants et concourant à la prévention de la délinquance.

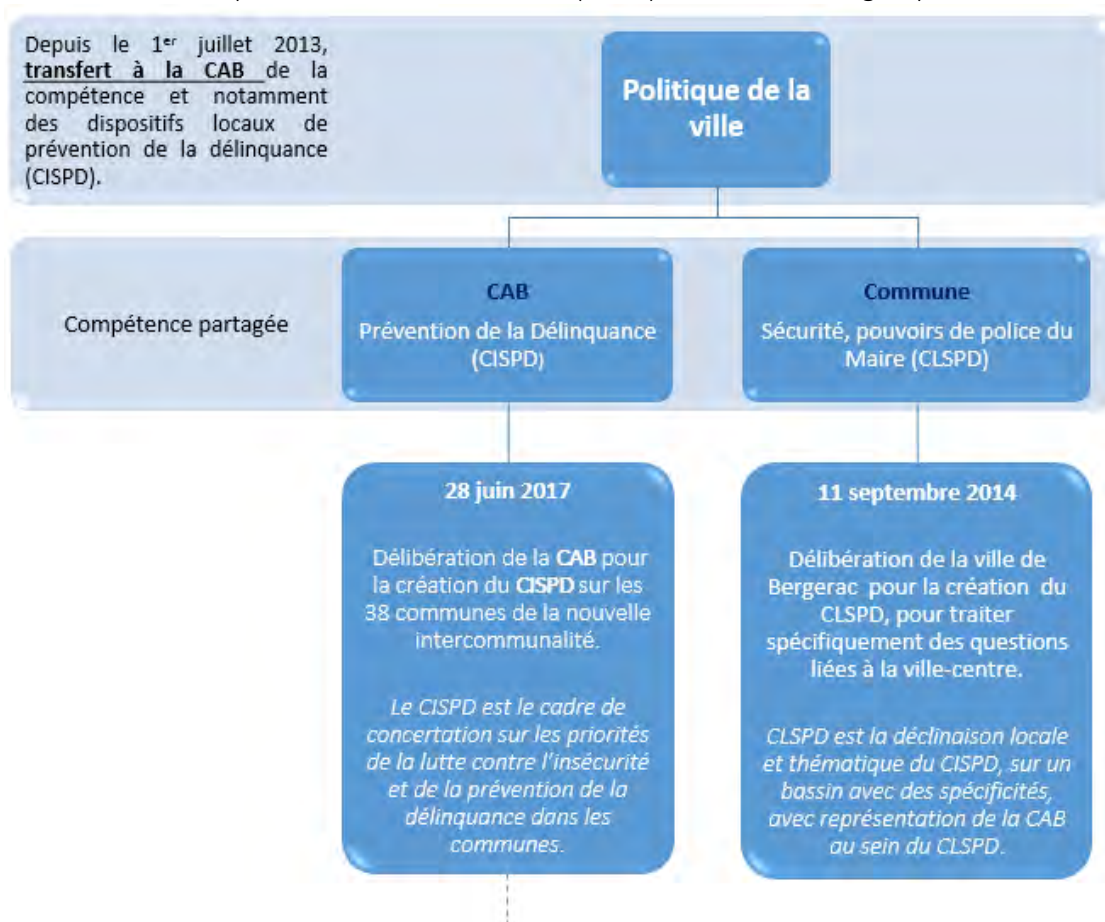
Au vu des difficultés d'ores et déjà identifiées, le CISPD a mis en place des groupes de travail restreints, dont le but est d'apporter une contribution aux engagements nationaux et départementaux dans le cadre des plans de lutte contre :

- La radicalisation,
- La discrimination,
- La violence faite aux femmes.

Le CISPD porte également une réflexion particulière sur l'impact des réseaux sociaux sur ces problématiques.

Concernant la radicalisation, les travaux du CISPD s'inscriront en complémentarité de ceux déjà engagés par le biais du CLSPD (Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance) de la ville de Bergerac.

Enfin, la récurrence de l'occupation illicite de lieux par les gens du voyage fait l'objet d'une Cellule de Coordination Opérationnelle du Partenariat (CCOP) sous forme d'un groupe de travail.



Les missions du CISPDP :

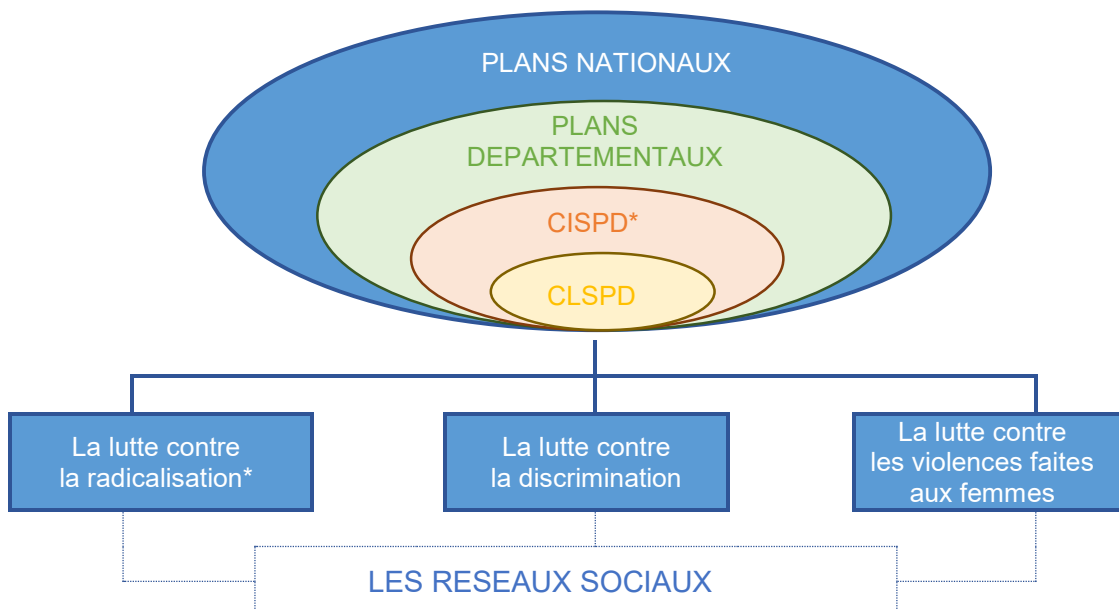
- Dresser le constat des actions de prévention existantes et définir les objectifs et les actions à mettre en place.
- Favoriser l'échange d'informations concernant les attentes de la population et les difficultés rencontrées.
- Encourager les initiatives en matière de prévention et d'aide aux victimes avec des objectifs communs pour la préservation de la sécurité et de la tranquillité...

Objectif de la CAB :

- Répondre, au travers du CISPDP, aux difficultés de délinquance et d'incivilités rencontrées quotidiennement par les maires ruraux de la CAB.



Sur le territoire de la CAB, le CISPD va porter tout particulièrement sur l'élaboration de 3 plans de lutte qui s'inscrivent dans des plans nationaux et départementaux :



De plus, et de façon transversale, les réseaux sociaux ont un rôle grandissant et inquiétant sur chacune de ces thématiques. Sur ce point, une réflexion particulière doit être menée et les actions idoines devront être mises en place.

* Le CISPD s'engagera en complémentarité des travaux déjà engagés par la Ville de Bergerac dans le cadre du CLSPD, notamment en matière de radicalisation.

4.1.1- Objectifs fixés dans l'axe 1 : délinquance des jeunes

Le partage de l'information

CONSTAT	OBJECTIF	MISE EN ŒUVRE	PARTENAIRES
<p>Déficit de communication entre intervenants au service des jeunes et de leurs familles les plus en difficulté face au risque de délinquance.</p> <p>Enjeu de prévention = connaissance précise de ces jeunes et de leurs familles, ainsi que la coordination de leur accueil, de leur accompagnement et de leur suivi.</p>	<p>Accompagnement et suivi de manière individualisée, en lien étroit avec leurs familles, des jeunes étant le plus signalés dans des trajectoires délinquantes ou déviantes.</p>	<p>Mise en place et fonctionnement à la demande d'une cellule de partage de l'information dans le respect du secret professionnel.</p> <p>Adoption d'une charte de déontologie.</p>	<p>Parquet Conseil Dptemental Police nationale Police municipale Bailleurs sociaux PJJ Education Nationale</p>

L'accompagnement et prévention autour des établissements scolaires

CONSTAT	OBJECTIF	MISE EN ŒUVRE	PARTENAIRES
<p>Phénomènes :</p> <ul style="list-style-type: none"> • D'incivilités dans et aux abords des établissements scolaires, • D'incivilités dans les transports scolaires, • D'absentéisme scolaire, • De dangers liés au dérives d'internet et des conduites addictives. 	<p>Coordination et amélioration de la prévention avec les établissements scolaires pour lutter contre ces phénomènes.</p>	<p>Interventions de personnes qualifiées dans les établissements scolaires (écoles, collèges et lycées), à la demande des directeurs et chefs d'établissement.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Police nationale et municipale • Gendarmerie • Associations socio-éducatives • Educ. Nationale • Conseil Départemental • Communes • Justice • PJJ • Associations de parents d'élèves etc.

La prévention de la récidive par la mise en œuvre d'alternatives aux poursuites

CONSTAT	OBJECTIF	MISE EN ŒUVRE	PARTENAIRES
<p>Mesures alternatives aux poursuites = actions pertinentes dans le cadre de la stratégie de prévention de la délinquance.</p>	<p>Offrir des solutions opérationnelles comme alternatives aux poursuites pour les jeunes délinquants.</p>	<p>Analyse des besoins.</p> <p>Elaboration d'un stage alternatif aux poursuites (stage de citoyenneté).</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Communes • Parquet • PJJ • SPIP • Police nationale • Police municipale • Gendarmerie • Pompiers

4.1.2- Objectifs fixé dans l'axe 2 : Prévention des violences faites aux femmes, des violences intrafamiliales et aides aux victimes

Aide et protection des victimes de violences intrafamiliales

CONSTAT	OBJECTIF	MISE EN ŒUVRE	PARTENAIRES
<p>Violences intrafamiliales à la fois physiques, morales et psychologiques</p> <p>Conséquences familiales lorsque les enfants en sont victimes, mais également lorsque les violences sont conjugales.</p>	<p>Accompagnement des victimes, (souvent en situation financière précaire) et prévention de la récidive.</p>	<p>Diffusion du dispositif d'information proposé par l'Etat en la matière auprès du public dans des points stratégiques (commissariat, gendarmeries, urgences de l'hôpital, mairies, ...).</p> <p>Répertoire des lieux potentiels d'accueil et d'hébergement pour les victimes de violence conjugale.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Chargée de mission départementale aux droits des femmes • Médiatrice pénale familiale • Parquet • Infirmières scolaires • Associations spécialisées • CIDDF • Lien avec le Contrat Local de Santé

Le guide ressource

CONSTAT	OBJECTIF	MISE EN ŒUVRE	PARTENAIRES
<p>Déficit d'information des élus locaux sur les structures ressources du territoire pour améliorer la tranquillité publique.</p>	<p>Proposer un outil unique d'appui aux élus locaux recensant :</p> <ul style="list-style-type: none"> - les coordonnées et les missions des structures ; - des fiches-procédure par type de situation. 	<p>Recensement et collecte en cours des informations.</p> <p>Mise en forme et validation de l'outil (le « qui fait quoi ? »)</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Maires • InfoDroits • Associations

4.1.3- Objectifs fixé dans l'axe 3 : Amélioration de la tranquillité publique

La mise en place ciblée d'une vidéo-protection sur des espaces publics sensibles

CONSTAT	OBJECTIF	MISE EN ŒUVRE	PARTENAIRES
<p>Dégradations, actes de vandalisme et incivilités réguliers sur certains espaces publics.</p>	<p>Mise en place ciblée de la vidéo-protection en tant qu'outil dissuasif mais aussi outil améliorant l'efficacité de la lutte contre la délinquance.</p>	<p>Réalisation d'une étude technique visant à établir un inventaire des sites sensibles et un diagnostic des dispositifs publics et privés existants de vidéo-protection.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Sous-Préfète • Maires • Police nationale • Police municipale • Gendarmerie

Les troubles de voisinage et citoyenneté

CONSTAT	OBJECTIF	MISE EN ŒUVRE	PARTENAIRES
<p>Besoin d'accompagnement dans la gestion des conflits de proximité (nuisances, incivilités, ...) rencontrés par les élus du territoire.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Meilleure information des victimes. • Fonction d'appui aux élus locaux pour les situations ne nécessitant pas l'intervention d'un représentant de la loi. 	<ul style="list-style-type: none"> • Etude en cours sur les besoins d'une mutualisation d'un agent de police municipale au service de plusieurs communes du territoire. • Sensibilisation à la procédure de rappel à l'ordre. 	<ul style="list-style-type: none"> • Maires • Justice • Associations • Maison de la Justice et du Droit • Centre Départemental d'Accès au Droit

La CAB porte également une attention particulière au harcèlement et aux dérives liées à internet. À cet effet, le CISPD s'est réuni le 16 octobre 2017 afin d'aborder le sujet du cyberharcèlement :

- Définition,
- Contexte légal,
- Procédure et obligations en cas de harcèlement,
- Échange autour des problématiques rencontrées par chacun.

À cette réunion étaient invités :

- Les forces de sécurité (police et gendarmerie),
- L'ensemble des représentants du monde de l'enseignement et d'accompagnement des jeunes (académie, proviseur de lycées-CPE, directeur de collèges, infirmière scolaire, centres de formations, associations d'insertions, justice, service de la santé de la CAB, BIJ etc...).

4-2. Situation en matière de délinquance

Selon le rapport annuel 2017 de l'Observatoire national de la politique de la ville, la délinquance est plus présente sur les QPV. On apprend également que « *par rapport aux unités urbaines qui les englobent, l'intensité de la délinquance enregistrée dans les QPV est nettement plus forte pour les infractions à la législation sur les stupéfiants (+ 80% de faits constatés pour 1 000 habitants), les violences avec ou sans vol (+ 45% et 58%) et les dégradations (+46%). En revanche, la fréquence des cambriolages est, en moyenne, 47% plus faible dans les QPV. De même, elle est 30% inférieure pour les vols sans violence, 25% inférieure pour les vols dans/sur les véhicules et, enfin, 9% inférieure pour les vols de véhicules.* »

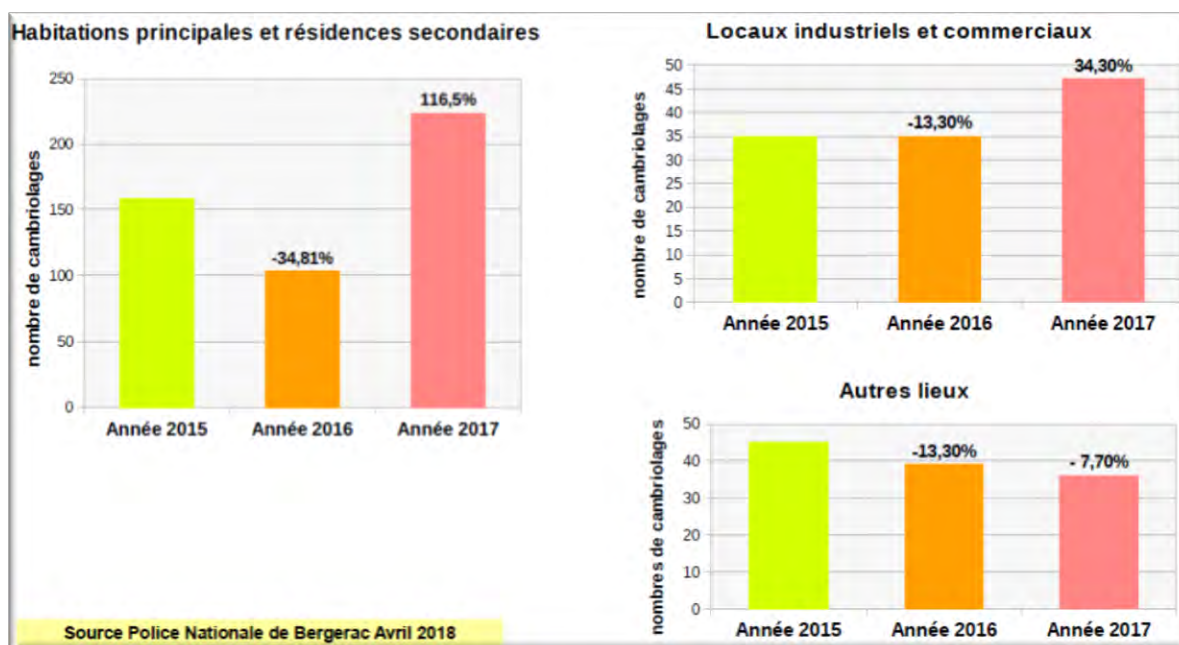
La Ville de Bergerac a délibéré, le 11 septembre 2014, la création d'un Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance. En complément des actions portées par le Contrat de Ville 2014-2020, il tend à réduire les actes d'incivilités, de dégradations et incendies volontaires, à améliorer la sécurisation des espaces publics pour restaurer leur usage collectif, la prévention des addictions à l'origine des actes de délinquance, la prévention de la récidive des mineurs, la tranquillité publique et des seniors.

Sa stratégie territoriale de sécurité et de prévention de la délinquance (S.T.S.P.D) a été approuvée en assemblée plénière le jeudi 3 juin 2015.

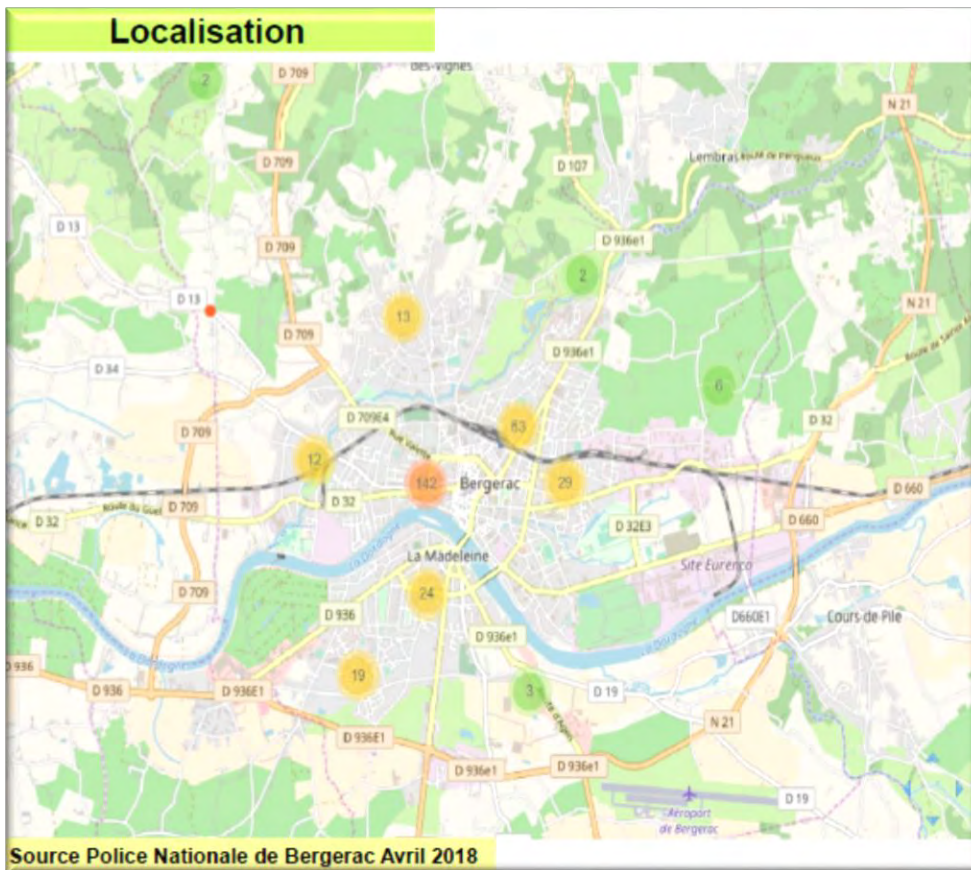
Le plan de Prévention de la radicalisation intègre le dispositif local, le Contrat Local de la Sécurité et de Prévention de la Délinquance, principalement, dans l'Axe 3 « Protection des personnes ».

Données extraites de la réunion plénière du CLSPD 27 avril 2018 :

4.2.1- Vols par effraction

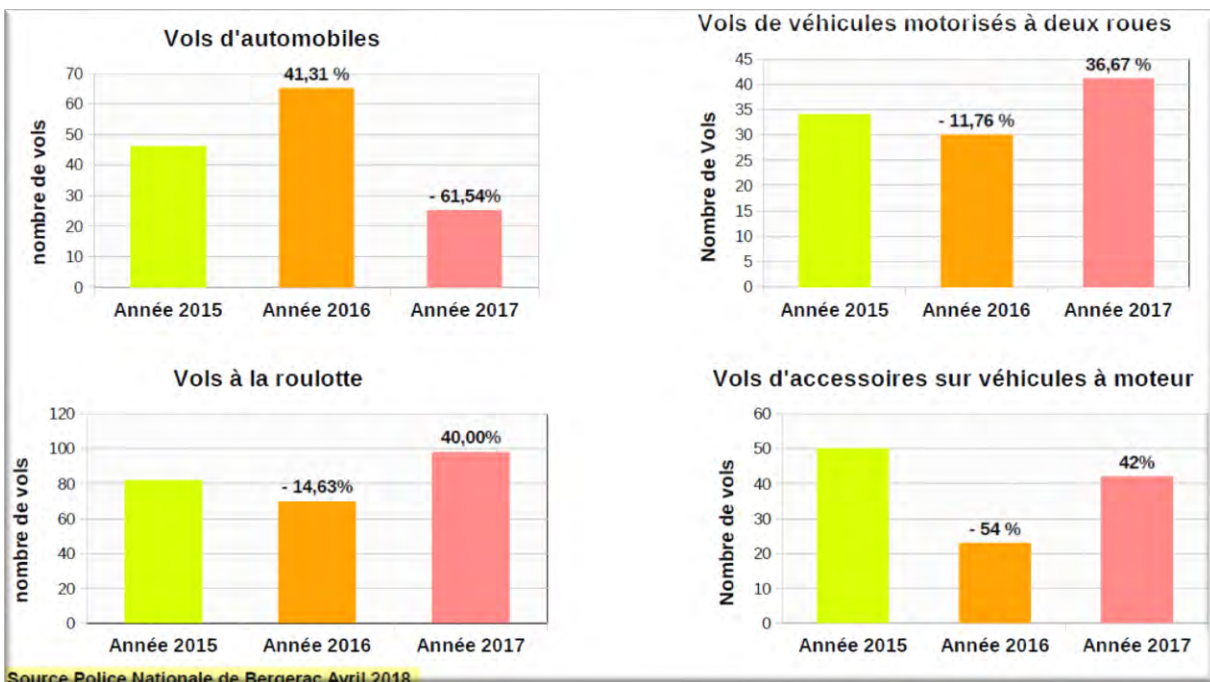


Le nombre de vols enregistré en 2017 a augmenté de façon exponentielle en 2017 :

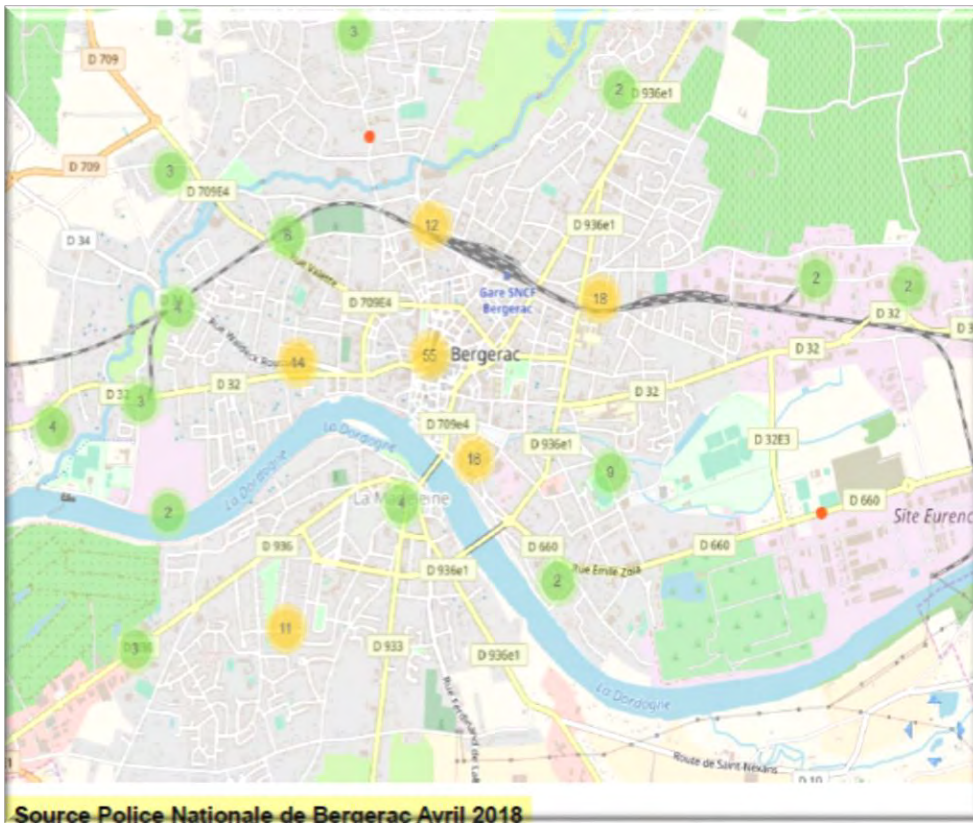


- Si le nombre de vols dans les habitations principales et les résidences secondaires a toujours été plus important que ceux des autres types de vols recensés, leur nombre a augmenté de façon inquiétante sur la dernière année en faisant plus que doubler passant d'un peu plus de 100 vols en 2016 à plus de 220 vols en 2017,
- + 34.30% dans les locaux industriels et commerciaux,
- Seuls les vols dans d'autres lieux a légèrement diminué.

4.2.2- Vols liés aux automobiles



Localisation des vols automobile :

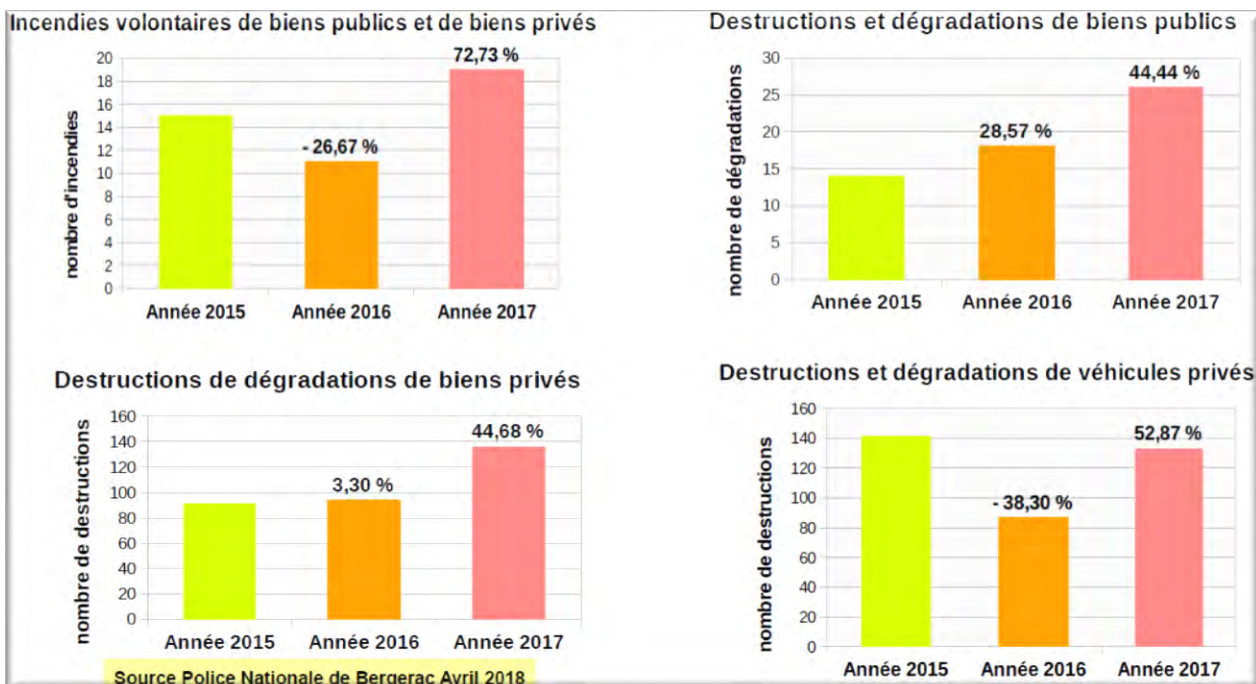


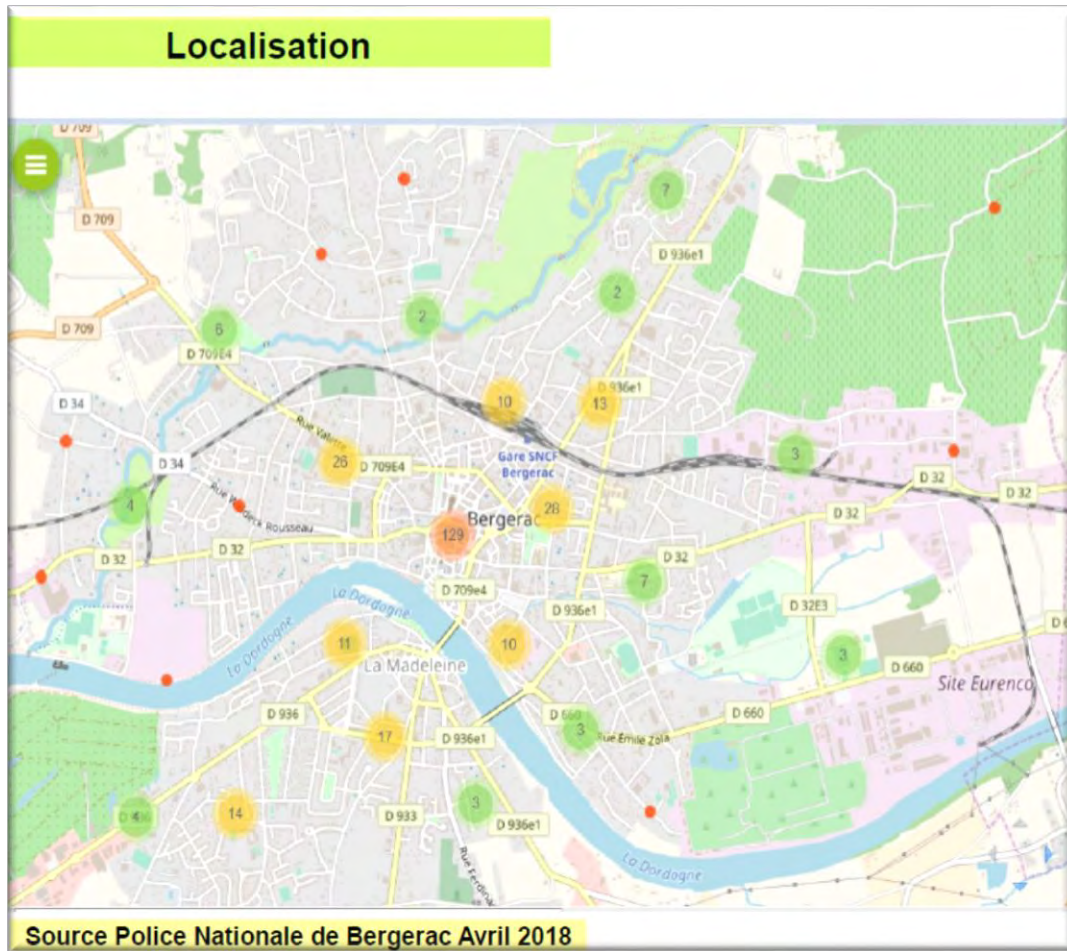
En 3 ans c'est la première fois que le nombre de véhicules automobiles volés passe en deçà de la barre des 30 vols annuels. À contrario, sur cette même période, le nombre de vols de deux roues motorisés ou d'accessoires idoines n'a jamais été aussi important avec plus de 40 vols enregistrés pour chacune de ces catégories.

Le vol d'objet à l'intérieur de véhicules en stationnement dit « vol à la roulotte » a augmenté de façon

significative avec +40% enregistrés pour avoisiner les 100 vols.

4.2.3- Destruction et dégradation



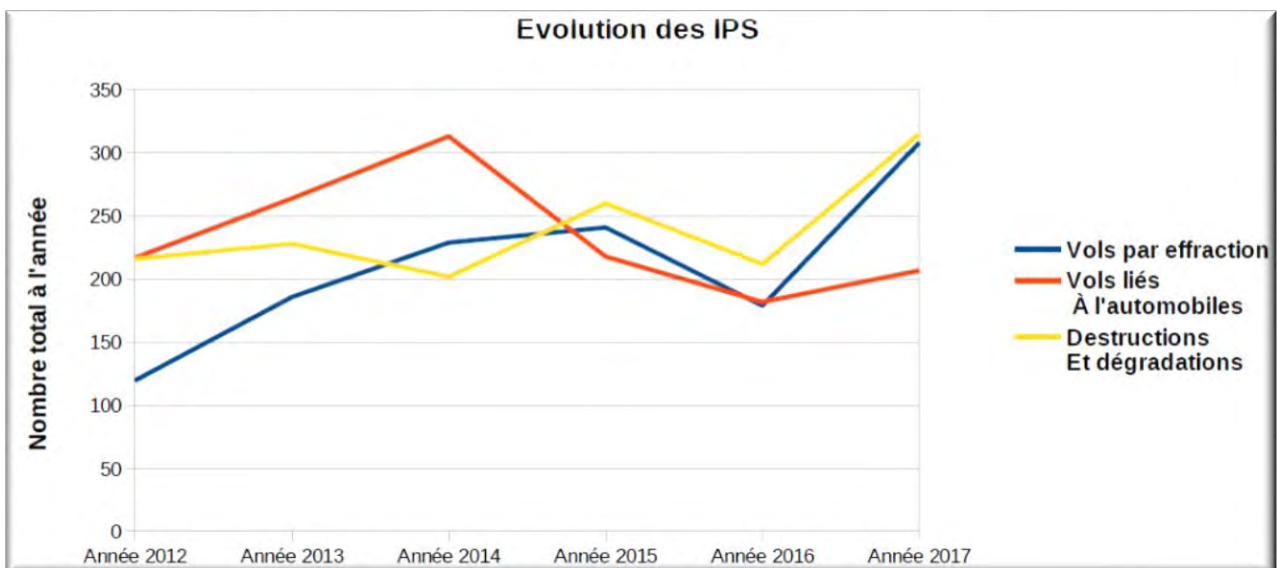


L'ensemble des catégories de destructions et dégradations a augmenté pour atteindre un nombre proche de 140 destructions et dégradations de biens privés.

Il en est de même pour les véhicules privés.

Le nombre d'incendies volontaires a, quant à lui, augmenté de pratiquement 77% en 2016 et 2017.

4.2.4- Évolution annuelle des Indicateurs de Pilotage des Services (I.P.S)



Ce graphique met en évidence une hausse générale des faits de délinquance en 2017 (+35.75%).

4.2.5- Interventions de la Police Municipale

Interventions sur voie publique	2016	2017
Différends de voisinage	67	63
Patrouilles sur voie publique (Police de proximité)	1757	1631
Patrouilles Naillac	154	132
Patrouilles La Catte	226	229
Trouble à l'ordre public	103	72
Consommation d'alcool sur voie publique (CAS A)	145	29
Mise a disposition à O.P.J	104	31
Rappel à l'ordre du Maire	14	9

Si le nombre d'interventions pour des troubles de voisinage est sensiblement le même, entre 2016 et 2017, le nombre d'interventions pour consommation d'alcool sur la voie publique a, quant à lui, chuté de l'ordre de 80%. Dans un même temps, la mise à disposition d'OPJ a pourtant diminué de

70%.

Police Route	2016	2017
Stationnements gênants	2883	3072
Dont stationnements abusifs en zone bleue	611	484
Dont utilisation de téléphone portable	33	37
Dont non apposition sur le véhicule du certificat d'assurance	26	67
Excès de vitesse inférieur à 20 Km/h- vitesse maximale inférieure ou égale à 50 km/h	35	41
Excès de vitesse d'au moins 20 Km/h et inférieur à 30 Km/h	24	83

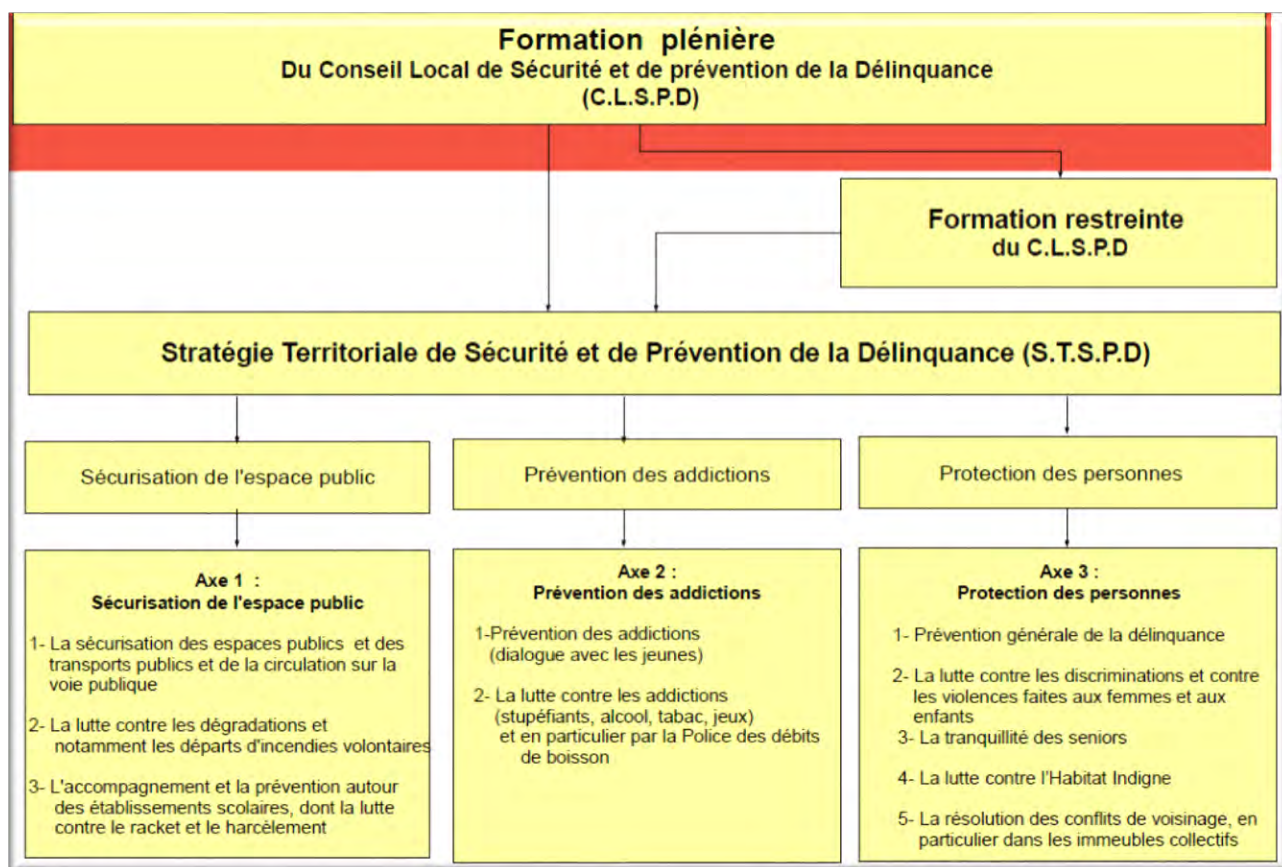
Dans le cadre de la mission de police de route, le nombre d'infractions constatées pour stationnement gênant a augmenté de 6% bien que le nombre de stationnement abusif en zone bleue et le nombre d'utilisation de portable au volant aient diminué.

Le nombre d'excès de vitesse inférieur à 50km/h a augmenté de 17% alors que **le nombre d'excès supérieurs à 20km/h et inférieurs à 30km/h par rapport à la vitesse autorisée a, lui, augmenté de 246%.**

En résumé :

- Hausse générale des vols par effractions (cambriolages) principalement dans les habitations principales et dans les résidences secondaires,
- Légère hausse des vols en général cependant une hausse significative des vols de véhicules motorisés à deux roues et des vols d'accessoires sur véhicules à moteur,
- Tendance à la hausse des destructions et des dégradations sauf pour les biens publics,
- Hausse du nombre de stationnements gênants,
- Nette augmentation du nombre d'excès de vitesse en 2017,
- Baisse du nombre de troubles à l'ordre public.

4-3. Déclinaison des axes d'actions de la stratégie territoriale de sécurité et de prévention de la délinquance



4.3.1- Axe 1 : La sécurisation de l'espace public

La mise en application de l'axe 1, relatif à la sécurisation de espaces publics et des transports publics et de la circulation sur la voie publique se traduit par :

Action 1 : la sécurisation de l'espace public

- Un arrêté concernant l'utilisation des espaces naturels,
- La réglementation du bon ordre, de la tranquillité et la sécurité, pour le quartier Jean Moulin et le quartier Naillac,
- La réglementation sur la circulation des chiens et autres animaux domestiques,
- La réglementation relative à la tranquillité et à la salubrité publique,
- L'antenne de la Police Municipale dans les quartiers de Naillac et de la Brunetière,
- La mise en place de patrouilles coordonnées (centre ville, manifestations, contrôles de vitesse...) entre les Polices Nationale et Municipale.

Action 2 : la lutte contre les dégradations et notamment les départs d'incendies volontaires

- Des patrouilles régulières de Police de Proximité et de la Police Nationale.

Action 3 : l'accompagnement et la prévention autour des établissements scolaires, dont la lutte contre le racket et le harcèlement

- Campagnes de prévention de la sécurité routière dans les collèges Henri IV et Eugène Leroy (9 classes de 5^{ème} et 9 classes de 3^{ème}),

- Prévention routière pour les enfants du centre social de la Brunetière,
- Réunion CLSPD (décembre 2017), traitement :
 - Renforcer le contrôle des deux-roues aux abords des établissements scolaires (éclairage, port de casque...),
 - Patrouilles régulières devant les établissements scolaires (PN/PM),
 - Transmettre à Mme la Procureure les fiches d'informations relevant des infractions liées à la délivrance d'alcool aux mineurs,
 - Rappeler aux établissements, la réglementation en matière de délivrance d'alcool aux mineurs.

4.3.2- Axe 2 : La prévention des addictions

Action 1 : la prévention des addictions (dialogue avec les jeunes)

- La médiation, outil de proximité au service de la population,
- Intervention des médiateurs sociaux dans les trois quartiers prioritaires,
- Présence en soirée auprès des jeunes adultes, soutien aux différents projets des centres sociaux, intervention régulière sur le terrain auprès des habitants.

Action 2 : La lutte contre les addictions (stupéfiants, alcool, tabac...)

- Action MILDECA « Prévention des conduites addictives Bergerac 2017 » journée de sensibilisation en addictologie auprès des professionnels des centres sociaux et des travailleurs sociaux,
- Animation ponctuelle au mois d'octobre « Mois sans tabac » au Centre social Germaine Tillion avec l'animatrice santé publique de l'hôpital de Bergerac,
- Journée d'information sur les addictions par le CEID au centre social de la Brunetière lors de la « Semaine santé, bien-être » au mois de novembre 2017.

4.3.3- Axe 3 : La prévention générale de la délinquance

Action 1 : la prévention des addictions (dialogue avec les jeunes)

Action FIDRR :

- Centre social Jean Moulin : « l'enfant en devenir, l'adulte à venir », lutte contre les incivilités en milieu scolaire,
- Centre social de la Brunetière : « référents de parcours », remobilisation des jeunes dans un parcours d'insertion,
- Service démocratie de proximité : « cellule de veille de lutte contre la radicalisation », organisation de journées d'entretiens avec les professionnels des centres sociaux, des travailleurs sociaux et les acteurs du monde scolaire.

Deux journées de restitution des entretiens avec des préconisations sur :

- La régulation de la vie citoyenne :
 - Définir une posture laïque et citoyenne sur le territoire pour répondre aux refus des parents ne souhaitant pas se conformer au principe de mixité garçons et filles dans certaines activités de loisirs,
 - Prévenir le risque de repli communautaire à l'échelle de la ville par une politique de territoire.
- La prévention de la radicalisation :
 - Développer une culture commune entre acteurs locaux à partir des lieux identifiés montrant des signes de la radicalisation,
 - Mettre en place des interventions socio-éducatives portées par les centres sociaux et les médiateurs sociaux ainsi que les éducateurs de l'ateliers,
 - Maintenir les animations socio-éducatives en soirée sur les sites de la Brunetières, Jean Moulin et rive gauche à destination d'un public adolescent notamment des jeunes adultes repérés,

- Organiser une journée de formation « Laïcité et valeur de la République » animée par « la Fabrique d'initiatives citoyenne » de la Fédération Départementale des centres sociaux de la Dordogne et le délégué du préfet.

Actions Contrat de Ville 2017 :

- Service des sports : Chantier des jeunes sur les équipements sportifs, remobiliser les jeunes et favoriser les parcours d'insertion,
- Centre Social Germaine Tillion : Accueil Jeunes Adultes, prévenir les formes d'addictions et les actes d'incivilités,
- Centre Social de la Brunetière : Organisation de la semaine de la citoyenneté.

Action 2 : La lutte contre les discriminations et contre les violences faites aux femmes et aux enfants

1^{er} comité de pilotage du Plan Départemental de prévention et de lutte contre les violences faites aux femmes et aux enfants :

- Bilan de la Commission Violences (novembre 2016),
- Bilan de la soirée « ciné-débat » autour du film « Mon roi » dans le cadre de la journée Internationale pour l'élimination de la violence à l'égard des femmes (24 novembre 2016),
- Présentation du parcours de sortie de la Prostitution et installation de la Commission Départementale,
- Validation du Plan Départemental (avec présentation des axes),
- Organisation du colloque à destination des professionnels « Enfants et violences conjugales » en décembre 2017,

2^{ème} comité de pilotage du Plan départemental de Prévention et de lutte contre les violences faites aux femmes et aux enfants :

- Présentation de l'installation de la Commission Départementale de la sortie de la prostitution,
- Appel à candidature pour le groupe de travail dans le cadre du Plan Départemental,
- Présentation de la Commission Violences 2017.

Action 3 : La tranquillité des séniors

- Travail de sensibilisation des séniors aux risques de cambriolages (à mener en 2018).

Action 4 : La lutte contre l'habitat indigne

- Le service Prévention/Sécurité/Salubrité exerce la mission de police administrative du Maire en matière de sécurité et de salubrité,
- Le service fait partie du Pôle Départemental de Lutte contre l'Habitat Indigne (PDLHI) en réseau avec de nombreux partenaires (Préfecture, DDT, ARS, CAF, Procureurs de la République, organismes de tutelle, centre Hospitalier de Bergerac, centre hospitalier de Vauclaire, Conseil Départemental,...)
- La CAF active le dispositif de consignation des aides aux logements en cas d'un logement non-décent,
- Le service met en œuvre avec l'Agence Régionale de Santé, une procédure dite « danger Sanitaire Ponctuel » qui permet de saisir la préfecture afin d'obtenir un arrêté de mise en demeure préfectoral avec délai de réalisation de travaux très court (plusieurs appartements mis en conformité en 2017).

Action 5 : La résolution des conflits de voisinage et en particulier

- Intervention des médiateurs sociaux, des associations de locataires, des bailleurs et dans le cadre des réunions de quartier et opérations « Pieds d'immeubles », interventions de la police de proximité.

4-4. Perspectives d'actions pour l'année 2018

4.4.1- Axe 1 : La sécurisation de l'espace public

- Renforcer la sécurité des lieux (Centre ville, rive gauche, la brunetière, parcs publics...),
- Poursuivre les interventions auprès des écoles primaires, collèges et lycées (rappel à la loi, sécurité routière,...),
- Renforcer la sécurité routière (prévention, contrôles...).

4.4.2- Axe 2 : La prévention des addictions

- Lutter contre les phénomènes d'addiction (drogue, alcoolisme,...).

4.4.3- Axe 3 : La prévention générale de la délinquance

- Renforcer le dialogue Police-population (mise en place de la Police de Sécurité du quotidien),
- Poursuivre et développer la médiation sur le territoire (réunions de quartier, opérations pieds d'immeubles, médiateurs sociaux, police municipale de proximité...),
- Actions FIPDR notamment la prévention de la radicalisation.

4-5. Plan spécifique de la Ville de Bergerac en matière de radicalisation

En préambule,

Ces dernières années en France, la menace terroriste et la dissémination des vecteurs de l'endoctrinement de jeunes ont pris de l'ampleur et demandent des réponses nouvelles et adaptées. La Ville de Bergerac ne peut se prémunir de ce phénomène sans coopérer pleinement au plan national de lutte contre la radicalisation.

Bien que le terreau fertile est extrêmement variable d'un individu à un autre, fruit des conditions sociales, familiales, culturelles, relationnelles et psychologiques propres à chacun, l'appréhension du phénomène se veut multi-partenaire.

Un plan national de lutte contre la radicalisation violente et les filières terroristes a été présenté, par le Premier Ministre, le 29 avril 2014 puis de nouveau présenté et complété en mai 2016 et fait de la prévention de la radicalisation, un axe principal.

À travers ce plan, les collectivités territoriales et les partenaires locaux se révèlent être des acteurs incontournables de la prévention de la radicalisation. C'est dans cette logique que le premier Ministre a, le 13 mai 2016, établi une note d'instruction invitant les collectivités territoriales à élaborer, dans le cadre des Conseils Locaux de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CLSPD), un plan d'actions de prévention de la radicalisation annexé au Contrat de Ville à compter du 1^{er} janvier 2017.

Le plan de prévention de la radicalisation, piloté par la Ville de Bergerac, vient en complément de dispositifs déjà existants tels que la cellule départementale de suivi pilotée par la préfecture. Cette cellule départementale a pour mission d'échanger sur des situations individuelles de personnes radicalisées ou en voie de radicalisation.

Le plan d'actions de prévention de la radicalisation, ci-après, s'attache au champ de la prévention primaire permettant ainsi d'agir en amont de tout processus de radicalisation ou d'installation de situations propices à toutes formes de radicalité notamment en travaillant autour d'actions de maintien du lien social.

Pour ce faire, un groupe opérationnel a été mis en place : « La cellule de veille de lutte contre la radicalisation » qui s'intègre au sein du CL.PD.

Dans un premier temps, le groupe a élaboré un diagnostic de territoire. Ce diagnostic a pour vocation de mettre en exergue les difficultés rencontrées par l'ensemble des acteurs en lien avec les habitants. Elles mettent en lumière des facteurs de risques, pouvant être sources de ruptures sociales, de replis communautaires et de basculements dans la radicalisation.

Dans un deuxième temps, il est exposé un plan d'actions décliné en cinq axes prioritaires au regard des différents éléments de diagnostic et d'actions portées au titre de la prévention de la radicalisation.

Ce plan de prévention est une première étape de travail autour du phénomène de la radicalisation. Il sera amené à évoluer en fonction des nouveaux éléments recueillis.

4.5.1- Le cadre de référence

Les orientations en faveur de la prévention de la radicalisation s'inscrivent dans la cadre d'un plan de lutte contre la radicalisation violente et les filières terroristes adopté par le gouvernement le 23 avril 2014, articulant la dimension répressive et la dimension préventive.

La dimension préventive mise en place a permis :

- une meilleure identification de personnes radicalisées ou en voie de radicalisation par la création d'une plate-forme téléphonique au Ministère de l'Intérieur,
- une prise en charge de jeunes exposés à la radicalisation et de leurs familles dans le cadre des cellules territoriales de suivi,
- de mener des actions concrètes en direction des jeunes concernés et leurs familles grâce à l'abondement du FIPDR (Fonds Interministériel de la Prévention de la Délinquance et de la Radicalisation),
- une meilleure connaissance du phénomène de radicalisation grâce aux formations organisées par le SG-CIPD (Secrétariat Général du Commissariat de la prévention de la Délinquance).

Pour poursuivre sa montée en puissance, la réponse publique à la radicalisation doit désormais s'inscrire davantage dans une dimension interministérielle, partenariale et de proximité.

Le Comité Interministériel Égalité et Citoyenneté (CIEC) du 26 octobre 2015 a rappelé la priorité du gouvernement dans la lutte contre la radicalisation en complétant l'arsenal juridique par une action globale de prévention qui implique l'ensemble des institutions investies dans le champ des politiques sociales. À ce titre, les acteurs et les dispositifs de la politique de la ville ont vocation à être davantage mobilisés afin de mieux prévenir le phénomène de radicalisation.

La circulaire du 2 décembre 2015 définissant les orientations en faveur de la prévention de la radicalisation, appuie cette mobilisation par :

- Un ancrage local à renforcer sur l'ensemble du territoire départemental notamment dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville.

Le caractère partenarial de la politique de la ville est en effet de nature à favoriser une telle mobilisation.

Dans un souci de cohérence, les Conseils Locaux ou Intercommunaux de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CLISPD) ont vocation à animer le volet prévention de la délinquance des contrats de ville.

- La mobilisation des délégués du préfet dans les quartiers de la politique de la ville

Ils sont associés à la réponse préventive en matière de radicalisation. Ils ont d'ailleurs bénéficié d'une formation sur le sujet, organisée par le CGET, en lien avec le SG-CIPD. Ils ont vocation à assurer un rôle

d'interface entre le niveau local et la cellule de suivi départementale. Ainsi, ils sauront favoriser une plus grande articulation entre les actions menées dans le cadre du Contrat de Ville et les objectifs de prévention de la radicalisation.

- Un renforcement des moyens pouvant être employés pour développer la réponse préventive dans les quartiers de la politique de la ville.

Il s'agit de :

- veiller à conforter les actions préventives dans les champs de la citoyenneté, de la réussite éducative et de la médiation sociale,
- de s'appuyer sur les réseaux locaux de la politique de la ville et les différents acteurs intervenant au contact des jeunes et des familles (animateurs, éducateurs sportifs, médiateurs, ...),
- de promouvoir toutes les actions qui visent à inscrire les jeunes dans des dispositifs d'insertion et de professionnalisation ou dans le service civique, afin de prévenir les dérives radicales quelles qu'elles soient.

Le gouvernement, en date du 9 mai 2016 puis confirmé par la circulaire du 26 janvier 2017, demande à inscrire dans chaque du Contrat de Ville un plan d'actions contre la radicalisation, contractualisé entre l'État et la collectivité.

Pour l'élaboration de ce plan, la circulaire du 13 mai 2016 « Prévention de la radicalisation » présente un cadre de référence sur lequel s'appuyer.

Dans ce contexte, le **Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance de Bergerac** constitue l'outil de référence permettant de mobiliser l'ensemble des partenaires intervenant au bénéfice des habitants.

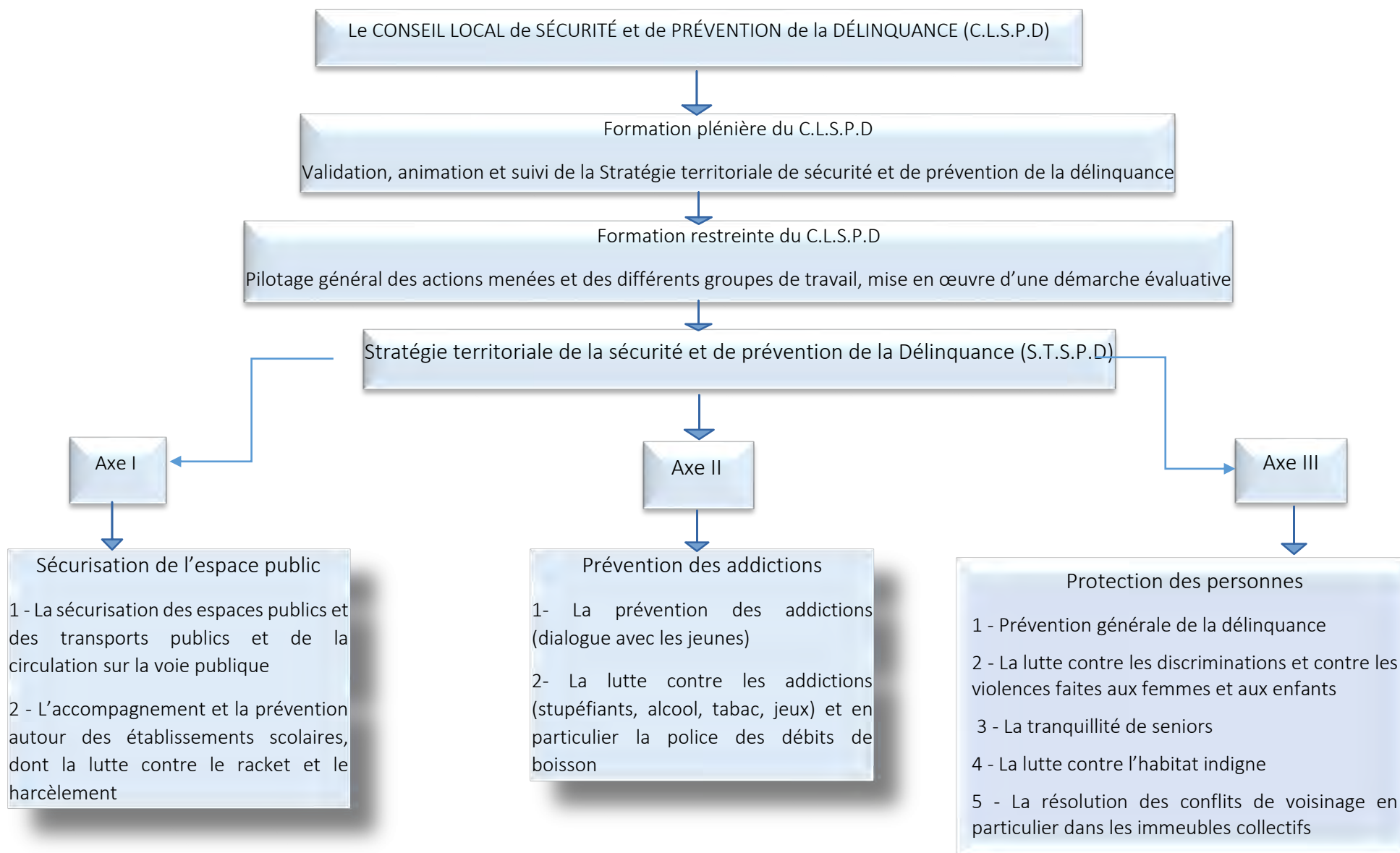
4.5.2- Un dispositif référent à la Ville de Bergerac : Le Conseil local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CLSPD)

- L'organisation du CLSPD

Par délibération en date du 11 septembre 2017, la Ville de Bergerac a approuvé la création d'un Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance. En complément des actions portées par le Contrat de Ville 2014-2020, il tend à réduire les actes d'incivilités, de dégradations et incendies volontaires, à améliorer la sécurisation des espaces publics, pour restaurer leur usage collectif, la prévention des addictions à l'origine des actes de délinquance, la prévention de la récidive des mineurs, la tranquillité publique et des seniors.

Sa Stratégie Territoriale de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (S.T.S.P.D) a été approuvé en assemblée plénière le jeudi 3 juin 2015.

Le plan de Prévention de la radicalisation intègre le dispositif local, le Contrat Local de la Sécurité et de Prévention de la Délinquance, principalement, dans son Axe 3 « Protection des personnes ». Ci-dessous, la structure du CLSPD,



- Le référent de la radicalisation

Conformément au plan national de lutte contre la radicalisation et en lien étroit à la demande de l'État, Monsieur le Maire, premier magistrat de la Ville de Bergerac, est le référent institutionnel en lien permanent avec les services de la Préfecture. Le coordinateur du dispositif CLSPD est le référent technique « Radicalisation » en lien avec les services de l'État.

Dans le cadre de la cellule départementale, le coordonnateur du CLSPD de la Ville de Bergerac participe aux réunions des référents de confiance afin de faire un point précis sur le suivi de l'ensemble des actions menées.

La formation reste une volonté majeure de l'État pour mieux appréhender le phénomène de la radicalisation. Ainsi, le référent de confiance a suivi une formation, encadrée par l'École Nationale de Protection Judiciaire de la Jeunesse, intitulée – Comprendre et prévenir les processus de radicalisation : un enjeu éducatif et de politique publique (session mai 2017).

4.5.3- Le plan de prévention de la radicalisation

Tout d'abord, dans le cadre de prévention de la radicalisation, il faut entendre le terme de « radicalisation » comme « *un processus par lequel un individu ou un groupe adopte une forme violente d'action, directement liée à une idéologie extrémiste à contenu politique, social ou religieux qui conteste l'ordre établi sur un plan politique, social ou culturel* » selon Farhad Khosrokhavar, sociologue et directeur de recherche au CNRS (CADIS).

Afin d'anticiper le processus de radicalisation, la Ville de Bergerac a souscrit à la dynamique d'animation d'une cellule de veille de prévention de la radicalisation au niveau local en lien étroit avec les engagements portés en la matière par les services de l'État et les différents partenaires.

4.5.4- La cellule de veille de prévention de la radicalisation, un observatoire local qui se structure...

En 2016, mise en œuvre de l'animation de la « cellule de veille » et du « groupe de professionnels de terrain »

À Bergerac comme ailleurs, le phénomène de la radicalisation est difficile à appréhender. Il y a, chez des individus radicalisés, une stratégie de dissimulation. Cependant, la radicalisation concerne le plus souvent des adolescents et des jeunes adultes en situation d'isolement et/ou de rupture. Elle touche parfois également des jeunes parfaitement insérés mais vulnérables. En effet, cela peut se traduire par une rupture rapide et un changement dans les attitudes de la personne. Certains signes peuvent attester qu'un processus de radicalisation est en marche (rupture avec la famille, éloignement, rupture avec l'école, changement de comportement identitaire avec rejet de l'autre, de propos associatifs, ...).

Cette prise de conscience doit conduire à une démarche de concertation, de cohérence et de légitimité pour donner à cette cellule de veille son rôle d'expertise des besoins et d'actions de prévention à mettre en œuvre. Il est proposé d'animer un groupe de travail par des intervenants extérieurs afin de garantir un cadre professionnel et déontologique à l'ensemble des animateurs socio-éducatifs de la Ville de Bergerac.

Soutenue par des financements FIPDR, la Ville de Bergerac a sollicité deux sociologues de l'Atelier Laïcité pour animer la mise en place de **la cellule de veille de lutte contre la radicalisation** afin de prévenir et diagnostiquer les comportements de radicalisation religieuse qui sortent du cadre de la citoyenneté et de la laïcité à la française.

Il est à noter que l'Atelier Laïcité est animé par **Jean-Philippe Guillemet et Mehdi Hazgui**, sociologues consultants et formateurs professionnels basés dans la Métropole Bordelaise ⁽¹⁾.

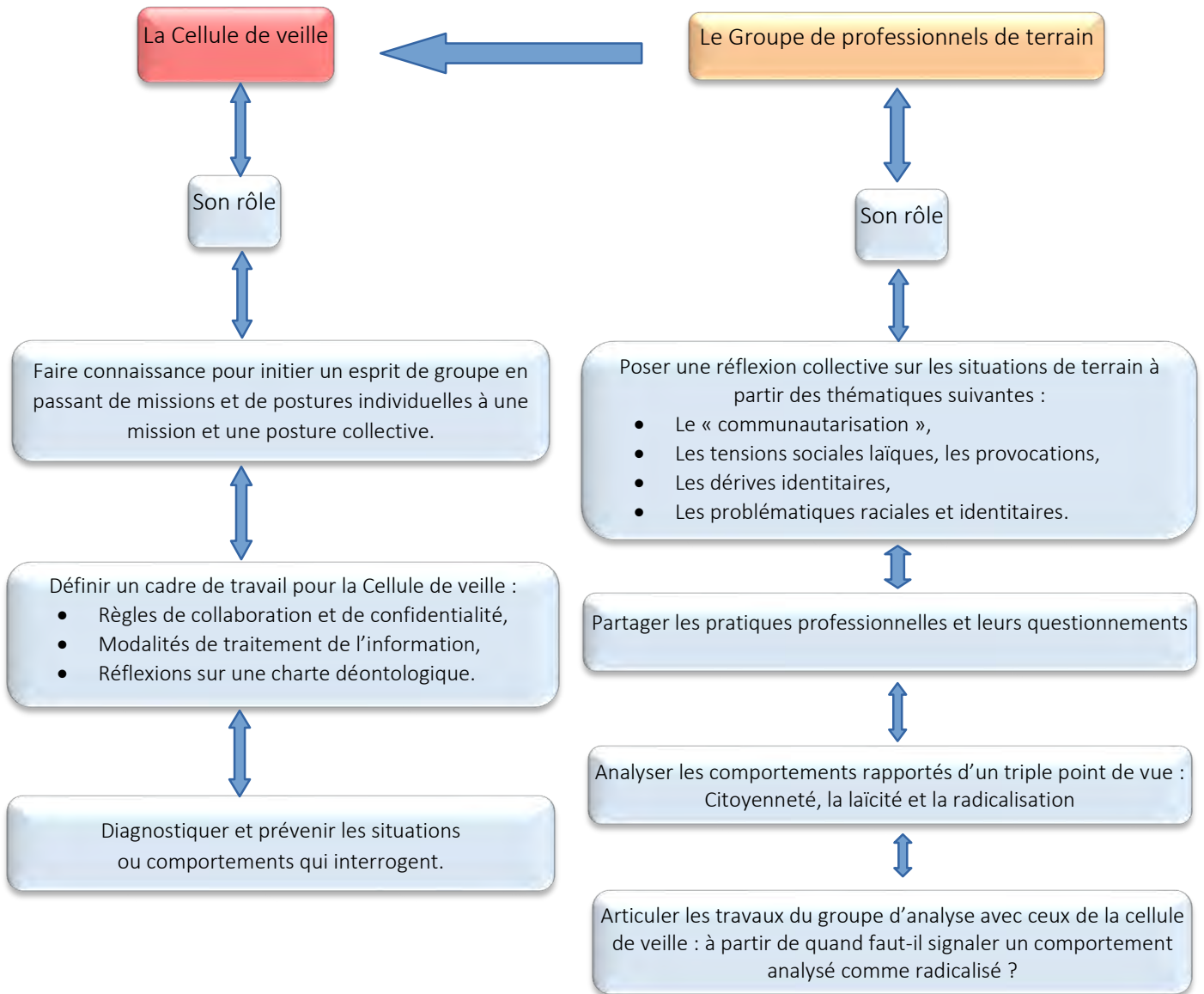
⁽¹⁾ Pour plus d'informations, consulter le site internet de l'Atelier Laïcité : www.atelier-laicite.fr

L'Atelier Laïcité est un espace de réflexion, de formation et d'action sur le thème de la laïcité et de la citoyenneté dans la société française. Il propose une pluralité de prestations dont l'objectif est de penser collectivement la citoyenneté et la laïcité pour la mettre en pratique comme vecteurs du vivre ensemble.

Dans cette perspective, l'Atelier Laïcité a assuré l'animation de deux instances de travail, en tant que tiers extérieur aux institutions et au territoire garant d'un cadre méthodologique et déontologique :

- Une « **cellule de veille de lutte contre la radicalisation** » qui pilote et restitue aux partenaires les analyses de pratiques entre les professionnels de terrain. Elle soumet les problématiques sociales locales. Elle réunit également les partenaires institutionnels de la pluralité des champs professionnels du territoire qui traitent directement ou indirectement de la citoyenneté, de la laïcité ou de la radicalisation (Préfecture, Police Nationale, Police Municipale, Justice, Éducation Nationale, centres sociaux municipaux, Maison du droit et de la justice, établissements scolaires, Prévention Spécialisée...).

- Un « **groupe de professionnels de terrain** » animé par deux sociologies de l'Atelier Laïcité. Ces acteurs sont des professionnels socio-éducatifs, d'enseignants, d'éducateurs, en contact régulier avec les jeunes et adultes. Des rencontres sont prévues par champs thématiques pour, d'une part, assurer une plus grande confidentialité et, d'autre part, saisir l'éventuelle spécificité de chaque champ d'intervention sociale.



Déroulement des interventions,

Le 12 octobre 2016, présentation et validation avec les partenaires de l'organisation de la « **cellule de veille de lutte contre la radicalisation** » et du « **groupe de professionnels de terrain** ».

Dans un premier temps, les sociologues ont présenté l'organisation de l'animation de la cellule de veille de lutte contre la radicalisation aux professionnels de terrain. C'était aussi l'occasion de travailler sur la validation de la charte de déontologie ⁽²⁾, fixant le cadre de confidentialité dans le partage de l'information.

Ce groupe de professionnels de terrain a réuni 12 personnes : animateurs des centres sociaux municipaux, médiateurs sociaux de la Ville de Bergerac, éducateurs de la PJJ (Protection Judiciaire de la Jeunesse), éducateurs du service des Sports, éducateurs de l'association "L'atelier", personnels éducatifs des établissements scolaires.

Dans un deuxième temps, les acteurs principaux de la cellule de veille de lutte contre la radicalisation ont complété le cadre de la charte de déontologie.

Les institutions représentées sont : Sous-préfecture, Ville de Bergerac, Communauté d'Agglomération Bergerac, Justice, délégué du Préfet, Police Nationale, Service pénitentiaire et de probation, Protection judiciaire de la jeunesse, Aide aux victimes de violences conjugales (ADAVIP), Club de prévention « L'Atelier », Éducation Nationale, services sociaux du Conseil Départemental.

Le 24 novembre 2016 : formation initiale sur la citoyenneté, la laïcité et la radicalisation

La journée animée par deux sociologues de l'Atelier Laïcité et la psychologue du CAPRI (Centre d'Action et de Prévention contre la Radicalisation des Individus) avait pour objectifs de :

- Réunir l'ensemble des acteurs de la cellule de veille et du groupe de professionnels de terrain
- Délivrer une connaissance partagée sur la citoyenneté, la laïcité et la radicalisation
- Présenter une première analyse des situations ou comportements qui interrogent les membres de la cellule de veille et les acteurs de première ligne.

Au programme de la journée :

Matinée : la citoyenneté et la laïcité / l'Atelier Laïcité

- Modèles sociologiques
- Histoire politique et sociale
- Cadre réglementaire
- Aperçu sur les tensions sociales laïques en France

Après-midi : la radicalisation / un expert du CAPRI de Bordeaux (Centre d'action et de prévention contre la radicalisation des individus)

- Définition de la radicalisation
- Processus de radicalisation
- Enjeux psychologiques et sociologiques

Au total, 45 personnes ont participé à cette journée dont des représentants des collèges et des lycées, du service de la Politique de la Ville de Bergerac, du service des sports, des centres sociaux municipaux, du personnel de l'Atelier, du personnel de la PJJ, du SPIPP (Service Prévention d'insertion et de Probation), du Conseil départemental, le délégué de la Préfète, représentante de la Sous-préfète, la référente laïcité et citoyenneté DT PJJ Aquitaine Nord...

Les échanges avec les participants ont conduit à la nécessité de reconduire cette journée de formation pour élargir le niveau de connaissance à un public qui œuvre aux champs de l'éducation, de l'animation ou de l'enseignement...

⁽²⁾ Cf en Annexe I : Charte de déontologie

Pour travailler sur les représentations qui glissent vers une posture s'éloignant des principes de la laïcité, de valeurs citoyennes, il convient de garder cette vigilance par l'apport ou le rappel de connaissances dans ce domaine.

Le 8 décembre 2016 1^{ère} séance de travail de la "Cellule de veille" et du « groupe de professionnels de terrain ». Validation de la charte déontologique

En matinée, **animation d'un « groupe de professionnels de terrain »**

- Définir un cadre de travail pour la cellule de veille : règles de collaboration et de confidentialité, modalités de traitement de l'information, réflexions sur une charte déontologique.

Pour initier le processus souhaité par la ville de Bergerac, l'Atelier Laïcité a rappelé les objectifs suivants :

- Faire connaissance pour initier un esprit de groupe, en passant de missions et de postures individuelles à une mission et une posture collective
- Définir un cadre de travail pour la cellule de veille : règles de collaboration et de confidentialité, modalités de traitement de l'information, réflexions sur une charte déontologique
- Lister les situations ou comportements qui interrogent les membres de la cellule de veille

Ce premier groupe de travail en présence des professionnels des centres sociaux de la Ville de Bergerac et des éducateurs de l'Atelier a permis de poser les principes de la démarche de diagnostic notamment en rappelant le cadre déontologique.

En après-midi, **animation de la « cellule de veille »**

Cette cellule de veille a permis de clarifier le cadre déontologique (ci-joint en annexe) et des principes fondamentaux de la démarche participative.

En 2017, poursuite de l'animation de la cellule de veille de prévention de la radicalisation

La Ville de Bergerac s'est lancée depuis septembre 2016 dans la prévention et le diagnostic de la radicalisation religieuse. Dans cette perspective, elle maintient sa collaboration avec l'Atelier Laïcité pour assurer l'animation de deux instances de travail, en tant que tiers extérieur aux institutions et au territoire garant d'un cadre méthodologique et déontologique.

Objectifs :

- Rencontrer les acteurs de première ligne pour identifier leurs problématiques sociales locales, sur les thèmes de la citoyenneté, la laïcité et la radicalisation
- Soumettre ces problématiques sociales locales à l'analyse du groupe et de l'Atelier Laïcité sous l'angle de la prévention de la radicalisation
- Partager avec la cellule de veille les grandes problématiques issues des rencontres avec les acteurs

Le 15 septembre 2017, synthèse des entretiens avec les professionnels de terrain

En matinée, validation de la synthèse des entretiens avec les agents des trois centres sociaux municipaux et les éducateurs de l'Atelier rencontrés in situ.

En après-midi, présentation à la **cellule de veille** la synthèse des entretiens avec les **professionnels de terrain**.

La cellule de veille réunit les partenaires institutionnels de la pluralité des champs professionnels du territoire qui traitent directement ou indirectement de la citoyenneté, de la laïcité ou de la radicalisation (Préfecture, Police Nationale, Police Municipale, Justice, Éducation Nationale, centres sociaux, Prévention Spécialisée, ...).

Ce travail a permis d'identifier les préconisations suivantes :

Préconisations méthodologiques :

- Poursuivre la démarche prévue : une journée d'analyse de pratiques avec les professionnels de terrain et une journée de rencontre avec le groupe de professionnels de terrain et la cellule de veille,
- Intégrer les établissements scolaires dans la démarche d'analyse de pratiques,
- Porter le regard sur d'autres territoires que la commune de Bergerac à l'échelle de l'agglomération.

Préconisations sur la régulation de la vie citoyenne :

- Définir une posture laïque et citoyenne dans les centres sociaux pour mettre en cohérence les pratiques professionnelles vis-à-vis du fait religieux en général et pour répondre aux refus des parents de la mixité garçons-filles dans certaines activités de loisirs,
- Lutter contre le repli communautaire à l'échelle de la ville par une politique de territoire.

Préconisation sur la prévention de la radicalisation :

- Avoir une vigilance accrue sur les quartiers prioritaires,
- Développer une culture commune entre acteurs locaux à partir de l'état des lieux locaux des signes de radicalisation,
- Envisager une posture collective de vigilance et de régulation des situations possibles de radicalisation.

Le 4 décembre 2017, 2ème journée avec le groupe de professionnels des **établissements scolaires**.

Le travail a porté sur :

- Les questions citoyennes dans les établissements scolaires,
- Les questions laïques dans les établissements scolaires,
- Les questions de radicalisation dans les établissements scolaires.

La synthèse des entretiens avec les acteurs du monde scolaire s'est tenue en mars 2018 et a permis de d'établir les préconisations ci-dessous :

Préconisations méthodologiques :

- Poursuivre le travail d'analyse de pratiques avec le groupe de professionnels de terrain (éducateurs, animateurs, médiateurs et acteurs scolaires),
- Intégrer dans la démarche d'analyse de pratiques les éducateurs sportifs et, le tissu associatif,
- Porter le regard sur d'autres territoires que la commune de Bergerac à l'échelle de l'agglomération,
- Proposer une 2ème session de formation « Citoyenneté, Laïcité, Radicalisation » à destination des acteurs du monde scolaire.

Préconisations sur la régulation de la vie citoyenne :

- Définir une posture laïque et citoyenne dans les centres sociaux pour mettre en cohérence les pratiques professionnelles vis-à-vis du fait religieux en général pour répondre aux refus des parents de la mixité garçons-filles dans certaines activités de loisirs,
- Lutter contre le repli communautaire à l'échelle de la ville par une politique de territoire.

Préconisation sur la prévention de la radicalisation :

- Faire le lien entre les travaux de la cellule de veille et le dispositif national de traitement de la radicalisation,
- Développer une culture commune entre acteurs locaux à partir de l'état des lieux locaux des signes de radicalisation,
- Envisager une posture collective de vigilance et de régulation des situations possibles de radicalisation.

En résumé,

Cette cellule de veille de prévention de la radicalisation construit, avec les acteurs concernés, les préconisations méthodologiques, sur la régulation de la vie citoyenne et de la prévention de la radicalisation. Ces différents temps d'échanges permettent de clarifier et de structurer le niveau d'intervention nécessaire en matière de prévention primaire de la radicalisation. S'il est vrai que des cas de radicalisation n'ont pas été soulevés durant ces temps de rencontres, la vigilance se porte sur une posture laïque et citoyenne partagée par tous. D'autre part, il convient de soutenir cette vigilance en développant une culture commune entre acteurs locaux à partir de l'état des lieux locaux des signes de radicalisation. C'est pourquoi, durant cette année 2018, il convient d'amplifier ce travail en organisant des temps de formation supplémentaires ainsi que des rencontres de terrain au plus près des habitants et des partenaires. La restitution des travaux abondera, in fine, une observation locale de prévention de la radicalisation.

4.5.5- Les actions dans le cadre du FIPDR (Le fonds interministériel de prévention de la délinquance et de la radicalisation)

Dans une démarche de prévention primaire, il est nécessaire de souligner les principaux acteurs qui œuvrent dans un cadre institutionnel.

- Les centres sociaux municipaux

Les centres sociaux, de par leur fonction, jouent un rôle majeur puisqu'ils sont au contact des jeunes et des parents de manière quotidienne et sont ainsi en mesure d'évaluer les changements éventuels. Ils sont un relais d'information pour les familles car ils peuvent orienter celles-ci vers les services compétents (lien avec le service du CLSPD, N° Vert, plateforme téléphonique...).

Les centres sociaux œuvrent à renforcer le respect et la reconnaissance d'autrui au travers d'activités éducatives, de soutien à la fonction parentale ou bien dans un travail d'accompagnement individualisé. Ce sont tout autant de présences socio-éducatives fortes sur les quartiers prioritaires pour lutter contre les préjugés ou contre toutes formes d'idéologie contraires aux valeurs républicaines.

- Le service « Démocratie de proximité »

Le service porte également l'action « Citoyenneté en scène », mise en place en 2017 et soutenue par des Fonds Interministériels de Prévention à la Délinquance et de la Radicalisation (F.I.P.D.R).

Cette action s'inscrit dans le cadre des orientations en faveur de l'amélioration des relations entre la population et les forces de sécurité de l'État dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville.

Ce projet est de mieux faire connaître l'action de la Police aux habitants et mieux faire connaître aux policiers la vie des habitants des quartiers.

Il a été proposé, en décembre 2017, un spectacle interactif (principe du théâtre forum) animé par le théâtre OXO avec la présence de lycéens de Jean Capelle et des Cadets de la République de l'école de Police Nationale de Périgueux et des habitants des quartiers.

Cette action éducative à la vie citoyenne constitue un bon support pédagogique pour permettre à tout individu de mieux distinguer la réalité des choses. Elle sera à développer dans d'autres lycées et au sein des centres sociaux municipaux en 2018.

- Les acteurs de terrain en lien avec le service Démocratie de proximité

o Les médiateurs sociaux

L'État a permis le recrutement de trois adultes relais à la Ville de Bergerac en 2016 en charge de la médiation sociale sur chaque quartier prioritaire.

Leur mission est de :

- Participer à l'amélioration de la qualité de vie des habitants.
- Réparer du lien social et de règlement des conflits dans l'espace public, le logement social et les transports en commun vient en complément des dispositifs existants.

Ces actions s'articulent complètement avec le champ de la cohésion sociale du Contrat de Ville 2015-2020 et du dispositif CLSPD.

Ils soutiennent l'action de prévention sociale au quotidien et au plus près notamment des jeunes et jeunes adultes dans les quartiers prioritaires.

o Service de la Police municipale et de proximité

Deux antennes de police municipale (quartier Nord et quartier Sud) et des patrouilles sur les trois quartiers prioritaires assurent une présence régulière facilitant ainsi le traitement des conflits de proximité et la sécurité au quotidien.

Aussi, autre vecteur de prévention primaire, le Maire, en collaboration avec différents partenaires locaux et services de la Ville de Bergerac organise les réunions de quartier et les opérations « Pieds d'Immeubles » qui permettent aux habitants de s'exprimer sur des problématiques qu'ils rencontrent dans leur quotidien (transport, voirie, circulation, incivilité...).

o Les éducateurs du club de prévention

Ces éducateurs effectuent, par binôme, une présence continue dans les quartiers prioritaires et dans la ville. Ils sont des interlocuteurs et des référents professionnels éducatifs précieux sur le territoire bergeracois aussi bien auprès des jeunes que des adultes. Ils sont également le relais éducatif auprès des partenaires associatifs et institutionnels.

o La Police Nationale

Acteur incontournable dans la gestion quotidienne de la prévention de la radicalisation de par sa mission et, d'autre part, dans son implication à participer à la prévention de la radicalisation. Elle est l'interlocuteur de choix pour transmettre les informations aux services de l'État.

Articulation entre le FIPDR et les actions de la Politique de la Ville

- - La « Semaine de la Fraternité »

Cette action « Semaine de la Fraternité » qui s'est déroulée **du 26 septembre au 1^{er} octobre 2017**, a été portée par les associations « Ligue des Droits de l'Homme- section de Bergerac » et « Bergerac-Kenitra », toutes deux, actrices pour la défense des valeurs de Laïcité dans leur engagement quotidien.

Cette semaine avait pour but :

- d'impulser une dynamique de rencontres et d'échanges afin de revivifier le sentiment d'appartenance à la Cité,
- de donner la parole à chacun de manière à ce qu'il exprime comment il vit et met en œuvre la fraternité dans son quartier, dans sa ville,
- de favoriser les échanges entre les habitants des quartiers prioritaires et les autres Bergeracois.

De nombreux temps d'échanges ont été réalisés autour de conférences, de films, de repas, de témoignages, de stands...où la fraternité a pu s'exercer sans remise en cause des convictions religieuses ou politiques, elle a pu être à la portée de tous les êtres humains quelle que soient leurs conditions.

- Le « Mois de la citoyenneté »

Le « Mois de la citoyenneté » organisé par le Centre Social La Brunetière s'est déroulé **du 3 au 31 mai 2017**. Cet équipement de proximité socio-éducatif et sportif a voulu affirmer des valeurs fortes du vivre-ensemble. Nous retrouvons des thématiques sur la citoyenneté, le harcèlement scolaire, la sécurité routière, formation aux valeurs de la République...

Les temps forts sur la thématique de la laïcité sont :

- **le mercredi 10 mai 2017** : conférence débat sur la démarche participative avec Monsieur Cheik-Sow,

anthropologue à l'université de Bordeaux. Elle a été la passerelle de réflexions autour de la laïcité. Une cinquantaine d'habitants du quartier était présents.

- **le vendredi 12 mai 2017** : ateliers d'expression avec « L'engagement citoyen » atelier animé par la compagnie de théâtre « Du Chien dans les dents ». Cette action est portée par la compagnie de théâtre Melkior-théâtre qui se situe à proximité du centre social de la Brunetière. Une quarantaine de personnes du quartier était présente.

- **les 15 et 16 mai 2017** : formation aux valeurs de la République animé par M. Pierre Weishbach, délégué du Préfet à la Politique de la Ville. Cette formation était adressée aux habitants des quartiers prioritaires de Bergerac. Une vingtaine de personnes de la ville de Bergerac ont ainsi été formés.

- **le 16 mai 2017** : journée d'information et de sensibilisation « citoyenneté, mobilité et projets interculturels dans le parcours des jeunes » assurée par l'association des Francas de Dordogne en partenariat avec la Fédération Départementale des Centres Sociaux de la Dordogne. 12 jeunes de moins de 18 ans ont participé à cette action.

4.5.6- Les cinq axes prioritaires à développer

Ces deux années d'animation de la cellule de veille ont permis de faire émerger des axes prioritaires d'actions de prévention primaire de la radicalisation. En effet, avec le concours des principaux acteurs œuvrant dans le champ de la sécurité publique et de la cohésion sociale et de l'éducation et des actions qui ont été portées au titre du FIPDR et du Contrat d'Agglomération Bergeracoise, il convient de veiller à renforcer l'ensemble des actions selon ces axes d'intervention :

Axe I : former et informer

- Informer et former les professionnels de terrain

La prévention de la radicalisation ne peut être portée que par des acteurs formés à cette problématique et ayant un même niveau de connaissances quant au repérage des situations à risque. Il est donc fondamental de favoriser et de valoriser le développement de la formation des professionnels avec des contenus et outils adaptés à leurs besoins (thématiques : indicateurs de basculements, principes républicains notamment la laïcité...) et co-construits avec les partenaires concernés.

Si le plan de prévention de la radicalisation fait référence à la définition générale de Monsieur Farhad Khosrokhavar, la pluralité des partenaires œuvrant sur le champ de la prévention entraîne également une pluralité des approches de ce phénomène et une définition pouvant différer selon les cultures professionnelles. Il s'agit donc dans le cadre de ce plan d'actions de travailler autour d'une définition locale de la radicalisation, de l'analyse du processus et du phénomène de radicalisation notamment via la connaissance des parcours des jeunes en voie de radicalisation.

- Informer les habitants des quartiers

Il est ressorti, dans les travaux préalables au plan d'actions, un besoin pour les habitants de s'informer et de s'exprimer sur les problématiques les intéressant. Dans cette perspective, il sera soutenu le développement voire la création d'échange pour les habitants notamment sur le thématique du vivre ensemble. Les centres sociaux sont un vecteur de cohésion sociale à privilégier.

Axe II : favoriser les actions autour des jeunes

- Favoriser l'apprentissage de la citoyenneté

La prévention de la radicalisation tend également à valoriser la place de chaque individu en tant que citoyen et promouvoir les valeurs de la République. Dans ce cadre, il est mis en exergue le développement d'actions sur la thématique de la citoyenneté auprès des jeunes permettant ainsi de travailler sur le vivre ensemble, la laïcité, l'égalité Homme/Femme, les rapports avec les institutions publiques...

- Lutter contre les ruptures socio-éducatives

Il a été identifié par la cellule de veille de lutte contre la radicalisation que l'une des causes du repli communautaire, voire de la radicalisation, était liée aux ruptures socio-éducatives rencontrées par les jeunes. Ces ruptures sont sources de fragilités chez les jeunes en voie de marginalisation et plus largement chez les familles. Cet axe prioritaire s'attache donc à promouvoir la mise en œuvre d'actions autour de la prévention de ces ruptures socio-éducatives notamment via l'analyse des parcours scolaires de jeunes mais également sous le prisme du décrochage scolaire et de la prise en charge des jeunes en difficulté.

Axe III : favoriser le travail avec les familles

Le travail mené auprès des jeunes connaît une réelle efficacité lorsqu'il est accompagné d'une démarche auprès des parents et plus largement des familles (fratries, ...). Cet axe tend à favoriser les actions permettant d'associer les parents aux démarches menées auprès de leurs enfants, notamment dans le cadre des dispositifs socio-éducatifs, mais également de veiller au développement des actions de soutien à la parentalité.

Axe IV : favoriser le maillage territorial des acteurs

- Créer des espaces d'échanges pluridisciplinaires

Les professionnels interrogés dans le cadre des travaux préparatoires au plan d'actions ont soulevé l'importance de ne pas s'isoler dans leurs propres pratiques professionnelles notamment lorsqu'ils sont confrontés à une situation liée à une forme de radicalisation. Il est donc nécessaire de favoriser les espaces pluridisciplinaires d'échanges d'informations afin de partager sur les pratiques professionnelles mais également afin de permettre une meilleure coordination des acteurs.

Dans cette logique, il est également opportun de favoriser les espaces d'échanges d'informations des professionnels de terrain, œuvrant au cœur des quartiers et des habitats parfois témoins de ruptures sociales ou de replis communautaires tels que les employés des bailleurs sociaux et des services de la collectivité (espaces verts, ...).

- Favoriser l'interconnaissance des acteurs

Afin d'optimiser la prévention de la radicalisation, il est primordial que chacun des acteurs œuvrant dans ce cadre ait connaissance du rôle dévolu à chacun des partenaires. Cet axe prioritaire tend à favoriser l'interconnaissance des acteurs et de leurs actions respectives. Il s'attache également à développer l'échange des informations notamment en favorisant la bonne connaissance des procédures de signalement.

Axe V : éduquer à l'utilisation des outils numériques et aux médias

Les médias sont omniprésents dans la vie quotidienne des jeunes et des familles. Ils sont sources d'information de désinformation. Il est donc important de travailler avec la population autour de l'apprentissage de l'usage des outils numériques et de favoriser le développement des actions menées auprès des jeunes et des familles, concernant l'utilisation des réseaux sociaux. De même, il est nécessaire de promouvoir les actions autour de l'éducation aux médias de prendre un certain recul et avoir un esprit critique face aux informations communiquées via les médias télévisés et numériques, notamment sur les thématiques liées au phénomène de radicalisation, aux théories du complot, ...

En conclusion,

Il apparaît opportun de poursuivre ces axes prioritaires au sein de **la cellule de veille dans la cadre du Plan de prévention de la radicalisation** en élargissant sa capacité d'intervention pour répondre au mieux à la prévention de la radicalisation. Ainsi, la cellule de veille de prévention de la radicalisation devient l'observatoire local de l'évolution perceptible du phénomène de la radicalisation sur le territoire Bergeracois.

4-6. Actions de la Police nationale s'inscrivant dans le cadre de la Politique de la Ville

4.6.1- Installation de 2 délégués à la cohésion police-population (D.C.P.P.)

Les contraintes budgétaires ayant été assouplies en 2017, la DDSP (Direction Départementale de la Sécurité Publique) 24 a réalisé son objectif d'installer un DCP (Délégué Cohésion Service Populaire) au sein des «Quartiers Politiques de la Ville» (Q.P.V.) que sont : le Bas-Chamiers à COULOUNIEIX-CHAMIER, La Catte et Naillac à BERGERAC.

2 officiers de police retraités ont ainsi été recrutés et sont présents une journée par semaine sur leurs secteurs respectifs (toujours la même journée pour permettre une accoutumance des habitants). Dans le cadre de leur mission et avec leur expérience respective, ils s'efforcent, si nécessaire et en concertation avec les différents acteurs intervenants sur le quartier, d'entretenir un rapport police-population apaisé et dense mais aussi, au-delà, de décrire les points de tension qui peuvent éventuellement altérer le vivre ensemble, la cohésion sociale au sein d'un quartier.

A Coulounieix-Chamiers, le DCP a pris ses fonctions au début de juin 2017 au bureau de police de la commune où il est présent chaque jeudi.

A Bergerac, le DCP a également pris ses fonctions début juin 2017 et après s'être basé au commissariat de police, il dispose désormais d'un local dans chaque quartier. Ils assurent une permanence tous les mardis à des horaires dûment affichés sur chaque site.

4.6.2- Commission de vigilance sociale habitat

Dans le cadre de l'application de la CIA, une commission de vigilance sociale a été mise en place à la demande des partenaires et intervenants autour de la thématique habitat. A cette occasion, les services de police peuvent être interpellés par les bailleurs sociaux qui font parfois remonter du terrain un certain nombre d'incivilités, l'émergence de trafics ou autres. Ce rapprochement permet une transversalité de l'information dans un but de veille et de prévention pour assurer la tranquillité des habitants des quartiers prioritaires.

4.6.3- Un concept novateur : les « tables à idées »

Il s'agit d'une forme inédite de réunions entre policiers, acteurs et habitants d'un quartier en difficulté : durant environ 1h30, à travers 4 questions, lesdits habitants sont invités à définir les principales difficultés communes rencontrées dans leur quartier, puis à réfléchir aux solutions qui peuvent y être apportées (y compris par eux-mêmes). En fin de séance, policiers et habitants dégagent des pistes de travail sur lesquelles un travail commun sera poursuivi au cours de réunions régulières ultérieures, notamment avec les DCP.

A ce jour, 5 réunions de ce type ont été organisées par la DDSP 24 :

- Coulounieix-Chamiers : 19 octobre 2017 (Bas-Chamiers)
- **Bergerac : janvier 2018, les 22 (Naillac), 23 (Jean Moulin) et 24 (La Catte)**
- Périgueux : 22 mars 2018 (Les Mondoux)

Avec le conseil citoyen de Coulounieix-Chamiers, les travaux ont débouché sur la phase 2 de résolution concrète des problèmes évoqués lors des « Tables à Idées » : enlèvement de véhicules ventouses, modification de la signalisation routière, contrôles routiers, élaboration d'un fascicule de lutte contre les incivilités, ...

4.6.4- Relation permanente avec les mairies

Depuis fin 2014, le chef d'état-major de la DDSP 24 est l'officier référent pour les mairies et mairies déléguées de la circonscription de PERIGUEUX. Il est à la fois un diffuseur d'informations vers les élus et le destinataire privilégié de leurs demandes, souvent en relation avec les préoccupations des habitants.

Un correspondant supplémentaire est venu étayer le dispositif, afin, notamment, d'échanger avec les polices municipales (ou agents assimilés) et avec les acteurs de terrain, pour une communication opérationnelle.

Ayant prouvé son intérêt, cette pratique va être dupliquée sur BERGERAC à compter du 2ème trimestre 2018.

4.6.5- Conseil technique aux mairies – réunion thématiques

Outre cette relation au quotidien, la D.D.S.P. 24 accompagne également les municipalités qui le souhaitent dans leur politique de sécurité. Ont été organisées, soit en comité restreint, soit devant les conseils municipaux, plus rarement de façon publique, des réunions d'information sur la vidéo-protection, la participation citoyenne ou, dernièrement, sur la mise en oeuvre de la Police de Sécurité du Quotidien (P.S.Q.).

4.6.6- La mise en oeuvre de la police de securite du quotidien (p.s.q.)

Concept national, la Police de Sécurité du Quotidien va bien sûr, courant 2018, être progressivement mise en oeuvre par la D.D.S.P. 24 dont la stratégie locale de sécurité sera définitivement établie fin avril 2018.

Bien que lui étant postérieure, elle s'inscrit parfaitement dans la politique de la ville tant par son objectif principal – la résolution des problèmes de sécurité du quotidien – que par les 3 moyens essentiels préconisés pour y parvenir :

- 1°) renforcer la disponibilité et la présence des policiers,
 - 2°) densifier les partenariats et renforcer la coordination locale
 - 3°) développer le contact avec la population et l'accompagnement des victimes
- et aussi :

4.6.7- Les autres formes d'implication de la DDCSPP

- Service civique : pérennisation de 4 emplois à l'accueil des commissariats

La DDSP 24 est impliquée dans le recrutement de jeunes en service civique depuis 2011. Quatre emplois de ce type sont pérennisés depuis 2015 afin d'améliorer l'accueil dans les commissariats de Périgueux et de Bergerac.

- Partenaire de la veille sociale

La DDSP 24 est membre du COPIL de veille sociale et s'attache, au sein de cette instance, à donner de la densité au partenariat avec les différents services et associations, que ce soit pour les femmes victimes de violences, pour le signalement de personnes en errance ou en déshérence, ou encore pour l'intervention en cas de violences au sein des structures d'accueil, entre autres.

- Partenaire de la lutte contre les discriminations

La DDSP 24 a, de longue date, passé convention avec la LICRA. Elle est également membre du CORA(D) et participe aux réunions organisées sur ce thème sous l'égide du Grand Périgueux.

- Partenaire de projets originaux

La DDSP 24 est partenaire de la première expérience de rédaction de « nouvelles policières » au sein de 3 collèges de Dordogne (1 à Périgueux, 2 à Bergerac), ce qui permet un rapprochement avec les jeunes et favorise de manière originale une meilleure connaissance de la police nationale, de son organisation, de ses missions et de ses méthodes.

4-7. Concernant les violences faites aux femmes...

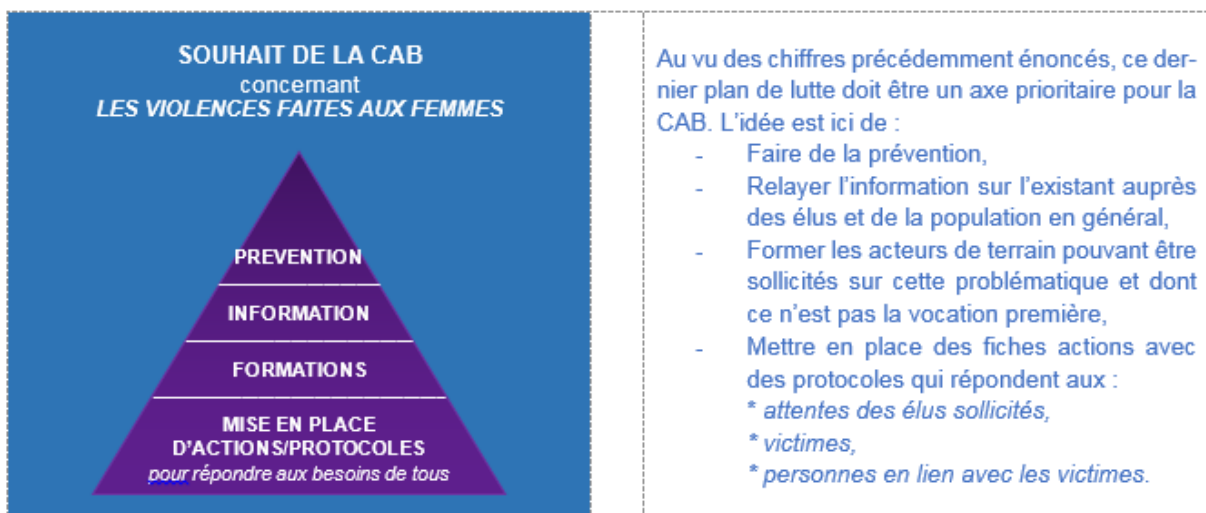
Les Nations Unies définissent la violence à l'égard des femmes comme « *tout acte de violence dirigé contre le sexe féminin et causant ou pouvant causer un préjudice ou des souffrances physiques, sexuelles ou psychologiques, y compris la menace de tels actes, la contrainte ou la privation arbitraire de liberté, que ce soit dans la vie publique ou la vie privée.* »

Le terme « Violence à l'égard des femmes » recouvre, sans s'y limiter, les problèmes suivants :

- La violence domestique et perpétrée par un partenaire,
- La violence sexuelle,
- Le harcèlement sexuel,
- La violence affective et psychologique,
- L'exploitation économique,
- L'exploitation sexuelle et la traite sexuelle,
- Les crimes d'honneur,
- Les crimes liés à la dot,
- Le féminicide,
- L'infanticide des filles,
- Les Mutilations Génitales Féminines,
- Le mariage forcé et précoce,
- ...

En France, une femme meurt tous les 2.5 jours à la suite de violences conjugales et si l'on compte chaque année, 216 000 femmes, âgées de 18 à 75 ans, victimes de violences de la part d'un partenaire (soit 1% de la population totale) ce chiffre reste encore sous-évalué car sous-déclaré.

Même si les données recensées sont loin de la réalité, elles sont suffisamment graves pour faire de « la lutte contre toutes les violences faites aux femmes » un axe prioritaire de l'État et de la CAB.



C'est pourquoi, en date du 28 juin 2017, la nouvelle CAB a voté la mise en place du nouveau CISP D intégrant les 38 communes qui composent l'intercommunalité et, dans un même temps, a fait du plan de lutte contre les violences faites aux femmes une « grande cause communautaire ».

En 2018, les services de la CAB ont rencontré le CIDFF (Centre d'information sur le Droit des Femmes et des familles) afin d'évoquer les problématiques inhérentes aux discriminations et aux violences faites aux

femmes ; parallèlement, un questionnaire a été envoyé à l'ensemble des maires de l'intercommunalité afin de connaître les situations auxquelles ils sont confrontés ainsi que leur personnel d'accueil, leurs difficultés, besoins et attentes sur les thématiques suivantes :

- Les violences faites aux femmes,
- Le cyberharcèlement,
- Les discriminations.

26 communes sur 38 ont répondu au questionnaire.

L'idée, suite à ce questionnaire, est d'identifier les formations à mettre en place auprès des élus afin de répondre à leur besoin, de les informer sur un certain nombre de points (définition des discriminations, responsabilité juridique etc.) et de mettre en place des fiches auxquelles les élus pourront se référer en cas de besoin.

Dans un même temps, le CIDFF a proposé à la CAB de former ses cadres au sexisme au travail.

Toujours en 2018, une commission de suivi des cas de violence a été mise en place. Cette cellule réunit les services de sécurité (police et gendarmerie), l'intervenante sociale gendarmerie police et le service politique de la ville afin de :

- Travailler en étroite collaboration avec l'intervenante sociale sur le territoire,
- Pallier le manque de visibilité sur le suivi des dossiers (suite à mails courants et plaintes), inhérents aux violences faites aux femmes, une fois transmis à l'intervenante sociale,
- La nécessité d'une transversalité de l'information sur ce sujet afin que gendarmerie et police puissent échanger sur des cas identifiés lorsqu'il y a changement de lieu de vie et, de fait, changement du pouvoir de sécurité compétent,
- Réunir en fonction des cas évoqués les personnes référentes compétentes (ex : responsable du service santé de la CAB pour les cas psychiatriques, etc....).

4-8. Résultats de l'enquête menées auprès des maires des communes de l'intercommunalité sur la discrimination, les violences faites aux femmes et le cyber-harcèlement

4.8.1- Les discriminations

QUESTION 1 :

Dans votre quotidien professionnel, avez-vous déjà été confronté(e) à des témoignages d'administré(e)s victimes de discrimination ? Oui Non O

O

O

O

Nombre de cas annuel :

Si oui, sur quels critères ? (Reprendre les numéros précités)

Oui : 6 (le critère le plus cité est le n°15, celui du handicap)	Non : 23	Abstention :
--	----------	--------------

Nombre de cas annuels : 1,5 (moyenne des réponses données)

QUESTION 2 :

Avez-vous eu une réponse à apporter à la situation ? Oui Non O

O

O

O

Oui : 1	Non : 19	Abstention : 9
---------	----------	----------------

QUESTION 3 :

Auriez-vous des besoins concernant ce sujet ? : Oui Non O

O

O

O

Sensibilisation au sujet O

Connaissance des dispositifs et partenaires possibles O

Autres (préciser)

Oui : 4	Non : 15	Abstention : 10
---------	----------	-----------------

Sensibilisation au sujet : 4
 Connaissance des dispositifs : 9

Analyse des résultats :

Seulement 20% des collectivités interrogées font état de témoignages d'administré-e-s victimes de discrimination(s). Lorsque cela est le cas, il s'agit principalement d'une question relative au handicap.

Contrairement, une majorité de réponses (51%) estime ne pas avoir de besoins sur le sujet.

Les 13 % de réponses positives évoquent majoritairement un besoin en connaissance des dispositifs.

Excepté la question du handicap et encore de façon très relative, les discriminations ne constituent pas un sujet majeur pour 86,2 % des communes membres de la CAB.

4.8.2- Les violences faites aux femmes

QUESTION 4 :

Dans votre quotidien professionnel, avez-vous déjà été concerné(e) par cette thématique ? Oui Non

Nombre de cas annuel :

Oui : 7	Non : 22	Abstention :
---------	----------	--------------

Nombre de cas annuels : 2,4 (moyenne des réponses données)

QUESTION 5 :

Connaissez-vous des réponses sur votre territoire ? Oui Non

Si oui, les quelles ?

Oui : 8	Non : 18	Abstention : 3
---------	----------	----------------

Réponses : Maison du Droit/Défenseur des Droits/services sociaux locaux/ Stop Violences femmes/ CIDFF/SAFED

QUESTION 6 :

Avez-vous des besoins sur votre territoire ? Oui Non

Accueil/écoute	<input type="radio"/>	Mobilité	<input type="radio"/>
Hébergement	<input type="radio"/>	Autre	<input type="radio"/>

Oui : 5	Non : 19	Abstention : 5
---------	----------	----------------

Accueil/écoute : 4	Mobilité : 0
Hébergement : 1	Autre : 1

Analyse des résultats :

Seulement 25 % des communes interrogées se disent concernées par la question des violences faites aux femmes. Celles-ci avancent 2,4 cas par an (moyenne des réponses données).

62 % des communes ne connaissent pas les réponses à apporter sur leur territoire. Seulement 27 % des communes ont répondu positivement et ont avancé comme réponse : Maison du Droit/Défenseur des Droits/services sociaux locaux/ Stop Violences femmes/ CIDFF/SAFED...

65 % des communes estiment ne pas avoir de besoins concernant la question des violences faites aux femmes. Les 17 % répondant positivement évoquent très majoritairement la nécessité d'un lieu d'accueil et d'écoute.

➔ Pour plus de 8 communes sur 10 (82,7%), la question des violences faites aux femmes n'est pas un enjeu majeur pour leur territoire.

4.8.3- Le cyber-harcèlement

QUESTION 7 :

- [Dans votre pratique professionnelle, avez-vous été contacté\(e\) à ce sujet ?](#) Oui Non

Nombre de cas annuel :

Oui : 2	Non : 27	Abstention :
---------	----------	--------------

Nombre de cas annuels : 3 (moyenne des réponses données)

QUESTION 8 :

[Auriez-vous des besoins sur votre territoire ?](#) Oui Non

Accueil/Écoute Information juridique

Oui : 5	Non : 20	Abstention : 4
---------	----------	----------------

Accueil/Écoute : 4

Information juridique : 5

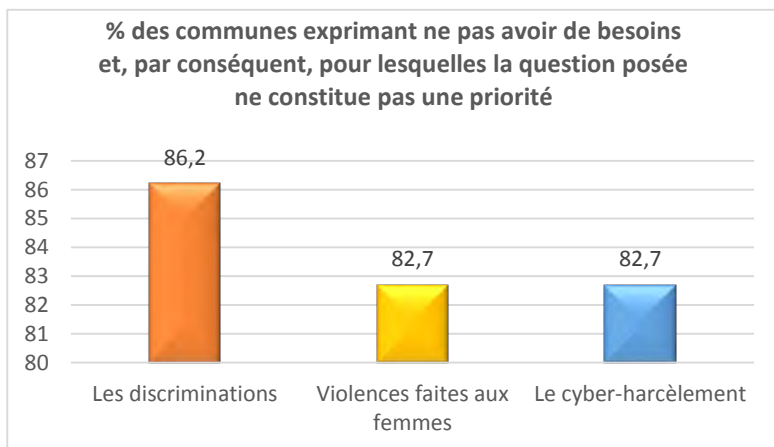
Analyse des résultats :

93 % des communes affirment ne pas avoir été contactées sur ce sujet. Seules 7 % disent le contraire et estiment à 3 le nombre de cas annuels (moyenne des réponses données).

17 % des communes estiment avoir un besoin sur leur territoire par rapport à cette question, principalement de l'information juridique.

➔ Pour 82,7 % des communes, la lutte contre le cyber-harcèlement n'est pas une priorité parmi les politiques publiques mises en œuvre.

Une nécessaire amélioration de la communication :



Sur la seule question des violences faites aux femmes, uniquement 7 maires ont répondu être confrontés à des cas alors que le travail de la commission de suivi des violences intrafamiliales a fait ressortir des interventions des services de sécurité, en 2018, sur 13 des 34 communes en secteur gendarmerie (données des services de police non communiqués) pour 20 victimes différentes recensées en 10 mois.

Se posent plusieurs questions :

- Les maires ont-ils toujours un retour suffisant de la part des services de sécurité ?
- Les maires sont-ils suffisamment sensibilisés sur ces questions ?

Un travail plus approfondi de la commission de suivi des violences intrafamiliales couplé avec des données exhaustives de la part de l'ensemble des participants devrait permettre d'identifier le point de divergence entre la réalité et les réponses au questionnaire et ainsi induire la mise en place de réponses idoines.

Ce travail sera probablement nécessaire sur l'ensemble des thématiques précitées.

4-9. Le Bureau Information Jeunesse (BIJ), acteur du quotidien et outil de proximité en QPV



Implanté depuis octobre 2011 au 6 place Doublet à Bergerac, soit au cœur du quartier prioritaire des deux rives, le Bureau d'Information Jeunesse (BIJ) de la CAB participe activement au programme de la politique jeunesse intercommunautaire. Le BIJ de la CAB exerce une mission de service public auprès des jeunes en se conformant à la Charte de l'Information Jeunesse garantissant l'impartialité et l'aspect pratique de l'information. *

De par son champ d'actions, le BIJ est un acteur essentiel à la politique de la ville qui, par ses missions, répond aux objectifs fixés par le contrat de ville.

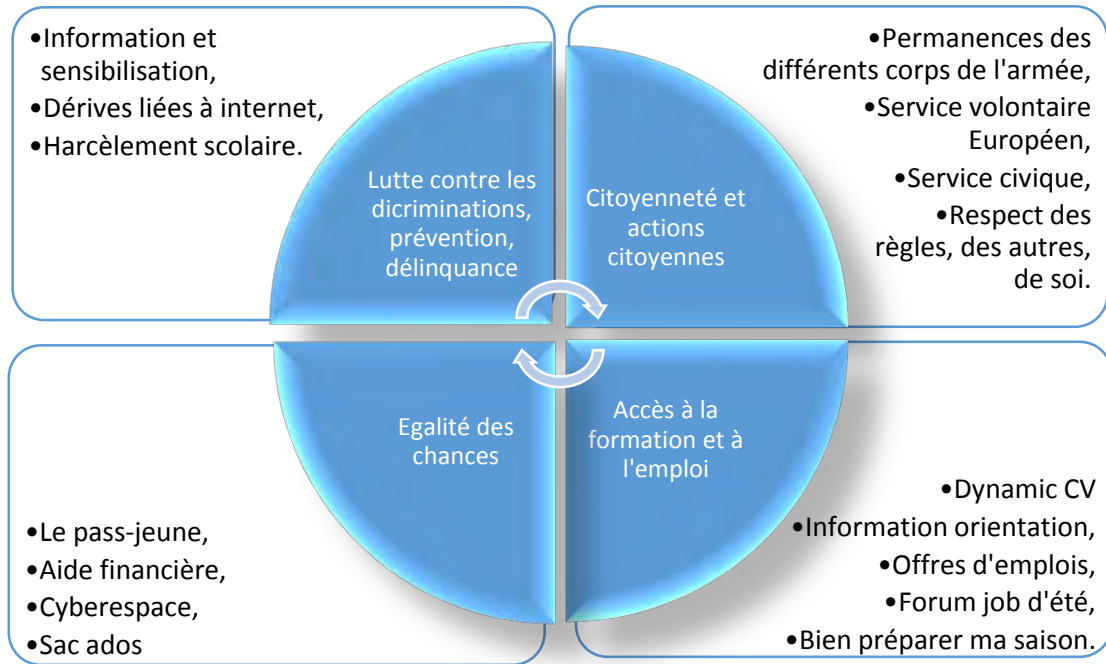
Chaque année, ce sont quelques 15.500 jeunes de tout horizon qui fréquentent la structure. **L'accueil est gratuit, anonyme, sans rendez-vous et accessible en auto-documentation.** Le BIJ de la CAB propose aussi des accueils de groupes d'adultes ou de jeunes sur rendez-vous. Le Bureau Information Jeunesse/Espace Jeunes bénéficie du soutien financier de la Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations (DDCSPP).

Bien que le BIJ ne soit pas exclusivement à destination des jeunes des QPV, il n'en demeure pas moins que cette structure est implantée en centre ancien, dans le quartier prioritaire des deux rives. Sa fréquentation de proximité en fait naturellement, un lieu utilisé par les jeunes de ce quartier prioritaire.

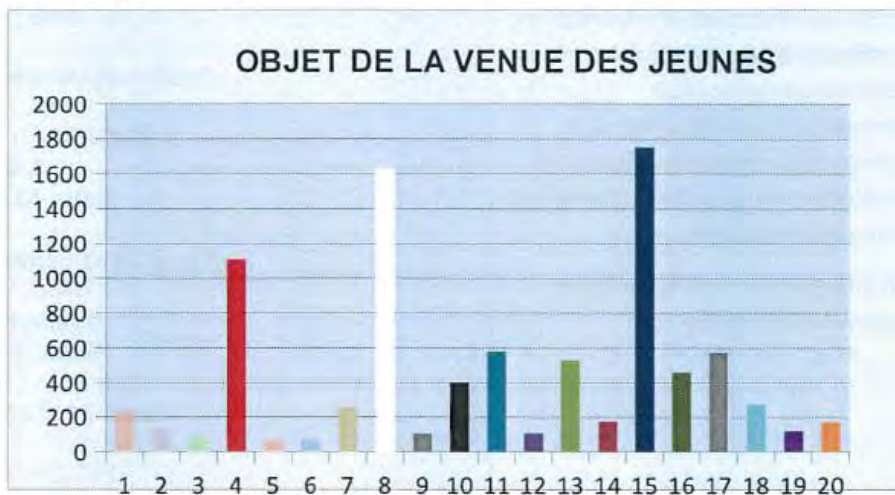
Le BIJ et l'information :

- **Se former ?** Le BIJ apporte des informations pratiques sur l'orientation
- **Trouver un Job ?** Le BIJ propose un choix de petites annonces : baby sitting, cours particuliers de mathématiques, français, SVT..., job dans l'animation entre autres.
- **Aides financières ?** Le BIJ trouve des financements pour les projets jeunes : Opération Sac ados, Bourse initiative jeune, Envie d'agir, Destination...
- **Question Santé ?** Le BIJ indique les lieux et structures pour s'informer, être écouté et organise des journées d'information pour les établissements scolaires, ...
- **Destination Europe ?** Le BIJ, labellisé Eurodeske, donne les clés de la réussite pour partir en toute quiétude...
- **Se loger, gérer le quotidien ?** Le BIJ propose une liste de locations, mais donne également des conseils...
- **S'engager ?** Le BIJ assure les permanences des armées, du service volontaire Européen mais également renseigne sur les différentes possibilités d'engagement volontaire : chantiers internationaux, service civique...

Les actions menées concourent aux objectifs poursuivis par la politique de la ville.



Chiffres marquants 2016



1	Etude / Formation	11	Loisirs / Infos ville
2	BAFA / BAFD	12	Vie quotidienne
3	Métiers	13	Internet/CV ordinateur/LM
4	Jobs	14	Ventes VPTJ
5	Europe/ étranger	15	Animation sportive
6	Sv/Volontariat	16	Projet BIJ
7	Transport	17	Permanences partenaires
8	Prévention scolaire, santé	18	Pass jeune
9	Logement	19	Impressions
10	Ventes TUB	20	Aides financières

9126 DEMANDES DE JEUNES TRAITÉES

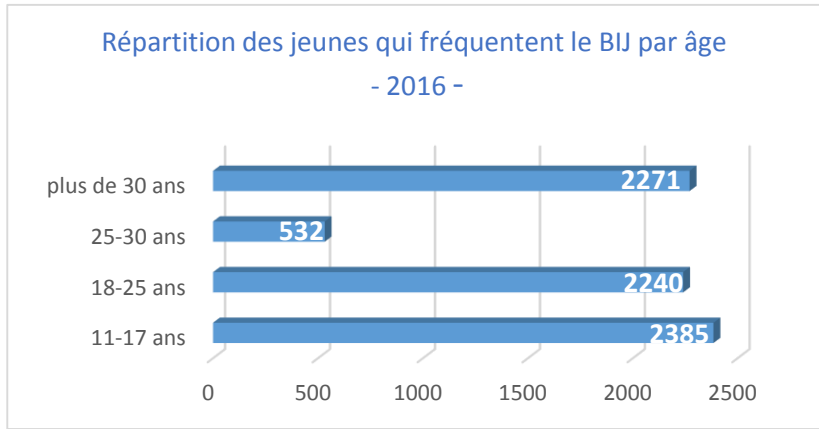
7428 JEUNES VENUES AU BIJ

Parmi les actions du BIJ les plus plébiscitées en 2016, on compte :

- Mes animations extérieures,
- Ma prévention scolaire et la santé,
- L'emploi.

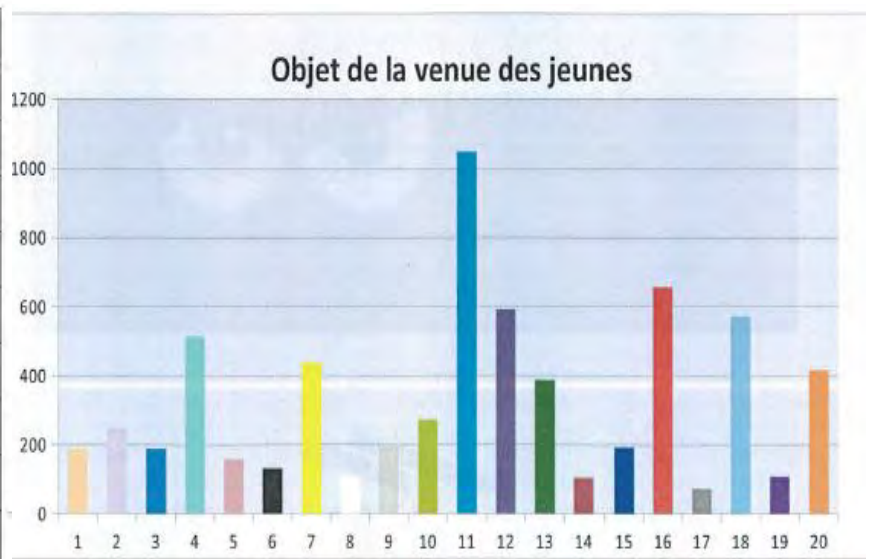
De fait, un certain nombre d'informations et d'actions s'inscrivent sur ces thématiques et en direction de ce public pourront s'appuyer sur cette structure. Le BIJ est un outil à l'impact non négligeable et reconnu pour son professionnalisme tant par les jeunes que le monde économique, les associations ou les structures en lien avec la sécurité (armées, gendarmerie,

marine, légion) mais également pour les actes du quotidien (santé, formation, logement, etc...).



Les données relatives à l'âge des personnes qui fréquentent le BIJ et ses actions nous donnent des indications quant aux moyens que cet outil nous donne pour toucher certains publics en matière de promotion d'actions menées, notamment dans le cadre du Contrat de Ville, sur des tranches d'âge parfois difficile à mobiliser.

1	Etude / Enseignement	11	Loisirs / infos ville/ vacances
2	Formation	12	Ventes TUB/VPTJ
3	Métiers	13	Internet/ ordinateur
4	Emploi	14	CV / LM
5	Europe/ étranger	15	Impression de document
6	Service Civique	16	Accompagnement projet
7	Transport	17	Volontariat
8	Prévention/ santé	18	Pass jeune
9	Logement	19	autres
10	Permanences au BIJ	20	aides financières



6 585 sujets ont été traités

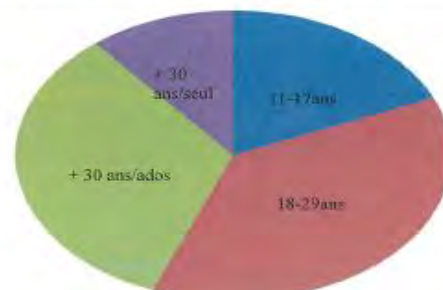
Types de contact

Accueil au BIJ	Homme	Femme	Total
Nb de personnes	1209	2468	3677
%	33%	67%	100%



Tranches d'âges

	11-17 ans	18-29 ans	+30ans/ados	+30 ans seul	Total
Nb de personnes	680	1380	1217	400	3677
%	18%	38%	33,10%	11%	100,00%



Dans les actions du BIJ les plus plébiscitées en 2017 on compte :

- Ce qui est relatif aux loisirs,
- L'accompagnement de projets,
- Le pass jeune
- L'emploi.

Permanences 2018 des armées

ARMÉE DE L'AIR	1 ^{er} et 3 ^{ème} mercredi de chaque mois - De 10h à 11h45 -Tél : 05 57 53 60 23
ARMÉE DE TERRE	Chaque mercredi de 10h à 11h45 -Uniquement sur rendez-vous de 13h30 à 15h30 - Tél : 05 53 02 82 79
GENDARMERIE NATIONALE	Uniquement sur rendez-vous. Tél : 05 56 52 23 10
MARINE NATIONALE	Uniquement sur rendez-vous. Tél : 05 57 53 60 23 - 2 ^{ème} et 4 ^{ème} mercredi de chaque mois de 10h à 12h - 3 ^{ème} mercredi de chaque mois de 14h à 16h
LÉGION ÉTRANGÈRE	Uniquement sur rendez-vous : Tél : 05 56 92 99 64

Le Cyberspace :

Le Cyberspace, composé de 6 postes informatiques, est un service public gratuit d'accès à Internet et aux outils bureautiques.

Il est réservé aux jeunes de moins de 26 ans dans le cadre des missions du B.I.J.

Le Cyberspace est destiné à un usage informatif et documentaire. Il se distingue donc par nature des cybercafés, des salles de jeux en réseau ou d'autres lieux où le multimédia est exploité à des fins commerciales.

Conçu comme un prolongement du service de documentation, cet espace permet exclusivement la consultation de sites en lien avec l'Information Jeunesse et toutes informations nécessaires à leur quotidien : recherches scolaires (exposé, TPE, ...), rédaction de C.V., logement, jobs, santé, accès à leur boîte mail, inscription « Sac Ados », montages vidéo, impressions...



Bourses initiatives jeunes :

« Bourse initiatives jeunes » est un nouveau dispositif porté par le Bureau Information Jeunesse/Espace Jeunes (BIJ/EJ) de la CAB à destination des jeunes de 12 à 29 ans.

Il offre des soutiens financiers dans de nombreux domaines : sportif, social, éducatif, artistique, culturel, action de prévention, mobilité, citoyenneté.

L'objectif est d'aider les 12-29 ans à relever les défis qui s'offrent à eux en termes d'accès à l'autonomie, d'épanouissement personnel, de citoyenneté et de projets.

Comment ça marche ?

Le BIJ/EJ est en charge des dossiers de candidature qui sont ensuite étudiés par une commission interne constituée d'élus de la commission Jeunesse de la CAB et d'animatrices référentes du BIJ/EJ.

Trois sessions sont prévues par an. La CAB apporte son soutien sous la forme d'une aide financière, versée au(x) porteur(s) de projet désigné(s), limitée à 50 % du budget

prévisionnel et plafonnée à 500 € maximum. Ce soutien fera l'objet d'une convention entre la CAB et le(s) porteur(s) du projet. En complément, les projets peuvent recueillir d'autres financements publics ou privés. Un contrôle de l'utilisation de la bourse se fera a posteriori sur production de justificatifs tels que mentionnés dans le dossier de candidature.

Cours particuliers :

Que vous souhaitez apporter votre aide pour du soutien scolaire ou que votre enfant ait des difficultés en français, en mathématiques, ... le BIJ répond à ces attentes.

Les intervenants inscrits auprès du BIJ/Espace Jeunes de la CAB sont lycéens, étudiants ou jeunes diplômés pouvant intervenir dans la matière de votre choix : mathématiques, français, anglais, histoire et géographie, ...

Les cours particuliers à domicile ou au BIJ/EJ s'adaptent parfaitement à l'emploi du temps de vos enfants quels que soient ses objectifs : cours particuliers réguliers ou ponctuels, préparations aux examens, révisions pendant les vacances scolaires, ...

4.9.1- Les jeunes et l'emploi

• Forum jobs d'été avec le BIJ et l'espace jeune

Parce que trouver un emploi saisonnier n'est pas toujours facile, le BIJ et l'Espace Jeunes aident, chaque année, par l'organisation d'une journée dédiée, les jeunes à prendre connaissance des offres existantes.

L'idée est ici de simplifier les démarches et d'informer sur les différentes possibilités pour :

- Effectuer un travail saisonnier,
- Partir pour un chantier en France ou à l'étranger,
- Partir pour un séjour au pair,
- Financer des projets de vacances,
- Créer son CV,
- ...

Autant d'idées et d'informations utiles pour guider les jeunes dans leur recherche d'emploi et pour avoir des réponses à des questions telles que :

- Travailler avant 18 ans, est-ce possible ?
- Comment bâtir un CV et une lettre de motivation ?
- Droit du travail dans un emploi d'été,
- ...

Et orienter la personne vers la structure compétente.

À ce forum participent des partenaires tels que :

- Les entreprises locales (Desmartis, Aquapark, Leclerc, Vilgo, blason d'or, Gifi, Décathlon, Restaurateurs, ICF, Ligue de l'enseignement, Les francas, Aux pays des langues, WEP, C.I.J.A, CAB...)
- Les agences d'intérim de l'emploi,

2015 :

- 1 800 visiteurs dont 936 sur l'espace Jobs d'été soit une augmentation de 25%
- 200 offres nationales

2016 :

- 600 jeunes sur l'espace jobs d'été.

Bilan : les entreprises se déplacent moins car elles sont directement sollicitées.

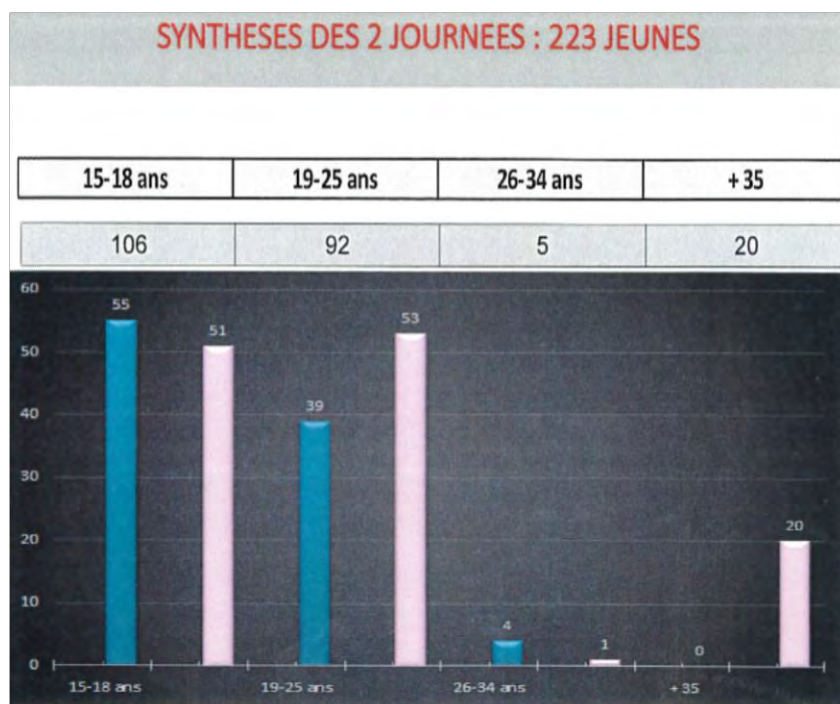
Le travail d'été existe toujours mais les étudiants sont directement en concurrence avec des demandeurs d'emploi de longue durée. Les « jobs d'été » sont devenus des emplois de courte durée pour une saison et pour tout public.

Comme chaque année, cette opération a permis à des centaines de jeunes d'accéder à des emplois saisonniers pour la période estivale localement, en France, mais également à l'étranger et de bénéficier d'une première expérience professionnelle.

Les demandeurs d'emploi ont également passé les entretiens et sont venus compléter leurs recherches sur l'espace BIJ JOBS D'ETE petites annonces.

50% des visiteurs sur le forum de l'emploi sont passés sur le stand du BIJ.

2017 :



Entre 220 et 250 jeunes ont participé aux 1^{er} jobs d'été qui se sont déroulés dans les locaux du BIJ. 93% proviennent du territoire de la CAB (dont 57% de Bergerac) et sont étudiants. 18% des demandeurs étaient des demandeurs d'emploi.

Près de 400 postes à pourvoir sur la Dordogne étaient à l'affichage.

- 150 entretiens ont été organisés,
- 27 rédaction de CV ont eu lieu,
- 25 jeunes sont venus se renseigner sur le stand du BIJ/EJ,
- 42 demandes concernaient la mobilité,

Il a été acté d'organiser pour 2018 cette même action avec l'aide de la Mission Locale et le Pôle Emploi.

• Bien préparer ma saison

La création de l'espace saisonnier à Bergerac dans les locaux de l'Espace Métiers d'Aquitaine portée par la Maison de L'Emploi Sud Périgord (MDESP) a, en 2015, permis d'identifier le besoin de préparer les saisonniers au monde du travail.

Le BIJ et L'Espace Jeunes de la CAB qui organisent annuellement le forum « JOBS D'ETE » au Forum de l'Emploi de Bergerac, ont confirmé le manque de connaissance des jeunes du milieu professionnel. En effet, pour la plupart, ce job d'été est le premier travail dans une entreprise.

Le BIJ a entrepris d'organiser en étroite collaboration entre MDESP et BIJ ce premier forum « Bien préparer ma saison » juste après le forum de l'emploi et en début de saison.

Objectifs :

- Accompagner et préparer les futurs saisonniers au monde professionnel :
 - Apporter une première information sur le droit du travail (devoirs et droits) et identifier la DIRECCTE avec la rencontre d'un inspecteur du travail,
 - Prendre conscience de la santé au travail et de l'organisation de l'entreprise face aux règles de sécurité, d'hygiène et du suivi médical en entreprise. Découvrir le Service Interentreprises de Santé au travail du bergeracois (SISTB),
 - Accompagner les futurs salariés dans leurs démarches de la vie quotidienne : logement, transport, ...
- Présenter les offres d'emploi et les structures sur l'emploi :
 - Affichage et remise des offres d'emplois et des dossiers de candidature pour la conserverie des Bergerac,

- Atelier animé par le BIJ sur l'entretien de recrutement avec une brochure « Soigner son look en entretien de recrutement » créée pour l'occasion et un document de la MDESP sur « les questions les plus fréquentes du recruteur »,

- Connaître l'association ADEFA pour l'emploi agricole et son calendrier des offres d'emploi.

- Public :

- Les candidats venus au forum de l'emploi sur le stand du BIJ pour les jobs d'été,
- Les saisonniers recrutés pour la saison,
- Les personnes en recherche d'emploi,
- Les jeunes pour les jobs d'été.

- Partenariat :

L'action a été organisée par la MDESO et le BIJ en partenariat avec : ADEFA, la DIRECCTE, SISTB, CCAS de Bergerac, Alliance territoire, Les Francas ; la MFR.

2015 : - 110 personnes ont participé à ce forum

2016 : - 103 jeunes

Public :

- Des jeunes envoyés par la mission locale de Bergerac,
- La garantie jeune de la Mission Locale de Bergerac,
- Foyer 3F (5-6 personnes),
- CFA de Villeréal (14 jeunes DIMA),
- Retravailler Sud-Ouest.

14 dossiers de candidature ont été remis à la responsable RH de la Conserverie de Bergerac le lendemain du forum par la MDESP.

Perspectives 2017 :

L'ensemble des partenaires présents ont été satisfaits de ce forum et souhaitent reconduire cette action.

La communication doit toutefois être orientée en fonction de l'âge du public car des mineurs avaient des questions pour lesquelles les partenaires n'avaient pas de réponse concrète à apporter.

•Dynamic CV

Le jeune a la possibilité de choisir un modèle de CV parmi ceux proposés (6 au choix) avec les conseils d'un animateur (de Pôle emploi, de la mission Locale ou du BIJ/EJ). Le BIJ remet une clé USB afin de pouvoir le réaliser et le conserver et permet également au jeune de réaliser 3 impressions gratuites.

Bilan 2017 : 12 bénéficiaires (6 jeunes 15-18 ans et 6 jeunes 18-25 ans).

Perspectives :

- Maintenir le dynamisme et la pertinence du partenariat (Pôle emploi et Mission Locale),
- Forts investissement des jeunes présents,
- Recentrer la mission du BIJ auprès du public étudiant.

4.9.2- Lutte contre le harcèlement et les dérives liées à internet

Sur le web un jour, des traces pour toujours ?

Journées d'information sur les règles de comportement relatives à l'utilisation d'internet et des outils numériques ainsi que les risques encourus pour le non-respect de ces règles.

Pour cela, le BIJ s'appuie sur les intervenants du théâtre interactif OXO pour permettre aux jeunes de prendre spontanément la parole dans le cadre d'un théâtre interactif et ludique.

Dans ces ateliers, sont abordées les dérives liées à internet telles que :

- La cyber intimidation,
- La divulgation d'informations personnelles,
- La distinction entre les différentes sphères publiques, privées et intimes,
- L'hyper-sollicitation des adolescents via les outils numériques,
- La cyberaddiction,
- La fiabilité des informations sur internet.

L'objectif est d'éveiller la curiosité des jeunes, d'aiguiser leur sens critique vis-à-vis de ce média et de ses contenus, de sensibiliser aux risques multiples et enjeux, de leur enseigner des notions juridiques et de civisme...

Public :

- Lycéens, collégiens et apprentis.

2015 : « Sur le web un jour, des traces pour toujours ? » 410 jeunes et 23 adultes

- Collège Henri IV : 130 élèves
- Collège Jacques Prévert : 107 élèves
- Collège Eugène Le Roy : 28 élèves
- Lycée Jean Capelle : 24 élèves
- Lycée de la Brie : 38 élèves
- Lycée des Métiers : 25 élèves
- CFA Bergerac : 36 élèves
- CFA Villeréal : 18 élèves
- Classe relais : 4 élèves

2016 :

- « harcèlement scolaire : osons en parler » 434 personnes dont 389 élèves et 45 adultes,
- « respect » (respect des règles, des autres, de soi) 356 personnes dont 327 élèves et 29 adultes.

• **Geek-réseaux sociaux « internet, un terrain de chasse pour prédateurs »**

2 journées d'information en 2017 dont les objectifs sont les suivants :

- Etre des initiateurs de la communication et de l'information sur ces usages nouveaux qui occupent tout l'espace de vie,
- Partager et harmoniser ensemble les nouveaux modèles d'échanges intergénérationnels,
- Permettre d'étendre le champ de perception et d'utilisation d'internet,
- Amener à s'intéresser à d'autres activités numériques lors de son utilisation,
- Amener à la méfiance et réfléchir avant de cliquer,
- Parvenir à mieux comprendre les contenus et les messages induits,
- Avoir une réflexion sur la place de ces outils dans notre quotidien et les accompagner,
- Harcèlement et malveillance liés à des informations captées et regroupées avec d'autres, les cas de disparitions inexplicables à la suite de conversations en ligne.

Bilan 2017 : 403 élèves et 20 adultes

- CFA : 32 élèves,
- La Brie : 29 élèves,
- Collège de la Force : 60 élèves,

- Collège Eugène Leroy : 118 élèves,
- Collège Henri IV : 110 élèves
- IME Rosette : 22 jeunes
- Adultes : 20 personnes

•Cyber harcèlement et dérives liées à internet

Depuis 2004, OXO est soutenu par le Conseil Général de la Gironde et référencé par les inspection académiques de Bordeaux et d'Agén. Ces actions ont été pensées avec des acteurs de l'Éducation Nationale et de l'éducation populaire ainsi qu'avec des chercheurs en sciences de l'éducation directement impliqués dans les question relatives aux problématiques adolescentes.

Par la technique active d'expression vont être abordés des thèmes aussi différents que :

- Comment lutter contre la cyber-intimisation et le cyber-harcèlement,
- Faire la distinction entre vie publique, vie privée et intimité,
- Etre lucide sur l'hyper-sollicitation numérique, la cyber-addiction,
- Comprendre le droit à l'image.

Bilan 2017 : 477 scolaires et 39 adultes

- École de la 2^{ème} chance : 10 élèves
- Classer relais : 4 élèves,
- IDC rosette : 4 élèves,
- LPR Hélène Duc : 54 élèves,
- MFR la Force : 30 élèves,
- CFA du grand Bergeracois : 12 élèves,
- Collège de la brie : 10 élèves,
- Collège St Front : 47 élèves
- Collège Henri IV : 150 élèves
- Collège Eugène Leroy : 56 élèves
- Collège Jacques Prévert : 100 élèves.

Cette thématique a suscité l'intérêt des établissements scolaires et le BIJ a dû refuser du public. Le ressenti des élèves est très positif puisque 177 élèves sur 182 ont trouvé l'intervention « bien, voire géniale ».

•Harcèlement scolaire « de la rage dans mon cartable »

Témoignage de Noémya GROHAN, auteure de « l'école m'a tué » pour :

- « faire de la lutte contre le harcèlement, l'affaire de tous,
- Rompre le silence,
- Sensibiliser et interpeller les jeunes sur les conséquences du harcèlement.

Bilan 2017 : 577 jeunes et 20 adultes de différents établissements scolaires (collèges et lycées du territoire de la CAB).

Plusieurs élèves des établissement participants aux journées ont avoué être harcelés ou avoir été passifs devant des situations de harcèlement,

Les CPE des lycées de Bergerac ont souhaité faire intervenir l'auteure auprès des délégués de classes pour créer des « sentinelles »,

Ces derniers auront une double mission : repérer les boucs émissaires (et aller vers eux, ne pas les laisser seuls, les sortir de situations délicates) et les témoins passifs pour éviter le déni de violence et faire reconnaître la souffrance,

Suite à l'intervention de l'auteure, les infirmières ont eu plusieurs signalements de la part des élèves.

Création d'un formation « sentinelles » envisagée pour 2018-2019.

4.9.3- Prévention de la délinquance

- Addictions les conduites à risques « Prévenir pour ne pas gâcher sa vie »

Objectifs :

- Donner des éléments pratiques et de réflexion en matière de substances psychoactives,
- Améliorer la connaissance des risques liés à la consommation de substances psychoactives et « réduire les causes de la consommation en favorisant la réflexion sur le comportement »,
- Sensibiliser les élèves pour les amener à faire des choix responsables face à des pressions sociales à la consommation.

Bilan 2017 : 631 participants sur 3 jours

- L'institut éducatif et professionnel de Cadillac : 9 jeunes,
- Internes du lycée Jean Capelle : 7 jeunes,
- Internes du lycée des métiers : 7 jeunes,
- Autres : 5 jeunes + 5 personnes,
- CFA : 75 élèves,
- Classe relais : 7 élèves,
- La Brie : 68 élèves,
- Lycée St Front : 30 élèves,
- MFR de la Force : 28 élèves,
- Collège Eugène Leroy : 20 élèves,
- L.P.R. des métiers : 45 élèves,
- Mission locale : 12 jeunes,
- Ecole de la 2^{ème} chance : 15 jeunes,
- LPR des métiers : 37 élèves
- LPR Jean Capelle : 26 élèves
- Lycée Maine de Biran : 235 élèves

En matière de plans de lutte, de nombreuses structures, actions et projets sont menés en et hors politique de la ville, en et hors contrat de ville. La principale tâche dans le cadre de l'élaboration de ces plans de lutte sera de faire un diagnostic de l'existant afin de coordonner l'existant et de lui donner une visibilité.

La deuxième partie du travail, qui reste à mener, est d'identifier les manques, les spécificités aux territoires intercommunal et d'y apporter une réponse concrète.

4-10. Les discriminations

4.10.1- Égalité hommes/femmes

La volonté d'approche intégrée de l'égalité Femmes-Hommes souhaitée dans le Contrat de Ville a été assez bien prise en compte dans les modalités de pilotage et de suivi du contrat :

La fiche-action de présentation des projets comprend un volet sur les priorités transversales, dont l'égalité Femme-Homme, qui sert de base à l'examen par les services instructeurs en tant que critère de scoring.

4.10.2- Les femmes dans le secteur économique

Cette prise en compte est d'autant plus importante lorsque l'on sait que les inégalités ne se retrouvent pas seulement dans l'accès à l'emploi ou les salaires. Les inégalités sont également présentes lorsqu'il s'agit d'entrepreneuriat féminin avec moins de 30 % des femmes qui créent une entreprise. En cause de nombreux facteurs :

Au niveau national : 44% des personnes financées par l'ADIE dans les quartiers prioritaires sont des femmes.

(Source : 1^{ère} étude de l'ADIE- octobre 2017)

- « Manque de confiance : les femmes ont moins confiance dans leur capacité à être chef d'entreprise,
- Isolement : les femmes ont un entourage moins enthousiaste lorsqu'elles parlent de créer leur propre activité ; Dès lors, elles éprouvent des difficultés à trouver des garanties pour emprunter et financer le lancement de leur activité,
- Problème d'accès au crédit : de trop nombreuses femmes ont des difficultés à accéder au crédit bancaire : petites

entreprises ; manque de fonds propres, manque de financements suffisants au démarrage, principale cause d'échec dans la création...) ».

Extrait du bilan 2017 fourni par l'ADIE

Pour les femmes, la création de micro-activités aide à soutenir le foyer voire à obtenir une autonomie.

Pistes :

- Créer un cours « femme-jeunes entrepreneuses » (mettre en relation avec l'association Soroptimist Dordogne qui proposent une aide à la création d'activités par les femmes),
- Trouver des marraines entrepreneuses pour suivre les femmes qui souhaitent créer leur activité (partenariat envisageable : CIDFF).

4.10.3- Les femmes et l'activité sportive

L'INSEE, dans une enquête récente, révèle que les inégalités entre les hommes et les femmes persistent, tant pour le temps consacré au sport que pour les disciplines pratiquées. Ce phénomène est d'autant plus visible sur les quartiers où les mères de famille sont souvent en situation d'élever seules un enfant.

Pistes :

- Proposer des activités sportives où mères et enfants peuvent partager un moment de détente ensemble,
- Proposer aux mêmes horaires et mêmes lieux des activités où mères et enfants peuvent pratiquer une activité de façon séparée,
- Proposer des tarifs préférentiels « famille »,
- Apporter de l'information sur les projets sportifs soutenus dans le cadre du Contrat de Ville auprès des centres sociaux, CAF, sécurité sociale, écoles, pédiatres, coiffeurs (supports de communication des différents partenaires du Contrat de Ville).

4.10.4- Analyse par les services de l'État de la lutte contre toutes les formes de discriminations

Les comités opérationnels de lutte contre le racisme, l'antisémitisme et les discriminations (CORA) révèlent le caractère assez peu prégnant de cette problématique sur l'agglomération de Bergerac, tout du moins pour ce qui concerne les actes recensés.

La volonté d'approche intégrée de la lutte contre les discriminations s'est matérialisée dans le contrat de ville au travers d'une des 3 orientations stratégiques du pilier cohésion sociale et d'un objectif opérationnel dédié.

L'objectif de prévention figure systématiquement dans les dossiers de demande de subvention. La fiche-action de présentation des projets comprend un volet sur les priorités transversales, dont la lutte contre les discriminations, qui sert de base à l'examen par les services instructeurs.

De nombreuses actions en établissements scolaires ou structures sociales ont été menées sur ce thème dans le prolongement de certaines initiatives remarquables (telles celles du CIDFF Bergerac sur les discriminations dans les orientations scolaires et professionnelles dans un collège de quartier et dupliquée régionalement).

Des acteurs sont très investis sur ce thème : Ligue des Droits de l'Homme, Comité de Jumelage Bergerac-Kenitra, Base, Infodroits...

Cependant cette priorité a été insuffisamment prise en compte sur la période 2015/2017 dans les modalités de pilotage et de suivi du contrat :

- le référent territorial prévu par le contrat de ville n'est pas identifié,
- dynamique de mobilisation stratégique faible (pas de réunion spécifique sur ce sujet, thématique peu abordée dans les instances politique de la ville...).

Les perspectives sont néanmoins encourageantes :

- un plan territorial est en cours d'engagement avec l'appui du cabinet Nano Conseil. Des ateliers collectifs de mobilisation des acteurs pourraient être mis en place dans un premier temps
- une Charte Entreprises et Quartiers devrait également être signée d'ici la fin de l'année avec notamment pour objectif de réduire les discriminations à l'emploi.

Pistes :

- Donner davantage de visibilité à la personne en charge des différents plans de lutte au sein de la CAB,
- Améliorer la communication autour des outils de lutte contre les discriminations mis en place par la CAB (ex : Pour l'habitat -commission de vigilance sociale et fiches actions spécifiques de la CIA, lutte contre les discriminations LGBT pour les actions portées par le BIJ, clauses d'insertion sociale mises en place dans les marchés publics etc...).

PARTIE III – PLUS-VALUE DE LA POLITIQUE DE LA VILLE ET DU CONTRAT DE VILLE, OUTIL PARTAGÉ DE MOBILISATION DES POLITIQUES PUBLIQUES

Les problématiques que rencontrent les quartiers prioritaires sont tellement diverses et variées que les outils à mettre en place et le nombre de partenaires concernés sont et doivent être nombreux.

Une approche unique serait nier la réalité de la complexité des enjeux de ces secteurs et n'apporterait qu'une réponse partielle et moindre aux difficultés identifiées.

C'est en ce sens qu'une politique forte, multidirectionnelle, présente et partenariale a été initiée et doit être maintenue.

1- La gouvernance du Contrat de Ville : « L'implication de tous, clé de la réussite ! »

1-1. Un pilotage structuré et équilibré

Une bonne gouvernance constitue un enjeu déterminant pour le Contrat de Ville. Elle représente une garantie de bon déroulement et de réussite du projet dans ses différentes phases, de l'élaboration à la réalisation, du suivi à l'évaluation.

Pour parvenir à une gouvernance efficace et efficiente, il est essentiel de mettre en œuvre un certain nombre d'outils de pilotage qui associent les habitants, les associations, les collectivités territoriales, l'État et les partenaires institutionnels.

De même, au-delà de la structuration du pilotage, il est nécessaire d'obtenir un dosage équilibré de la représentation des différents partenaires.

La mise en place des différentes instances de décision et de pilotage opérationnel a pour objectifs de :

- Garantir la mise en œuvre et la cohérence du Contrat de Ville,
- Décider des ajustements et réorientations nécessaires à opérer,
- Mobiliser dans la durée les partenaires et les signataires du Contrat de Ville,
- Articuler les moyens spécifiques dédiés au contrat avec les moyens de droit commun de l'État et des collectivités territoriales.

Trois instances de pilotage sont définies dans le Contrat de Ville :

● Le Comité de Pilotage est l'organe « politique » du Contrat de Ville :

Composé des partenaires institutionnels (Ville, CAB, Département, Préfecture, Région), ce comité a 4 missions principales :

- Il propose les orientations stratégiques,
- Il assure le suivi et l'évaluation du Contrat de Ville,
- Il convoque et prépare l'ordre du jour des réunions du Comité des Partenaires,
- Il propose les programmes d'actions et leurs financements.

● Le Comité Technique est l'organe d'exécution du Contrat de Ville :

Composé des services administratifs des partenaires institutionnels, ce Comité a 6 missions principales :

- Il instruit et assure le suivi technique et administratif du Contrat de Ville,
- Il applique les décisions du Comité de Pilotage et du Comité des Partenaires,
- Il anime les travaux des Ateliers,
- Il prépare le lancement des appels à projets annuels,
- Il accompagne les porteurs de projets dans leurs démarches.

● Le Comité des partenaires est l'organe d'accompagnement du Contrat de Ville :

Ce Comité est composé de différents partenaires : Membres du comité stratégique, Procureur de la République, services de l'État, ARS, Éducation nationale, CAF, CPAM, MSA, Bailleurs sociaux, Caisse des Dépôts et Consignations, Pôle Emploi, chambres consulaires mais aussi les représentants des Conseils Citoyens.

Ses missions :

- Il valide les orientations stratégiques,
- Il valide l'inscription des projets, leurs financements et le portage,
- Il décide des inflexions nécessaires pour la réussite des projets,
- Il procède à l'évaluation des projets,
- Il vérifie la cohérence avec des programmes spécifiques (PRE, CLS...).

Un pilotage ouvert et diversifié permet d'appréhender le champ de compétences des différents acteurs et ainsi d'élaborer un projet cohérent avec les divers plans et schémas stratégiques existants sur le territoire.

Par ailleurs, la CAB a mis en place une commission Politique de la Ville / Habitat qui regroupe 16 membres, (conseillers communautaires et conseillers municipaux des communes membres de l'intercommunalité). Cette commission examine et émet un avis sur les grandes orientations du service et participe à l'évaluation des actions menées.

1-2. L'ingénierie mobilisée par les collectivités locales

Le pilotage du Contrat de Ville s'est appuyé sur une ingénierie territoriale contrainte. Depuis la signature du Contrat de Ville, la CAB a consacré au minimum deux agents à la Politique de la Ville.

Depuis 2017, le service se compose comme suit :

- un responsable de pôle missionné à 25% d'un temps plein sur la Politique de la Ville,
- un chef de service dont le périmètre de responsabilité va au-delà de la Politique de la Ville, ce qui permet une approche transversale de la Politique de la Ville (CISPD et ses différents plans de lutte discriminations - violences faites aux femmes-cyber harcèlement ainsi que la partie habitat qui permet également une autre approche de ces quartiers) missionnée à 50% sur la Politique de la Ville.
- deux Chargés de mission, chacun à temps partiel (80%) totalement dédiés à cette mission.

Missions respectives :

- Responsable de pôle, pilotage et coordination du service, co-animation du CISPD,
- Responsable des services Politique de la Ville et habitat : cette double mission permet d'engager des actions de façon transversale pour ne pas intervenir sur un domaine unique. Elle permet de mettre en place des outils multiples en lien avec différentes compétences de l'agglomération pour apporter des solutions différentes et complémentaires.
Spécifiquement, sur la problématique Politique de la Ville, le rôle de cet agent est de :
 - Co-animer du CISPD, proposition et suivi des actions liées à cette thématique,
 - Participer à l'émergence de projets pour réduire les inégalités territoriales, lutter contre la discrimination et les violences faites aux femmes,
 - Encadrer et soutenir les agents afin de s'assurer que les objectifs fixés par les élus et l'État soient atteints,
 - Assurer la veille réglementaire sur les thèmes précités,
 - Suivre des projets Politique de la Ville et organisation de la concertation inhérente,
 - Co-construire des différents plans de lutte (contre les violences faites aux femmes, la discrimination, le cyber harcèlement),
 - Animer du groupe des partenaires Politique de la Ville,
 - Réaliser de la lettre des quartiers,
 - Travailler sur la traduction cartographiée des éléments de diagnostic et d'observation Politique de la Ville et CISPD,
 - Animer et coordonner la commission de suivi des victimes de violences.
- Chargé de mission 1 : répondre aux objectifs fixés par la collectivité et l'État en matière de Politique de la Ville en :
 - Assurant l'intégration des quartiers prioritaires au sein de l'agglomération,
 - Gérant de l'axe 5 du FEDER (construction et mise en œuvre, information et accompagnement des porteurs de projets),
 - Instruisant, gérant, animant la mise en œuvre et le suivi des projets,
 - Accompagnant des porteurs de projet,
 - Évaluant le contrat (bilans annuels, intermédiaire et final),
 - Communicant autour du contrat (réunions, réalisation de supports de communication),

- Chargée de mission 2 : répondre aux objectifs fixés par la collectivité et l'État en matière de Politique de la Ville,
 - Participer à l'élaboration des différents plans de lutte (contre les violences faites aux femmes, la discrimination, le cyber harcèlement),
 - Gérer le suivi du FPH en lien avec les Conseils Citoyens,
 - Identifier et prendre en compte les acteurs du territoire menant des actions en lien avec les différents plans de lutte,
 - Déterminer les partenaires et le rôle des acteurs,
 - Déterminer les besoins des victimes,
 - Déterminer les besoins de relai d'information et personnes devant gérer les situations d'urgence,
 - Mettre en place d'actions pour répondre à ces besoins,
 - Accompagner le Conseil Citoyens dans sa mission de gestion du FPH (respect du règlement intérieur et de la convention, aide aux porteurs de projets etc...),
 - Communiquer autour des thématiques précitées (participation à la lettre des quartiers, mise en place et animation de réunions...).

Équivalent financier de l'aide en termes d'ingénierie :

Au total, les coûts de personnel (hors responsable de pôle) consacrés à la Politique de la Ville s'élèvent à :

2015 : **136 045,40 €**

2016 : **85 274,93 €**

2017 : **122 713,07 €**

Soit une participation totale de **344 033,4 € sur trois années**.

Il est à noter que la Communauté d'Agglomération Bergeracoise a bénéficié en 2016 d'une aide à l'ingénierie pour l'élaboration de la Stratégie Urbaine Intégrée (29 400 € de fonds FEDER).

	Comité technique	Comité de Pilotage	Autres : Partenaires Conseils Citoyens	Commission Politique Ville CAB	Fond de Participation des Habitants	Rencontres porteurs de projet FPH	Plans de lutte thématiques
2015	12 janvier 25 mars 8 avril 6 et 20 mai 22 juillet 2,16 et 30 septembre 14 et 29 octobre 12 et 25 novembre 9 décembre	29 janvier 31 mars 4 et 16 avril 12 juin 1 ^{er} octobre 5 et 25 novembre	<u>Porteurs de projet</u> : 12 février 22 avril 17 décembre <u>Partenaires</u> : 10 juillet 15 décembre		15 décembre		
2016	13 et 20 janvier 23 mars 12 et 27 avril 2 juin 27 juillet 8 et 21 septembre 26 octobre 9 novembre 15 décembre	3 et 16 février 23 septembre	<u>Partenaires</u> : 2 mars, 10 mai, 30 novembre, 1 ^{er} décembre <u>Conseils Citoyens</u> : 29 août 6 octobre		25 mars		
2017	11 janvier 3 février 13 avril 23 mai 21 Juin 12 juillet 7 septembre 5 octobre 15 décembre	25 janvier 10 et 22 février 23 mai 20 octobre 15 et 21 déc.	<u>Porteurs de projet</u> : 27 juin, 29 septembre, 6 novembre <u>Conseils Citoyens</u> : 24 janvier, 11 mars, 7 avril <u>Partenaires</u> : 16 mars	5 avril 18 septembre	1 ^{er} juin et 22 04.09.11.16.23 Août 30, 31 octobre 27 novembre 22 décembre	14,21 Juin 28 Juillet 16,18 Août 11 Septembre 10,18 Octobre 13,16 Décembre	<u>CISPD</u> : 22 juin, 11 et 16 oct. <u>CLSPD</u> : 23 juin, 15 sept. <u>Violences faites aux femmes</u> : 24 oct. <u>Rencontres acteurs</u> : 7 Juin et 18 Juillet
2018	25 janvier 27 février 30 mars 12 et 13 avril 3, 17 et 25 mai 18 et 25 juin 5 et 12 juillet et 30 août 26 octobre	1 ^{er} et 9 février 2 et 20 mars 24 avril 3 mai 13 novembre	<u>Conseils Citoyens</u> : 23 février <u>Porteurs de projet</u> : 11 juillet	5 avril 19 octobre	9 janvier 1 ^{er} février 19 juin	26,30 Mars 04 Avril 01,06,18 Juin	<u>CLSPD</u> : 27 avril <u>Violences faites aux femmes</u> : 25 mai <u>Commission de suivi violences</u> : 9 juillet <u>Discriminations</u> : 3 et 26 juillet <u>Rencontres acteurs</u> 24,25,29,30 Janvier 06,21,23,27,29 Mars 03,04 Avril 22,23 Mai
TOTAL	49	25	19	4	16	16	25

Soit une moyenne de 37.5 réunions annuelles.

- Le soutien aux associations depuis la signature du contrat :

L'État aide financièrement des actions notamment en matière de soutien au développement de la vie associative, de formation des bénévoles (diffusion d'un programme commun de formation relayé par les acteurs de la Politique de la Ville).

Les associations ont fait l'objet, en concertation avec les collectivités, d'un accompagnement dans le cadre de l'appui à la vie associative en vue, notamment, de les informer des possibilités de soutien et de développer les actions présentées par les associations dans le cadre de l'appel à projets annuel :

- **Rencontre avec les porteurs de projets – avril 2016 -par les services techniques de la CAB, de la Ville et de l'État**

Mardi 19 avril 2016, dans les locaux de la CAB :

- 9 heures : ASPATT pour ses deux projets
- 10 heures : Espace Économie Emploi et ses partenaires (Mission locale, Retravailler Sud-Ouest, CIDFF)
- 11 heures : CIDFF
- 14 heures : L'Atelier
- 15 heures : Association Seconde Chance

Mardi 26 avril 2016, dans les locaux de la CAB :

- 9 heures : Ligue des Droits de l'Homme
- 10 heures : Foyer socio-culturel Collège E. Leroy
- 11 heures : Melkior Théâtre
- 14 heures : Union Musicale Bergeracoise
- 15 heures : Chambre de Commerce et d'Industrie
- 16 heures : Canal Pourpre

Mardi 3 mai 2016, dans les locaux de la CAB :

- 14 heures : Vivre mieux à Bergerac
- 15 heures : PARI Rive Gauche

Mardi 31 mai 2016, au Centre social de la Brunetière :

- 13 heures 30 : Direction du centre social de la Brunetière
- 14 heures 30 : Direction du centre social de Jean Moulin
- 15 heures 30 : Infodroits

Jeudi 2 juin 2016, dans les locaux de la CAB :

- 14 heures : Les Restaurants du Cœur
- 15 heures : Service Jeunesse de la CAB
- 16 heures : Service Espaces Verts de la Ville de Bergerac

- **Rencontre avec les porteurs de projets – janvier 2018 : par les services techniques de la CAB et de la Ville**

Mercredi 24 janvier 2018 :

- 09 h : Les arts à Souhait – Nelly Rey
- 10 h : B6.12 – Marion Gelbart
- 11 h : EPED – Ginette Uroz
- 14 h : Classe-relais – Marie Pascale Dupont Razat
- 15 h : Comment le dire ? – Agnès Betge
- 16 h 15 : Power Siam – Jean-Jacques Monpart
- 17 h : Pool Périgord- Mr Anouvong

Mardi 30 janvier 2018 :

9 h : Les Papillons Blancs – Florence Merlet
10 h : USB Omnisports (à confirmer)
11 h : UFOLEP – Mathieu Pommier
14 h : La Ligue de l'Enseignement – Daniel Guichard
15 h : US La Catte – Jawed Benfarhone
16 h : La Nouvelle Galerie – Didier Griffoul

Rencontres à venir dans le cadre du lancement et de l'accompagnement de l'appel à projet 2019 :

Mercredi 14 novembre 2018 :

3 rendez-vous de 10h00 à 13h00

Mardi 20 novembre 2018 :

6 rendez-vous de 10h00 à 13h00 et de 14h00 à 17h00

Mercredi 21 novembre 2018 :

6 rendez-vous de 10h00 à 13h00 et de 14h00 à 17h00

Mardi 27 novembre 2018 :

6 rendez-vous de 10h00 à 13h00 et de 14h00 à 17h00

Mercredi 28 novembre 2018 :

6 rendez-vous de 10h00 à 13h00 et de 14h00 à 17h00

La Ville de Bergerac consacre un agent à temps complet à la Politique de la Ville (Contrat de Ville, Plan de prévention et de lutte contre la délinquance et les discriminations, démocratie de proximité...). La Ville pilote le Programme de Réussite Éducative (un agent à 0,5 ETP). Depuis deux ans, les différents secteurs de la Politique de la Ville (Centres sociaux, ...) sont coordonnés par un Chef de service.

Le Département de la Dordogne mobilise une Directrice adjointe, référente Politique de la Ville qui assure :

- La gestion directe des crédits spécifiques,
- L'interface avec les services départementaux de droit commun.

Par ailleurs, des agents départementaux (travailleurs sociaux et équipe médicale) travaillent au quotidien au sein des quartiers prioritaires.

L'équipe Politique de la Ville de la Région Nouvelle-Aquitaine est constituée de trois personnes qui assurent le suivi des actions du Contrat de Ville et veillent à une bonne articulation avec les politiques régionales, le service Europe et les services de droit commun concernés.

1-3. Le schéma de présentation du pilotage du Contrat de Ville

Gouvernance du Contrat de Ville de l'Agglomération Bergeracoise



1-4. La concertation avec les acteurs des quartiers (associations, Conseils Citoyens...)

La concertation est le fil conducteur du Contrat de Ville. Elle seule permet la mobilisation et l'implication des acteurs. Les projets du Contrat de Ville ne se décrètent pas, ils se construisent dans une démarche collaborative et participative.

Les temps de rencontres et d'échanges avec les acteurs prennent plusieurs formes :

- Co-construction et validation des objectifs stratégiques du Contrat de Ville,
- Rencontres annuelles pour la présentation de l'appel à projets et des démarches administratives complexes pour répondre à ce dernier,
- Rencontres individuelles avec les porteurs de projet (cf. liste des rencontres) :
 - Durant la phase d'élaboration des projets afin de bien respecter les différents critères d'éligibilité des dossiers,
 - Durant la phase d'évaluation des projets.
- Rencontres participatives relatives à l'évaluation intermédiaire du Contrat de Ville.

1-5. La production de bilans annuels partagés

Chaque année, un rapport annuel sur la mise en œuvre de la Politique de la Ville permet de faire le bilan des actions engagées par les porteurs de projets mais aussi d'évaluer la méthode engagée. Ce rapport répond à une exigence de la loi de Programmation pour la Ville et la Cohésion urbaine du 21 février 2014.

Ce document est également en conformité avec le décret n°2015-1118 du 3 septembre 2015 qui a vocation à favoriser localement une meilleure analyse et prise en compte des enjeux des quartiers prioritaires.

Ce document est partagé avec les Conseils Citoyens qui formulent un avis global sur l'évaluation annuelle du Contrat de Ville. Au final, ce document est soumis au vote des assemblées délibérantes concernées. Par exemple, le dernier rapport annuel a été soumis au vote du Conseil Municipal de Bergerac le 9 novembre 2017, au vote du Conseil Communautaire de la CAB le 13 novembre 2017.

2- Une innovation majeure : la création des Conseils Citoyens

2-1. Le cadre réglementaire de création des Conseils Citoyens

Le principe de co-construction avec les habitants est posé de façon opérationnelle dans la mise en place des Conseils Citoyens dans le cadre de la loi de programmation pour la ville et la cohésion sociale du 24 février 2014.

La création de ces conseils, composés à parité d'habitants et d'acteurs locaux, a pour objet de favoriser l'expression de la parole des habitants des quartiers, notamment ceux qui sont éloignés des processus traditionnels de participation, ainsi que la prise en compte de leur expertise d'usage dans le cadre de la Politique de la Ville.

Ils ont vocation à participer pleinement à la gouvernance des contrats de ville en étant partie prenante de la démarche contractuelle, à chacune des étapes (élaboration, mise en œuvre, suivi, évaluation).

La loi entend par ailleurs créer toutes les conditions favorables au bon exercice des missions des Conseils Citoyens et rendre effective la participation citoyenne.

Le Contrat de Ville prévoit :

- La mise à disposition d'un lieu, qui pourra être un lieu constitué en « la maison de projet »,
- L'allocation de moyens de fonctionnement dédiés,
- La programmation des actions de formation nécessaires.

2-2. L'émergence et l'affirmation des Conseils Citoyens à Bergerac

En date du 9 octobre 2014, le conseil municipal de Bergerac a adopté la mise en place des Conseils Citoyens dans le cadre du fonctionnement des conseils de quartiers.

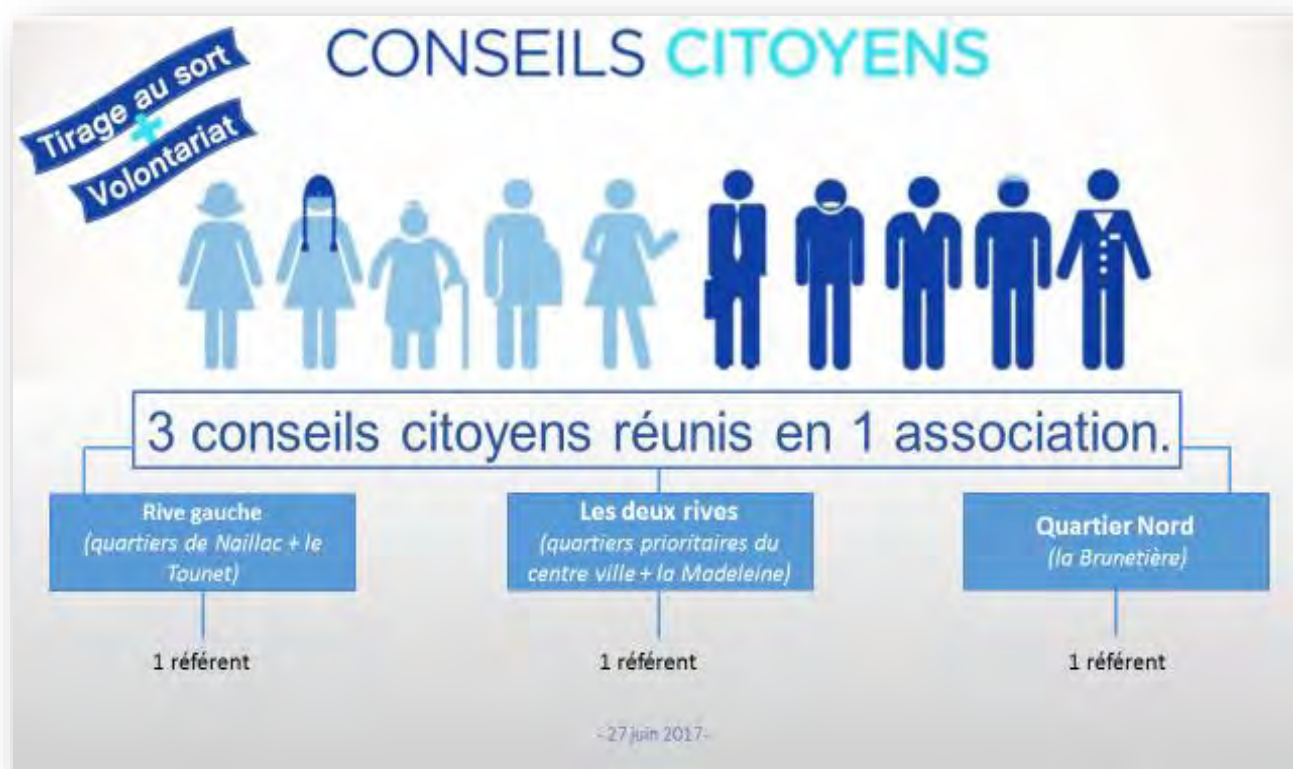
En effet, dans le cadre de la loi n°2014-6173 du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine, il est prévu de mettre en place un Conseil Citoyen dans chaque quartier prioritaire de la Politique de la Ville.

Ce Conseil Citoyen est composé de douze personnes au maximum :

- au moins 50 % de représentants des habitants tirés au sort parmi les habitants du quartier prioritaire, s'étant portés volontaires et dans le respect de la parité Hommes/Femmes.
- des représentants des associations du quartier prioritaire concerné tirés au sort parmi celles s'étant portées volontaires. Chaque association est représentée par une personne issue du bureau.

La loi permet au Conseil Citoyen de se réunir en dehors des conseils de quartier.

Originalité : **création d'une association** « *Conseils Citoyens de Bergerac* » (4/11/2015).



2-3. Les missions des Conseils Citoyens

Conformément à la loi, les Conseils Citoyens exercent leur action en toute indépendance vis-à-vis des pouvoirs publics et inscrivent leur action dans le respect des valeurs de liberté, d'égalité, de fraternité, de laïcité et de neutralité.

Leurs actions visent à favoriser l'expression des habitants et des usagers, à permettre la co-construction des Contrats de ville et à faire émerger et soutenir les initiatives citoyennes.

➔ Implication des Conseils Citoyens dans l'élaboration et le suivi du Contrat de Ville.

Les représentants des Conseils Citoyens sont membres du Comité des Partenaires et sont invités à toutes les réunions relatives au suivi du Contrat de Ville.

➔ Recrutement d'un service civique (1^{er} mai 2017) pour l'animation et la coordination de l'association puis, pour remplacement du 1^{er} un nouveau en août 2018.

➔ La gestion du Fonds de Participation des Habitants est confiée à l'association des Conseils Citoyens.


➔ Participation à la rencontre nationale des Conseils Citoyens (octobre 2016).

➔ 2017 : mise en place d'une grille d'évaluation des projets par la CAB : l'avis des Conseils Citoyens compte pour un quart de la note finale.

DES CONSEILS CITOYENS ORGANISÉS

Innovation : **création d'une association « Conseils Citoyens de Bergerac » (4/11/2015)**

- . 12 décembre 2016 : renouvellement des membres des 3 conseils citoyens
- . 7 avril 2017 : première assemblée générale
- . 27 avril 2018 : seconde assemblée générale



La dynamique des Conseils Citoyens :

- Une dynamique de travail et de concertation,
- Une forte dimension collective,
- Une force de propositions auprès des partenaires et des élus,
- Une reconnaissance par les différentes instances de pilotage,
- Une émancipation positive face aux institutions.

Zoom sur le Fonds de Participation des Habitants (FPH) :

Objet

Le FPH a pour finalité de soutenir financièrement les projets portés par des habitants, organisés ou non en association, dans le cadre d'une démarche de développement social du territoire. Il vise également la participation des habitants à l'animation de l'espace public.

Cadre de mise en œuvre

Le Fonds de Participation des Habitants est mis en œuvre dans le cadre de la compétence « *Politique de la Ville* » portée par la Communauté d'Agglomération Bergeracoise (CAB).

Le FPH dispose d'une enveloppe financière annuelle provenant de l'État et de la Communauté d'Agglomération Bergeracoise.

La gestion financière du FPH est confiée à l'association des Conseils Citoyens.

Éligibilité des projets

Les projets doivent être portés par des habitants ou par une ou des associations.

Sont éligibles :

- Les projets visant à favoriser la participation des habitants à la vie de leur quartier, à développer le lien social, les rencontres intergénérationnelles et l'amélioration du cadre de vie,
- Les projets d'animation de quartier développés à partir du quartier de référence (uniquement la 1^{ère} année pour une aide au démarrage),
- Les projets de création d'ateliers ou les projets d'échanges ou d'animations dans les domaines culturels, sportifs, éducatifs, citoyen, environnementaux, ...
- Les projets de formation, d'information ou de qualification des habitants,

- L'acquisition de matériel à usage collectif et public (ex : rénovation et aménagement de lieux collectifs ouverts favorisant l'appropriation de l'espace public et le mieux vivre ensemble...).

Ne sont pas éligibles :

- Les aides au fonctionnement des associations,
- Les projets individuels sans portée collective ou citoyenne,
- Les projets ayant connu un commencement d'exécution,
- Les projets pouvant être entièrement financés par d'autres partenaires,
- Les voyages ou autres types d'actions n'ayant pas d'impact (direct ou indirect) sur la vie dans les quartiers et/ou la ville,
- Les activités et festivités régulières des associations,
- Les projets qui ne prévoient aucun autofinancement, aucune contribution financière des participants ou qui ne sont pas ouverts à tous les habitants mais seulement aux membres du collectif porteur ou aux membres de l'association,
- Les projets terminés au moment du dépôt du dossier ou au moment de son examen en « Comité d'attribution »,
- Les projets bénéficiant d'une aide au titre de la politique de la Ville.

Plafond de la dépense autorisée

Le Fonds de Participation des Habitants intervient à hauteur maximale de 50 % du total de la dépense prévue, dans la limite de 500 € maximum par projet.

Selon les cas particuliers et à titre dérogatoire pour soutenir des projets favorisant, de manière spécifique, l'engagement citoyen et selon une appréciation partagée, l'aide peut aller jusqu'à 80 % de la dépense, dans la limite de 500€ maximum par projet.

Il sera versé 70% de la somme votée sur devis et les 30% restant sur factures.

Instruction et décision

Pour solliciter un financement, les porteurs de projets doivent compléter un dossier CERFA de demande de financement auprès de l'association des Conseils Citoyens.

Des compléments d'informations pourront être sollicités par le « comité de sélection » pour éclairer la prise de décision de l'association des Conseils Citoyens réunie en « comité d'attribution ».

L'association des Conseils Citoyens se réunit en **comité d'attribution** dès qu'elle le juge opportun.

Composition, rôle et organisation des différentes instances

Le comité de sélection a pour fonction :

- De vérifier que les dossiers sont complets,
- Que les demandes rentrent dans le champ d'éligibilité du fonds,
- Que les demandes ne nécessitent pas d'informations complémentaires,
- De prendre connaissance de la grille d'évaluation des projets qui prétendent au fonds, sur proposition des référents FPH,
- De prendre connaissance des bilans des actions/projets financés par le FPH,

Les projets ainsi validés seront soumis, pour approbation, aux membres de l'association des Conseils Citoyens réunis en « comité d'attribution ».

Composition du comité de sélection :

- Le Président de la CAB (ou son représentant),
- Un représentant, de chacun des trois Conseils Citoyens, désigné par ses pairs,
- Les services de l'État en charge du suivi de la politique de la Ville,

- Les techniciens en charge de l'accompagnement des projets (référents FPH CAB et association des Conseils Citoyens),
- Un représentant des bailleurs sociaux en l'établissement de Mésolia.

Le comité d'attribution :

L'association des Conseils Citoyens réunie en « comité d'attribution » est chargée de la prise de décision relative à l'attribution de fonds du FPH.

Pour ce faire, l'association des Conseils Citoyens se réunit en « comité d'attribution » autant que de nécessaire. Les référents FPH chargés de l'aide au montage de projets seront également présents (sans voix délibérative) pour donner des informations nécessaires à une prise de décision éclairée par les « membres du comité d'attribution ».

Organisation du vote :

- Suite à la présentation du projet, les membres de l'association procèdent au vote à main levée.
- Chaque décision résulte d'un vote à la majorité simple des personnes présentes ayant voix délibérative.
- En cas de litige, le Président des Conseils Citoyens peut décider de faire prendre décision par vote à bulletin secret.

Le « comité d'attribution » peut soit :

- Accepter le projet en l'état,
- Le revoir à la baisse,
- Refuser le projet,
- Différer son examen pour obtenir des informations complémentaires.

La décision du « Comité d'attribution » est notifiée au porteur du projet ainsi qu'aux cofinanceurs du FPH dans les 48h suivants la réunion du comité d'attribution.

L'association des Conseils Citoyens est chargée :

- de la gestion du FPH,
- de l'attribution de fonds,
- du paiement des aides attribuées,
- de la réalisation du bilan financier des actions soutenues,
- de la transmission des informations inhérentes au fonctionnement du fonds (état de paiement, bilan, compte rendu de réunions...) aux cofinanceurs du FPH.

Devoir de neutralité et de discrétion des Conseils Citoyens

Dans un souci de neutralité, les restrictions suivantes devront être respectées :

- Les membres du bureau des Conseils Citoyens ne pourront déposer de demande de FPH,
- Les membres des Conseils Citoyens pourront faire une demande mais devront sortir de la salle au moment où leur projet sera présenté et soumis au vote des Conseillers Citoyens. Il en sera de même pour tous projets émanant d'un membre de leur famille ou assimilé.

Les membres du « Comité d'attribution » sont tenus à la confidentialité des paroles échangées et des décisions prononcées pendant toutes les délibérations du « comité d'attribution ».

Évaluation de projet en vue de l'attribution de fonds

Les critères d'évaluation des projets sont les suivants :

- Effort de partenariat,
- Égalité homme/femme,
- Cohérence géographique du public cible par rapport aux quartiers prioritaires de la Ville,
- Corrélation avec les piliers du Contrat de Ville CAB,
- Pertinence de l'utilisation des crédits spécifiques,

- Impact environnemental de l'action,
- Pérennité de l'action,
- Nouveauté de l'action,
- Projet à destination de tout public (toutes tranches d'âge),
- Projet pouvant être reproduit sur d'autres quartiers prioritaires.

Chaque critère sera noté de 0 à 2 permettant ainsi d'obtenir une note sur 20.

Évaluation post-projet

Le porteur du projet s'engage à produire au « Comité de Sélection » la fiche bilan de son action, comprenant notamment tous les justificatifs de dépenses et les critères d'évaluation complétés.

2-4. Suivi-évaluation des Conseils Citoyens

Par le biais d'une rencontre organisée, le 31 mai 2018, par les services de l'État et l'association des Conseils Citoyens, une évaluation a été faite sur l'effectivité de ce mode de représentativité :

La rencontre a abordé deux points essentiels de ce dispositif de participation citoyenne pour mettre en exergue :

- Les Conseils Citoyens dans leur fonctionnement propre,
- Leur prise en compte au sein des instances.

Pour répondre à ces questionnements, trois niveaux d'information par le biais d'indicateurs de :

- Les réalisations (lorsque ces données sont disponibles) informent sur ce qui est fait par rapport à ce qui était prévu. Ces indicateurs permettent également de mesurer la cohérence des moyens mobilisés.
- Les résultats obtenus (eu égard aux modalités de mise en œuvre et de fonctionnement des Conseils Citoyens définis),
- D'impact pour mesurer les changements et évolutions qui découlent, de manière directe ou indirecte, de la création et du fonctionnement des Conseils Citoyens tels qu'ils sont réellement appliqués pour le Contrat de Ville.

CONTRAT DE VILLE de la Cab - Exercice 2017 Fiche pour le suivi-évaluation des Conseils citoyens

Conseils citoyens des quartiers prioritaires de Bergerac

Indicateurs	Prévisionnel	Réel	Commentaires éventuels
Pour rappel : date de la constitution du Conseil citoyen	Fin 2014	Nov.2015	Complexité de mise en œuvre
Pour rappel : modalités pour la constitution du Conseil citoyen (candidature) spontanée, tirage au sort, désignation...		Tirage au sort	RAS
Nombre total de membres par Conseil citoyen (ou fourchette)	8 conseillers	8 conseillers	6 Collèges Habitants et 2 collèges acteurs
Dont nombre représentant le collège habitants citoyen	6 conseillers	6 conseillers	
Dont nombre de femmes (ou fourchette)	3 conseillères	3 conseillères	
Dont nombre de personnes âgées < de 30 ans	NC	1 sur les 3 conseils	
Dont nombre de personnes âgées > de 65 ans	NC	1 tiers environ sur l'ensemble des 3 conseils	
Identification de la structure chargée de l'accompagnement du Conseil Citoyen (association préexistante, statuts créés par le Conseil...)	NC	Association fédérant les 3 conseils	Chaque conseil a 2 membres participant aux travaux du bureau de l'association
Montant de la subvention annuelle éventuellement perçue pour le fonctionnement du Conseil	NC	4500 € soit 1500 € par conseil	
Nombre de séances	NC	1/mois	Sous l'égide de l'association et autant que de besoin par conseil dans chaque QPV

Sur la réalisation

Indicateurs	Prévisionnel	Réel	Commentaires éventuels
Lieu des séances des Conseils citoyens	NC	Voir ci-contre	Centres sociaux, associations, salles municipales pour les A.G des 3 conseils et généralement Centre social local pour séance du conseil citoyen du Quartier
Durée de la séance	NC	1h30 à 2h30 en moyenne	
Identification de la (des) personne(s) chargée(s) de l'animation de la séance	NC	Voir ci-contre	Président association pour les A.G et membres du bureau pour chaque conseil citoyen dans son quartier

Sur les résultats

Indicateurs	Prévisionnel	Réel	Commentaires éventuels
Nombre de membres des Conseil citoyen présents	24	12 en moyenne	En A.G avec l'association
Nombre de membres représentant le collège habitants citoyens	18 sur AG	8	2 tiers en moyenne
Nombre de personnes non membres du conseil citoyen	N.C	0	
Nombre de membres femmes	12 sur A.G	4 sur 8	En moyenne par conseil
Nombre de membres ayant moins de 30 ans	NC	1 sur les 3 conseils	
Nombre de membres ayant plus de 65 ans	NC	4 sur les 3 conseils	
Nombre de sujets de conversation différents abordés	NC	3 à 4	En moyenne pour les A.G
Nombre de personnes différentes ayant pris au moins une fois la parole	NC	12	En moyenne pour les A.G
Nombre de représentants désignés comme membres des instances du Contrat de Ville (Comité de pilotage et Comité Technique)	NC	3	1 par conseil
Dont nombre représentant le collège habitants citoyens		2	

Sur les impacts (directs ou indirects)

Indicateurs	Prévisionnel	Réel	Commentaires éventuels
Nombre de propositions d'actions ayant émergé du Conseil citoyen, relayées et prises en compte dans les actions du Contrat de Ville	1	1 en cours	
Nombre de membres du Conseil citoyen ayant sollicité et obtenu une formation en lien avec le fonctionnement du Conseil citoyen	NC	12	
Nombre de membres des Conseils citoyens ayant adhéré à une ou plusieurs associations du fait de leur participation au Conseil citoyen	NC	10	

Analyse sur le fonctionnement des Conseils Citoyens des QPV en 2017

Réunions mensuelles suivies par la moitié des membres en moyenne – On y voit souvent les mêmes, notamment les membres du bureau. Beaucoup d'échanges ont eu lieu avec les porteurs de projets après une démarche commune initiée en 2016 par la Cab, la ville et l'Etat ayant invité les conseils citoyens à ces réunions. La liaison avec l'agglomération et l'étude des projets en amont comme leur évaluation en aval est appréciée.

Avis sur l'animation appréciée du président de l'association. Celle-ci, qui regroupe les 3 conseils, semble indispensable à l'ensemble des conseils citoyens pour faire évoluer le rôle de cette instance.

Le rôle de Conseiller Citoyen à Bergerac a connu une évolution en 2017 suite au renouvellement d'une partie de ses membres fin 2016 car de nouveaux habitants sont arrivés. Des efforts constants à consentir, pour tous. Elément moteur en charge du FPH.

Impact du Conseil Citoyen- participation citoyenne - démocratie participative

Les avis et ressentis sur ce sujet :

- Sur une note de 1 à 5, les Conseils Citoyens attribuent la note :
 - de 5 en 2017 (contre 1, en 2016) sur le fait d'être consultés,
 - de 4 en 2017 (contre 1 en 2016) pour avoir été écoutés.
- Les conseils citoyens jugent positif d'être « enfin » associés pleinement à l'analyse des appels à projets politique de la Ville, notamment sur l'accès (pour l'instant dématérialisé par voie électronique) aux dossiers des porteurs de projets 1 mois à 1.5 mois à l'avance pour leur permettre d'effectuer leur analyse,
- Ils apprécient qu'une note de 5 points sur 20 leur soit accordée sur l'étude de ces dossiers, constatent que l'évolution de l'instance est positive même s'il reste des choses à améliorer.
- Ils relèvent que la grande fragilité de cette « démocratie participative » réside beaucoup dans l'instabilité des membres.

Points d'amélioration ou de vigilance :

En termes d'organisation et de gouvernance, il est important :

- D'être vigilant face à une mobilisation inadaptée des membres des Conseils Citoyens (comités, réunions techniques, formations...) qui les ferait sortir de leur rôle et leurs compétences.
- Approfondir la méthode de concertation des Conseils Citoyens mise en place afin de recueillir leur avis sur la pertinence des projets (en amont et en aval).
- D'ouvrir le Conseil Citoyen aux autres habitants volontaires afin de permettre un renouvellement avec souplesse.
- D'informer les habitants des QPV de l'existence des Conseils Citoyens, leur rôle et leur organisation etc ... car certains habitants de ces quartiers :
 - Ne les connaissent pas,
 - Remettent en question leur légitimité à représenter les habitants, car non-élus (volontaires ou tirés au sort), et parce qu'ils ne se reconnaissent pas dans cette structure.

3- La contribution des services de l'État depuis la signature du contrat

3-1. Le soutien aux associations

Une équipe interministérielle a été mise en œuvre avec :

- Une équipe restreinte, sous la responsabilité de la sous-préfète de Bergerac et sous le pilotage technique de la DDCSPP, chargée du co-pilotage technique au niveau départemental,
- Une équipe élargie qui a été réunie une dizaine de fois, notamment pour la mobilisation et le suivi du droit commun des différents partenaires, et qui échange des informations tout au long de l'année. Ses membres ont vocation à assurer la bonne information de la sous-préfète et des collectivités.

Un poste d'adultes-relais et 2,5 postes FONJEP (Fonds de coopération de la jeunesse et de l'éducation populaire) ont été attribués à des associations qui structurent la vie des quartiers (L'Atelier, le CIDFF, Melkior, Rocksane). Les 3 postes d'adultes-relais de la Ville contribuent également à la vie associative de proximité et à la citoyenneté.

9 conventions pluriannuelles d'objectifs ont été signées.

3-2. Bergerac-Citoyenneté-Valeurs de la République

Cet enjeu a été pris en compte au travers de plusieurs objectifs stratégiques du Contrat de Ville.

En 2015 et 2016, les crédits d'État CIEC, spécifiques et de droit commun jeunesse, ont ciblé cette problématique pour un montant d'environ 30 000 €.

Les formations sur les Valeurs de la République ont été déployées à partir de 2016 et ont été assurées notamment par le délégué de la préfète à la Politique de la Ville. Sur les quartiers, elles ont touché environ 40 personnes, exerçant en majorité dans les associations ou en tant que Conseil Citoyen ou adulte-relais (coût d'environ 4 000 € pour l'État).

4- La contribution de la Caisse d'Allocations Familiales

Pour rappel, la CAF contribue à la Politique de la Ville dans le cadre des missions et des moyens financiers tels que prévus par la Convention d'objectifs et de gestion (2013-2017) entre la Caisse nationale des Allocations Familiales (CAF) et l'État, à savoir :

- Aider les familles à mieux concilier vie professionnelle, vie familiale et vie sociale, notamment par un fort engagement en faveur des vacances et des activités éducatives ;
- Soutenir la fonction parentale et faciliter les relations parents-enfants ;
- Accompagner les familles dans leurs relations avec l'environnement et le cadre de vie ; créer les conditions favorables à l'autonomie, à l'insertion sociale et au retour à l'emploi des personnes et des familles et à ce titre, promouvoir de manière volontariste l'accès aux droits.

Les financements relèvent principalement de dispositifs de droit commun (convention d'objectifs et de financements, contrat enfance/jeunesse, convention territoriale globale).

La prochaine COG 2018-2022, en cours de négociation, posera pour les 5 prochaines années, les orientations de la branche famille.

4-1. Pilier cohésion sociale

4.1.1- Orientation stratégique : donner aux enfants et aux jeunes les meilleures chances de réussite

Accueil du jeune enfant : en réponse aux besoins des familles, l'accueil des jeunes enfants, un enjeu éducatif.

Par les établissements qu'elle accompagne et finance, la CAF contribue à la structuration de l'offre de service sur ou à proximité des quartiers Politique de la Ville visant à :

- une meilleure conciliation vie sociale, vie familiale et vie professionnelle pour les familles,
- l'épanouissement des enfants par une prise en charge éducative et de soins dans le respect du rythme de chaque enfant.

Le partenariat et la place des parents sont des points importants de l'accueil, permettant une prise en charge de l'enfant dans un principe de coéducation.

Les relais assistants maternels présents en local contribuent à la prise en compte des besoins en matière d'accueil.

En 2017, le pourcentage d'enfants accueillis issus de familles pauvres représente un coût à charge des familles de – d'1€ soit environ 50,8 % des enfants.

Le financement permet le maintien de l'offre (financement pour le fonctionnement et contrat enfance/jeunesse, aide à l'investissement et développement de la qualité d'accueil).

Les actions de soutien à la parentalité

Dans le cadre de la réussite éducative, la CAF accompagne l'offre de services et d'actions d'accompagnement des parents dans leur rôle éducatif et leurs relations avec leurs enfants.

Depuis 2015, cette offre touche plus particulièrement les quartiers prioritaires ; Les actions sont diversifiées : cafés des parents, ateliers parents enfants, groupe de paroles, conférences...

Les contrats locaux d'accompagnement à la scolarité sont aussi présents et s'inscrivent dans le dispositif de programme de réussite éducative.

Une diversité de services et acteurs à l'initiative de projets ; centres sociaux et ville de Bergerac, structures petite enfance, CAB, café associatif, ludothèque, lieu d'accueil parents/enfant.

Les actions déployées sont de véritables outils de soutien et de prévention.

Le réseau parentalité, en place depuis plusieurs années, fonctionne dans une dynamique partenariale tout en associant les acteurs du Contrat de Ville (centres sociaux par les animatrices familles, associations, travailleurs sociaux...)

Les actions sur la période :

Année	Nombre d'actions
2015	4 actions
2016	6 actions
2017	6 actions

L'offre enfance jeunesse

La CAF intervient dans le cadre de l'offre de loisirs et l'accompagnement des jeunes vers l'autonomie. Les accueils de loisirs de proximité sont des acteurs éducatifs importants autour du temps libre des enfants.

Le soutien aux projets jeunes

La CAF soutient et finance des projets présentés par les jeunes lors d'une commission de validation.

Depuis 2015, il est noté une réelle évolution des projets présentés et plus particulièrement des projets portés directement par des associations de jeunes (mobilisation et dynamisme).

Ces projets doivent avoir une dimension sociale et/ou citoyenne et favoriser un ancrage territorial en lien avec les besoins des jeunes la mixité sociale, filles/garçons.

Les actions portent sur différents thèmes : écocitoyenneté et patrimoine, échanges intergénérationnels, culture et sports, loisirs, cultures urbaines, laïcité, liens sociaux.

Il est noté :

- Une diversité d'actions, dans différents domaines (culture, loisirs et découverte, citoyenneté, animation locale, inter-génération...), pilotées par différents acteurs : centres sociaux de Bergerac, BIJ, CAB, association ADP.

- Que ces actions concernent, tout ou partie, les équipements et les familles issus des quartiers politiques de la ville.

Sur Bergerac, une dynamique d'acteurs est amorcée mais reste toutefois à consolider.

Les actions sur la période :

Année	Nombre d'actions
2015	4 actions
2016	6 actions
2017	4 actions

À noter le rôle de VPTJ (Vacances Pour Tous les Jeunes) pour l'accueil des adolescents.

4.1.2- Orientation stratégique : développer le lien social et lutter contre les discriminations

L'animation de la vie sociale

L'inclusion et la cohésion sociale constituent, avec le développement de la participation citoyenne de proximité, les finalités du secteur de l'animation de la vie sociale soutenue par la CAF. Ainsi, les centres sociaux des quartiers mènent des actions de démocratie de proximité, d'intégration des habitants et se saisissent de la question des discriminations.

La CAF soutient le fonctionnement des centres sociaux dans le cadre d'un contrat d'objectifs pluriannuel tant sur le volet animation globale et coordination que sur le projet animation familles. Les axes : accueil, offre d'actions Co-construites avec les habitants, démarche participative, actions répondant aux besoins des familles.

Les actions portées par les centres sociaux : accueil, information orientation, accès à la culture, aux loisirs, inter-génération, cadre de vie, santé, insertion socio professionnel, parentalité...

Sur les quartiers politiques de la ville, les 3 centres sociaux de Bergerac sont initiateurs d'actions de proximité qui contribuent à la cohésion sociale et au bien vivre ensemble. Il demeure important que ces équipements maintiennent et donnent une réelle place aux habitants. Les centres sociaux doivent rester de véritables lieux d'exercice de la démocratie participative, de la laïcité et de la citoyenneté.

La CAF est attentive au maintien des subventions apportées par l'ensemble des partenaires financiers pour le bon fonctionnement de ces services et la qualité des projets. Pour ce qui la concerne, la CAF augmente régulièrement son taux d'intervention. En 2017, une démarche d'accompagnement a été assurée dans le cadre du suivi des contrats de projets des 3 centres sociaux de Bergerac. L'accent est porté sur la place des habitants, l'accueil, la formation des directeurs, le vivre ensemble, la citoyenneté, la laïcité et le partenariat.

En 2017, un rappel CAF à la vigilance a été fait sur les principes de neutralité et de laïcité.

L'accompagnement et la promotion des initiatives citoyennes

Outre les actions généralistes des centres sociaux visant la mixité sociale et la solidarité, la CAF a, en 2017, soutenu sur Bergerac, l'organisation d'une cellule de veille contre la radicalisation afin de renforcer le dispositif de lutte contre la radicalisation en lien avec les services de la préfecture, d'une formation relative aux phénomènes de radicalisation et l'animation d'un groupe de professionnels sur la citoyenneté, la laïcité et la prévention de la radicalisation. Cette action, financée à hauteur de 3 000 € par la CAF, est portée par la CAB.

L'ensemble des équipements conventionnés avec la CAF sont engagés pour respecter la charte de la laïcité de la branche famille. Ce point de vigilance a été rappelé en 2017 dans le cadre du suivi des centres sociaux.

4.1.3- Orientation stratégique : permettre l'accès à la santé, aux droits, aux services et activités

L'accès aux droits et l'accompagnement des familles vulnérables

Le déploiement d'une politique de paiement à bon droit doit nécessairement se soucier de l'accès effectif des personnes à leurs droits.

À ce titre, la CAF met en place un accueil et une politique de rendez-vous en direction des allocataires qui en ont le plus besoin, notamment ceux issus des quartiers prioritaires. Des aides financières d'actions sociales viennent conforter l'offre de service aux familles les plus fragiles (aides financières individuelles et aides au temps libre). La CAF offre un espace d'information et d'orientation dans le cadre du point d'accueil de Bergerac, en partenariat avec l'ADIL, l'ASD, l'UDAF et le CIDFF, et une offre de service de travail social en direction de familles lors d'événements de la vie familiale (naissance, séparation, décès, difficultés économiques et sociales). Un accompagnement au numérique est également réalisé au siège de la CAF.

Les accueils /rendez-vous sur la période des habitants et familles issues des quartiers politiques de la ville :

Année	Nombre accueil/rendez-vous
2015	1169
2016	1032
2017	1836

Les centres sociaux, de par leurs missions d'accueil, jouent un rôle d'information et d'orientation de premier niveau.

La CAF met à disposition, via ses vecteurs de communication (journal vies de famille, caf.fr, Facebook, twitter), un ensemble d'informations tant pour les familles que pour les partenaires.

4-2. Pilier cadre de vie et renouvellement urbain

Orientation stratégique : renforcer l'attractivité des quartiers

La CAF accompagne l'implantation et l'amélioration des équipements de quartiers par son financement :

- pour les nouveaux locaux du centre social de Naillac avec un montant de la subvention : 213 000€
- pour le nouvel espace petite enfance à Naillac avec un montant du financement CAF : 412 896€ en subvention et 150 000€ en prêt.

La CAF sur les quartiers de proximité

La CAF mobilise également des moyens financiers pour le fonctionnement des équipements d'accueil du jeune enfant de la ville de Bergerac rayonnant potentiellement sur les quartiers prioritaires, Les accueils de loisirs comme Toutifaut et les crèches situées hors des périmètres participent également à l'offre d'accueil des enfants de familles issues des quartiers prioritaires.

Contrat de Ville de la Communauté d'Agglomération Bergeracoise : Principaux financements pour l'ensemble des quartiers prioritaires

Actions	Financement fonctionnement 2015	Financement fonctionnement 2016	Financement fonctionnement 2017
Centre social/animation collective familiales (3 centres sociaux)	181 972€	161 645€	171 497€
EAJE (1 équipement)	166 752€	161 632€	205 778€
ALSH extra scolaires de proximité	66 609€	65 511 €	71 327€
Actions jeunes	8 000€	3 000 €	5 075€
Actions parentalité	15 359€	17 964€	19 087€
Contrat local d'accompagnement scolaire	6 009€	4 884€	3 043€
Aides financières individuelles et temps libre	92 217€	74 585€	78 397€
TOTAL	563 918€	489 221€	554 204€

La variation des financements tient compte de l'activité.

4-3. Une politique de droit commun particulièrement visible sur les QPV



Bénéficiaires des prestations légales versées par les CAF en 2017

	Quartier Prioritaire Rive Gauche		Quartier Prioritaire Quartier Des Deux Rives		Quartier Prioritaire Quartier Nord		COMMUNE BERGERAC		Quartier Prioritaire Chamiers		COMMUNE COULOUNIEUX-CHAMIERES		Quartier Prioritaire La Boucle De L'Isle		COMMUNE PERIGUEUX		DEPARTEMENT DORDOGNE	
Population municipale (Source : Insee, données parue le 23/02/2018 pour les QP)	1 775		2 655		1 133		28 063		1 192		8 108		1 474		30 036		416 350	
Nombre d'allocataires	408		1 145		302		6 416		433		1 526		375		9 043		66 896	
Nombre de personnes couvertes	931	52,5%	1 749	65,9%	729	64,3%	13 083	46,6%	886	74,3%	3 717	45,8%	759	51,5%	15 567	51,8%	158 394	38,0%
Nombre d'allocataires isolés	180	44,1%	796	69,5%	103	34,1%	3 431	53,5%	239	55,2%	612	40,1%	202	53,9%	5 858	64,8%	28 894	43,2%
Nombre de familles monoparentales	91	22,3%	203	17,7%	86	28,5%	1 219	19,0%	93	21,5%	342	22,4%	90	24,0%	1 424	15,7%	10 966	16,4%
Nombre d'allocataires en couple sans enfant	33	8,1%	58	5,1%	34	11,3%	378	5,9%	27	6,2%	87	5,7%	24	6,4%	482	5,3%	3 810	5,7%
Nombre d'allocataires en couple avec enfant	104	25,5%	88	7,7%	79	26,2%	1 388	21,6%	74	17,1%	485	31,8%	59	15,7%	1 279	14,2%	23 226	34,7%
dont couples avec trois enfants ou plus	40	38,5%	14	15,9%	31	39,2%	396	28,5%	30	40,5%	118	24,3%	16	27,1%	263	21,0%	4 768	20,5%
Nombre de familles allocataires	195	47,8%	291	25,4%	165	54,6%	2 607	40,6%	167	38,6%	817	54,2%	149	39,7%	2 703	29,9%	34 192	51,3%
Nombre d'allocataires percevant une Allocation Logement	297	72,8%	968	84,5%	231	76,5%	4 246	66,2%	355	82,0%	853	55,9%	274	73,1%	6 476	71,6%	34 021	50,9%
dont Allocation Personnalisée de Logement (Métropole)	274	92,3%	379	39,2%	191	82,7%	1 441	33,9%	332	93,5%	576	67,5%	229	83,6%	2 072	32,0%	9 872	29,0%
Nombre d'allocataires percevant l'Allocation Adulte Handicapé	69	16,9%	174	15,2%	46	15,2%	977	15,2%	61	14,1%	152	10,0%	39	10,4%	912	10,1%	7 564	11,3%
Nombre d'allocataires percevant le Revenu de Solidarité Active socle	85	20,8%	339	29,6%	59	19,5%	1 317	20,5%	172	39,7%	345	22,6%	113	30,1%	17 642	195,1%	9 826	14,7%
Nombre d'allocataires dans le champ de référence de calcul du ruc	350		909		248		5 458		375		1 376		310		6 972		58 189	
Nombre d'allocataires dont le revenu est constitué à plus de 50 % de prestations sociales	147	42,0%	546	60,1%	108	43,5%	2 371	43,4%	245	65,3%	527	38,3%	159	51,3%	2 992	42,9%	17 580	30,2%
Nombre d'allocataires dont le revenu est constitué à 100 % de prestations sociales	77	22,0%	332	36,5%	40	16,1%	1 358	24,8%	161	42,9%	321	23,3%	110	35,5%	1 965	28,2%	10 045	17,3%

Source : Caf, Insee, bénéficiaires des prestations légales versées par la CAF, 2017.

4.3.1- Définitions des prestations et aides de la CAF

Les données sur les allocataires CAF proviennent des fichiers des Caisses d'Allocations Familiales. Le champ est celui de l'ensemble des foyers allocataires ayant un droit versable à, au moins, une prestation au cours du mois de décembre, ou, au cours de l'année, une prestation versée en une seule fois (ex : ARS, prime de naissance).

Le Foyer allocataire est composé du responsable du dossier (personne qui perçoit au moins une prestation au regard de sa situation familiale et/ou monétaire), et l'ensemble des autres ayants droit au sens de la réglementation en vigueur (conjoint, enfants(s) et autres(s) personne(s) à charge). Plusieurs foyers allocataires peuvent cohabiter dans un même lieu : ils constituent alors un seul ménage au sens de la définition statistique INSEE. C'est le cas, par exemple, lorsqu'un couple perçoit

des allocations logement et héberge son enfant titulaire d'un minimum social des CAF (RSO, RSA, AAH).

En pratique, le terme « allocataire » est souvent utilisé à la place de foyer « allocataire ».

Le droit versable signifie que le foyer allocataire remplit toutes les conditions pour être effectivement payé au titre du mois d'observation. En particulier, ne sont pas inclus dans ce périmètre, les bénéficiaires qui n'ont pas fourni l'intégralité de leurs pièces justificatives, ou ceux dont le montant de la prestation est inférieur au seuil de versement.

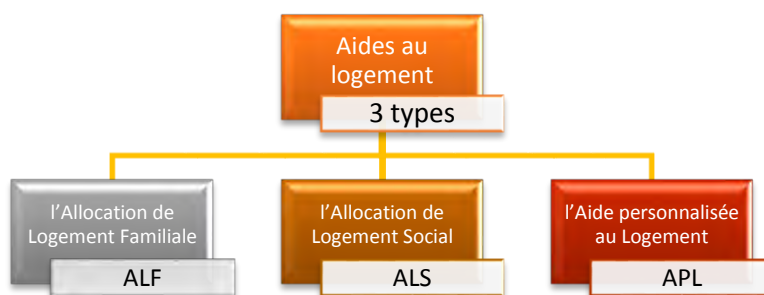
Allocation aux Adultes handicapés (AAH) :

Il s'agit d'un minimum social créé par la loi du 30 juin 1975. C'est une prestation versée à tous les handicapés souffrant d'une incapacité évaluée à au moins 80% (sauf dérogation) par la Commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées. Elle ne peut être attribuée avant l'âge de 20 ans, sauf cas particulier. Elle est soumise à un plafond de ressources, calculé par ailleurs et peut se cumuler avec une rémunération tirée d'un travail.

Allocation logement :

Il s'agit d'une prestation versée sous conditions de ressources.

Les allocations logement ont pour vocation de soutenir les personnes et familles modestes dans leur effort financier consacré au logement principal. Les aides au logement sont constituées de :



L'APL créée en 1977, s'adresse à toute personne locataire d'un logement neuf ou ancien qui a fait l'objet d'une convention entre le propriétaire et l'État. Cette convention fixe, entre autres, l'évolution du loyer, la durée du bail et les normes de confort. L'APL concerne également les accédants à la propriété (ou déjà propriétaires) et ayant contracté un prêt aidé par l'État [Prêt Conventionné (PC), Prêt à l'Accession Sociale (Pas) et anciens Prêts d'Accession à la Propriété (PAP)].

Ces trois aides ne sont pas cumulables ; l'ordre de priorité est le suivant : APL, ALF puis ALS.

Revenu de solidarité active (RSA) :

Le RSA est versé mensuellement sur la base des ressources du trimestre précédent.

Entré en vigueur le 1^{er} juin 2009 en France métropolitaine et le 1^{er} janvier 2011 dans les départements d'outre-mer, cette prestation remplace le revenu minimum d'insertion (RMI) et l'allocation de parent isolé (API) pour les personnes privées d'emploi. Il apporte une incitation financière aux personnes sans ressources qui reprennent un emploi (le RSA garantit, à quelqu'un qui reprend un travail, l'augmentation de ses revenus). Enfin, il complète les ressources des personnes dont l'activité professionnelle ne leur apporte que des revenus limités.

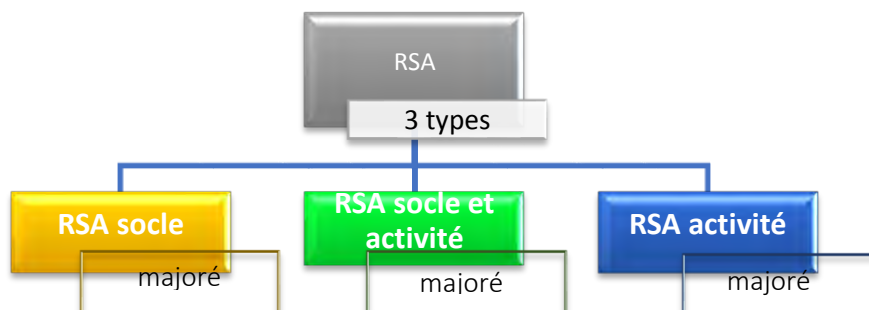
Le RSA est versé sans limitation de durée, tant que les revenus du bénéficiaire sont inférieurs au montant maximal du RSA. Le montant versé peut varier si la situation familiale, professionnelle et les ressources du foyer évoluent. Le RSA est constitué de trois composantes ; Ainsi, le RSA couvre une population large, puisqu'il concerne aussi bien des foyers n'ayant aucunes ressources, que des personnes percevant des revenus d'activité proches du SMIC.

Selon son niveau de revenus d'activité, un foyer est soit bénéficiaire du « RSA socle seul », du « RSA socle et activité » ou du « RSA activité seul » ;

Un foyer allocataire du « RSA socle seul » n'a pas de revenus d'activité (toutefois, en cas de reprise d'activité, le bénéficiaire peut cumuler salaires et allocation pendant 3 mois).

Les bénéficiaires du « RSA socle et activité » ont de faibles revenus d'activité et l'ensemble de leurs ressources est inférieur au montant forfaitaire.

Ceux du « RSA activité » seul ont de faibles revenus d'activité et l'ensemble de leurs ressources est supérieur au montant forfaitaire.



Deux types de publics peuvent se combiner aux composantes de RSA :

- Les personnes en état de grossesse, ou assumant seules la charge d'au moins un enfant, bénéficient du « RSA majoré » (socle majoré ou socle et activité majorée ou activité majorée).
- Les bénéficiaires du RSA ne faisant partie du public « RSA majoré » correspondent au RSA « non majoré ». Au sein du public « non majoré » on peut distinguer le public « RSA jeune ».

Le public « RSA jeune » concerne les jeunes de moins de 25 ans isolés et sans enfant à charge et versé sous condition d'activité antérieure (2 ans au cours des 3 dernières années).

À compter du 1^{er} janvier 2016, création de la « Prime d'activité. » Nouveau dispositif se substituant à la « prime pour l'emploi » et au « RSA activité », il est destiné à encourager l'activité en soutenant les travailleurs les plus modestes.

Indicateurs sur la part des prestations dans les ressources des foyers allocataires :

Le nombre d'allocataires dans le champ de référence de calcul du RUC (Revenu par Unité de Consommation) : concerne seulement les allocataires pour lesquels la CAF peut avoir connaissance des ressources. Ne sont donc pas pris en compte :

- Les allocataires (et conjoints) âgés de 65 ans ou plus : en effet, pour ces populations, les CAF n'ont pas connaissance de l'ensemble de leurs ressources et notamment du minimum vieillesse car il s'agit d'une prestation non imposable,
- Les allocataires étudiants percevant uniquement l'allocation logement : leurs ressources sont généralement nulles et augmenteraient à tort le nombre d'allocataires précaires. En revanche, les étudiants percevant d'autres prestations et ayant notamment une charge familiale sont comptabilisés,
- Les allocataires des régimes spéciaux (RATP, ...) : toutes les prestations dont ils sont bénéficiaires ne sont pas versées par les CAF, mais par un autre organisme débiteur,
- Les allocataires handicapés hébergés en maisons d'accueil spécialisées ou hospitalisés, pouvant déclarer des ressources faibles (voire nulles) et, de ce fait, être considérés comme des allocataires précaires alors que leurs frais (hébergement, soin, nourriture) sont directement pris en charge par l'assurance maladie.

Les ressources prises en compte sont donc constituées : des revenus déclarés l'année N-1 (collecte directe auprès des la DGFIP- Direction Générale des Finances Publiques) avant impôts pour les allocataires à déclaration annuelle ou des revenus déclarés dans la dernière Déclaration Trimestrielle de Ressources (DTR) pour les autres (allocataire RSA et AAH exerçant une activité professionnelle hors ESAT –Établissement et Service d'Aide par le Travail) et de l'ensemble des prestations perçues au mois de décembre de l'année N augmenté de l'Allocation de Rentrée Scolaire (versée en une fois dans l'année, généralement au cours des mois

d'août ou septembre).

L'ensemble des ressources est mensualisé.

Cette donnée permet d'appréhender une forme de précarité des allocataires mais présente tout de même deux limites essentielles : il s'agit d'un calcul avant impôt, et pour les allocataires à déclaration de revenus annuelle, les revenus déclarés et prestations perçues ne sont pas contemporains. Enfin, la population concernée est restreinte, elle ne concerne que les personnes connues des CAF et ne permet pas, notamment, d'appréhender la précarité des personnes âgées ou des étudiants.

Restriction méthodologique :

Dans le traitement des données CAF, les adresses correspondant à des adresses administratives sont repérées afin d'être exclues des agrégations sur les échelons infra-communaux, de façon à ne pas introduire des surreprésentations artificielles.

4.3.2- Analyse des données CAF sur les QPV de la Dordogne

En Dordogne, 158 394 habitants sont couverts par au moins une prestation légale versée par la CAF, soit, 38% de la population totale.

Sur les communes contenant au moins un quartier prioritaire de la Politique de la Ville, le taux de couverture varie entre 52.5% (rive gauche) et 65.9% (quartier des deux rives) à Bergerac.

Le quartier le mieux couvert par les données CAF est le quartier prioritaire de Chamiers où l'on observe un taux de 74.3%.

Sur les quartiers prioritaires, les taux observés sont supérieurs à ceux de leur commune d'appartenance (sauf pour le quartier prioritaire La Boucle de l'Isle).

La population allocataire du département de la Dordogne se caractérise par une part importante de personnes isolées (43.2%). Les familles (allocataires en couple ou vivants seuls avec des enfants à charge) représentent plus de la moitié de la population allocataire (51.1%).

La population allocataire des quartiers prioritaires se caractérise, quant à elle, par une part important de familles monoparentales : entre 17.7% (quartiers des deux rives) et 28.5% (quartier Nord) contre 16.4% sur le département. Les couples avec 3 enfants ou plus sont davantage représentés sur les quartiers prioritaires : entre 15.9% (quartier des deux rives) et 40.5% (Chamiers) contre 20.5% sur la Dordogne.

Les aides versées par la CAF visent à soutenir le niveau de vie des familles et à réduire les inégalités de revenus.

17.3% des allocataires de la Dordogne ont la totalité de leurs ressources financières composées de prestations légales ;

- Sur les quartiers prioritaires de la Boucle de l'Isle et le quartier des Deux Rives, plus d'un tiers des allocataires n'ont pour seule source de revenus, que les prestations versées par la CAF.

- Sur le quartier de Chamiers, ce sont près de 43% des allocataires qui sont dépendants à 100% des prestations versées par la CAF.

Les allocataires des quartiers prioritaires perçoivent :

- **Davantage les aides au logement** : la part des bénéficiaires d'une aide au logement est comprise entre 72.8% (Rive gauche) et 84.5% (quartier des Deux Rives) contre 50.9% pour le département. Parmi les bénéficiaires d'une aide au logement, les bénéficiaires d'APL sont largement majoritaires sur les quartiers prioritaires : taux supérieur à 80% (à l'exclusion du quartier des deux rives) contre 29% en Dordogne
- **Davantage de RSA** : proportion qui varie entre 19.5% (quartier Nord) et 39.7% (Chamiers) contre 14.7% sur la Dordogne,
- **Davantage l'AAH** : taux variant entre 10.4% (Boucle de l'Isle) et 16.9% (Rive gauche) contre 11.3% sur le département.

Synthèse

Globalement, la CAF participe de manière significative au maintien et au développement d'actions de cohésion sociale.

Ce soutien s'inscrit dans une démarche d'ouverture sociale, d'insertion et de mobilisation des habitants dans la construction de réponses à leurs besoins. Il concerne une pluralité d'acteurs (associations, collectivités, habitants, jeunes, familles, partenaires institutionnels).

Cet accompagnement, de par les dispositifs conventionnels, apporte une sécurité financière pour le maintien d'équipements structurants sur les quartiers PV notamment les centres sociaux et les équipements d'accueil des jeunes enfants.

Le point de vigilance pour cette structure est de répondre à des actions cohérentes en réponses aux besoins, dans une dynamique partagée et partenariale.

La CAF est attentive à la mixité sociale, à l'ouverture à tous publics dépassant le périmètre du quartier (accueil de loisirs à proximité, services petite enfance et jeunesse, accueil CAF...).

La CAF va progressivement déployer la nouvelle génération de Conventions Territoriales Globales qui contribuera à conforter les projets de territoire sur l'ensemble des champs d'interventions de la CAF.

Ainsi, la CAB pourra s'inscrire dans cette démarche en articulation avec le contrat de ville et en lien avec le schéma départemental des services des services aux familles mis en place en 2017.

5- La contribution de la Direction des Affaires Culturelles (DRAC)

Rappel des objectifs de la convention interministérielle 2017/2020 Ministère de la Culture/Ministère de la ville ;

Ces objectifs restent dans la lignée de ceux énoncés dans la première convention 2014/2020 et développés dans le Directive de l'État DRAC/PDV 2014/2020 pour Bergerac et Périgueux/Coulounieix-Chamiers

Objectif 1 : Faciliter l'accès à l'art et à la culture des habitants, notamment par une médiation adaptée et le développement de démarches de co-construction

Objectifs opérationnels :

- 1- Mobiliser les équipements culturels financés par l'État et encourager leur mise en réseau avec les structures culturelles et sociales de proximité. Inciter au développement de projets à destination des QP.
- 2- Développer les pratiques artistiques et culturelles de la population et favoriser leur rencontre avec des équipes artistiques.
- 3- Développer, notamment dans le cadre de la rénovation urbaine, les actions culturelles et artistiques et de médiation touchant au cadre de vie architectural et urbain.
- 4- Développer des actions culturelles favorisant la lutte contre l'illettrisme.

Objectif 2 : Une priorité à la jeunesse

Objectifs opérationnels :

- 1- Veiller à ce que les jeunes des quartiers prioritaires bénéficient en priorité d'un parcours d'éducation artistique et culturelle,

- 2- Soutenir les médias de proximité afin de valoriser l'expression citoyenne et changer l'image des quartiers,
- 3- Valoriser l'histoire et la mémoire des quartiers.

Années 2015/2016/2017/2018

La DRAC a mobilisé sur crédits de droit commun spécifiques pour les quartiers et publics prioritaires à Bergerac et Périgueux/Coulounieix-Chamiers (hors Conservatoire et projets EAC en établissements scolaires) 43 500€ en 2015, 57 000€ en 2016, 58 000€ en 2017, 78 000 € en cours pour 2018 (gestion non terminée).

Moyens mobilisés droit commun DRAC de 2015 à 2018 à Bergerac :

OBJECTIF 1 : Faciliter l'accès à l'art et à la culture des habitants des quartiers prioritaires

Soutien à des projets spécifiques en territoires prioritaires :

- **2015** : 8 000€ (Melkior théâtre),
- **2016** : 23 000€ (Melkior théâtre),
- **2017** : 23 000€ (Melkior théâtre),
- **2017** : 43 000€ (Melkior théâtre 23 000€ + 20 000€ pour projet EAC en territoire prioritaire DRAC sur la CAB).

Soutien Médias de proximité :

- **2015** : 7 500 € (Canal pourpre),
- **2016** : 9 000 € (Canal pourpre),
- **2017** : 9 000 € (Canal pourpre),
- **2018** : en attente.

OBJECTIF 2 : Prioriser les projets en direction de la jeunesse et les parcours d'éducation artistique et culturelle (EAC) des jeunes habitants les quartiers prioritaires

- **2015**

Projet Passeurs d'images (Les Grands espaces (5 000€),
Projet Action culturelle maîtrise de la langue Melkior Théâtre (6 500€).

- **2016**

Projet Passeurs d'images (L'œil Lucide (2 500€), les Grands espaces (4 500€).

- **2017**

Projet Passeurs d'images (Les Grands espaces 4500€).

- **Projets EAC** (année 2016/2017) :

60 classes, soit 1 200 élèves concernés dans les établissements scolaires (de la maternelle au lycée) accueillant des élèves des QP. Ces projets sont menés avec Overlook, Ciné Passion, l'agence culturelle Dordogne Périgord. Toutefois, il n'existe pas, aujourd'hui, d'outils permettant de connaître le nombre d'élèves habitant un QP et impliqués dans ces projets, ni le montant dédié.

- **2018**

-Projet Passeurs d'images : l'art à souhait (2 000€), les Grands espaces (en attente commission juin),

-Projets EAC (année 2017-2018) :

61 classes, soit 1 525 élèves concernés dans les établissements scolaires (de la maternelle au lycée) pouvant accueillir des élèves des QP. Ces projets sont menés avec Overlook, Agence culturelle Dordogne Périgord, Théâtre Grandeur Nature, Pôle cirque Boulazac, Pôle International de la Préhistoire, Ecla, association des Librairies indépendantes).

En établissements scolaires implantés dans les CTV : 26 classes soient 798 élèves dans des parcours EAC.

Pas d'outils pour connaître le nombre d'élèves habitant un QP et impliqués dans ces projets, ni le montant dédié.

Soutien aux structures labellisées pour la médiation EAC (Overlook) dont une part pour des projets avec des jeunes des QP. Par ailleurs, une part de financements DRAC vers le Melkior Théâtre est destinée à des projets intégrant des jeunes issus des QP.

Perspectives 2018/2020 :

- Engager une dynamique de partenariat et de collaboration avec le territoire de la CAB sur actions et projets EAC (territoire prioritaire DRAC : prévision de 20 000€ en 2018 sur structures culturelles repérées).
- Poursuivre la mobilisation amorcée des établissements culturels pour engager des actions en lien avec les habitants, notamment des jeunes, des quartiers prioritaires, à l'image de certains projets actuels, et développer l'inscription dans des dispositifs nationaux pour la jeunesse (École/collège au cinéma, Passeurs d'Images, C'est mon patrimoine).

6- La contribution de la DIRECCTE

6-1. Orientation Stratégique 1 : promouvoir l'offre d'emploi par le soutien aux acteurs économiques et à l'offre de formation

Objectif opérationnel 1-1 : Soutenir et impulser une dynamique économique renouvelée

L'UD DIRECCTE prépare et participe à chacune des réunions du Service Public de l'Emploi Départemental (SPED, au niveau départemental) et à chacune des réunions du Service Public de l'Emploi de Proximité (SPEP) sur chacun des arrondissements administratifs.

Elle anime et pilote les réunions du service public de l'emploi jeune.

Elle participe aux Comités Techniques d'Animation mis en place par Pôle Emploi.

Cela concourt à répondre à l'objectif de renforcer le réseau et la coordination de tous les acteurs concourant à l'emploi, à l'insertion et à l'économie du territoire.

L'UD DIRECCTE dispose d'un service dédié à l'insertion, dont l'insertion par l'activité économique, et conduit de nombreuses réunions de coordination des acteurs et de pilotage d'actions. Elle suit les structures de l'Économie Sociale et Solidaire et délivre également aux structures des agréments d'entreprises solidaires d'utilité sociale (agrément ESUS). Elle répond ainsi à l'objectif de s'appuyer sur l'ESS, facteur de développement économique.

Sur la période 2015–2017 les conventions et soutiens financiers aux partenaires (MDE/PLIE, Missions Locales, Structures de l'IAE, CAP Emploi) ont été réalisés. Il y a eu un suivi du niveau de bénéficiaires issus des QPV.

L'État a soutenu certaines associations du Bergeracois pour aider au développement de projet. Par exemple, l'association Question de Culture, structure de l'insertion par l'activité économique, agréée ESUS, a été soutenue dans le développement 21/02/2019 de son projet de « Recyclerie Bergeracoise ».

Dans le domaine du handicap, également, des soutiens sont apportés. En l'occurrence, l'association porteuse de l'entreprise adaptée LES JARDINS DE CASIMIR, qui fait travailler des personnes ayant une reconnaissance de qualité de travailleur handicapé, a été aidée financièrement (par des « aides aux postes ») pour son activité. Cela concourt à l'objectif de soutenir et appuyer les initiatives des associations, vivier d'accès à l'emploi.

6-2. Orientation stratégique 2 : lever les freins d'accès à l'emploi

Objectif opérationnel 2-1 : coordonner et développer l'accès aux dispositifs d'insertion

Plusieurs instances travaillent à cette thématique, telle chacune des réunions du Service Public de l'Emploi Départemental (SPED, au niveau départemental), chacune des réunions du Service Public de l'Emploi de Proximité (SPEP) sur chacun des arrondissements administratifs ainsi que les réunions (spécifique Dordogne) du service public de l'emploi jeunes (SPEJ).

Il faut inclure également les Comités Technique d'Animation mis en place par Pôle Emploi.

Sur la période 2015–2017 des conventions de soutiens financiers de l'État aux partenaires (MDE/PLIE, Mission Locales, Structures de l'IAE, CAP Emploi...) ont été réalisées. Il y a eu un suivi du niveau de bénéficiaires issus des QPV.

Par ailleurs, l'État pilote le Comité Départemental à l'Insertion par l'Activité Économique. Au-delà de la coordination, l'État veille ainsi à la transmission des informations utiles aux partenaires et travaille ainsi à répondre à l'objectif d'améliorer la lisibilité des dispositifs existants et l'information en direction des publics et partenaires.

Concernant l'amélioration de l'accès aux dispositifs d'insertion, aux contrats aidés, aux dispositifs spécifiques tels l'IAE, la Garantie Jeunes, l'État et ses services de l'Emploi sont positionnés sur ces sujets et veillent à leur coordination et aux accès à ces dispositifs.

Objectif opérationnel 2-2 : accompagner les publics les plus fragiles

Accompagner les publics les plus fragiles passe notamment par l'appui, sur un parcours dans la durée, aux démarches d'accompagnement individualisé à destination des demandeurs d'emploi, des jeunes, des personnes éloignées de l'emploi, des travailleurs handicapés, des personnes reconnues travailleur handicapé, des personnes résidant en QPV, etc.

Il est ainsi notamment opéré, pour ce qui intéresse le Contrat de Ville, un suivi du nombre de personnes issues des QPV dans les dispositifs emplois et d'accompagnement (contrats aidés, garantie jeunes, PLIE...)

Contrats aidés :

En ce sens, en matière de contrats aidés, les arrêtés du Préfet de Région ont placé les résidents de QPV dans les publics prioritaires pour bénéficier d'un contrat aidé car les QPV sont peu représentés dans notre département.

Aussi, pour les Contrats Uniques d'Insertion-Contrats d'Accompagnement dans l'Emploi (CUI-CAE) du secteur non marchand, bien que l'objectif national en matière de CAE en QPV a été de 13 % en 2017, la réalisation effective n'est que de 4 % en Dordogne (56 CAE des 1 576 conclus), résultat qui s'explique par la géographie des QPV peu représentée dans notre département.

Il en est de même pour ce qui concerne les Contrats Uniques d'Insertion-Contrats Initiative Emploi (CUI-CIE) du secteur marchand : la réalisation en 2017 est de 4% en Dordogne (7 CIE sur les 167 signés).

À noter toutefois que s'ajoutent à ces résultats sur les CAE et CIE deux éléments :

- En 2017, 274 contrats « Emploi d'Avenir » ont pu être conclus, à destination des jeunes.
- Le second semestre 2017 a été marqué par les modifications gouvernementales dans le domaine des contrats aidés (baisse du nombre de contrats).

IAE :

Concernant l'accompagnement de public fragiles notamment dans le cadre des structures relevant de l'Insertion par l'Activité Économique (IAE), notons qu'en 2017 l'instruction nationale IAE, de mars, plaçait les publics issus des QPV comme prioritaires dans les SIAE (Structures de l'Insertion par l'Activité Économique).

En matière d'IAE, le nombre de personnes en insertion dans les SIAE n'a pas diminué et a même légèrement augmenté et ce malgré des fermetures de structures (ex : arrêt de l'ASPAT sur la zone bergeracoise, et arrêt de l'Atelier Relais de Bergerac porté par l'Association de Soutien de la Dordogne). Le Bergeracois demeure une zone assez dotée en SIAE.

À noter ainsi que l'Atelier Chantier d'Insertion (ACI) Question de Culture, en Bergeracois, est maintenant l'ACI dont la convention IAE comporte le plus « d'ETP conventionnés » du département. C'est-à-dire que c'est l'ACI, actuellement, le plus important de Dordogne et celui qui accompagne le plus de public en insertion. Par ailleurs, en Bergeracois, la structure IAE association intermédiaire AIDE24 est l'association intermédiaire la plus importante du département, la structure qui accueille et accompagne le plus de personnes en insertion.

S'ajoute à cela que des SIAE ont pu développer leur activité en Bergeracois, tel l'ACI BASE (Bergerac Action Solidarité Emploi) avec sa nouvelle activité de tirage de bois sur parcelles de vignes, ou bien l'ACI AFAC24 qui a pu reprendre une partie des activités de réparation mécanique de l'ASPAT. Une part importante de l'IAE départementale se déroule en zone Sud Périgord, bergeracoise.

Avec plus de 63 % de sorties de SIAE « dynamiques » pour les personnes en insertion (sorties vers de l'emploi ou de la formation) au niveau départemental, l'IAE est une composante importante des actions de retours à l'emploi.

Garantie Jeunes :

L'État a également en charge le pilotage du dispositif Garantie Jeunes offrant, via les Missions locales, des solutions à certains jeunes caractérisés comme « NEET » (qui signifie Not in Education, Employment or Training (ni étudiant, ni employé, ni stagiaire)). De plus, il y a un travail des Missions Locales sur le sujet des « décrocheurs ».

En Garantie Jeunes, pour la Dordogne, en 2017, 8.7% des bénéficiaires au niveau départemental sont issus des QPV. C'est moins que l'objectif national établi à 21 % mais cela s'explique par la géographie des QPV dans le département qui n'intéresse que deux Missions Locales.

Au niveau national, l'objectif est dépassé avec 23.7 % de jeunes issus des ZUS/QPV.

Au global, en 2017, année de généralisation de la Garantie jeunes, la Dordogne a quasiment atteint son objectif, qui avait nettement augmenté en 2017, à 594 entrées en garantie jeunes à réaliser sur l'année. Avec 90% d'atteinte de son objectif, le département réalise 535 entrées et améliore de plus, nettement, le taux de sorties positives du dispositif, à 66 %, ce qui en fait un dispositif d'accès ou de retour à l'emploi également important.

Particulièrement, à la mission locale du Bergeracois, depuis le début du dispositif, 22.4% des jeunes en Garanties Jeunes sont issus des QPV, soit 81 jeunes. Ici, l'objectif national de 21% de jeunes en GJ issus des QPV est largement dépassé.

PLIE :

Concernant le Plan Pluriannuel pour l'Insertion et l'Emploi (PLIE) du Sud Périgord, il a pu accompagner en 2017, 152 personnes. 1,3% de bénéficiaires du PLIE Sud Périgord résident sur les Nouveaux Quartiers Prioritaires de la Politique de la Ville de Bergerac.

GEIQ :

Courant 2017, des Groupements d'Employeurs pour l'Insertion et la Qualification (GEIQ) ont vu leur territoire d'intervention étendu à une partie de la Dordogne. Ainsi, par exemple, au-delà du GEIQ 24 ayant une

antenne à Bergerac, c'est le GEIQ Multi Agri 33 qui intervient maintenant également en Périgord Pourpre et blanc.

Cela élargit la palette d'outils disponibles pour le territoire pour favoriser l'accompagnement des publics et les accès à l'emploi.

PTI :

Au-delà des instances préalablement citées (SPED, SPEP, SPEJ, CDIAE) et de son travail avec les partenaires du SPE (Pôle Emploi, Cap Emploi, Missions locales, Maisons de l'Emploi...), l'État participe également aux actions et travaux du Pacte Territorial d'Insertion porté par le Conseil Départemental, actions qui bénéficient au territoire.

7- La contribution de l'Éducation Nationale

7-1. Orientation stratégique 1- Donner une meilleure chance de réussite aux enfants et aux jeunes

Objectif opérationnel 1-1 : Assurer la continuité de l'action éducative afin de favoriser la réussite scolaire

- Accompagner les parents dans leur rôle éducatif en facilitant le lien avec le milieu scolaire, avec un dispositif spécifique : d'une part, l'existence de l'opération École ouverte au lycée Jean Capelle à Bergerac et d'autre part, le lancement du programme « Ouvrir l'école aux parents » pour la réussite des élèves, au sein du collège Eugène Leroy dès la rentrée 2016.

- Développer les actions de réussite éducative en coordination avec les établissements scolaires et les structures socio-éducatives, notamment avec un dispositif de droit commun qui bénéficie aux quartiers : la labellisation accueil des TPS dans les écoles maternelles Suzanne Lacore et Edmond Rostand. Autre dispositif de droit commun qui bénéficie aux quartiers : présence de 13 membres de RASED sur l'agglomération bergeracoise élargie, au profit des élèves à besoins éducatifs particuliers.

- Favoriser l'accès aux formations diversifiées et innovantes pour les parents et leurs enfants (ex : partenariat Justice/Éducation nationale pour l'accueil de stagiaires...).

Objectif opérationnel 1-2 : Renforcer l'excellence des établissements scolaires

- Renforcer et développer les dispositifs de réussite scolaire. Dispositifs spécifiques : École ouverte au lycée professionnel Jean Capelle, Cordées de la réussite avec le lycée Maine de Biran, le suivi partagé du P.R.E...

- Diversifier les conditions d'apprentissage et développer les projets socio-culturels, artistiques et sportifs, particulièrement pour le secondaire (intervention du partenariat associatif).

- Dispositif de droit commun implanté dans les quartiers : implantation d'un demi-poste d'assistant pédagogique au collège Henri IV, dédié à l'aide aux devoirs et à la méthodologie.

Objectif opérationnel 1-3 : Soutenir la fonction parentale pour favoriser la réussite éducative des jeunes

- Développer et faire connaître les lieux d'échange et d'écoute pour les parents et pour les jeunes (voir les dispositifs spécifiques École ouverte et Ouvrir l'école aux parents précités) ;

- Soutenir les parents afin de favoriser l'accès aux pratiques sportives, culturelles et citoyennes de leur(s) enfant(s) ;

- Encourager une démarche participative des parents à des actions socio-éducatives.

7-2. Orientation stratégique 2- Développer le lien social et lutter contre les discriminations

Objectif opérationnel 2-1 : Favoriser l'expression de la solidarité

- Mettre en valeur les compétences et les savoirs des habitants,

- Dynamiser le lien intergénérationnel (services à la personne, ...),

- Veiller à la singularité des parcours de personnes fragiles et proposer un accompagnement individualisé.

Objectif opérationnel 2-2 : Soutenir et développer la dynamique citoyenne (promotion des valeurs citoyennes...)

- Encourager la participation des habitants et notamment des jeunes à la vie citoyenne (conseils de quartier, Conseils Citoyens, comités d'usagers, service civique, ...).

- Promouvoir les initiatives des habitants qui visent à améliorer le lien social et culturel des quartiers.

- Accompagner et soutenir l'engagement des jeunes dans leurs projets.

Objectif opérationnel 2-3 : Développer les actions de prévention et d'information sur les discriminations

- Soutenir et encourager les initiatives contre toutes formes de discriminations dans le cadre d'un plan d'actions.

- Impulser des actions de sensibilisation à destination du grand public.

7-3. Orientation stratégique 3 : Favoriser l'accès aux droits, à la santé, aux services et aux activités

Objectif opérationnel 3-1 : Privilégier les actions qui favorisent l'accès aux droits et aux soins

- Développer l'information sur les droits des usagers et sur le respect des droits des personnes,

- Réduire les inégalités socio-territoriales d'accès aux soins et aux actions de prévention,

- Améliorer les conditions d'accès à l'offre de soins en santé mentale et en addictologie, en direction des jeunes,

- Soutenir la coordination des professionnels de santé et des structures sanitaires et sociales (CLS).

Objectif opérationnel 3-2 : Accompagner et faciliter les démarches nécessaires à la vie quotidienne

- Favoriser et améliorer les démarches des citoyens par une formation sur l'usage des outils de la vie quotidienne (technologies d'information et de communication).

- Soutenir la mise en réseau des acteurs pour accompagner les habitants dans leurs difficultés quotidiennes.

8- La prise en compte des enjeux des Quartiers prioritaires...

8-1. en matière financière et fiscale

8.1.1- Le Pacte financier et fiscal de solidarité

Le Contrat de Ville est appelé à identifier et mettre en œuvre les modalités d'adaptation et de renforcement des politiques publiques.

Pour accompagner ce mouvement, la loi impose un Pacte financier et fiscal de solidarité pour tous les EPCI signataires d'un Contrat de Ville. Il conduit ainsi à mobiliser toutes les communes de l'EPCI en soutien aux communes relevant de la Politique de la Ville.

Concernant l'Agglomération Bergeracoise, un cabinet d'études, recruté fin 2017, finalise la formalisation du Pacte financier et fiscal de solidarité afin de répondre au besoin de solidarité et de péréquation envers la commune de Bergerac, la seule relevant du Contrat de Ville.

Des outils de péréquation directe :

- La dotation de solidarité communautaire (DSC), instaurée en 2004 lors de la création de la Communauté de Communes de Bergerac Pourpre, a pour objectif de favoriser les communes dont le potentiel fiscal est le plus éloigné de la moyenne des communes de la strate nationale.

Sur trois années (2015-2016-2017), la commune de Bergerac a été aidée au titre de ce dispositif à hauteur d'un peu plus d'un million d'euros (1 014 414 €).

- Le Fonds de Péréquation Intercommunal et Communal (FPIC) dont l'objectif est de privilégier les communes parmi les plus pauvres (répartition en fonction de critères de ressources et de charges : potentiel fiscal, effort fiscal, logements sociaux, jeunes, revenus...).

Sur trois années (2015-2016-2017), l'Agglomération a reversé, au titre de ce dispositif, près d'un million d'euros (945 043 €) à la commune de Bergerac.

- Au titre de la solidarité territoriale, des charges de centralité à hauteur de 650 000 € ont été prises en compte dans le calcul de l'Attribution de Compensation de la Ville de Bergerac.

Des outils de péréquation indirecte :

La mutualisation des charges de gestion permet de réduire les disparités de recettes et de charges à l'occasion de transfert ou de prise de compétences. Le Pacte combine donc deux approches :

- Une approche attachée à la solidarité et à la redistribution financière, visant à compenser une inégale répartition des ressources et/ou à accompagner les communes devant faire face à des charges importantes.

- Une approche privilégiant le développement du projet communautaire : transfert de compétences, redéploiement de services existants et création de nouveaux services pris en charge par la Communauté...

8.1.2- Les dispositifs fiscaux

Deux types d'exonération fiscale impactant les collectivités sont contenus dans la réforme de la Politique de la Ville :

- L'exonération de la Cotisation Foncière des entreprises (CFE), l'exonération de la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE), et l'exonération de la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties pour les entreprises situées dans les quartiers prioritaires, afin de favoriser l'implantation ou le maintien de commerces de proximité et de services marchands dans ces quartiers, mais aussi pour réduire les inégalités de traitement entre les petits commerces de proximité.

Depuis 2015, l'Agglomération Bergeracoise compte plus d'une centaine de demandes d'exonération chaque année. Cela se traduit par une perte de produits fiscaux limitée du fait d'une compensation de l'État à hauteur de 60 000 € annuels.

- Abattement de 30 % sur la Taxe Foncière sur les propriétés bâties (TFPB) :

Pour renforcer leurs moyens de gestion de la tranquillité publique, d'entretien du patrimoine et d'animation du lien social, les bailleurs sociaux peuvent bénéficier d'un abattement de 30 % sur la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) situées en quartier prioritaire de la politique de la ville.

Cependant, la loi Égalité et Citoyenneté donne la possibilité à une commune ayant plus de 25% de logements sociaux de pouvoir s'opposer aux exonérations de TFPB accordées aux bailleurs sociaux. La Ville de Bergerac s'est inscrite ainsi dans cette démarche de refus.

L'évaluation ne peut se limiter aux seuls crédits spécifiques Politique de la Ville. En effet, pour que les acteurs locaux puissent mettre en place des actions sur les quartiers et en faveur de leurs habitants, leur fonctionnement général doit être préalablement assuré.

C'est notamment sur ce champ que se situe l'aide du Conseil départemental de la Dordogne dans le cadre de ses compétences, par objectif et sur chaque lieu géographique.

Le montant total des sommes engagées au cours des trois dernières années :

- Pilier Cohésion sociale : 2 910 234 €
- Pilier Cadre de vie : 431 953 €
- Pilier Développement économique et emploi : 468 325 €

Tableau d'intervention du CD 24 sur l'Agglomération Bergeracoise

	Pilier Cohésion sociale	Pilier Cadre de vie	Pilier Développement économique et Emploi
2015	400 447 €	48 320 €	182 350 €
2016	366 818 €	28 611 €	210 725 €
2017	2 010 294 €	278 661 €	75 250 €
TOTAL	2 777 559 €	355 592 €	468 325 €
<i>Au 30 mai 2018</i>	<i>132 675 €</i>	<i>76 361 €</i>	<i>-----</i>

Tableau comparatif intervention du Conseil départemental Agglomération Bergeracoise-Grand Périgueux

	BERGERAC	PERIGUEUX
2015	631 117 €	3 198 652 €
2016	606 154 €	2 644 299 €
2017	2 364 205 €	3 049 326 €
TOTAL	3 601 476 €	8 892 277 €
%	28,82	71,18

Population	62 913 h.	103 200 h.
%	37,9	62,1

Après comparaison des contributions du Conseil Départemental par rapport à la population de chacune des deux intercommunalités que sont le Grand Périgueux et la CAB ; un calcul arithmétique met en évidence que le soutien accordé n'est pas proportionnel au nombre d'habitants vivant sur ces territoires :

Moyenne du soutien financier allouée (CAB + Grand Périgueux) par le conseil départemental sur la période 2015-2016-2017 :

$$12\,493\,753 \text{ €} / 166\,113 \text{ h} = 75,21 \text{ €/habitant}$$

Moyenne allouée par habitant rapportée au nombre d'habitants de la CAB :

$$75,21 \times 62\,913 \text{ h} = 4\,731\,686 \text{ €}$$

Comparaison entre les sommes effectivement accordées à notre territoire par rapport à la moyenne par habitant :

$$4\,731\,686 \text{ €} - 6\,601\,476 \text{ €} = -1\,130\,210 \text{ € de delta}$$